

Report No: ACS17295

# Islamic Republic of Mauritania

## Diagnostic Trade Integration Study

### Update 2015

- French version -

February 2016

GTC07 in partnership with MFM01

AFRICA REGION



**Standard Disclaimer:**

This volume is a product of the staff of the International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank. The findings, interpretations, and conclusions expressed in this paper do not necessarily reflect the views of the Executive Directors of The World Bank or the governments they represent. The World Bank does not guarantee the accuracy of the data included in this work. The boundaries, colors, denominations, and other information shown on any map in this work do not imply any judgment on the part of The World Bank concerning the legal status of any territory or the endorsement or acceptance of such boundaries.

**Copyright Statement:**

The material in this publication is copyrighted. Copying and/or transmitting portions or all of this work without permission may be a violation of applicable law. The International Bank for Reconstruction and Development/ The World Bank encourages dissemination of its work and will normally grant permission to reproduce portions of the work promptly.

For permission to photocopy or reprint any part of this work, please send a request with complete information to the Copyright Clearance Center, Inc., 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, USA, telephone 978-750-8400, fax 978-750-4470, <http://www.copyright.com/>.

All other queries on rights and licenses, including subsidiary rights, should be addressed to the Office of the Publisher, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA, fax 202-522-2422, e-mail [pubrights@worldbank.org](mailto:pubrights@worldbank.org).

## Tables des matières

Remerciements .....	VIII
Résumé analytique .....	X
Messages-clés.....	X
Faire de l'actualisation de l'ÉDIC le catalyseur d'une stratégie nationale de compétitivité .....	XI
Une croissance sans transformation structurelle .....	XII
Construire sur le commerce pour une croissance durable.....	XIV
Faciliter les échanges .....	XVI
Générer de la valeur locale dans les pêcheries .....	XVIII
Le secteur agro-pastoral .....	XXII
Ouvrir la voie à une reprise du tourisme .....	XXIV
TIC .....	XXVII
Matrice d'Action révisée de l'ÉDIC actualisée.....	XXIX
Facilitation.....	XXX
Pêches.....	XXXII
Secteur agro-pastoral et élevage.....	XXXIV
Tourisme.....	XXXVIII
TIC .....	XXXIX
Chapitre 1 : Rendre la croissance durable nécessitera de profonds changements .....	40
1.1 La croissance et la stabilisation restent fragiles... ..	40
1.2 ... et ne sont ni inclusives ni durables.....	43
1.3 La transformation structurelle est faible.....	44
1.4 Un développement freiné par une culture de recherche de rentes.....	47
1.5 ... ayant ralenti la mise en œuvre de l'ÉDIC 2001 .....	49
Chapitre 2 : Tirer parti du commerce pour une croissance inclusive.....	52
2.1 La Mauritanie profite du commerce international.....	52
2.1.1 La Mauritanie tire déjà parti des opportunités commerciales .....	52
2.1.2 Les importations sont essentielles pour l'investissement et la croissance .....	53
2.2 Une structure d'exportation qui devrait se diversifier .....	53
2.2.1 Une croissance inclusive requiert plus que l'extraction des ressources.....	54
2.2.2 La Mauritanie peut diversifier ses débouchés .....	56

2.3 Une croissance tirée par les exportations requiert un environnement des affaires amélioré .....	57
2.3.1 L'environnement des affaires s'est amélioré, mais des progrès additionnels sont cruciaux .....	58
2.3.2 Le régime d'importation a besoin d'une meilleure cohérence.....	62
2.3.3 Le commerce des services a été largement libéralisé.....	67
2.3.4 Tirer un meilleur parti des préférences commerciales .....	68
2.4 Faire de la zone franche un vecteur d'emplois et de croissance .....	73
2.5 Du foyer au marché : Femmes et commerce en Mauritanie .....	77
2.6 Recommandations .....	83
Chapitre 3 : Faciliter les échanges.....	84
3.1 Le secteur des transports en Mauritanie .....	84
3.1.1 Le cadre réglementaire .....	84
3.1.2 Les réseaux de transport.....	85
3.1.3 Les Douanes .....	93
3.1.5 Services de transport routier.....	102
Chapitre 4 : Le secteur de la pêche .....	106
4.1 La pêche, un facteur-clé de l'économie nationale .....	106
4.2 Les flottes de pêche en Mauritanie .....	106
4.2.1 Principales catégories des flottilles .....	106
4.3 Captures .....	110
4.3.1 État des ressources .....	111
Les régimes de droits d'accès à la pêche .....	111
4.4. Ports et infrastructures .....	113
4.5 Le cadre de gouvernance .....	114
4.6 Captures et utilisation.....	116
4.6.1 Les activités post-captures .....	116
4.6.2 Principaux marchés .....	118
4.7 Recommandations .....	123
Chapitre 5 : le secteur agro-pastoral.....	127
5.1 Reconnaître le potentiel d'exportation du sous-secteur .....	127
5.1.1 L'élevage : Au cœur de l'économie mais peu documenté et soutenu .....	127
5.1.2 Développer des produits d'exportation formelle de bétail .....	128
5.1.3 Vers une stratégie sectorielle d'exportation.....	135
5.2 Un avantage comparatif inexploité dans les fruits et légumes .....	139
5.2.1 Une focalisation excessive sur le riz et le marché intérieur .....	139
5.2.2 Des tentatives de diversification infructueuses malgré le potentiel .....	140
5.2.3 Bilan : ÉDIC 2001 .....	141

5.2.4 Exploiter le potentiel de diversification inexploité .....	142
5.3 Relancer la gomme arabique et les produits forestiers non ligneux.....	142
5.3.1 Des opportunités en sommeil pour des communautés pauvres.....	142
5.3.2 Structurer les chaînes de valeur.....	143
<b>Chapitre 6 : Tourisme.....</b>	<b>144</b>
6.1 Introduction et contexte.....	144
6.2 Valeur des exportations.....	144
6.3 Conditions du marché.....	147
6.3.1 Types de services et perspectives d'exportation .....	147
6.3.2 Exportation et compétitivité de la destination.....	149
6.4 Le tissu d'entreprises.....	151
6.5 Institutions et cadres sectoriels pour la compétitivité des services touristiques .....	152
6.5.1 La promotion de l'investissement .....	154
6.6 Aller de l'avant.....	155
6.6.1 Contraintes clés .....	155
6.6.2 Recommandations .....	156
<b>Chapitre 7 : Technologies de l'information et de la communication.....</b>	<b>161</b>
7.1. Le secteur des télécommunications mauritanien a été substantiellement libéralisé....	161
7.1.1 Les principaux changements dans l'environnement réglementaire... ..	161
7.1.2 ... a eu de substantiels impacts macroéconomiques .....	162
7.1.3 ... et sur l'accès et l'usage des services de communications électroniques.....	164
7.1.4 Toutefois, la libéralisation du secteur des télécommunications a ses limites .....	166
7.1.5 Une nouvelle vague de réformes pour le développement de l'économie numérique est nécessaire .....	168
7.2 Tirer parti des effets positifs générés par les TIC sur le développement des activités économiques.....	169
7.2.1 Les TIC, clés de la gestion pour les entreprises de grande taille .....	170
7.2.2 Des questions de qualité des TIC .....	172
7.2.3 Des impacts substantiels sur les échanges.....	173
7.2.4 Mais il demeure des obstacles persistants à l'usage des TIC .....	174
7.3 Des contraintes entravent la croissance des entreprises mauritaniennes du secteur des TIC .....	175
7.4 Recommandations .....	177
<b>Annexe 2 : Tableau de bord de la mise en œuvre de la Matrice d'Action de l'ÉDIC 2001 .....</b>	<b>195</b>



## Abréviations et acronymes

AfDB	Banque africaine de développement
AAAIID	Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole
CAF	Coût, Assurance, Fret (CIF Cost, Insurance, freight dans son acronyme anglais)
ÉDIC	Étude diagnostique pour l'intégration du commerce
EU	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GDM	Grands Domaines de Mauritanie
GEF	<i>Global Environment Facility</i>
GIZ	Agence de coopération allemande (anciennement GTZ)
IRES	Indice de restrictivité des échanges de services
MAED	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MoU	Mémorandum d'entente (Memorandum of Understanding)
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
OIE	Office International des Épizooties ( <i>World Organization for Animal Health</i> )
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONS	Office National de la Statistique
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PADEL	Projet d'Appui au Développement de l'Élevage
PDIAIM	Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat Public Privé
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRI	Pays à revenu intermédiaire
ProLPRAF	Projet de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières
REMEMA	Réseau Mauritanien d'Épidémiologie-surveillance des Maladies Animales
SAWAP	<i>Sahel and West Africa Program</i>
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
S&E	Suivi et Évaluation
SLM	<i>Sustainable Landscape Management</i>
SPS	Sanitaires et phytosanitaires
TMB	Taxe de Marge Brut
UM	Ouguiya Mauritanien
UNCECEL	Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit pour l'Élevage

Vice-Président régional	Makhtar Diop (AFRVP)
Practice Group Vice-Président	Jan Walliser (GGEVP)
Directeur pays	Louise Cord (AFCF1)
Global Practice Senior Director	Anabel Gonzalez (GTCDR)
Country Manager	Gaston Sorgho (AFMMR)
Practice Manager	John Speakman (GTCDR)
Chef de projet	Gianluca Mele (GMFDR)

## Remerciements

Ce rapport a été réalisé à la demande du Gouvernement de la Mauritanie par une équipe du Groupe de la Banque mondiale dirigée par Gianluca Mele (économiste pays principal et chef de l'équipe) et Olivier Cadot (économiste principal, expert Commerce international), qui ont conçu conjointement, coordonné, préparé le travail, et supervisé l'équipe. Wael Mansour (économiste pays) a dirigé la validation, la révision conclusive et la dissémination du travail.

La recherche, les conclusions et les recommandations de ce rapport ont été préparées par une grande équipe de co-auteurs, composée de Babatunde Abidoye (expert principal sur le commerce et la pauvreté), Benoit Caillart (économiste principal sur la pêche), Massimiliano Cali (économiste principal sur le commerce), Enrique Fanta (spécialiste principal de la facilitation des échanges), Arthur Foch (économiste sur les Technologies de l'information et Communication), Mario Gutierrez-Rocha (analyste, recherche sur le commerce), Olivier Hartmann (spécialiste principal en facilitation des échanges), Joël Hourticq (économiste principal en agriculture), Olivier Jammes (expert en développement et commerce), Aaditya Mattoo (directeur de la recherche sur le commerce), Cédric Mousset (spécialiste principal du secteur financier), Niamh O'Sullivan (assistante de recherche), Mathieu Pellerin (économiste expert en sciences politiques), Alex Pio (spécialiste Tourisme), Michel Rogy (spécialiste principal des politiques des technologies de l'information et de la communication), Haroune Ould Sidatt (spécialiste du secteur privé), et Wenxia Tang (assistante de recherche).

L'équipe a grandement bénéficié des contributions, retours et conseils techniques d'un pool d'experts nationaux composé de Mohamed Lemine, Abdel Hamid (économiste spécialiste de la pêche), Ahmed Boilil (expert en Douanes), Aboubekrine Dia (expert en Douanes), Mohamed El Abed (expert en économie politique), Mohamed El Hafed Haiba (expert sur la facilitation du Commerce et des Transports), et Silly Gandega (expert en agriculture).

Le rapport a été préparé avec le soutien financier du Cadre intégré renforcé (CIR). L'équipe tient à remercier le Coordonnateur pour le Secrétariat exécutif du CIR, Mbaye Ndiaye, et la coordonnatrice en chef du Secrétariat exécutif du CIR, Christiane Kraus, pour leur guidance tout au long du processus.

L'actualisation de l'ÉDIC a été réalisée en étroite collaboration avec les autorités mauritaniennes. L'équipe remercie à cette occasion le Gouvernement mauritanien et en particulier Son Excellence Madame la Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Naha Mint Hamdi Ould Mouknass, pour la coopération précieuse dans la fourniture des données nécessaires et le soutien sans relâche aux missions de la Banque mondiale en Mauritanie.

L'équipe tient à remercier sincèrement Monsieur le Directeur de la promotion du commerce extérieur, Mohamed Hitt, également Point focal du CIR en Mauritanie, pour sa coopération tout au long du processus qui a facilité ainsi l'étude diagnostique.

Des sincères remerciements sont également dus à Monsieur le Directeur de la recherche et de la coopération internationale du Ministère du Commerce, Dialel Guisset, pour sa coopération soutenue et infatigable depuis le début les premières phases du processus.

L'équipe de la Banque mondiale tient également à remercier les fonctionnaires des différents ministères, Ministère des Affaires Économiques et du Développement, Ministère des Finances, Banque centrale de Mauritanie, Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Agriculture, Ministère des Pêches, Ministère des Transports, Ministère de l'Énergie et des Mines, ainsi que les nombreux représentants du secteur privé rencontrés lors de la mission d'enquête, les représentants de la communauté internationale des bailleurs, et un



grand nombre d'autres intervenants-clés pour leurs contributions très précieuses et les informations fournies au cours des nombreuses réunions tenues pour discuter de l'approche et des résultats préliminaires.

L'équipe exprime également sa vive gratitude à John Speakman (Practice Manager), Jean-Michel Marchat (Spécialiste en chef sur le développement du secteur privé) et Gaston Sorgho (Directeur-pays), qui ont soutenu et guidé cette étude par leurs conseils et leur profonde expérience.

Des remerciements particuliers vont à Paul Brenton (économiste en chef), Philip English (économiste en chef), Ian Gillson (économiste principal), El Hadramy Oubeid (spécialiste du secteur public), Sebastian Saez (économiste principal), et Brahim Sall (spécialiste principal du développement rural) pour leurs précieux commentaires et contributions. Des conseils utiles ont également été donnés par Ali Chelbi (expert sur les questions d'attraction du commerce et des investissements), Antoine Coste (économiste), Ibou Diouf (spécialiste principal des transports), Mimako Kobayashi (économiste en ressources naturelles), Andrea Santoni (coordonnatrice de programme, Centre du commerce international), Mercedes-Vera Martin (chef de mission du FMI pour la Mauritanie), et Ali Zafar (économiste principal). Awa Ba (adjointe à la comptabilité), Mariam Barro (coordonnatrice administrative), Fatima Cherif (assistante de programme), Sylvaine Cussac (Assistante de programme), Thiane Dia (adjointe de direction), Aminetou Diallo (adjointe administrative temporaire), Batouly Dieng (assistante de programme), Judite Fernandes (assistante de programme de langues), Irene Nnomo (assistante de programme), Aissata Ngam (analyste en gestion des ressources), Hannah Thomas (assistante de programme), et Sidi Traoré (adjointe administrative), méritent reconnaissance et sincères remerciements pour leur extraordinaire et précieuse assistance auprès de l'équipe, ainsi que pour leur dévouement et diligence tout au long de ce travail.

L'équipe souhaite également à remercier Marie-Anne Chambonnier pour la conception graphique et pour la production des matériels de vulgarisation et d'information, ainsi que Linda Herbertson et Marie-Elisabeth Camus pour leur aide très appréciée dans l'édition des textes en anglais et leur traduction en français.

La mission principale a eu lieu à Nouakchott en avril-mai 2015, et l'atelier de validation a eu lieu à Nouakchott le 24 février 2016 à la présence de Leurs Excellences les Ministres de Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de l'Agriculture, et des Pêches et de l'Economie Maritime, ainsi que des cadres du Secrétariat du Cadre Intégré Renforcé, de plusieurs institutions internationales de développement, et des représentants du secteur privé et de la société civile.

## Résumé analytique

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie a demandé une actualisation de l'ÉDIC 2001 et a demandé à la Banque mondiale de prendre le rôle de leader dans cet exercice. Les objectifs de l'actualisation sont (a) de faire le bilan des progrès accomplis dans l'intégration du commerce dans le Plan national de développement et de la mise en œuvre des recommandations de la Matrice d'Action ; (b) de parfaire et d'approfondir l'analyse dans certains domaines retenus ; enfin (c) de réviser et d'actualiser la Matrice d'Action pour tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2001. Le but de l'analyse est d'assister le Gouvernement mauritanien dans la définition d'une stratégie globale de compétitivité pour une croissance inclusive, génératrice d'emplois axée sur les exportations, et de favoriser l'intégration du commerce dans l'orientation de politique générale définie dans des documents d'orientations stratégiques clés de la Mauritanie, dont la stratégie de promotion du secteur privé 2014.

## Messages-clés

Trois principaux messages émergent de l'actualisation de l'ÉDIC :

- i. **La Mauritanie doit construire sur ses progrès macroéconomiques récents pour rompre avec le modèle actuel de rentes non durables provenant de ses ressources naturelles et aller vers une stratégie de croissance verte inclusive.** À presque 6 % par an en moyenne sur la dernière décennie, la croissance a été solide et accompagnée par une stabilisation macro-économique et budgétaire ; toutefois, celle-ci a été largement alimentée par des chocs temporaires sur les termes de l'échange et reposait sur le secteur extractif. Bien que cette croissance robuste ait eu un effet positif sur la pauvreté, sa prévalence est encore élevée, et favoriser l'inclusivité se présente comme une priorité absolue du programme des autorités. L'exploitation minière représente 27 % du PIB<sup>1</sup> et plus de la moitié des exportations, mais seulement 1,7 % de l'emploi. Moins de la moitié de la population en âge de travailler (15-64 ans) est active, généralisant les emplois précaires et le travail indépendant. Une croissance fondée sur l'épuisement des actifs suscite des questions profondes liées à l'équité intergénérationnelle, à la durabilité et à l'inclusivité du modèle de développement actuel du pays. S'éloigner de l'actuel modèle « extraction et exportation » au profit d'une stratégie de développement tirée par les exportations diversifiée et durable est donc une priorité de premier ordre.
- ii. **La pêche, l'agriculture et les services, parmi lesquels les TIC et le tourisme, offrent des possibilités de diversification durable.** Les eaux mauritaniennes figurent parmi les plus riches du monde et ses pêcheries fournissent 25 % des entrées en devises étrangères. La réforme de 2015, qui substitue au contrôle des inputs un système de quotas, promet une meilleure gestion des stocks de poisson si elle est mise en œuvre sérieusement. Elle devrait constituer le premier élément d'une modernisation plus large du cadre d'exploitation du secteur est centrée sur des partenariats avec des investisseurs étrangers sérieux et véritablement intéressés à la gestion durable des ressources. Bien que ne bénéficiant pas de conditions naturelles aussi favorables, et en dépit de sa vulnérabilité aux chocs naturels – notamment la sécheresse– le secteur de l'élevage mauritanien est dominant pour l'économie

---

<sup>1</sup> Moyenne calculée sur la période 2010-2014

locale et contribue à environ 15 % du PIB. Les exportations actuelles sont largement informelles et « sur pied », mais les marchés régionaux de viande sont en expansion et la Mauritanie pourrait en devenir un fournisseur important. De même, la vallée du fleuve Sénégal a une forte tradition d'horticulture irriguée et des associations féminines tournées vers les échanges à fort potentiel d'expansion de l'activité d'export, si seulement les nombreuses contraintes auxquelles elles sont confrontées étaient éliminées. Les exportations de services offrent également des opportunités de croissance inclusive. Les atouts culturels de la Mauritanie et sa vaste étendue de désert offrent un potentiel certain au développement d'un tourisme d'affaires de niche de haute qualité une fois que les 'conseils aux voyageurs' liés à la sécurité seront levés ; dans cette perspective, les autorités devraient progressivement mettre en place le cadre réglementaire adéquat. Enfin et surtout, le secteur des TIC, bien que de toute petite taille (environ 2 % du PIB) est en croissance rapide, grâce à la loi promulguée en juillet 1999 dans le cadre de la libéralisation du secteur des télécommunications, et emploie déjà plus de 12 000 personnes. L'expérience d'autres pays africains montre que ce secteur peut contribuer à améliorer l'information commerciale et l'accès aux services bancaires. Avec un plan intégré de promotion des infrastructures de communication et d'encouragement à l'acquisition de qualifications professionnelles appropriées, les TIC pourraient jouer un rôle-clé dans la modernisation de l'économie mauritanienne.

- iii. **La levée des principales contraintes à la diversification et à la croissance nécessitera des changements profonds dans la gouvernance.** L'actualisation de l'ÉDIC identifie un ensemble de réformes simples et gérables qui permettraient à terme d'éliminer les contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises mauritaniennes. Toutefois, dans le contexte politico-économique actuel du pays, des réformes utiles sont parfois menacées par des mesures discrétionnaires et des régimes spéciaux faussant les incitations et les structures de marché. Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la Matrice d'Action de l'ÉDIC actualisée, le Gouvernement mauritanien doit être vigilant sur l'application de principes de base de transparence, de gouvernance fondée sur des règles, et de non-ingérence dans les marchés. L'application de la loi est imprévisible en raison d'un système judiciaire en proie à une dualité d'approches juridiques (traditionnelles et modernes), une faible capacité et une corruption généralisée. Aborder ces questions est une condition *sine qua non* pour la Mauritanie pour améliorer sa compétitivité globale, consolider la productivité et, éventuellement, attirer des investisseurs sérieux. Sous réserve de ce changement culturel majeur, l'ÉDIC fournit des recommandations, étape par étape, sur la manière de lever des contraintes sur des sources non traditionnelles de création de valeur pour une croissance inclusive et durable.

En s'appuyant sur des documents stratégiques du Gouvernement mauritanien, les résultats des missions sur le terrain et le travail analytique réalisé par la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, l'actualisation de l'ÉDIC fournit des lignes directrices détaillées et pratiques pour atteindre ces objectifs grâce à une analyse approfondie et une Matrice d'Action globale.

**Faire de l'actualisation de l'ÉDIC le catalyseur d'une stratégie nationale de compétitivité**

## Une croissance sans transformation structurelle

En dépit d'une performance de croissance forte au cours de la dernière décennie, la stabilisation macroéconomique et budgétaire demeure fragile, en particulier au lendemain de la flambée des prix des produits de base depuis la dernière partie de l'année 2014. La croissance moyenne du PIB au cours de la dernière décennie a été robuste à 5,8 % par an, accélérant à 7 % en 2012 et passant à 6,7 % en 2013, faisant de la Mauritanie un pays à revenu intermédiaire inférieur, avec un PIB par habitant d'environ 1400 dollars EU en 2013. Le contexte présent est cependant caractérisé à la fois par une croissance moins solide (3,2 % prévus en 2015) et une plus grande volatilité que dans le passé. Bien que la performance économique globale et politique ait été prometteuse au cours de la dernière décennie, elle a été soutenue par des termes de l'échange hautement favorables qui ont permis une augmentation significative en termes de revenus et ont facilité la gestion des dépenses et des politiques (par exemple des programmes de filets de sécurité sociale). Les recettes fiscales se sont améliorées entre 2005 et 2014 sous l'effet conjugué de l'essor des ressources naturelles et de réformes fiscales visant à améliorer la coordination entre les administrations fiscales, de l'augmentation de l'assiette fiscale et de l'introduction de nouvelles taxes. Toutefois, les réformes fiscales n'ont pas été suffisantes pour empêcher une *hausse* du risque de surendettement du pays. Autrement dit, en dépit de la structure largement concessionnelle de la dette, les perspectives de la dette externe du pays ont empiré en termes absolus. Cette détérioration est le résultat de l'augmentation des emprunts extérieurs par des entités publiques pour financer le programme d'investissement d'infrastructure du Gouvernement. Par ailleurs, le financement par emprunt des programmes d'expansion de la Société nationale industrielle et minière (SNIM) mauritanienne, garanti par l'État, peut augmenter encore l'exposition à la dette extérieure et constituer un risque dans un contexte de longue dépression des prix des produits de base.

Le modèle mauritanien montre des effets positifs sur la réduction de la pauvreté mais pourrait améliorer de façon significative sur le plan de l'inclusivité. L'exploitation minière, bien que représentant plus de la moitié de ses exportations, n'emploie que 1,7 % de la main-d'œuvre. Le secteur de la pêche, lui, ne génère guère de valeur en Mauritanie. Moins de la moitié de la population mauritanienne active en âge de travailler est employée, et le taux d'emploi, particulièrement bas chez les jeunes, diminue au lieu d'augmenter, avec une généralisation de l'emploi indépendant et des emplois précaires. L'écart entre les sexes est particulièrement important, avec trois emplois masculins sur quatre, alors que les femmes représentent 55 % de la population en âge de travailler. Le secteur minier pourrait également être plus inclusif si une plus grande attention était accordée à la promotion des liens en amont. Les achats de biens et services locaux par le secteur minier sont importants, mais sans un effort concerté pour renforcer la capacité nationale d'offre, ils sont souvent importés. La Mauritanie a ouvert une école minière qui permettra d'accroître l'emploi des ressortissants dans des professions hautement qualifiées. Toutefois, il existe également des possibilités pour élargir l'emploi et les opportunités à des catégories plus larges de la population. Ainsi, la plus grande mine d'or actuellement en activité dans le pays achète toute sa viande à l'étranger. Ceci peut sembler surprenant compte tenu de l'importance du secteur de l'élevage en Mauritanie, mais traduit l'incapacité actuelle du secteur à fournir de la viande répondant aux normes sanitaires internationales. La nouvelle stratégie de développement industriel met en évidence certaines de ces possibilités et fournit des suggestions pratiques ; le chapitre 5 du présent rapport approfondit cette analyse.

Le modèle de croissance mauritanien fait face à des vulnérabilités aussi sur le côté de la durabilité, ce qui est une autre façon de le rendre non-inclusif en privant les générations futures des bénéfices de la richesse naturelle du pays. Ainsi, les eaux de la Mauritanie sont considérées

parmi les plus riches de la planète, mais toutes les espèces de céphalopodes sont pleinement exploitées, et parmi elles le poulpe, source essentielle de revenus, est déjà surexploité. Sur les sept principales espèces de poissons, une est pleinement exploitée et trois autres sont surexploitées. La non durabilité du modèle de développement du pays n'est pas limitée au stock halieutique. L'épuisement de la ressource minière n'est pas contrebalancé par de plus grands investissements dans d'autres formes de capital. Lorsque l'épargne intérieure brute est ajustée pour tenir compte de l'épuisement des richesses naturelles, la richesse de la Mauritanie a été entamée au rythme énorme de 15 % par an sur la période 2008-2010 et cette tendance est restée négative jusqu'en 2013.

La croissance récente a contribué à atteindre des résultats positifs sur la réduction de la pauvreté, mais pas suffisamment pour placer la Mauritanie sur une trajectoire de convergence soutenue. Entre 2008 et 2014, la pauvreté absolue a significativement diminué. La réduction de la pauvreté est robuste, que l'on considère le taux de pauvreté, l'écart de pauvreté ou sa sévérité. Toutefois, la vulnérabilité a augmenté et une proportion significative de ménages semble désormais juste au-dessus du seuil de pauvreté, soulignant la fragilité des développements positifs. Par ailleurs, l'accélération de la croissance a été largement causée par un choc favorable, et temporaire, sur les termes de l'échange, plutôt que par un processus de transformation structurelle sous-jacent (un déplacement de l'emploi de l'agriculture vers l'industrie), une hausse de l'accumulation de qualifications, ou une accélération marquée de la croissance de la productivité.

Des problèmes de gouvernance, joints aux contraintes de capacité, ont contribué à la faible mise en œuvre de la Matrice d'Action de l'ÉDIC 2001. Les résultats globaux d'exécution — une indication approximative du progrès dans la mise en œuvre de la Matrice d'Action— sont, en moyenne, d'un peu plus de 40 %, se comparant défavorablement avec des résultats de mise en œuvre enregistrés dans les actualisations d'ÉDIC récentes dans d'autres pays, qui oscillent généralement autour de 50 %. Le taux d'exécution le plus élevé (53 %) est dans la catégorie politiques, institutions et réglementations, la libéralisation du transport routier se démarquant comme l'un des principaux succès. Bien que le nombre d'opérateurs mobiles soit faible, le secteur des télécommunications a également subi une libéralisation substantielle, et l'effort pour accroître la concurrence devrait être maintenu. Les douanes mauritaniennes ont également été modernisées grâce à l'adoption, entre autres, de l'accord de l'OMC sur l'évaluation en douane et à l'automatisation réussie de l'utilisation du système de SYDONIA de la CNUCED. Toutefois, la réforme douanière montre comme il est difficile de progresser significativement dans le contexte politico-économique du pays, les avantages potentiels de la réforme étant en partie annulés par la prolifération des régimes discrétionnaires et la structure concentrée du marché résultant des connexions politiques de certains acteurs.

Les résultats de mise en œuvre les plus faibles se trouvent dans la catégorie « soutien sectoriel » (32 %). En particulier, il a été fait très peu pour assister le secteur de l'élevage. Les risques sanitaires restent largement sans réponse, les données sont indisponibles pour le décideur politique, et l'information sur le marché est également indisponible pour les opérateurs du secteur, tandis que les organisations de producteurs manquent de soutien. Le secteur de l'horticulture est également largement délaissé bien qu'il soit essentiel pour la subsistance d'un grand nombre de femmes ; il devrait être considéré par les autorités comme un domaine prioritaire pour réduire les disparités entre les genres en Mauritanie, offrant de réelles possibilités économiques aux femmes entrepreneurs.

La question-clé pour le Ministère du Commerce est de savoir comment faire en sorte que l'actualisation de l'ÉDIC aboutisse à plus de suivi que l'ÉDIC de 2001. Les partenaires au développement ont un rôle à jouer en élargissant leur engagement dans les questions liées au commerce et en intégrant les priorités soulignées dans la Matrice d'Action de l'ÉDIC actualisée.

Comme bon nombre de contraintes-clés pesant sur l'intégration de la Mauritanie sur les marchés mondiaux couvrent des questions complexes chevauchant les responsabilités de plusieurs ministères, le Ministère du Commerce devra établir des ponts avec les autres ministères pour impulser les réformes, et, lorsque des réformes-clés sont dans des domaines hors de ses responsabilités, il devra jouer un rôle de plaidoyer. Ceci exigera une mobilisation plus forte que jusqu'à présent, et impliquera que le Ministère du Commerce surmonte les obstacles à la coopération interministérielle. Plus généralement, la création et le maintien d'une dynamique en faveur des réformes est une question politique plutôt que technique, les principaux obstacles à la mise en œuvre dans le passé ayant tenu à la recherche de rentes, au « court-termisme » et à un manque d'engagement au sommet.

## **Construire sur le commerce pour une croissance durable**

Alors que la Mauritanie pourrait tirer beaucoup plus d'avantages des possibilités de marchés extérieurs qu'elle ne le fait, elle est déjà relativement ouverte compte tenu de sa taille et de son niveau de développement. Toutefois, la structure de ses exportations reste fortement concentrée, même par les standards de pays de niveaux de développement comparables, avec un portefeuille largement dominé par le minerai de fer et les produits halieutiques. D'autres produits ont fait leur apparition dans le portefeuille national d'exportation dans la seconde moitié des années 2000, mais ce sont essentiellement du pétrole brut (194 millions de dollars en 2014) d'autres produits miniers (or, cuivre) et des réexportations. L'économie mauritanienne est susceptible de continuer à être dominée par les exportations primaires, compte tenu de la richesse de ses ressources minières et en hydrocarbures, couplées à la petite taille de sa population. Toutefois, il sera important de diversifier l'économie afin de créer des emplois, surtout pour les plus pauvres, ainsi que pour réduire la vulnérabilité des termes d'échange dans le secteur extractif.

La contrainte-clé à la diversification est l'environnement des affaires. Malgré des progrès récents, la Mauritanie est en retard derrière la plupart de ses voisins régionaux et en-dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne dans les indicateurs du *Doing Business*, se classant 176<sup>ème</sup> sur 189. Bien que la révision du Code des investissements 2012 ait amélioré le régime concurrentiel du pays et l'ait ouvert à plus de concurrence étrangère, bon nombre de secteurs non échangeables tels que la banque, le bâtiment, les hôtels et restaurants, sont encore largement dominés par quelques groupes familiaux, tout comme les importations de plusieurs produits, dont le riz et les céréales. L'accès au financement est également une contrainte sévère, avec près d'un tiers de l'ensemble des entreprises et 41 % des petites signalant le manque d'accès au crédit comme étant le principal obstacle à la conduite des affaires —un taux plus élevé que la moyenne subsaharienne. Ce diagnostic sous-tend l'action A1 dans la Matrice d'Action qui recommande le déploiement combiné d'un système de garantie du crédit tel que le fond de garantie ARIZE de l'AFD, avec des programmes de mise-à-niveau et une assistance technique aux banques en vue d'améliorer leurs capacités d'analyse des risques.

Alors que le régime fiscal sur les importations est, sur le papier, relativement simple et peu contraignant, il existe, dans la pratique, de nombreuses exemptions et des régimes *ad hoc* avec des effets de distorsion sur la structure de marché, en particulier sur les produits importés. L'État combine par ailleurs le régime d'importation actuel, impliquant une imposition importante des biens de consommation, à un système complexe pour l'importation de nécessités, géré par SONIMEX, une entité domaniale. Un système aussi compliqué de prix administrés ne peut que manquer de transparence et risque de créer des passifs budgétaires contingents. L'action A2 recommande de rationaliser le régime d'importation par une

application uniforme des impôts et des règles, et l'action A3 recommande de renforcer les capacités de formulation des politiques du MCIT.

Le Gouvernement mauritanien a mis en place la Zone Franche nationale à Nouadhibou pour contribuer à la valorisation du secteur halieutique et au développement de logistiques portuaires et commerciales relatives au secteur minier. Des données récentes suggèrent que la création d'entreprise a augmenté, mais la tendance se ralentit. En effet, la Zone Franche est confrontée à plusieurs défis dans sa mission de promotion des échanges.

- Des défis de contrôle douanier en termes de capacités (la zone est vaste) et l'existence de neuf différents régimes douaniers et fiscaux spéciaux dans la zone avec différentes autorités de tutelle gouvernementales, ce qui réduit la « lisibilité » et l'attractivité de la zone ;
- Un processus de transfert de l'autorité opérationnelle incomplet entre les ministères et les organismes publics et la nouvelle AN-ZF, toujours en suspens plus de deux ans après la création de la zone ;
- Un déficit d'infrastructures ;
- Un régime foncier opaque aggravé par un manque de compétence des autorités responsables.

L'action A4 cible les changements dans le régime de la zone nécessaire pour le rendre plus efficace.

De nombreuses femmes mauritaniennes bénéficient d'un niveau d'indépendance économique sans précédent, mais elles continuent à faire face à des défis importants en s'engageant dans le commerce transfrontalier et à souffrir de contraintes sexistes qui doivent être reconnues et traitées par des réponses politiques adaptées. Une grande partie de l'activité commerciale menée par les femmes en Mauritanie est motivée par la nécessité de subvenir à leurs familles, avec des profits généralement investis dans l'éducation et la santé de leurs enfants. En raison d'une série de facteurs culturels et économiques, les femmes commerçantes mauritaniennes sont, toutefois, moins organisées que leurs homologues masculins et continuent à dépendre des hommes pour faciliter leurs opérations et accéder aux informations. Comme les femmes ont tendance à opérer sur les marchés étrangers comme petits commerçantes, leur activité est, en outre, principalement de nature informelle et n'est donc pas enregistrée par les Douanes. Cela rend plus difficile de documenter leur implication et de faire des recommandations politiques appropriées pour les soutenir. Les femmes sont également plus susceptibles d'être victimes de discrimination, elles ont une aversion au risque et craignent pour leur sécurité physique lors de la négociation, tandis que les autres contraintes-clés comprennent à la fois le manque d'accès au crédit et à d'autres intrants, comme l'accès au foncier ou à l'eau, et le manque général de prise de conscience de leurs droits. Des politiques aussi simples que celle de coopérer avec le Sénégal et le Mali pour offrir un logement sûr et abordable le long de la frontière, ou celle de veiller à ce que les femmes soient directement informées des programmes dont elles pourraient bénéficier, faciliteraient une plus grande participation des femmes dans le commerce.

Ceci permettrait non seulement d'améliorer les moyens de subsistance des femmes directement concernées et leurs familles, mais également d'améliorer les efforts du Gouvernement à utiliser le commerce comme moteur de croissance et de réduction de la pauvreté —double objectif de la mise à jour de l'ÉDIC. Bien que des progrès aient été réalisés vis-à-vis de la position des femmes dans la société, elles se heurtent encore en Mauritanie à des barrières sociales, économiques et institutionnelles considérables. Depuis 2000, la Mauritanie a montré des améliorations significatives dans son indice d'inégalités de genre (IIG), se classant au niveau mondial 155e en 2012 à 142e en 2013, soit un avancement de 13 places en un an ; ceci principalement grâce à une approche du taux de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, de faibles taux de mortalité maternelle et une forte représentation des femmes au

Parlement, avec près de 20 %. Toutefois, les femmes n'ont pas acquis les mêmes droits successoraux et les normes sociales contribuent à endurer des motifs de violence conjugale, comme le phénomène de 'gavage' —bien qu'ayant tendance à disparaître au fil du temps—, et des niveaux inférieurs dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Le taux de participation au marché du travail pour les femmes en Mauritanie se situe à 28,6 % (données 2012) contre une moyenne de 63,6 % pour la région de l'Afrique subsaharienne. Si une réduction substantielle de l'écart entre les sexes reste un objectif à moyen terme étant donné les traditions culturelles, le commerce a prouvé être un vecteur de promotion d'opportunités économiques pour les femmes ; beaucoup peut être fait pour lever les contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées (action A5).

Enfin, le MCIT pourrait prendre l'initiative de faire avancer l'ordre du jour dans la croissance verte en fournissant des incitations spéciales pour l'importation de biens environnementaux, en particulier les dispositifs de génération neutres en carbone comme des panneaux solaires (action D6).

## **Faciliter les échanges**

Les ports de Nouakchott et Nouadhibou ont des contraintes en termes d'accès et d'opérations pour le trafic conteneurisé, et les développements prévus sont peu susceptibles de changer fondamentalement la situation. Le transport maritime conteneurisé en Afrique de l'Ouest évolue vers des bateaux de plus grande capacité. Avec un trafic en hausse dans toute la région, en particulier sur la route Afrique de l'Ouest-Asie, une différenciation de services a émergé, avec des lignes de transport multipliant les services. Sur la route Europe-Afrique de l'Ouest, plus modeste, bien que moins spectaculaire, la saut en termes de taille est aussi visible, et les caractéristiques des postes à conteneurs prévus pour Nouakchott ne sont pas compatibles avec la taille des bateaux des principaux services de ligne d'Afrique de l'Ouest. En conséquence, le port est susceptible de rester desservi par des services secondaires spécialisés dans le service des ports à accès limité.

L'Administration portuaire de Nouakchott est un « port-outil » dans lequel des entreprises de manutention sous licence opèrent avec une main-d'œuvre portuaire gérée par les pouvoirs publics. Une réforme de 1990 a introduit des compagnies de manutention/d'arrimage privées et une réforme de la réglementation du travail portuaire est en cours : toutefois, elle aura des conséquences sociales. Bien que la main-d'œuvre ait été réduite de 7000 à 4700, elle demeure surdimensionnée par rapport au trafic du port. Le travail sur les docks a traditionnellement joué un rôle de protection sociale, un grand nombre de dockers enregistrés obtenant un revenu garanti par des équipes surdimensionnées. La quasi-obligation de décharger les conteneurs à l'intérieur du port où les dockers disposent d'un monopole, s'explique par ce rôle de protection sociale. Toutefois, la réforme prévoit de mettre partiellement fin à ce système, en allouant le travail aux différentes compagnies d'arrimage à titre permanent, avec seulement une petite part du travail restant intermittent, employé par rotation. La réforme de la main-d'œuvre portuaire est toutefois nécessaire pour le développement d'un terminal à conteneurs efficace (action B1).

Dans l'ensemble, les performances de la douane sont acceptables, évaluation largement partagée par les transitaires et les agents de compensation en Mauritanie. Le fait que personne ne se plaigne des performances de la douane est suffisamment rare pour être souligné. Les douanes mauritaniennes modernisent son système informatique, passant de l'actuel SYDONIA++ à SYDONIA World. SYDONIA World amélioré offrira aux Douanes de meilleures performances, notamment l'introduction d'un système basé sur le Web et la mise en œuvre de plusieurs modules permettront aux transitaires et aux agents de compensation de soumettre directement des déclarations, ainsi que les transits de gestion des risques et d'autres



régimes spéciaux (zones franches). Les Douanes sont investies dans plusieurs projets de renforcement des capacités et de formation technique pour le personnel des Douanes. Une étude sur la charge de travail pourrait aider les douanes en termes de meilleure répartition et formation du personnel.

L'introduction de scanners impose de revoir les procédures et d'introduire une gestion des risques. Dans le cadre du Programme de vérification des importations avec la SGS, un scanner a été installé dans le port en 2013, et en 2014 la Chine a fait un don de deux scanners mobiles MT1213LT pour le déploiement au PK55 et à Rosso. Avec l'assistance de la SGS et à l'aide de la transmission avancée des manifestes, une unité spéciale sélectionnait un certain nombre de conteneurs à scanner. Toutefois, le transfert de connaissances n'a pas été totalement achevé avant la fin du contrat SGS et le scanner est resté inutilisé depuis. Les Douanes mauritaniennes ont inclus la gestion des risques dans ses objectifs de réforme, et les scanners sont compris dans la stratégie de gestion des risques, permettant des inspections moins consommatrices en ressources et une meilleure protection des produits périssables à la frontière (actuellement au PK55, des marchandises réfrigérées sont inspectées sans installations adéquates, à des températures incompatibles avec la continuité de la chaîne du froid). L'opérationnalisation/exploitation des scanners requerra d'examiner plusieurs questions, et une assistance technique aux douanes mauritaniennes peut être nécessaire (action B2). Les questions comprennent (i) les besoins en personnel et en formation pour la maintenance et l'utilisation du scanner ; (ii) des installations matérielles telles que des abris de protection aux frontières ; (iii) des demandes d'énergie et ; (iv) des conditions de sécurité en général. La viabilité financière est tout aussi importante, avec une identification des sources de revenus nécessaires pour couvrir les frais annuels d'installation et de maintenance.

Le passage de la frontière au PK55 était jusqu'à présent rapide, mais la croissance du trafic dans un contexte de ressources humaines constant pose des défis. Le bureau de douane est informatisé et relié au QG. Les marchandises destinées à la Mauritanie sont dédouanées à la frontière, après inspection, tandis que les marchandises en transit sont escortées jusqu'au poste de sortie. Jusqu'au début 2013, le temps de passage de la frontière était court, que ce soit pour le transport ou pour le dédouanement, presque tous les camions étant libérés le même jour. Toutefois, avec l'augmentation du trafic, les temps de traversée se sont détériorés, avec seulement une moitié des camions dédouanés le jour même pour les importations mauritaniennes. Le transit est également lent. L'escorte est une ponction sur le personnel, l'Agent douanier accompagnant physiquement les camions en transit. Sans une coopération entre les douanes mauritaniennes et marocaines, le trafic rendra bientôt le système ingérable (action B3).

Les services de transport routier ont été libéralisés en Mauritanie en plusieurs phases, mais le secteur est encore dominé par des opérateurs informels et semi-professionnels. En 1998, le Ministère du Transport a créé le Bureau National de Fret (BNF) pour gérer les gares de marchandises et réglementer le secteur. La gestion des gares de marchandises a été déléguée à la Fédération Nationale des Transporteurs (FNT), la plaçant en situation de monopole avec la possibilité d'extraire des rentes par la création d'un bon de sortie pour financer la gestion des gares. Avant la réforme, la FNT servait à répartir le fret entre les opérateurs de transport routier à travers un système de file d'attente avec des avantages spécifiques pour ses propres membres, ce qui provoquait des prix artificiellement élevés. Le transport routier a été libéralisé en 2004 avec le soutien de l'UE et la réforme confirmée par le nouveau Gouvernement en 2005. La libéralisation devait être soutenue par des mesures d'accompagnement visant la professionnalisation du secteur, mais ces mesures n'ont jamais été matérialisées. Le processus est ainsi inachevé et le secteur reste largement inorganisé avec une multiplicité de syndicats. La création de l'Autorité de régulation et d'organisation des transports routiers (AROTR) vise

à relancer le processus de structuration du secteur, mais une assistance technique reste essentielle.

Bien que la professionnalisation du secteur du camionnage mauritanien soit souhaitable, l'expérience dans les autres pays africains suggère qu'elle ne peut être qu'un objectif à long terme. À court et moyen terme, un objectif plus pragmatique est de développer le corridor de circulation international nord-sud reliant le Maroc (et plus au nord) à la Mauritanie (et plus au sud) pour soutenir ses exportations, tout en assurant une plus grande part de cette activité à l'industrie du camionnage mauritanienne. Le déséquilibre du trafic entre les camions (surtout réfrigérés) allant au sud en provenance du Maroc et plus au nord pour apporter des produits frais en Mauritanie et au Mali/Sénégal, et retournant à vide, offre la possibilité d'ouvrir une nouvelle route d'exportation vers le Maroc et l'Europe du sud qui serait bénéfique notamment pour le secteur de la pêche à Nouadhibou. Actuellement, cette possibilité est rarement utilisée, et la grande majorité des camions empruntant cette route est marocaine, sans quasi aucune circulation de camions mauritaniens. La séquence logique serait d'aider, en premier lieu, des entreprises de pêche mauritaniennes à identifier des marchés d'exportation en Europe du Sud, et en second lieu, des entreprises de camionnage mauritaniennes à se lancer dans l'activité. Il existe cependant plusieurs conditions préalables à la participation des entreprises de camionnage mauritaniennes dans le transport international sur cette route qui peuvent être traitées en parallèle à la phase d'identification du marché, notamment une évaluation des problèmes de facilitation du commerce sur le corridor, et une évaluation des écarts entre la législation sur le transport en Mauritanie et les principales conventions et instruments de transport routier international. La participation actuelle des entreprises de camionnage mauritaniennes au commerce requiert un accord avec le Maroc sur le transport routier entre les deux pays. Compte tenu des caractéristiques actuelles sur l'industrie du camionnage en Mauritanie, l'accord devrait viser la création d'une 'liste blanche' des entreprises de camionnage en Mauritanie répondant aux normes mutuellement convenues (actions B4-B7).

## **Générer de la valeur locale dans les pêcheries**

Le secteur des pêches est un contributeur important dans l'économie nationale. Il représente 13 % des revenus gouvernementaux, 25 % des recettes en devises étrangères et emploie 40 000 personnes, dont 80 % dans le segment artisanal. L'emploi dans le secteur des pêches ne représente que 3 % de l'emploi national, mais représente 29 % de l'emploi total à Nouadhibou. Les exportations des produits de la pêche sont importantes pour les recettes en devises, représentant 12 % des exportations totales en valeur en 2013. En revanche, la contribution du secteur des pêches (captures des pêches et activités connexes en amont et en aval) au PIB national est relativement faible avec seulement 6 % en 2013, témoin du faible niveau d'intégration du secteur dans l'économie nationale.

Le niveau général des infrastructures pour la pêche s'est globalement amélioré au cours des dernières années, mais il reste faible, en particulier pour les navires de pêche côtière et artisanale. Le Port Autonome de Nouadhibou a été sécurisé et étendu en 2010 avec le soutien de l'UE (pour l'enlèvement des épaves obstruant l'accès et l'amélioration des conditions de sécurité aux normes ISPS) et de la coopération espagnole (pour la construction d'un nouveau quai de commerce et de surface de quai supplémentaires). La situation est différente pour les navires de pêche côtière et artisanale. Le port de pêche artisanale de Nouadhibou est saturé, mais son extension a récemment démarré avec l'appui de la coopération japonaise et devrait être terminé en 2017. À Nouakchott et dans d'autres endroits le long de la côte, il n'y a pas d'infrastructures adéquates pour le débarquement et la manutention des produits de la pêche en

vertu de la sécurité et des conditions sanitaires acceptables. Le marché aux poissons de Nouakchott qui devait fournir des infrastructures de base pour la manutention et la vente de captures ou de bateaux de pêche artisanale basés dans la région, est, quant à lui, manifestement tout aussi saturé et non conforme avec les normes sanitaires et de sécurité.

La flotte industrielle mauritanienne est composée de vieux navires frisant l'obsolescence. En 2009, un audit technique et sanitaire sur la flotte industrielle mauritanienne a conclu que 73 % des 82 chalutiers congélateurs et 91 % des 58 chalutiers glaciers n'étaient pas conformes aux normes sanitaires. Le montant de l'investissement nécessaire à la modernisation de la flotte a été estimé à cinq millions d'euros. La flotte industrielle mauritanienne reste dans un mauvais état technique, avec de nombreux navires à l'arrêt d'exploitation. En conséquence, le nombre de navires industriels autorisés à pêcher a diminué de façon dramatique entre 2006 et 2014, passant de 160 à 103 (soit une baisse de 35 %).

La flotte artisanale nationale requiert une meilleure supervision. Le premier recensement de la flotte en 2007 a enregistré près de 4200 navires de pêche artisanale le long de la côte. En 2015, le nombre était presque deux fois plus élevé, avec 7700 bateaux de pêche artisanale dans la région. Le programme de certification/licences gouvernemental fonctionne mal, avec seulement 5564 licences de pêche artisanale seulement délivrées en 2014 par rapport à un nombre potentiel de 7663 pirogues actives.

Des progrès ont été enregistrés en matière de gestion des ressources, mais il reste beaucoup à faire pour en garantir la soutenabilité. Les deux principales ressources exploitées actuellement en Mauritanie (le poulpe et les petits pélagiques) sont en état de surpêche. La pêche de poulpe, principale espèce démersale commerciale exploitée en Mauritanie, est de 17 % supérieur au niveau durable, tandis que d'autres ressources commerciales-clés de poissons démersaux (merlus et crevettes) sont exploitées de manière durable et que l'effort de pêche pourrait être modérément augmenté pour atteindre le rendement maximal durable. L'ensemble des stocks de petits pélagiques se partage entre les différents états côtiers de la région (à savoir le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau), et est considéré comme surexploité, particulièrement les sardinelles et les chinchards, deux espèces abondantes en saison dans la ZEE mauritanienne. La seule exception concerne le stock de sardines dans le sud-Maroc et le nord-Mauritanie qui pourrait supporter une augmentation des prises.

En février 2015, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de la politique halieutique pour la période 2015-2019 impliquant un changement radical passant d'une gestion des pêches fondée sur l'effort de pêche (contrôle d'entrée) à une gestion par quotas (contrôle de sortie). La mise en œuvre d'un système de quotas pour réguler la pêche dans la ZEE mauritanienne exigera des mécanismes transparents d'allocation des quotes-parts sur la base d'avis scientifiques et une surveillance de l'utilisation des quotas par les différents utilisateurs de quota. Des possibilités de pêche accordées à la flotte européenne en vertu du protocole d'Accord 2012-2014 ont été gérées avec succès sur la base de quotas, et la gestion des quotas est désormais appliquée pour réglementer l'accès des chalutiers étrangers non-européens autorisés à exploiter la pêche des petits pélagiques. Grâce à la mise en œuvre du protocole d'Accord de l'UE 2012-2014 et la mise en œuvre du plan de gestion des poulpes, le Gouvernement a acquis de l'expérience sur la gestion des quotas, et est également pleinement conscients des exigences et des développements nécessaires pour gérer avec succès la transition.

Si elle est réussie, la transition à une gestion par quotas étayera un ensemble complet de réformes qui sous-tendent une modernisation du secteur de la pêche mauritanienne. La réglementation de la pêche par quotas permettra la levée de l'interdiction sur l'acquisition de nouveaux navires industriels en vigueur depuis 1997 et, par conséquent, contribuera à augmenter les performances économiques de ce secteur (navires plus efficaces, meilleure

qualité des captures). Toutefois, le Gouvernement aura à mettre en œuvre des mécanismes de renouvellement ne générant pas de surcapacité. Le passage à la gestion par quotas soutiendra également une réforme du système d'imposition avec l'introduction de redevances perçues par les titulaires de quotas avec, pour conséquence, une augmentation de la contribution du secteur privé aux revenus de l'État provenant de la pêche. Plus généralement, un système de quotas transférera plus de responsabilités au secteur privé pour la gestion des ressources.

La transition devrait être soutenue par les interventions suivantes, résumées dans l'action C1 de la Matrice d'Action :

- Fournir au MPEM un appui approprié pour la mise en œuvre de mécanismes de partage de quotas transparents en tenant compte des priorités de la politique des pêches en Mauritanie, et pour actualiser la législation. Le Gouvernement a déjà adopté une loi-cadre pour le secteur de la pêche révisée, mais de nombreux efforts restent à faire pour rédiger les dispositions d'application (décrets, arrêtés) qui assureront des règles transparentes et exécutoires à la fois au secteur privé et aux différentes institutions de l'État en charge du contrôle de conformité.
- Veiller à ce que l'institut scientifique IMROP dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour recueillir et analyser les informations dont il a besoin pour produire les avis scientifiques sur la base desquels le Gouvernement peut adopter des décisions de gestion. Pour les ressources de la pêche partagées avec d'autres États côtiers (à savoir les petits pélagiques partagés avec le Maroc, le Sénégal et la Gambie), les priorités devraient également comprendre le renforcement de la coopération sous régionale en matière de capacités de gouvernance dans le secteur des pêches.
- Soutenir la GCM, Garde-Côtes mauritanienne, dans le déploiement de capacités de suivi et de contrôle efficaces d'absorption des quotas. Ceci inclut, mais sans s'y limiter, la surveillance et le contrôle des captures des bateaux industriels utilisant des technologies modernes (journaux de bord électroniques) et la surveillance et le contrôle des débarquements de la flottille artisanale. La surveillance et le contrôle des captures artisanales seront particulièrement délicats, mais encore gérables grâce à une surveillance directe des activités dans les principaux sites de débarquement et à une supervision des quantités transitant par des usines de transformation à terre. Le développement prévu des infrastructures de débarquement, qui permettra d'améliorer les conditions de travail et sanitaires, sera également un soutien à la concentration spatiale des points de débarquement et facilitera les contrôles.

Les débouchés à l'exportation de poissons de la Mauritanie sont fortement concentrés. En moyenne durant la période 2010-2014, les marchés japonais et européens (principalement l'Espagne et l'Italie) ont concentré 85 % de la valeur des exportations totales des produits de la pêche congelés. Les exportations de produits de la pêche congelés restent concentrées sur un seul produit, le poulpe entier congelé, vendu sur les marchés japonais et européens. Les performances des exportations se sont améliorées au cours des dernières années grâce à l'émergence d'un secteur de la transformation de farine de poisson orienté vers l'exportation, mais le développement de cette industrie pose de sérieuses menaces en termes de durabilité des stocks tout en ne générant que peu de bénéfices pour l'économie. Les exportations de farine de poisson devraient diminuer dans un avenir proche et sont clairement hors d'un domaine de développement. Les exportations de produits de la pêche frais n'atteignent qu'un faible niveau (7000 tonnes en 2013) comparé aux débarquements et pourraient être augmentées grâce aux recommandations suivantes (action C2) :

- Soutenir le développement des exportations de produits de la pêche frais vers l'UE : par rapport à d'autres concurrents dans les pays tiers, la Mauritanie dispose d'un net avantage

en termes de proximité sur le territoire douanier européen. Ceci ouvre la possibilité de développer une offre de produits frais (poissons entiers ou filets de poissons) qui obtiennent une valeur nettement plus élevée que des produits congelés similaires dans un environnement commercial moins compétitif. Le Gouvernement devrait soutenir le développement de ce flux d'exportation en encourageant le développement d'installations adéquates pour les exportateurs (chambres froides dans les aéroports par exemple) et en mettant en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Le Gouvernement devrait également supprimer les contraintes administratives inutiles concernant les exportations de produits de la pêche frais, comme le régime actuel des quotas d'exportation qui génère des incertitudes juridiques et un fardeau administratif pour les exportateurs.

- Développer les capacités commerciales de la SMCP : La SMCP, en tant qu'interface unique entre producteurs mauritaniens de produits de la pêche congelés et acheteurs étrangers, devrait élargir son portefeuille de clients pour promouvoir des exportations vers des marchés jusqu'à présent pratiquement intouchés comme les marchés asiatiques ou africains. Le développement du marché africain pourrait être une opportunité pour améliorer la valorisation des petits pélagiques actuellement transformés en farine de poisson pour la consommation animale avec de faibles bénéfices pour l'économie nationale et des impacts négatifs sur la durabilité des stocks et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Tous les documents stratégiques récents sur le secteur des pêches en Mauritanie ont souligné la nécessité de développer des activités de transformation vers la production de produits à valeur ajoutée afin d'accroître la contribution du secteur au PIB national et d'augmenter le nombre de possibilités d'emplois, en particulier pour les femmes.

Jusqu'à maintenant, le climat des affaires en Mauritanie a eu un effet dissuasif sur les investisseurs étrangers dans le secteur de la transformation alimentaire, malgré le potentiel du pays en termes de disponibilité des matières premières. Le Gouvernement a récemment abordé le problème en réformant une législation majeure en relation avec l'investissement étranger, en prenant un rôle leader dans l'Union africaine afin de promouvoir l'Initiative de Transparence de l'Industrie de la Pêche (FITI) et en créant la Zone Franche à Nouadhibou.

La création de la Zone Franche semble déjà avoir des effets positifs sur l'investissement comme l'atteste le projet d'investissement de 28 millions de dollars EU du groupe marocain 'Unimer' dans des installations destinées à fabriquer des produits à valeur ajoutée comme la mise en conserves ou en bocaux en verre d'espèces pélagiques. Toutefois, l'Autorité de la Zone Franche a besoin d'un soutien considérable pour atteindre ses objectifs. Les domaines d'intervention suivants devraient être considérés (action C3) :

- Consolider les capacités de planification de l'Autorité ;
- Soutenir des initiatives visant à améliorer et simplifier le cadre réglementaire applicable aux entreprises privées engagées dans la transformation du poisson ou les activités liées à la pêche ;
- Encourager un partage clair des responsabilités entre les différentes entités gouvernementales ayant la gestion du secteur de la pêche dans leurs mandats.

Quant à la gouvernance du secteur, la législation mauritanienne confère un rôle-clé à la SMCP dans la chaîne de l'exportation des produits congelés non transformés. Toutefois, selon les exportateurs, la valeur ajoutée de la SMCP est minime. La société tend à limiter son rôle à la fixation de prix de référence de l'exportation, à la perception des impôts et au rapatriement des devises, tout en ne fournissant qu'un soutien insuffisant aux exportateurs. Parmi les exemples on compte (i) la négociation des prix par la SMCP uniquement sur une base FOB, laissant aux clients et aux exportateurs la charge de l'organisation du transport des produits vers leur destination finale ; (ii) l'absence de mécanismes de préfinancement pour les exportateurs ; (iii)

le manque d'implication de la structure de la chaîne pré-export (classement des produits, stockage à froid) ; ou encore (iv) l'absence d'initiatives dans le cadre de son mandat et d'appui au développement du secteur de la pêche artisanale. Dans le contexte actuel, les services rendus par la SMCP ne sont pas différents de ceux rendus par la Banque centrale ou les Douanes pour les exportations de toutes formes de produits de la pêche. Tout ceci alimente les critiques formulées par certains opérateurs du secteur privé sur la pertinence de l'institution.

La précédente ÉDIC de 2001 sur la Mauritanie avait recommandé la suppression de la SMCP dans le temps et le retour des fonctions de commercialisation au secteur privé. Cette recommandation n'a pas été reprise par le Gouvernement qui voit le rôle de la SMCP comme un pivot. La légitimité de la SMCP pourrait être renforcée si l'institution élargissait la portée de ses interventions actuelles, axées en grande partie sur le contrôle du commerce, pour développer une culture de services destinés au secteur privé. Ceci n'impliquerait pas nécessairement pour la Société une nouvelle réforme juridique, mais un accroissement de sa participation dans les fonctions de soutien au secteur privé qui nécessiterait une réforme approfondie de l'organisation, dont un renforcement substantiel de ses capacités humaines. Une étude détaillée devrait être engagée pour (i) détailler et hiérarchiser les fonctions de soutien requises par le secteur privé, artisanal ou industriel ; et (ii) pour les fonctions de soutien relevant du mandat de la SMCP selon l'article 2 de son statut, d'établir un plan d'action ayant pour objectif de revoir l'organisation et les capacités de la SMCP en vue de fournir ces fonctions de soutien au meilleur prix.

## **Le secteur agro-pastoral**

L'élevage est l'un des piliers de l'économie mauritanienne. Les comptes nationaux estiment la contribution de la filière au PIB mauritanien à environ 15 %, mais les opérations du secteur étant largement informelles, cette contribution est sans doute sous-estimée. Le sous-secteur de l'élevage représente plus des trois quarts de la valeur ajoutée dans le secteur agro-pastoral, fournit des revenus à environ 60 % de la population nationale et joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire et la résilience. En effet, le bétail est non seulement une source de revenus et de nourriture, mais aussi une forme d'accumulation du capital et d'assurance, particulièrement pour les plus pauvres (les régions spécialisées dans l'élevage ont les taux de pauvreté parmi les plus élevés du pays), et ceci dans un contexte où la production agricole est caractérisée par une faible productivité et une forte volatilité.

Le secteur de l'élevage a été, jusqu'à présent, largement négligé dans les dépenses publiques, mais un changement est attendu avec la création récente d'un Ministère de l'Élevage. L'élevage étant prééminent dans les régions à forte pauvreté, et de surcroît, fortement redistributif – environ 80 % de la valeur ajoutée est capturée par les producteurs primaires– il aurait dû être promu comme un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté. Toutefois, un récent examen des dépenses publiques agricoles (Ministère de l'Agriculture 2015) montre que le soutien aux cultures a continué d'attirer la 'part du lion' des dépenses publiques dans le secteur agro-pastoral jusqu'en 2014, malgré quelques efforts pour améliorer les services vétérinaires et l'infrastructure de base. Il est à espérer que la promotion de la Direction de l'élevage en un ministère à part entière en 2014 permettra un meilleur équilibre des dotations entre les sous-secteurs.

Le Gouvernement devrait en premier lieu, sécuriser le financement et le lancement du long recensement du cheptel dès que possible (action D1). Des données précises permettront l'élaboration de stratégies et de mesures de soutien adéquates dans le futur, en particulier celles visant à développer le potentiel d'exportation de la filière.

Dans un second temps, le Gouvernement pourrait formuler et mettre en œuvre une stratégie de développement des exportations axée sur le secteur privé et un marché participatif pour le sous-secteur de l'élevage (action D2). Cela pourrait faire partie du prochain exercice d'opérationnalisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) de la filière de l'élevage prévu pour aboutir à un programme d'investissement prioritaire comme cela a été fait pour la filière agricole. Ceci permettrait de réunir l'ensemble des différents travaux et les propositions mentionnées ci-dessus et devrait être fondé sur les principes directeurs suivants :

- Engager efficacement toutes les parties prenantes dans un processus de formulation et d'exécution par la formation de groupes de travail sectoriels, dès le commencement, en leur donnant un rôle leader dans l'évaluation des contraintes et la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de soutien ;
- Pour chaque chaîne de valeur, démarrer à partir d'une évaluation précise de la demande du marché et évaluer ensuite comment les contraintes de production peuvent être atténuées pour répondre à cette demande, et non le contraire ;
- Promouvoir l'association d'investissements publics et privés, en revisitant les propositions de PPP du Ministère de l'Élevage le long des axes de recommandations 4, 5 et 6. Les investissements publics devraient être limités à la fourniture de biens publics (infrastructures, recherche, vulgarisation, etc.), aux activités pro-pauvres (organisation et renforcement des capacités des éleveurs), ou à la facilitation de mesures telles que des études de marchés, du soutien à la commercialisation sur les marchés étrangers, du renforcement de capacités, etc.) ; L'ensemble des investissements purement productifs doit être exclusivement effectué par des opérateurs privés, l'intervention du Gouvernement étant susceptible d'entraîner des distorsions du marché ainsi que les entités inefficaces et déconnectées du marché, qui ne seraient ni durables ni aisément transférables au secteur privé.

À moyen terme, la stratégie d'exportation de la filière de l'élevage englobera les quatre chaînes de valeur suivantes, pour lesquelles les recommandations spécifiques sont faites ci-dessus : les animaux vivants, les cuirs et peaux, la viande rouge, le lait de chamelle et les produits dérivés.

En troisième lieu, le Gouvernement devrait relancer la chaîne de valeur des cuirs et peaux en impliquant des opérateurs existants (action D3). Il convient de tirer parti de l'initiative de PPP en cours menée par le MAED pour aider les opérateurs des quatre principales activités de tanneries à Nouakchott et, éventuellement, d'autres acteurs (groupes de femmes impliquées dans le tannage végétal, bouchers, récoltants) à élaborer une stratégie de la filière englobant l'information et la sécurisation des marchés, la structuration de l'offre des cuirs et peaux brutes, l'amélioration de la qualité tant au niveau des matières premières que du traitement, le financement de la chaîne de valeur, le renforcement des capacités et la protection environnementale.

Le Gouvernement devrait encourager le lancement d'une activité-pilote de transformation de la viande rouge en morceaux et d'exportation par un opérateur privé établi sur les marchés étrangers (action D4). Comme vu précédemment, une telle opération implique un certain nombre d'incertitudes que seul un opérateur privé expérimenté ayant une forte présence dans les marchés ciblés sera éventuellement en mesure de surmonter, avec le soutien du Gouvernement. Les incertitudes concernent à la fois le côté de l'offre (comment sécuriser un approvisionnement régulier et suffisant en animaux dans un système basé sur la transhumance, le fourrage et l'alimentation animale disponibles et autres défis d'embouche, les exigences sanitaires : vaccinations, quarantaine, etc.) et les aspects de commercialisation (défis logistiques, comment rivaliser sur des marchés en rapide évolution dans lesquels de grands acteurs comme l'Inde et le Brésil sont déjà solidement établis avec des prix très compétitifs). Le soutien du Gouvernement sera nécessaire pour la facilitation administrative et,

possiblement, fiscale, la fourniture d'infrastructures de base, l'organisation des éleveurs, le respect des exigences en matière de santé animale, le contrôle de qualité et la certification, l'appui à la commercialisation, etc., faisant de cette entreprise une occasion potentielle parfaite pour un PPP si –et seulement si– un opérateur privé expérimenté peut être identifié et se révèle intéressé à investir dans cette nouvelle chaîne de valeur.

Comme pour les cultures, le soutien du Gouvernement a été jusqu'ici quelque peu mal dirigé, étant concentré sur la substitution aux importations de riz.

Une tentative de développement des exportations de légumes a été réalisée par le *Programme de Développement Intégré de l'Agriculture irriguée en Mauritanie* (PDIAIM) financé par la Banque mondiale, mais a échoué en raison d'une orientation trop axée sur la production –et insuffisante sur la chaîne de valeur et la commercialisation. Il n'y a eu aucun effort subséquent pour développer un secteur de fruits et légumes d'exportation ; toutefois le potentiel est toujours présent. La Mauritanie est le pays tropical le plus proche du marché européen et, par conséquent, elle possède un potentiel important pour fournir l'Europe en fruits et légumes frais durant les saisons d'automne et d'hiver. Grâce aux routes entièrement goudronnées, l'Europe du Nord n'est qu'à quelques jours de la vallée du fleuve Sénégal. En outre, la Mauritanie dispose de grandes surfaces de terres déjà équipées pour l'agriculture, ainsi que de l'eau facilement accessible à partir du fleuve Sénégal pour exploiter cet avantage de proximité.

Le Gouvernement devrait chercher à constituer un pôle d'exportation de fruits et légumes à Rosso autour d'un ou de plusieurs opérateur(s) principaux, locaux ou internationaux, déjà établis sur les marchés européens (action D5)

Finalement, le Gouvernement devrait chercher à formaliser les chaînes de valeurs de la gomme arabique et d'autres produits forestiers non ligneux par (i) des arrangements contractuels entre associations de cueilleurs et commerçants établis sur les marchés internationaux ; et (ii) la mise en place d'un système d'échange d'informations de marché, afin de maximiser les revenus des cueilleurs (action D6).

L'avantage devrait être donné aux projets en cours et l'initiative PPP actuelle du MAED devrait être mis à profit pour tenter d'accroître la valeur ajoutée du secteur, non seulement par une meilleure organisation des cueilleurs, un renforcement des capacités et une meilleure gestion des ressources, mais aussi grâce à la rationalisation des opérations de commercialisation et à la recherche d'acheteurs internationaux susceptibles de payer les meilleurs prix pour garantir un approvisionnement groupé de bonne qualité. Ceci implique également la création d'une plateforme de partage d'informations pour faciliter l'échange d'informations des marchés et la coordination de la commercialisation entre les associations de cueilleurs.

## **Ouvrir la voie à une reprise du tourisme**

La Mauritanie est un vaste pays, dont la nature endogène, les biens culturels et l'emplacement peuvent être exploités pour devenir compétitif au niveau international dans plusieurs marchés touristiques de niche. Le tourisme a émergé en Mauritanie dans les années 1980 avec la création de la *Société Mauritanienne du Tourisme et Hôtellerie* (SMHT), entreprise d'état semi-autonome, et est resté à l'état embryonnaire jusqu'au milieu des années 1990, lorsque la première politique du tourisme du pays a été instaurée et que des opérateurs touristiques internationaux (principalement français) ont commencé à vendre des « circuits désert ». Le produit phare de la Mauritanie est « *l'expérience du désert* » qui comprend des circuits d'aventure et de randonnées dans la région de l'Adrar, combinée avec des visites de sites du



patrimoine culturel d'Atar et de Chinguetti. Le tourisme mauritanien a culminé dans le milieu des années 2000, avec près de 15 000 touristes, et a cessé rapidement après le meurtre de quatre touristes français en 2007 par *Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI)* et la difficulté qui en a découlé de garantir la sécurité le long de sa longue frontière avec le Mali. Le tourisme n'a pu se redresser, les 'conseils aux voyageurs' internationaux en cours inhibant toute croissance et tout investissement significatifs dans le secteur.

Malgré cette contrainte majeure, le pays est parvenu à promouvoir un petit secteur du tourisme axé principalement sur les voyageurs d'affaires et le tourisme résidentiel. En attendant la levée des 'conseils aux voyageurs', il est possible d'encourager les initiatives de tourisme privées et publiques à cibler et mieux servir des marchés peu élastiques aux 'conseils aux voyageurs', et de moderniser en parallèle, les cadres juridique, réglementaire et administratif du secteur afin de mieux structurer et préparer le terrain pour une éventuelle croissance du tourisme international. Après que les 'conseils aux voyageurs' soient levés, un certain nombre d'investissements catalyseurs seront nécessaires dans la promotion de l'infrastructure touristique, la formation, et la promotion des investissements pour développer le secteur d'une manière compétitive et inclusive.

Deux organismes publics sont chargés de la réglementation, de la planification, du développement et de la gestion du secteur. La *Direction du Tourisme (DT)*, rattachée au Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, et l'*Office national du tourisme mauritanien (ONT)*, entité publique semi-autonome créée en 2002. En pratique, les actions des deux entités se chevauchent souvent. La *Direction du Tourisme* empiète sur la gestion de l'ONT et le développement du secteur, tandis que la réglementation et l'application demeurent incomplètes. L'*Office national du tourisme* a réduit son objectif à i) la promotion consistant quasi exclusivement à participer à des foires commerciales et des expositions ; et ii) l'organisation et la gestion d'événements, parmi lesquels le Festival des villes anciennes, le Rallye Africa Eco Race, le Rallye Raid. Sa promotion n'est ni ciblée ni axée sur les résultats, et le développement de produits en est pratiquement absent. La coordination des deux entités avec le secteur privé est minime. L'ONT a été créé comme un organisme privé-public financièrement autonome, mais un seul membre représente le secteur privé au sein du conseil d'administration.

Le Gouvernement mauritanien peut entreprendre trois actions stratégiques pour accroître le commerce des services touristiques. À court terme, le secteur devrait tout d'abord concentrer ses ressources humaines et budgétaires limitées sur la création de produits et de services pour les marchés nationaux et régionaux, ceux-ci n'exigeant qu'une promotion et un développement de produits modestes. Par la suite, ils fourniront une demande de base solide pour l'expansion et la montée en gamme au fur et à mesure que le secteur se professionnalise. Dans un deuxième temps, et en parallèle, les systèmes, réglementations et organismes régissant le tourisme nécessitent une actualisation et un examen afin de gérer efficacement le secteur et positionner le pays pour un retour concurrentiel dans le marché international du tourisme une fois que les 'conseils aux voyageurs' seront levés.

À moyen terme, une fois les 'conseils aux voyageurs' levés, le pays devra investir massivement dans le tourisme et des infrastructures touristiques dans la région de l'Adrar (y compris l'aéroport d'Atar), dans un cadre national de développement de compétences touristiques, et dans de solides campagnes promotionnelles.

Cibler activement des marchés de faciles (*low hanging fruits*) avec des possibilités de découverte, de loisirs et de rencontres pour les indigènes, les expatriés, les pays voisins et les touristes régionaux et voyageurs d'affaires (action E1) en :

- créant une plateforme pour cibler le dialogue privé-public et la coordination des parties prenantes afin de hiérarchiser et sélectionner chaque année un marché-source important sur lequel concentrer la promotion et le développement de produits touristiques ;
- réalisant des études de renseignement sur le marché pour le segment sélectionné et élaborant un plan d'action pratique de commercialisation avec des engagements des deux secteurs public et privé ;
- identifiant avec le secteur privé, les contraintes-clés de facilitation réglementaire et de voyage pour le marché et la tenue de forums sur le tourisme en collaboration avec plusieurs organismes d'État afin d'y apporter des solutions.

Le Gouvernement mauritanien devra également modifier la réglementation, améliorer les systèmes et rationaliser les organismes de tourisme pour gérer efficacement le secteur et de positionner le pays pour un retour compétitif sur le marché international une fois les 'conseils aux voyageurs' levés (action E2).

- Produire des données pour mieux appréhender la taille du secteur et son impact sur l'économie mauritanienne, y compris par un inventaire actualisé des différents types d'établissements (restauration, hébergement, agences de voyage, artisans), des créations d'emplois directs et indirects, et des recettes fiscales, et par une analyse comparative à d'autres secteurs.
- Consolider, rationaliser et mettre l'accent sur les entités régissant le tourisme. Actuellement, la *Direction du Tourisme* et l'*ONT* entreprennent des activités qui se chevauchent par manque d'une orientation stratégique et ciblée. Les rôles et les mandats des institutions doivent être clarifiés, le renforcement de capacités soutenu et un budget suffisant pour des activités axées sur les résultats devrait être alloué.
- Réviser la taxe de promotion touristique et renforcer sa collecte. Cette taxe de 200 MRO prélevée sur les nuitées est obsolète et sous-collectée. Cet impôt doit être révisé, afin de i) réviser à la hausse conformément à l'inflation ; ii) mettre à jour des mécanismes de collecte et d'application ; et iii) garantir l'utilisation transparente et efficace des fonds.
- Mettre en place un système d'amélioration de la qualité de l'hébergement est une étape importante dans la mise en place des bases d'un secteur concurrentiel.
- Actualiser les lois et réglementations en matière de tourisme pour mieux répondre aux besoins modernes du secteur, y compris une meilleure définition des types de licences pour les agences de voyages et les tour-opérateurs, ainsi que la mise à jour des textes d'application et de leurs mécanismes d'exécution.
- Mettre en place des mécanismes pour soutenir les investissements privés locaux et étrangers dans les produits et destinations touristiques clés. La Zone Franche de Nouadhibou comprend un certain nombre de zones à fort potentiel touristique. Des pôles de croissance de tourisme peuvent être légalement créés à proximité du Parc National du Diawling et dans la région de l'Adrar, dans le but de préparer le terrain pour la promotion de l'investissement dans le tourisme.

À moyen terme, une fois que les 'conseils aux voyageurs' internationaux seront levés, le secteur devra investir massivement dans les domaines suivants pour devenir compétitif au niveau international et catalyser sa croissance (action E3).

- Moderniser les infrastructures touristiques et d'accès dans la région de l'Adrar comme destination phare du tourisme. Ceci comprend la mise en conformité de l'aéroport d'Atar aux normes internationales d'opération, de sécurité, et de sûreté. Compte tenu de l'importance cruciale de l'aviation dans le redémarrage du secteur du tourisme international de la Mauritanie, l'investissement dans la modernisation des infrastructures de l'aéroport pour son opérationnalisation est une priorité absolue. L'aéroport d'Atar a accumulé un déficit d'investissements en termes de maintenance en raison de sa désuétude. De plus, les principaux sites exigent une réhabilitation et les infrastructures touristiques ont besoin d'être modernisées afin de s'adapter durablement à un nombre croissant de touristes dans des sites fragiles avec des capacités de transport faibles.
- Élaborer un cadre national de développement des qualifications et de formation tourisme comprenant la création d'organismes de formation et des programmes, ainsi que des cours de formation tourisme de courte durée afin d'améliorer la qualité des services. Surtout, les entrepreneurs ont besoin de formation afin de mieux exploiter, gérer, commercialiser et développer les entreprises de tourisme.
- Entreprendre une campagne de commercialisation coordonnée pour réactiver l'intérêt pour le voyage et les relations avec la destination, en ciblant une à trois sources de marchés-clés, comme suit :
  - Relancer le produit « randonnée dans le désert » dans la région de l'Adrar pour le marché français ;
  - Diversifier les marchés-sources pour ce produit phare vers la Suisse, la Belgique, l'Espagne et l'Italie ; se concentrer sur un nouveau marché chaque année ;
  - Diversifier l'offre de produits de la région Nema, de la vallée du fleuve Sénégal et du Parc National du Banc d'Arguin.
- Entreprendre des campagnes de promotion d'investissement ciblées sur deux types spécifiques d'entreprises (tourisme écologique, campings dans des Oasis) et des destinations, ainsi que des types spécifiques des investisseurs. Un code d'investissement spécifique du secteur touristique, comme cela a déjà été fait dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, permettrait une telle mise au point.

## TIC

Selon une enquête menée dans le cadre de cette ÉDIC, les TIC ont un impact substantiel sur le commerce en Mauritanie. Les entreprises interrogées ont mis l'accent en particulier sur l'amélioration de l'accès à l'information sur le marché, permettant d'accéder à de nouveaux clients et fournisseurs (effet de diversification). L'utilisation des TIC permet aux entreprises exportatrices de suivre les prix des matières exportées et de surveiller les changements dans l'activité des principaux marchés internationaux, favorisant le développement des opportunités de marché en identifiant de nouveaux clients (marchés émergents). De la même manière, les TIC ont facilité l'accès aux catalogues de produits de fournisseurs —et leur comparaison— pour les entreprises d'importation, ainsi que l'accès aux offres promotionnelles, ce qui peut favoriser la diversification des fournisseurs et améliorer le séquençage de l'achat. L'amélioration de l'accès aux informations de marché en Mauritanie semble être étroitement liée à une augmentation des volumes d'échanges plutôt qu'à une plus grande diversification des

produits/services échangés. Améliorer l'accès aux informations sur les prix a permis d'acheter en temps réel et de commander des volumes plus importants (en fonction des offres commerciales et des promotions, en particulier). Dans le secteur bancaire, l'utilisation des TIC a amélioré le volume des activités avec des clients étrangers: premièrement en favorisant la création de partenariats avec d'autres banques étrangères (grâce à l'utilisation de systèmes d'information sécurisés reliant les banques partenaires), et, en second lieu, en promouvant les synergies entre les filiales étrangères de certaines banques mauritaniennes, ce qui conduit à des opérations bancaires supplémentaires avec les pays étrangers. Dans l'ensemble, l'impact des TIC sur la diversité des produits/services échangés est très rarement mentionné par les entreprises.

Le principal obstacle à l'expansion de l'utilisation des TIC dans les activités commerciales réside dans le coût et la faible qualité des équipements et services disponibles. Bien que l'utilisation des TIC ait augmenté de manière spectaculaire (d'un cinquième à plus de la moitié des répondants à un sondage auprès des employés effectué pour l'ÉDIC), un certain nombre de sociétés signale le coût comme obstacle à la pleine informatisation des opérations. De fréquentes coupures d'accès Internet sont également signalées sur le corridor Nouakchott-Nouadhibou, forçant l'utilisation de la communication vocale.

Les répondants se plaignent du coût élevé de l'ADSL et d'autres services, comparé au Maroc ; La bande passante est également trop étroite pour l'échange de données, empêchant la sauvegarde de données appropriée. En conséquence, la proportion de la population utilisant Internet est encore faible (6,2 % contre 20 % au Sénégal et 56 % au Maroc). L'accès à large bande est encore à ses balbutiements, bien que les trois opérateurs aient accès au câble sous-marin ACE qui leur permet d'acheter un accès international à des tarifs compétitifs.

Afin de réduire les coûts d'accès, le Gouvernement mauritanien devrait mettre en place le cadre juridique 2013 par des décisions réglementaires sur l'octroi de licences tout usage pour l'IAP, des décisions relatives à l'accès des tiers non discriminatoire et équitable à la bande passante tenue par des opérateurs dominants sur les réseaux à large bande, et la réalisation d'un plan de stratégie et d'action pour la promotion de l'utilisation et de l'accès Internet à large bande sur le territoire national entier (action F1).

Le secteur privé attend aussi du Gouvernement mauritanien qu'il accompagne le développement des acteurs locaux par le biais de clauses préférentielles nationales dans les marchés publics ; le Gouvernement devrait également réagir en lançant une consultation public-privé sur la question. Il devrait aussi promouvoir une certification par une exigence de certification comme condition préalable à la participation aux marchés de marchés publics (action F2). Enfin, le Gouvernement devrait contribuer au développement d'un marché national des TIC en accélérant le développement de l'e-gouvernement. Il devrait finaliser, adopter et appliquer la loi mauritanienne d'information de la société actuellement en instance, ainsi que de promouvoir l'utilisation des paiements électroniques (action F3).

## Matrice d'Action révisée de l'ÉDIC actualisée

### Politique commerciale

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
A1	Manque de capacité du secteur privé à utiliser des opportunités de	Non	Interventions des bailleurs de fonds à petite échelle (par exemple des garanties de prêt)	À petite échelle	Déployer plus de programmes de perfectionnement, Développer ARIZE, Fournir de la formation aux banques locales	MCIT, MAED avec bailleurs de fonds	Création d'un programme combiné de garanties de prêt, mise-à-niveau, et assistance technique aux banques	Élevé	Faible	Élevé
A2	Manque de visibilité du régime d'importation appliqué sur le terrain	Non	Négociations bilatérales avec des acteurs privés	"Terrain de jeu" inégal entre acteurs privés	Limiter les régimes <i>ad hoc</i> au bénéfice d'opérateurs particuliers	MoF, MCIT	Élimination des disparités entre les impôts légaux et perçus	Moyen	Moyen	Élevé
A3	Faible formulation de la politique commerciale du MCIT	Oui	Assistance technique de l'OMC	Faible participation, pas d'amélioration	Recruter des analystes techniquement compétents, améliorer la gestion des ressources humaines	MCIT	Aptitude du MCIT à produire des notes d'orientation courtes sans consultants extérieurs	Moyen	Moyen	Élevé
A4	Manque d'efficacité du régime de zone spéciale	Non	Aucune		Gérer de façon autonome des subventions dans un cadre juridique solide	Tbd	Augmentation des IDE dans la ZES	Moyen	Moyen	Élevé
A5	Manque de soutien aux femmes commerçantes	Non	Insécurité physique et économique, absence d'information sur les marchés, discrimination	Les opportunités d'emploi, de revenus et d'affaires demeurent inexploitées	Diffuser l'information sur les programmes disponibles, améliorer la sécurité le long des corridors, construire des hébergements et entrepôts dédiés aux femmes commerçantes	MCIT jouera le rôle de plaidoyer	Amélioration des conditions de négociation, devant être contrôlé par des groupes de discussion	Moyen	Faible	Moyen
A6	Manque d'incitations pour des énergies de transition	Non	Importation d'équipement de production neutre en carbone laissée à l'initiative du secteur privé	Faible déploiement de technologies appropriées	Fournir une série de mesures incitatives pour l'importation de panneaux solaires	MCIT jouera le rôle de plaidoyer	Augmentation de l'accès à l'électricité pour les ménages	Moyen	Faible	Moyen

## Facilitation

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
B1	Faibles performances opérationnelles pour les conteneurs à Nouakchott	Pas exactement	Réforme du travail des docks, Création d'un terminal à conteneurs	Dimension sociale de la réforme du travail des docks, Manque de clarté sur les options de gestion pour le terminal à conteneurs	Assistance technique pour la réforme du travail des docks, PSIA, services consultatifs pour le terminal à conteneurs	PAN-PA	Nombre de docks vs niveau de trafic	Élevé	Moyen	Élevé
B2	Utilisation inefficace des ressources humaines de Douanes due à des contrôles physiques systématiques	Oui	Plan d'action préparé, mais aucune action concrète	Absence de mise en œuvre	Assistance technique pour l'opérationnalisation des scanners Assistance technique et renforcement de capacité pour la gestion des risques	Douanes	% des déclarations pour chaque canal (vert/jaune/rouge)	Élevé	Moyen	Élevé
B3	Passage de la frontière au PK55	Non	Aucuns plans	Les contrôles physiques et les escortes détournent les ressources de la frontière, prolongeant le temps de passage	Opérationnalisation des scanners Établissement d'un consensus sur un programme de soutien de coopération entre les douanes marocaines et mauritaniennes	Douanes	Temps de franchissement de la frontière, % des camions dédouanés le jour même (données SYDONIA)	Moyen	Élevé	Élevé

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
B4	Évaluation des défis sur la facilitation du commerce sur le corridor routier Nord-Sud <b>et le corridor du Mali</b>	Non	Aucuns plans	Défis sur le corridor (organismes de transport et frontaliers)	Assistance technique pour l'examen des conditions de transport sur la route, y compris des enquêtes auprès d'opérateurs de transport routier (notamment du Maroc)	Ministère du Transport, Douanes, Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou		Moyen	Faible	Élevé
B5	Alignement avec les réglementations et les normes internationales de transport ( <b>à terme, ratifier la convention TIR</b> )	Non	Aucuns plans	La Mauritanie ne fait pas partie des principales conventions et instruments internationaux routiers	Assistance technique pour l'évaluation de l'écart entre la législation nationale de transport mauritanienne et les principales conventions internationales de transport	Ministère du Transport		Moyen <b>à long</b>	Faible	Moyen
B6	Accord technique de transport avec le Maroc	Non	Aucuns plans	Pas d'accord sur des normes techniques minimales requises pour permettre aux entreprises de transport mauritaniennes d'accéder au marché du transport routier vers et à travers le Maroc	Facilitation des réunions techniques entre les acteurs mauritaniens et marocains	Ministère du Transport, Douanes, Ministère des Affaires étrangères		Moyen	Élevé	Élevé
B7	Certification d'entreprises de camionnage mauritaniennes sélectionnées	Non	Aucuns plans	Entreprises de camionnage mauritaniennes pas impliquées dans le transport <b>international</b>	Assistance technique au Ministère du Transport pour la définition et la gestion de la certification	Ministère du Transport, Associations de camionnage		Moyen	Moyen	Élevé

## Pêches

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
C1	Durabilité de la gestion des stocks halieutiques	Non	Émergent : un consensus national a été conclu pour réformer le cadre de la gestion par quotas de pêche	i) Le manque d'expérience dans la gestion des quotas ; ii) l'insuffisance des ressources pour mettre en œuvre et appliquer une politique de quotas	i) Consolider l'administration des pêches ; ii) actualiser les réglementations ; et iii) mettre en place un système d'attribution et de suivi des quotas	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	i) La politique des quotas appliquée en priorité aux ressources-clés de la pêche (poulpe, petits pélagiques), puis élargies à d'autres espèces ; ii) allocation de quotas transparente ; iii) surveillance de l'exploitation des quotas	Élevé	Élevé	Moyen
C2	Concentration des exportations de poissons sur quelques marchés de destination	Non	Non identifiée		i) Développer le potentiel de la SMCP pour explorer de nouveaux marchés, notamment en Afrique, et promouvoir la Mauritanie ; ii) soutenir les exportations de poisson frais vers l'UE ; iii) supprimer les contraintes législatives, identifier les goulots d'étranglement logistiques	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime / SMCP	i) % des exportations des produits halieutiques par destination ; ii) volume et valeur des exportations des produits frais de la pêche vers l'UE	Moyen	Élevé	Élevé
C3	Attirer les investissements étrangers pour le développement des activités de transformation du poisson à valeur ajoutée	Non	Une Zone Franche placée sous la supervision de l'Autorité de la Zone Franche a été créée en 2014 à Nouadhibou	La Zone Franche en est à ses débuts. Toutefois, sa création ne semble pas avoir été bien préparée, avec des règles floues et des conflits de compétences restant avec d'autres institutions de pêcheries	i) Consolider les capacités de planification de l'AN-ZF ; ii) améliorer le cadre réglementaire du secteur des pêches ; iii) clarifier les responsabilités / mandats des entités gouvernementales impliquées dans le secteur des pêches	Autorité de la Zone Franche / Présidence de la République	i) L'environnement réglementaire simplifié et transparent ; ii) tendances des investissements étrangers dans le secteur de la transformation du poisson	Moyen	Élevé	Élevé



Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	<b>Amélioration/nouvelle action proposée</b>	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
C4	Qualité des produits	Non	Existence de facilités de stockage réfrigéré	Facilités insuffisantes au regard des quantités produites	(i) Investissement dans de nouvelles capacités de stockage réfrigéré à Nouadhibou et à Nouakchott; (ii) Encouragement à l'utilisation de supports en fibre de verre dans les embarcations artisanales	SMCP/Chantiers navals de Mauritanie	Construction/Production et adoption des équipements nouveaux	Moyen	Faible	Elevé
C5	Manque d'organisation de la pêche artisanale	Non	Non identifiée		Encouragement à l'émergence de GIE dans la pêche et faciliter l'importation des intrants (conditionnement, équipements)	Ministère de la pêche/Fédération Nationale de la pêche	Création de GIE, augmentation de l'utilisation d'intrants dans la pêche artisanale	Moyen	Faible	Moyen

## Secteur agro-pastoral et élevage

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
D1	Manque de statistiques fiables sur le secteur de l'élevage	Oui	La FAO a préparé un guide méthodologique et un chiffrage financier	Budget et financements à finaliser	Boucler le financement et lancer le recensement dès que possible.	Ministère de l'Élevage	Recensement commencé	Élevé	Élevé	Élevé
D2	Dans le secteur de l'élevage, nécessité de renforcer les filières et baser davantage les stratégies et actions sur l'analyse des marchés existants et potentiels	Oui	Approche filière peu utilisée, marchés extérieurs peu connus	Risque de réaliser des investissements non durables	Pour chacun des 4 sous-secteurs concernés (voir D3, D4, D5, D6), formuler et mettre en œuvre une stratégie de développement de la production et des exportations de façon concertée avec les opérateurs du secteur (par ex. au travers de la mise en place de groupes de travail sous-sectoriels permanents chargés de la formulation des stratégies et du S&E des actions) et basée sur une analyse des marchés - PPP avec une répartition claire des responsabilités (investissements publics limités à la fourniture de biens publics (infrastructures, recherche, vulgarisation), aux investissements pro-pauvres (renforcement des capacités, etc.) et aux actions de facilitation (études de marché, etc.)	Ministère de l'Élevage	Groupes de travail sous-sectoriels mis en place, études de marchés réalisées, stratégies sectorielles basées sur les exigences des marchés, PPP formulés	Élevé	Élevé	Élevé

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	<b>Amélioration/nouvelle action proposée</b>	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
D3	Valeur ajoutée limitée des exportations d'animaux sur pied	Oui	Organisme de crédit à l'élevage créé en 2008 mais jamais doté de lignes de crédit - Projet GNAP - Renforcement des actions en matière de santé animale - Proposition de PPP soumis au MAED, mais encore au stade préliminaire - Le PRAPS financé par la Banque mondiale et récemment lancé comporte un volet de soutien à la commercialisation et un volet santé animale	Budgets insuffisants par rapport aux besoins	Développer et mettre en œuvre un programme de soutien ambitieux en relation étroite avec les associations d'éleveurs (équipement des routes de transhumance en infrastructures de base et de santé animale, crédit, fonds d'indemnisation en cas de sinistre, simplification des formalités administratives, dialogue permanent avec pays voisins, base de données et système d'information sur les marchés, études de marché, statistiques d'exportation et importation, etc.) - Mise en oeuvre effective du code pastoral et sensibilisation - Renforcer les capacités des services du Ministère de l'Élevage sur le terrain ainsi que celles des associations de producteurs et prestataires privés	Ministère de l'Élevage	Augmentation des investissements publics en faveur du pastoralisme, moyens humains sur le terrain renforcés, démarrage du crédit à l'élevage, études de marchés, statistiques d'exportation et importation fiables, amélioration des paramètres zootechniques	Élevé	Élevé	Élevé

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
D4	Secteur formel peaux et cuirs quasiment à l'arrêt en raison de problèmes de qualité, de manque de capital et d'accès aux marchés	Oui	Proposition de PPP soumis au MAED, mais encore au stade préliminaire.	Risque d'une approche insuffisamment basée sur la filière et les marchés	Dans le cadre du programme PPP, ressusciter la filière cuirs et peaux en relation étroite avec les opérateurs existants (organisation de la filière, sécurisation des approvisionnements, crédit, études de marché, renforcement des capacités, amélioration de la qualité, mise aux normes environnementales, etc.)	Ministère de l'Élevage	Redémarrage de l'activité des tanneries du secteur formel et des exportations, mise en conformité environnementale	Moyen	Élevé	Élevé
D5	Le potentiel de la Mauritanie en matière d'exportation de viande rouge découpée conditionnée vers les marchés régionaux (Maghreb, Afrique Sub-saharienne) est inexploité	Non	Proposition de PPP pour la création d'une usine de transformation de la viande rouge à Nema soumise au MAED	Risque d'une approche insuffisamment basée sur la filière et les marchés	Dans le cadre du programme PPP et sur la base d'une analyse préalable des marchés potentiels, lancer une opération pilote de production et exportation de viande découpée conditionnée en s'appuyant si possible sur un opérateur déjà établi sur un des marchés cibles, et en associant les différents acteurs de la filière, en particulier les associations locales d'éleveurs	Ministère de l'Élevage	Etudes de marché réalisées, opération pilote lancée, degré d'implication des opérateurs privés de la filière	Moyen	Élevé	Élevé
D6	Le potentiel de la Mauritanie en matière d'exportation de lait de chamelle et produits dérivés est inexploité	Oui	Pas d'approche actuelle	-	Dans le cadre du programme PPP, aider les opérateurs concernés à conquérir les marchés potentiels (études de marché, campagnes de communication, résolution des blocages réglementaires (UE), R&D, qualité, organisation de l'approvisionnement, packaging, logistique, financement, etc.)	Ministère de l'Élevage	Etudes de marché réalisées, opération pilote lancée, degré d'implication des opérateurs privés de la filière	Moyen	Élevé	Moyen

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
D7	Moyens insuffisants en matière de recherche et vulgarisation dans le secteur élevage	Oui	Pas d'approche particulière actuellement	Budgets insuffisants par rapport aux besoins	Formuler et mettre en œuvre des programmes de recherche et vulgarisation axés sur la performance commerciale sur les marchés cibles	Ministère de l'Élevage	Budgets publics recherche et vulgarisation dans le secteur de l'élevage augmentés (exemple: centre d'amélioration de la reproduction des camélins fonctionnel), amélioration des paramètres zootechniques	Moyen	Élevé	Élevé
D8	Le potentiel de la Mauritanie en matière d'exportation de fruits et légumes vers les marchés de l'UE reste inexploité	Oui	Composante Diversification du Projet de Développement Irriguée en Mauritanie (PDIAIM) financé par la BM (clôturé en 2014)	Soutien de l'Etat focalisé sur la riziculture - Résultats du PDIAIM mitigés, en particulier en matière de durabilité, car investissements trop axés sur la production plutôt que sur le renforcement de la chaîne de valeur et la mise en marché - Taille modeste des opérateurs actuels, centrés exclusivement sur marché national, avec problèmes de surproduction et concurrence des écarts de triage venus d'autres pays	Dans le cadre du programme PPP, constituer un pôle d'exportation de fruits et légumes à Rosso (et éventuellement ailleurs dans la vallée du fleuve Sénégal) autour d'un ou plusieurs opérateur(s) déjà implanté(s) sur les marchés européens, en association avec les coopératives de petits producteurs locales	Ministère de l'Agriculture	Pôle d'exportation mis en place, reprise durable des exportations	Moyen	Élevé	Moyen
D9	Les opportunités générées par la demande croissante en gomme arabique sont sous-exploitées du fait de la dégradation de la ressource et la fragmentation de l'offre	Non	Un projet gomme arabique financé par le FEM vient de démarrer - Le ProLPRAF financé par le FIDA et récemment clôturé a initié une composante gomme arabique qui sera reprise dans le nouveau projet PROFITABLE - La SONIMEX s'intéresse à la filière	Tendance des différentes initiatives à privilégier le volet production au détriment du volet mise en marché - Manque de coordination entre les différentes initiatives	Relancer la filière gomme arabique (et autres produits forestiers non ligneux) en mettant l'accent sur l'organisation de la filière et la commercialisation (regroupement de l'offre, recherche du mode le plus favorable de mise en marché, système d'information, qualité, etc.) autant que sur le renforcement des capacités productives - Veiller à la coordination des différentes initiatives d'appui au secteur	Ministère de l'Environnement	Mise en place d'un système d'information, de regroupement de l'offre et de mise en marché, mise en place d'un groupe technique interprofessionnel de gestion de la filière, augmentation des exportations	Moyen	Élevé	Moyen

## Tourisme

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
E1	Le manque de coordination et de hiérarchisation dans le ciblage et le développement de marchés à fort potentiel clés	Non	i) Approche large : ciblant grand public des stratégies de commercialisation ; ii) récemment commencé en ciblant spécifiquement le marché espagnol	i) Utilisation inefficace des rares ressources budgétaires et humaines, manque de résultats concrets pour attirer la clientèle ; ii) Manque de coordination entre les entités publiques et privées dans le secteur	i) Créer une plate-forme de dialogue public-privé (PPD) et une coordination des intervenants pour sélectionner des marchés-clés ; ii) commercialisation et promotion sur les marchés cibles identifiés ; iii) réduire les frais de visa en ligne avec la concurrence régionale	i & ii) ONT & Fédération de Tourisme, iii) Agences douanières	i) Plate-forme PPD et de réunions consultative créées ; ii) stratégie produite, approuvée et mise en œuvre par l'ONT et la FdT ; iii) réduction des frais de visa	Moyen	Élevé	Élevé
E2	La structure, l'administration et la réglementation du secteur du tourisme ne reflètent pas ses besoins actuels	Oui	Stagnante : Manque de réformes pour restructurer le secteur	n/a	i) Consolider l'administration du tourisme ; ii) mettre à jour les réglementations ; et iii) appliquer des normes d'hébergement	Direction du Tourisme, MCIT	i) Mandats des DDT et ONT clarifiés ; ii) réglementations basées sur des pratiques internes ; iii) normes d'hébergement produites et mises en place de manière participative	Moyen	Élevé	Moyen
E3	Les infrastructures touristiques contraignent sévèrement la croissance dans les destinations-clés	Oui	Les problèmes de sécurité empêchent le tourisme de la région de l'Adrar, le Parc National du Banc D'Arguin (PNBA) a investi dans un centre d'accueil et un hébergement sous tentes	L'investissement dans l'infrastructure touristique est seulement viable pour des destinations à court terme, ce qui est peu probable en raison des 'conseils aux voyageurs' actuels	Une fois les 'conseils aux voyageurs' levés : i) améliorer les infrastructures-clés (de l'aéroport et des sites de l'Atar) ; ii) cibler la promotion des éco-resorts des destinations clés (Atar, Chinguetti, Nema, Diawling et PNBA).	i) ONT, SAM et gouvernement local ; ii) Direction de la Promotion du Secteur Privé	i) Infrastructure touristique de l'aéroport d'Atar amélioré ; ii) création des pôles de croissance de tourisme dans les régions de l'Adrar et de Nema	Moyen	Moyen	Élevé

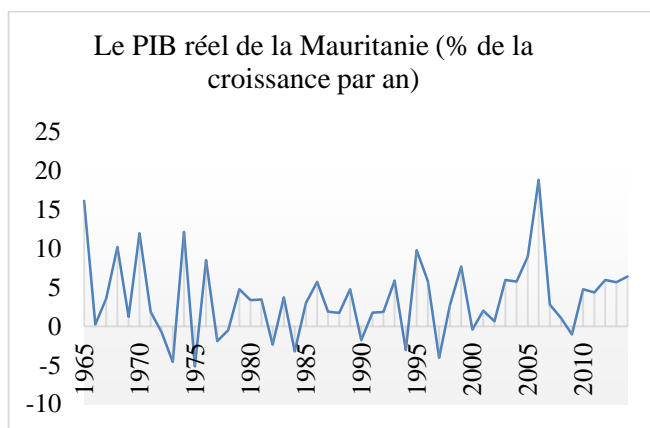
# TIC

Code action	Contrainte identifiée	Dans la MA 2001?	Approche actuelle sur la contrainte	Limitations de l'approche actuelle	Amélioration/nouvelle action proposée	Organisme responsable	Indicateurs de suivi	Priorité/ Horizon	Diff. b/	Payoff b/
F1	Couverture et qualité des services de communication faibles (en particulier des données)	Non	Mise en œuvre du projet de WARCIP pour étendre la couverture géo et réduire les coûts grâce à des réductions de coûts et une concurrence accrue	Aucune décision réglementaire encore sur l'accès des tiers et l'autorisation de l'IAP, essentielles pour la concurrence et l'utilisation accrue de la large bande	Mettre en œuvre la législation par le biais 2013 : i) les autorisations de l'IAP ; ii) l'accès des tiers à des conditions équitables ; l'adoption d'un plan global pour l'expansion de l'utilisation de la large bande	MEFPTIC, ARE	Publication de la décision réglementaire, # des autorisations de l'IAP ; achèvement du plan d'expansion	Élevé	Élevé	Élevé
F2	Manque de compétitivité des acteurs mauritaniens, en particulier des PME	Non	Clauses de préférence nationale dans le Code des marchés publics	Clauses non adaptées à la promotion de l'expertise locale dans le domaine des TIC	Exigence de certification pour l'adjudication de marchés publics pour encourager la certification ; DPP sur les clauses de préférence nationale dans le Code des marchés publics	MoF, MAED	Exigence de certification en place ; création d'un centre national de certification	Moyen	Moyen	Élevé
F3	Faible développement de l'e-gouvernement et de l'e-commerce	Non	Stratégie de modernisation administrative et nationale des TIC 2012-2016 ; Projet de loi de la société de l'information mauritaniene	Le projet de loi encore en suspens ; nombre limité de services e-gouvernement	Finalisation et adoption du projet de loi ; promotion du paiement électronique	MEFPTIC, MoF, MAED	Projet de loi adopté par le Parlement, # des procédures en ligne, et du développement du paiement électronique	Moyen	Élevé	Élevé

# Chapitre 1 : Rendre la croissance durable nécessitera de profonds changements

## 1.1 La croissance et la stabilisation restent fragiles...

Figure 1 : Une accélération de la croissance récente avec moins de volatilité



La Mauritanie peut se flatter d'une performance économique forte au cours de la dernière décennie en termes de croissance et de stabilisation budgétaire et fiscale. La croissance moyenne du PIB au cours de la dernière décennie était de 5,8 % par an, accélérant à 7 % en 2012 et passant à 6,7 % en 2013, faisant de la Mauritanie un pays à revenu intermédiaire inférieur, avec un PIB par habitant d'environ 1400 dollars EU en 2013. Ces récentes années ont été caractérisées à la fois par une croissance robuste et par moins de volatilité que dans le passé ( Figure 1). Sur la période 1990-2004, par exemple, la croissance annuelle moyenne du PIB

réel n'avait été que de 2,7 %, alternant des années de pics de croissance (1995, 1999) et de profondes récessions (1990, 1994, et 1997).

Lors de ces dernières années, la croissance a été alimentée par un boom de l'investissement, en particulier dans le secteur de l'extraction, avec un ratio investissement/PIB passant de moins de 20 % en 2000 à plus de 55 % en 2014. La formation brute de capital fixe (FBCF) a contribué pour trois points de pourcentage à la croissance de 6,3 % de la demande agrégée, soit environ la moitié. Ceci est inhabituel en perspective internationale, la consommation étant normalement le principal moteur de la croissance, compte tenu de sa part élevée dans la demande totale. La forte contribution de l'investissement met en lumière le rôle crucial joué depuis 2005 par les industries extractives mauritaniennes (pétrole et minéraux) comme moteurs de la croissance. Leur rôle a été ressenti à la fois directement par la demande d'investissement et d'exportations, et indirectement, à travers les recettes et les dépenses gouvernementales supplémentaires. Entre 2000 et 2014, la croissance du PIB réel a été égale (en moyenne) à 4,8 % ; la consommation privée a contribué pour 2,3 % à ceci, et les exportations le 1,2%. L'expansion des investissements miniers a alimenté la croissance des importations, conjointement avec une fraction de la consommation dirigée vers des produits importés étant donné la gamme limitée des produits de consommation disponibles dans le pays.

Bien que les volumes d'investissement globaux soient importants, la qualité de l'investissement public demeure structurellement médiocre. En termes de financement, alors que, jusqu'en 2007, une grande partie de l'investissement en capital provenait de fonds étrangers (par exemple, 49 % des dépenses en capital étaient financées de sources étrangères, en moyenne sur 2006-2007), l'État mauritanien a progressivement élevé sa part de l'ensemble des dépenses en capital jusqu'à 70 % en 2014. La mobilisation croissante des ressources de l'État pourrait être un signal positif si elle signifiait que les dépenses publiques étaient réorientées d'une gestion de crise à court



terme et d'une redistribution de rentes vers une croissance à long terme et une stratégie de réduction de la pauvreté. On pense, par exemple, une stratégie qui reposerait sur des instruments modernes comme l'investissement public dans l'énergie et l'infrastructure de transport ou des transferts monétaires conditionnels. Toutefois, la gestion de l'investissement public en Mauritanie reste faible, ne suit aucun processus de surveillance axé sur les résultats, et manque de mécanismes systématiques de priorisation et d'évaluation. Pour que l'augmentation de l'investissement public produise des résultats, les capacités de passation des marchés et de gestion de projets doivent être renforcées, conjointement avec des garanties institutionnelles contre l'ingérence politique et le clientélisme. Ceci est particulièrement important dans un contexte où même les sources de financement étrangères se sont déplacées des donateurs traditionnels, qui fournissaient généralement des « paquets » incluant financement, assistance technique, et garde-fous en termes de gouvernance, au profit de nouveaux bailleurs ayant tendance à prêter de très gros montants avec peu de garanties et une surveillance ou une assistance technique limitées.

Sur le plan monétaire, l'inflation est restée sous contrôle malgré des recrudescences périodiques résultant de l'exposition de la Mauritanie à des chocs climatiques locaux ou à des hausses des prix internationaux des denrées alimentaires. Au cours de la période 2006-2014, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté à un taux annuel moyen de 5,3 %. Plus récemment, les prix administrés des programmes de filets de sécurité déployés par le Gouvernement à partir de 2012 et le dynamisme du secteur agricole ont joué un rôle dans le maintien de l'inflation nationale sous contrôle, bien que la viabilité à long terme des prix administrés puisse devenir problématique si la dépression des prix des matières premières (minerai de fer) mettait les ressources budgétaires sous pression.

L'intermédiation financière est en amélioration, mais elle demeure faible ; en dépit de la croissance rapide du crédit au cours des dernières années, le ratio crédit/PIB est encore autour de 22 % et l'argent liquide reste le principal moyen de paiement. Le système bancaire mauritanien reste modeste et fragmenté, avec environ deux milliards de dollars d'actifs totaux (320 millions de dollars EU pour la plus grande banque). La part des prêts non performants a diminué significativement de 45 % du total des prêts en 2010 à environ 20 % en 2013, bien qu'il s'agisse encore d'une proportion importante. La rentabilité globale est faible, limitant la capacité du système bancaire à absorber les chocs et à croître. L'inclusion financière est également faible, même comparée à des pays à niveau de revenus similaire, seule 20 % de la population adulte ayant un compte bancaire (23 % si l'on ajoute les comptes mobiles), et en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne en particulier pour les comptes mobiles.

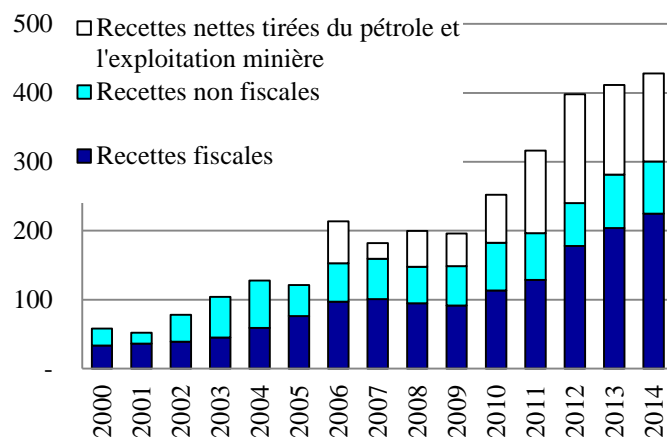
Le cadre réglementaire et de surveillance bancaire doit encore être considérablement renforcé. Le rapport 2014 publié par le FMI en février 2015 indique que « le renforcement du cadre réglementaire financier doit être accompagné de son application pour soutenir la stabilité financière ». La BCM a adopté une réglementation sur la classification des risques, le provisionnement, et la gouvernance bancaire, et développe des procédures de contrôle fondées sur le risque et une méthodologie d'inspection sur site. Les capacités de contrôle ont également été renforcées avec le recrutement de personnel pour les inspections et des systèmes informatiques pour assurer la transmission de données en temps réel. Toutefois, l'application reste faible en raison de l'absence de protection juridique pour les autorités de contrôle. De plus, le renforcement des procédures d'autorisation et la consolidation des contrôles pour la concentration des risques et des besoins en capitaux, des normes plus élevées de reporting et une transparence sur la situation financière des organismes de crédit, ainsi que l'extension de la surveillance de la BCM à la Caisse des Dépôts et de Développement mauritanienne (CDD) et au secteur de l'assurance, aideront à soutenir la stabilité financière ».

Les réserves de change ont augmenté pendant le ‘super-cycle’ des matières premières, bien que la balance de paiements de la Mauritanie affiche toujours une forte dépendance aux prix internationaux des produits miniers et que le déficit du compte courant ait atteint des valeurs très élevées. Au cours de la dernière décennie, le compte courant a été constamment négatif, à l’exception de 2006 où il est passé en excédent grâce à des recettes pétrolières imprévues. Le déficit a augmenté après 2012, à plus de 25 % du PIB, alimenté par des importations massives liées aux IDE (machinerie et biens d’équipement pour les industries minières et extractives). De même, la balance des services est restée régulièrement négative au cours de la période considérée, contribuant à l’important déficit du compte courant, sous l’effet des importations de services commerciaux et d’affaires<sup>2</sup>. Jusqu’à présent, les entrées de capitaux ont compensé le gros déficit du compte courant expliquant une augmentation des réserves de devises qui, sont passées d’environ 190 millions de dollars EU (6 à 7 % du PIB) en 2006 à environ un milliard de dollars EU (20 % du PIB) en 2013. Toutefois, la baisse récente du prix international des produits miniers a causé un choc des termes d’échange qui s’est traduit en une réduction drastique des réserves de change. Ainsi, les stocks de réserves ont rapidement diminué d’un milliard de dollars EU (fin 2013) à environ 600 millions de dollars EU (fin 2014). Pour ce qui concerne le présent et l’avenir immédiat, les niveaux des réserves semblent stabilisés autour de 500 millions de dollars EU, ce qui équivaut à environ 3 mois d’importations (non-extractives).

Les recettes fiscales se sont améliorées entre 2005 et 2014 sous l’effet conjugué de l’essor des ressources naturelles et des réformes fiscales. Cependant, des signaux de vulnérabilité sont visibles depuis 2014, quand les prix des produits ont chuté. Des efforts ont été menés pour améliorer la coordination entre les administrations fiscales, élargir l’assiette fiscale, et introduire de nouvelles taxes.

En conséquence, les recettes fiscales ont augmenté, passant d’environ 97 milliards de MRO en 2006 (11,8 % du PIB) à 280 milliards de MRO en 2014 (18,3 % du PIB). Les recettes non fiscales sont demeurées relativement stables en proportion du PIB, à environ 7 %. Les dons sont restés limités (1 % du PIB ou moins), mais ont augmenté par un facteur de presque neuf fois entre 2011 et 2012 à la suite d’une grave sécheresse. Dans le même laps de temps, l’aide internationale a joué encore un rôle majeur dans l’équilibre budgétaire du pays, avec, en fin 2013, un taux de réalisation de 109 % des engagements d’aide pris lors de la Table ronde de Bruxelles en 2010. En 2014, la contribution du fonds hydrocarbures au budget a augmenté d’environ 0,5 % du PIB, et l’emprunt net a doublé en termes de PIB vis-à-vis de 2013 (passant de 1,5 à 3 %) ; en outre, les recettes minières ont baissé de plus de moitié entre 2015 et 2013, signalant une forte vulnérabilité budgétaire de l’économie mauritanienne.

Figure 2 : Amélioration de la mobilisation des recettes nationales



Source : Banque mondiale

<sup>2</sup> Transport, voyages pour affaires, santé et éducation, communication, construction, assurances, affaires financières, informatique et information, redevances, droits de licence, droits d’auteur, marques commerciales, autres services aux entreprises.

Les réformes fiscales de la Mauritanie n'ont pas été suffisantes pour empêcher une *hausse* du risque de surendettement du pays —en dépit d'une structure de la dette largement concessionnelle— les perspectives de la dette extérieure du pays ayant empiré en termes absolus<sup>3</sup>.

La dette de la Mauritanie est principalement externe, concessionnelle et contractée à partir d'une base de créanciers stable qui inclut à la fois des bailleurs de fonds bilatéraux et des institutions multilatérales. Les créanciers bilatéraux et multilatéraux représentent respectivement 46 et 42 % de la dette totale du pays. La plupart est publique ou garantie par l'État. Dans le contexte des initiatives PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) et IADM (d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM)), le FMI, la Banque mondiale et d'autres créanciers de la Mauritanie ont effacé environ 1,4 milliard de dollars EU de sa dette publique entre 2002 et 2007. Néanmoins, le stock de la dette totale de la Mauritanie a culminé en 2012, alors que le Gouvernement a lancé un certain nombre de projets d'investissement de grande envergure visant à combler l'écart d'infrastructures de la Mauritanie. La détérioration des perspectives de la dette extérieure est le résultat de l'augmentation des emprunts extérieurs par des organismes publics pour financer le programme d'investissements d'infrastructures gouvernemental. Pareillement, le financement par emprunt des plans d'expansion de la Société industrielle et minière de la Mauritanie (SNIM), garanti publiquement, peut encore augmenter l'exposition de la dette extérieure et pose un risque dans un contexte prolongé d'effondrement des cours. Enfin, les arriérés bilatéraux de la Mauritanie avec le Koweït, représentant environ 20 % du total de la dette publique externe du pays, restent un problème en suspens dans la gestion de la dette, les négociations étant toujours en cours.

## 1.2 ...et ne sont ni inclusives ni durables

Le modèle mauritanien manque d'inclusivité. Le secteur minier, qui représente un quart du PIB national et environ la moitié des exportations, n'emploie que 1,7 % de la main-d'œuvre. Le secteur de la pêche est bien connu, pour le fait que, dans le cas des pays en voie de développement, le gros de la valeur ajoutée (jusqu'à 90 % selon certaines estimations) échappe au pays dans les eaux duquel se fait la pêche. En effet, une grande partie des captures effectuées dans les eaux mauritaniennes n'est pas dirigée vers l'industrie de transformation mauritanienne mais va directement à Las Palmas ou dans d'autres ports de l'U.E. Le nouveau protocole négocié avec l'U.E., exigeant que l'ensemble des captures soit débarqué ou transbordé en Mauritanie et qu'au moins 60 % des travailleurs sur les bateaux de pêche, titulaires de licences en vertu du protocole, soient Mauritaniens, va dans la bonne direction à cet égard.

Moins de la moitié de la population mauritanienne active en âge de travailler est employée et le taux diminue au lieu d'augmenter, atteignant un faible niveau de 41,4 % en 2014 ; en outre, les emplois précaires et l'emploi indépendant dominent le marché du travail. L'écart entre les sexes est particulièrement important, avec trois emplois masculins sur quatre, alors que les femmes représentent 55 % de la population en âge de travailler. En dépit de progrès récents (les salaires féminins ont augmenté, passant de 50 % du salaire des hommes à 65 % entre 2008 et 2014), l'écart salarial reste substantiel. Dans le même temps, 43 % des femmes gagnent toujours moins que le salaire minimum légal, contre seulement 15 % pour les hommes, et elles sont particulièrement exposées au chômage. Les taux de participation des jeunes au travail sont faibles et vont en diminuant, tendance inquiétante étant donné la démographie dynamique de la Mauritanie.

---

<sup>3</sup> Voir Évaluation de la durabilité de la dette, FMI/Banque mondiale, Mauritanie, février 2015

La hausse de la croissance mauritanienne a eu l'effet attendu de réduction de la pauvreté, mais elle a été trop brève et trop limitée pour creuser une vraie brèche dans la pauvreté globale. Bien que son PIB par habitant en fasse un pays à revenu moyen-inférieur plutôt qu'un pays à faible revenu, l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Mauritanie la classe 161<sup>e</sup> sur 181 en 2014, contre 155<sup>e</sup> en 2013, et en dessous de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne. En effet, 41 % de la population vivait encore sous le seuil national de pauvreté en 2014. La performance défavorable de l'IDH de la Mauritanie reflète la double nature de son économie, avec un secteur des industries extractives à forte intensité capitaliste n'employant qu'une minuscule fraction de la main-d'œuvre et n'ayant que peu de mécanismes pour assurer les retombées de la richesse extractive pour la population dans son ensemble, au sein de laquelle beaucoup vivent encore de l'agriculture de subsistance et de l'élevage du bétail.

Le modèle de croissance mauritanien montre des risques sur le côté de la soutenabilité, ce qui est une autre forme d'exclusion, en privant les générations futures des bénéfices de la richesse naturelle du pays. Ainsi, les eaux mauritaniennes sont largement considérées parmi les plus riches de la planète. Avec une bonne gestion, l'ampleur de la richesse pourrait largement contribuer à l'emploi et à la sécurité alimentaire. Le secteur de la pêche pourrait également attirer massivement des IDE, apportant des emplois et des recettes fiscales. Toutefois, la concrétisation de ces bénéfices potentiels dépend de la capacité du Gouvernement à gérer les stocks de poisson de manière responsable, ce qui ne ressort pas de la gestion actuelle. Ainsi, toutes les espèces de céphalopodes sont pleinement exploitées et, parmi elles, le poulpe, source essentielle de revenus, est déjà surexploité. Sur les sept principales espèces de poissons, l'une est pleinement exploitée et trois sont surexploitées. Les récentes réformes du cadre de la gestion des pêches, prometteuses, devraient être mises en œuvre sérieusement et sans délai pour améliorer la durabilité des ressources halieutiques.

La non-durabilité du modèle de développement du pays ne se limite pas à ses stocks halieutiques. Lorsque l'épargne nationale brute est ajustée pour tenir compte de l'épuisement des richesses naturelles selon une méthodologie élaborée à la Banque mondiale<sup>4</sup>, la richesse de la Mauritanie a été réduite de 3,9 % en 2013 et pour la période 2008-2010, au rythme effarant de 15 % par an. Aucune entreprise ne pourrait consommer ses actifs productifs à un tel rythme sans faire faillite très rapidement. Dans le cas d'un pays, l'épuisement des actifs implique la privation de générations futures. Pour un pays qui est vulnérable à de futurs chocs climatiques — l'élévation du niveau de la mer pourrait avoir des conséquences très sévères pour les basses terres de la Mauritanie, y compris la capitale — l'épuisement des richesses naturelles pourrait aggraver les difficultés rencontrées par les générations futures. L'exploitation responsable des richesses naturelles, associée à des politiques de réinvestissement appropriées, devraient être parmi les priorités de développement du Gouvernement.

### **1.3 La transformation structurelle est faible**

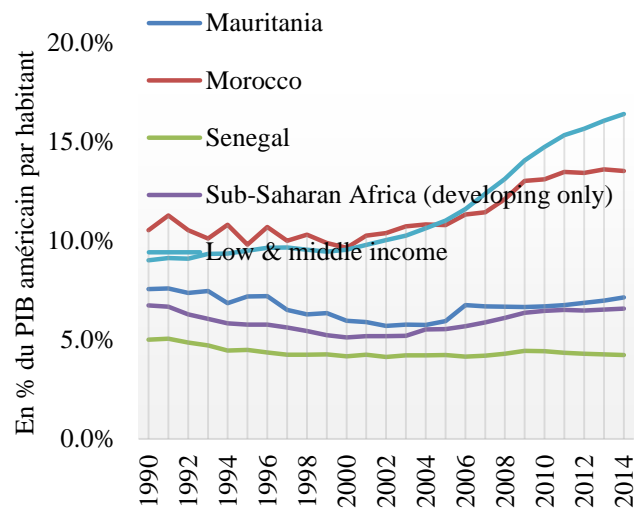
La croissance récente, bien que réelle, n'a pas suffi pas à mettre la Mauritanie sur une trajectoire de convergence assez soutenue pour produire un rattrapage avec les pays à revenu élevé ; de plus elle a été largement causée par un choc favorable, mais réversible, des termes de l'échange, plutôt que par un processus profond de transformation structurelle sous-jacente (à savoir un déplacement de l'emploi de l'agriculture vers l'industrie), une hausse de l'accumulation des qualifications, ou une accélération marquée de la croissance de la productivité.

---

<sup>4</sup> Voir Gianluca Mele, « *Mauritania : Counting on Natural Wealth for a Sustainable Future* » ; Poverty Reduction and Economic Management 4, Région Afrique, recherche document de travail ; Washington, DC : Banque mondiale, 2014.

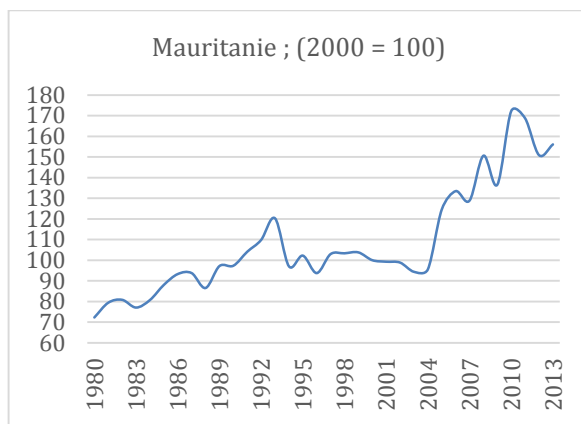
Bien que solide, la performance de croissance de la Mauritanie n'est pas fondamentalement différente de celle de pays comparateurs et s'est révélé insuffisante pour assurer la convergence avec les pays à revenu élevé (Figure 3). En d'autres termes, le PIB par habitant du pays exprimé en pourcentage du PIB par habitant américain est stable (à environ 7 %) depuis le début des années 1990. Cette observation vaut pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, dont l'accélération de croissance au cours des quinze dernières années n'a pas été suffisante pour produire un rattrapage. Ainsi, la performance de croissance de la Mauritanie reste faible comparé à celle du Maroc (lui-même n'étant pas un exemple phare) ou à la moyenne des pays à revenus faibles et intermédiaires (PFR-PRI).

Figure 3 : La croissance a été insuffisante pour produire un rattrapage



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement mondial

Figure 4 : Les termes de l'échange de la Mauritanie ont été hautement favorables



Source : Banque mondiale

L'accélération de la croissance entre 2005 et 2013 en Mauritanie s'explique largement par un choc favorable sur les termes de l'échange (Figure 4), qui a contribué à accroître les flux de devises étrangères et les recettes fiscales. Les volumes de production, en revanche, sont restés largement constants.

Bien qu'un choc favorable sur les termes de l'échange soit une bonne nouvelle, son revers est la vulnérabilité à de futurs chocs sur les termes de l'échange dans les deux sens. Ceci a été illustré en 2013-2014 lorsqu'une baisse importante des prix à l'exportation couplée à la flambée des importations, due à des projets d'infrastructure et d'énergie, a engendré

un déficit massif de la balance commerciale, de 14 % du PIB. Les termes de l'échange se sont détériorés en mesure du 25 % en seulement quelques mois, entre 2013 et 2014.

Si la balance commerciale s'est stabilisée en 2013, c'est en raison d'une baisse de la croissance des importations plutôt qu'à d'une hausse des exportations.

La croissance de l'emploi et l'accumulation du capital humain n'ont joué qu'un rôle secondaire dans l'accélération de la croissance de 2000 à 2014. Quand à la force de travail, une décomposition de comptabilité de la croissance étendue réalisée par l'équipe met en évidence des taux de chômage élevés persistants et un niveau faible de participation aux activités économiques formelles. Le ratio 'capital-output' agrégé élevé et le faible niveau de l'emploi reflètent la concentration de la formation de capital dans un segment limité de l'économie

nationale caractérisé par une création d'emplois limitée. Comme on l'a noté, l'emploi informel dans des occupations de subsistance est prévalent en Mauritanie, comme le sont les emplois saisonniers et précaires. Ces syndromes, auxquels s'ajoute un système scolaire déficient avec d'énormes lacunes de qualité, limitent les perspectives de croissance par l'accumulation de capital humain.

L'absence d'accumulation de qualifications n'a pas été compensée par la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF), constamment négative, ce qui signale de graves dysfonctionnements dans le système économique qui pourraient bien être liés à l'économie politique du pays. L'élément résiduel de la décomposition de la croissance est montré dans le Tableau 1, communément associé à la PTF, a chuté à un taux annuel de 2,5 % depuis 2000. Dans le contexte mauritanien, ces variations de PTF constamment négatives trahissent une série de problèmes liés à l'économie politique du pays et contribuent à expliquer son incapacité à soutenir la convergence des revenus par habitant, soulignant la nécessité de faire face aux défis des réformes institutionnelles et de l'amélioration de la gouvernance.

Tableau 1: Sources de croissance de la Mauritanie ne montrant aucune amélioration de l'efficacité

**Mauritanie : Décomposition de comptabilité de la croissance**

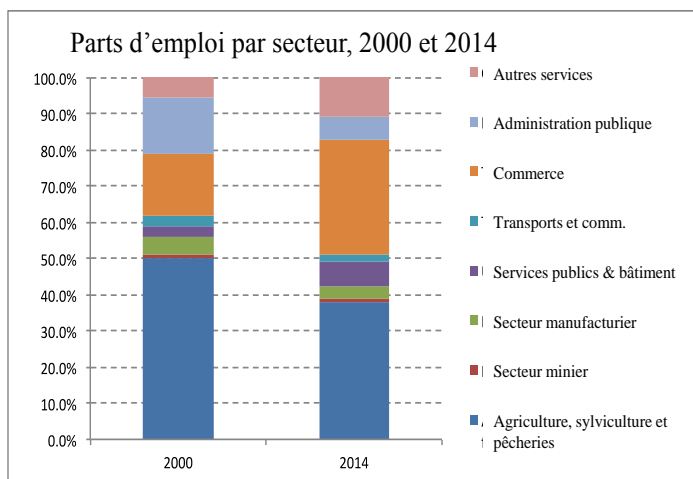
Année initiale	Année finale	PIB réel par habitant	Stock de capital par unité de travail	Capital humain, pop., main-d'œuvre, par habitant	Productivité totale des facteurs (PTF)	PIB réel total
1991	2000	-0,14	0,44	1,07	-1,63	2,79
2000	2010	1,87	2,75	1,53	-2,28	4,74
2010	2014	2,98	3,72	2,26	-2,96	5,46
2000	2014	2,18	3,02	1,73	-2,54	4,94

**Mauritanie : Décomposition de comptabilité de la croissance. Décomposition démographiques et de la main-d'œuvre**

Année initiale	Année finale	Capital humain, pop., main-d'œuvre, par habitant	Capital humain par unité de travail	Taux d'emploi	Taux de participation	WAP/POP ratio de dépendance	Population
1991	2000	1,07	0,24	-0,11	0,61	0,33	2,92
2000	2010	1,53	0,32	0,18	0,64	0,38	2,87
2010	2014	2,26	1,87	-0,03	0,23	0,19	2,48
2000	2014	1,73	0,76	0,12	0,52	0,33	2,76

Source : Calculs de l'équipe

Figure 5 : La transformation structurelle n'a pas été pro-croissance



Source : Calculs de l'équipe

Le mouvement de la main-d'œuvre du secteur primaire vers l'industrie, couramment associé à la transformation structurelle à son début, n'a pas davantage eu lieu sur une grande échelle significative (Figure 5). La main-d'œuvre a bien migré hors des activités primaires, ce qui contribue, toutes choses égales, à améliorer la productivité moyenne du travail, les activités primaires étant faiblement productives comparées au reste de l'économie.

Toutefois, une bonne part des emplois perdus par le secteur primaire s'est déplacée sur le commerce (souvent informel) qui, d'après les données, est devenu encore moins productif que les activités primaires. La croissance de la valeur ajoutée dans le commerce entre 2000 et 2014 a été dépassée par le taux de croissance de l'emploi dans le secteur, produisant une baisse de la productivité moyenne du travail. Par contre, pratiquement aucun de ces emplois n'est passé dans l'industrie. Les emplois à hauts salaires dans l'industrie minière, le secteur manufacturier, le transport et les communications n'ont pas été créés à une échelle suffisante pour absorber l'augmentation de la population active, un problème d'emploi qui pourrait, s'il persistait, mettre en péril les gains récents du pays en termes de stabilité politique et sociale.

#### 1.4 Un développement freiné par une culture de recherche de rentes...

Le bref aperçu de la performance économique récente de la Mauritanie dans la section précédente suggère l'existence d'un « facteur caché » handicapant le potentiel de croissance du pays. L'extraction des rentes à court terme, à la place ou même au détriment d'une vision de développement à long terme, est, en effet, parmi les facteurs principaux pesant sur le développement de la Mauritanie. Seul un changement de culture profond permettra au pays de récolter les bénéfices de ses récentes réformes et du régime de libre-échange.

Bien que l'économie mauritanienne soit largement ouverte, la recherche de rentes est omniprésente et peut introduire des distorsions dans les incitations et les structures de marchés. La société mauritanienne est largement structurée autour de clivages familiaux/tribaux qui sous-tendent les réseaux informels d'influence. Ces réseaux fonctionnent comme vecteurs de partage de rentes et parfois d'exclusion partielle, faussant les structures du marché dans les secteurs-clés. Ainsi, le régime d'importation apparaît libéral et transparent, cependant, des données empiriques suggèrent que les importations reflètent l'influence de groupes d'intérêt connectés à des acteurs locaux de poids. Par exemple, il a été estimé en 2015 que le prix intérieur du riz importé était deux fois le prix mondial et le prix intérieur du blé était 60 % plus élevé. Le secteur privé signale également que de bonnes relations personnelles peuvent être en mesure d'obtenir des dispositions particulières, affectant ainsi la concurrence.

#### Encadré 1 : La Mauritanie progresse dans sa transition énergétique

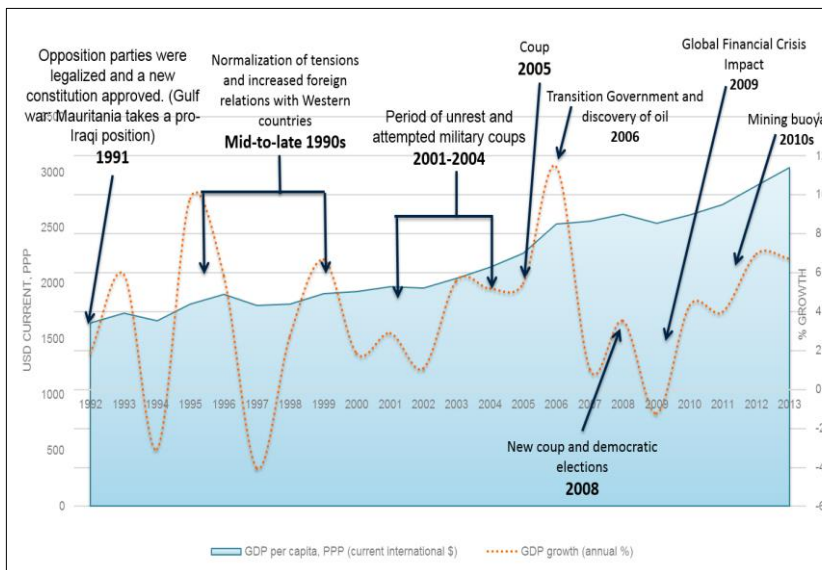
Le secteur de l'énergie en Mauritanie a connu des changements majeurs au cours des dernières années. Alors que les besoins du pays en énergie n'étaient guère couverts avant la date récente de 2008, la

capacité installée est maintenant de 310 MW, avec environ un tiers de la population ayant accès à électricité (les deux tiers à Nouakchott et 80 % à Nouadhibou), comparativement à seulement 20 % en 2008.

La transition énergétique de la Mauritanie est aussi en bonne voie, avec deux centrales hydroélectriques représentant 30 % de la capacité installée, une centrale solaire de 15 MW en représentant 16 %, et une centrale éolienne de 31,5 MW. La transition est moins avancée dans la production décentralisée par installations solaires ou éoliennes individuelles ou de village, une technologie de plus en plus compétitive et potentiellement adaptée aux besoins d'un pays à population est dispersée.

Le principal dossier en suspens est la viabilité commerciale de la SOMELEC, organisme d'État déficitaire qui exploite la principale centrale électrique au fuel du pays. Pendant le boom des prix du pétrole, les subventions à la SOMELEC ont atteint un sommet de 22 UM/kWh (0,10 dollar/kWh), bien au-dessus du coût de production moyen dans des centrales à gaz efficaces. Bien que les subventions aient été réduites de moitié environ, la SOMELEC reste un exemple typique des problèmes affectant les entreprises d'État, et qui illustre la nécessité de compter davantage sur les forces du marché et de la concurrence. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte de la production d'énergie où les entreprises d'État sont les moins à même d'opérer la transition vers les énergies renouvelables décentralisées.

Figure 6 : Une série de crises de gouvernance dans l'histoire mauritanienne récente



Source : Banque mondiale

Ces problèmes sont aggravés par une augmentation de l'interventionnisme étatique allant à contresens de la tendance mondiale vers la libéralisation des marchés, et mettant potentiellement en péril les gains durement acquis des dernières réformes. Le modèle économique national semble placer peu de confiance dans le secteur privé, ce qui conduit à la prolifération de nouvelles entités publiques et parapubliques — 63 créées depuis 2008 selon l'estimation de certains

observateurs— qui essentiellement dans le but de distribuer des rentes selon des intérêts informels. Certaines de ces entités sont des coquilles vides, d'autres des doublons, et la plupart tombent rapidement dans des difficultés financières (voir Encadré 1). Un certain nombre de PPP ont également été renationalisés parce que leurs partenaires privés étaient tombés en disgrâce. Dans le même laps de temps, et en grande partie pour les mêmes raisons, les quelques entités capables de générer de la richesse, peuvent voir une partie de leurs réserves de trésorerie utilisées pour financer des projets publics ou pour participer dans des entreprises plus faibles.

Si l'intervention de l'État dans l'économie a permis à quelques pays, notamment en Asie, de mettre en place des stratégies d'industrialisation puissantes, une telle issue est peu probable en Mauritanie étant donné la faiblesse de l'appareil d'État. Le pouvoir est fortement concentré,



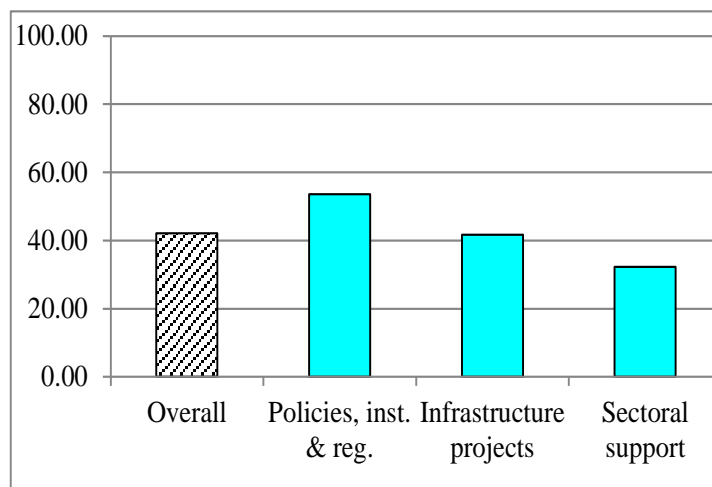
avec les ministères et leurs administrations étant parfois contournées par des processus de prise de décision qui suivent les clivages des réseaux informels. Il arrive, par exemple, que des projets soient présentés à des investisseurs sans que le Ministère du Commerce en soit informé. Le manque d'autonomie conduit à une démotivation de l'administration. Il est aggravé par des nominations politiques avec des décalages parfois sévères entre les compétences requises par les postes et les qualifications des personnes nommées, menant à des décisions erratiques et des impasses. Ce fait a été observé, par exemple, dans le domaine du droit foncier pour les investisseurs étrangers, amenant au blocage de projets potentiellement rentables et axés sur l'exportation. Au surplus, la fragmentation des réseaux et l'existence de structures de pouvoir parallèles empêchent la coordination interministérielle qui serait nécessaire pour faire émerger une vision de compétitivité large ou simplement pour que les réformes soient effectives, renforçant le court-terminisme ambiant.

L'ingérence politique continue sur le marché a contribué à maintenir le secteur privé mauritanien dans un état infantile, avec des syndromes —recherche de rentes et court-terminisme— qui reflètent ceux du secteur public. Par exemple, un certain nombre de secteurs (comme les tanneries et les productions laitières) sont en surcapacité parce que des investisseurs, parfois soutenus par des incitations fiscales artificielles, se sont imités les uns les autres jusqu'à l'éviction entraînant des pertes pour tous.

### 1.5 ... ayant ralenti la mise en œuvre de l'ÉDIC 2001

Le taux de mise en œuvre de la matrice d'action de l'ÉDIC de 2001 est faible pour un certain nombre de raisons incluant, notamment, les syndromes décrits dans la section précédente. La Figure 7 montre que le taux global de mise en œuvre —une mesure approximative de l'avancement de la mise en œuvre de la matrice d'action— est, en moyenne, légèrement au-dessus de 40%.

Figure 7 : La moyenne des résultats de mise en œuvre de l'ÉDIC est en dessous des 50 %



Note : Chaque action a un score de 1 si la mise en œuvre est entière, de 0,5 si elle est partielle, et de 0 si elle n'est pas faite. L'état de mise en œuvre a été évalué par l'équipe et les consultants locaux pendant la mission principale de l'ÉDIC. La Matrice d'Action de 2001 comptait 97 actions. Les actions ne sont pas pondérées.

Global Politique, instit. Projets Appui & réglem. Infrastructure Sectoriel

Ceci se compare défavorablement avec les taux de mise en œuvre observés dans les dernières ÉDIC actualisées, qui oscillent autour de 50%. La Figure 7 donne également les taux de mise en œuvre par grand domaine : politique, institutions et réglementations, projets d'infrastructure et appui au niveau sectoriel.

Bien que les taux de mise en œuvre ne varient que modérément entre catégories, le taux le plus élevé (53%) est observé pour la catégorie politique, institutions et réglementations. La déréglementation du transport routier, une réforme difficile, est probablement le principal succès ; c'était une étape importante, Teravaninthorn et Raballand (2009) ayant montré que les coûts de transport en Afrique de l'Ouest étaient gonflés par le manque de concurrence dans

l'industrie du camionnage. Bien que le nombre des opérateurs mobiles reste faible, le secteur des télécommunications a aussi subi une libéralisation substantielle ; l'effort d'intensification de la concurrence doit être maintenu. Les Douanes mauritaniennes ont également été modernisées grâce (entre autres) à l'adoption de l'accord de l'évaluation en douanes de l'OMC et à l'automatisation réussie par l'utilisation du système SYDONIA de la CNUCED. Toutefois, la réforme des douanes illustre la difficulté de réaliser des progrès significatifs dans le contexte politico-économique du pays, les avantages potentiels de la réforme étant largement érodés par la prolifération de régimes discrétionnaires et la structure du marché concentrée résultant des connexions politiques de certains acteurs. Le régime des pêcheries a été aussi partiellement modernisé, mais beaucoup reste à faire, comme on le verra en détail au chapitre 4 du présent rapport.

Les recommandations concernant les infrastructures ont un score d'application inférieur, à 41,2 %. Ceci doit sans doute être rapproché du fait que les projets d'infrastructures sont coûteux alors que l'ÉDIC ne comporte pas d'exercice de budgétisation et ne mobilise pas de ressources spécifiques au-delà de celles, modestes, des projets Tier-1 et Tier-2 du CIR. Ainsi, des projets d'infrastructure ne peuvent être mis en œuvre que dans le cadre des plans du Gouvernement ou des bailleurs de fonds, et l'ÉDIC ne peut qu'exprimer des souhaits à cet égard. Quoi qu'il en soit, deux des principales recommandations de la Matrice d'Action 2001 en termes d'infrastructures ont été mis en œuvre, à savoir la réhabilitation des autoroutes Nouakchott-Nouadhibou et Rosso-Boghé, et celle du port de pêche de Nouadhibou. Bien entendu, il est difficile d'évaluer l'additionalité de l'ÉDIC dans ces projets ; il est en fait probable qu'ils faisaient ou auraient fait partie des plans d'actions des bailleurs de fonds et du Gouvernement avec ou sans ÉDIC.

Encadré 1 : Les partenaires au développement de la Mauritanie devraient intégrer le commerce dans leurs actions

Les partenaires au développement de la Mauritanie (DP) ont mis en œuvre un certain nombre de projets liés au commerce dans les années récentes, mais à une échelle limitée et sans aucun mécanisme de coordination explicite pour assurer le suivi de la Matrice d'Action de l'ÉDIC. Ainsi, de 2002 à 2005, l'Agence Française du Développement (AFD) a mis en œuvre le PRCC, un programme de renforcement de capacités commerciales de 25 millions d'euros.

L'une de ses composantes était une subvention de contrepartie visant à améliorer les procédures de certification pour les exportations de poissons à travers des formations, des diagnostics de qualité et un appui à la durabilité, l'un des domaines pour lequel la Matrice d'Action de 2001 avait recommandé un appui ciblé au niveau du secteur. L'AFD a également soutenu l'éco-tourisme par une subvention à la Direction du Tourisme en 2006. En 2011, elle a également déployé un programme de soutien aux PME pour améliorer l'accès au crédit. La Commission de l'Union Européenne a accordé 69,4 millions d'euros *via* l'Office de coopération EuropeAid pour la réhabilitation de l'autoroute Nouakchott-Rosso, et a récemment proposé 4,1 millions d'euros pour soutenir les communautés de pêcheurs locales dans le cadre du protocole récent de la pêche.

Parmi les PDD multilatéraux, la Banque Africaine de Développement (BAfD) poursuit un dialogue avec les autorités mauritaniennes un dialogue sur l'intégration régionale comprenant des études de faisabilité pour des projets régionaux tels que le pont de Rosso. La Banque islamique de développement (BID) offre des garanties à des organismes étatiques pour les achats internationaux de produits de première nécessité comme le sucre et le riz. Elle collabore également avec des banques locales pour étendre le financement aux PME. La CNUCED fournissait un appui à l'industrie du tourisme avant l'avènement des 'consignes restrictives aux voyageurs'.

Suite à la validation de l'ÉDIC actualisée, le point focal du CIR devra organiser une réunion avec les partenaires au développement pour coordonner l'action du Gouvernement avec les partenaires au

développement sur les recommandations de la Matrice d'Action, y compris le calcul, leurs coûts, le séquençage, le financement et la mise en place d'un mécanisme de suivi.

Les taux de mise en œuvre les plus faibles se trouvent dans la catégorie « soutien sectoriel » (32 %). En particulier, très peu a été fait pour soutenir le secteur de l'élevage. Les risques sanitaires restent largement sans réponse, les données sont indisponibles pour le décideur politique, et l'information de marché est indisponible pour les opérateurs du secteur, tandis que les organisations de producteurs manquent de soutien. Le secteur de l'horticulture est également largement délaissé bien qu'il soit essentiel pour la subsistance d'un grand nombre de femmes ; il devrait être considéré par les autorités comme un domaine prioritaire pour réduire les disparités entre les genres en Mauritanie, offrant de réelles possibilités économiques aux femmes entrepreneurs.

La question-clé pour le Ministère du Commerce est de savoir comment faire en sorte que l'ÉDIC actualisée ait un meilleur suivi que l'ÉDIC de 2001. Les partenaires au développement ont un rôle à jouer à cet égard en élargissant leur engagement dans les questions liées au commerce et en intégrant les priorités soulignées dans la Matrice d'Action de l'ÉDIC actualisée (voir Encadré 2). Beaucoup des contraintes-clés qui pèsent sur l'intégration de la Mauritanie dans les marchés mondiaux comportent des questions complexes chevauchant les responsabilités de plusieurs ministères. Le Ministère du Commerce devra ainsi établir des points avec d'autres ministères pour impulser les réformes, et, lorsque des réformes-clés se situent hors de ses domaines de responsabilité, il devra jouer un rôle de plaidoyer. Ceci demandera une mobilisation plus forte que jusqu'à présent, et exigera que le Ministère du Commerce surmonte les obstacles à la coopération interministérielle discutés dans ce chapitre. Enfin et surtout, la création et le maintien d'une dynamique en faveur des réformes nécessaires est une question politique et non technique, les principaux obstacles à la mise en œuvre ayant été dans le passé largement attribuables aux syndromes discutés ci-dessus —recherche de rentes et « court-termisme »— discutés ci-dessus et au manque d'engagement au sommet.

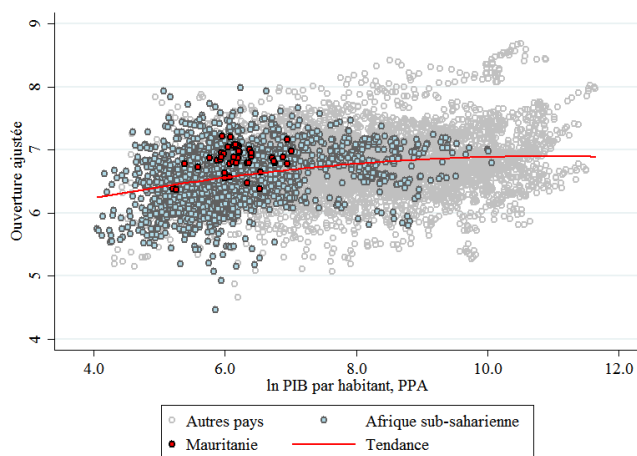
## Chapitre 2 : Tirer parti du commerce pour une croissance inclusive

### 2.1 La Mauritanie profite du commerce international

La Mauritanie est un pays relativement ouvert par comparaison internationale. Les exportations sont significatives et ont augmenté beaucoup en termes de valeur, en générant de la devise étrangère, des emplois, et des recettes pour le gouvernement. Mais le panier des exportations demeure petit en termes de produits et de marchés de destination, et il est vulnérable aux chocs des termes de l'échange. La Mauritanie dépend des marchés extérieurs pour ses biens d'équipement et ses produits intermédiaires, soulignant l'importance de procédures facilitées et de la réduction des coûts d'importation pour l'investissement et la consommation. Ce chapitre prend en compte les politiques et la performance commerciale, notamment l'environnement des affaires, le régime d'importation, les accords régionaux commerciaux, et le rôle des zones économiques spéciales.

#### 2.1.1 La Mauritanie tire déjà parti des opportunités commerciales

Figure 8 : L'ouverture du commerce de la Mauritanie correspond globalement à une référence internationale



Notes : L'ouverture du commerce est définie par le ratio des importations plus exportations de biens et de services par rapport au PIB. La relation représentée utilise la régression pour contrôler la population et la part des rentes des ressources dans le PIB (non montrée). L'« Ouverture ajustée » indiquée sur l'axe vertical est l'ouverture commerciale corrigée de l'effet de la taille et des ressources de dotation.

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données du FMI et du WDI.

Alors que la Mauritanie pourrait tirer beaucoup plus d'avantages qu'elle ne le fait des opportunités de marchés extérieurs, elle est déjà relativement ouverte compte tenu de sa taille et de son niveau de développement. La Figure 8 montre comment la Mauritanie se compare en termes d'ouverture aux échanges (mesurée par le ratio des importations et des exportations au PIB) en comparaison avec une référence internationale. Cette référence est définie en fonction du niveau de revenu du pays, de sa taille, de sa population et de sa richesse en ressources (Figure 8) afin de prendre en compte le fait que les pays ont tendance à commercer plus intensément en proportion de leur PIB, *ceteris paribus*, lorsqu'ils sont plus riches, plus petits, ou riches en ressources. Les pays situés au-dessous de la courbe rouge dans la figure commercent moins que la normale, tandis que ceux situés au-dessus commercent plus.

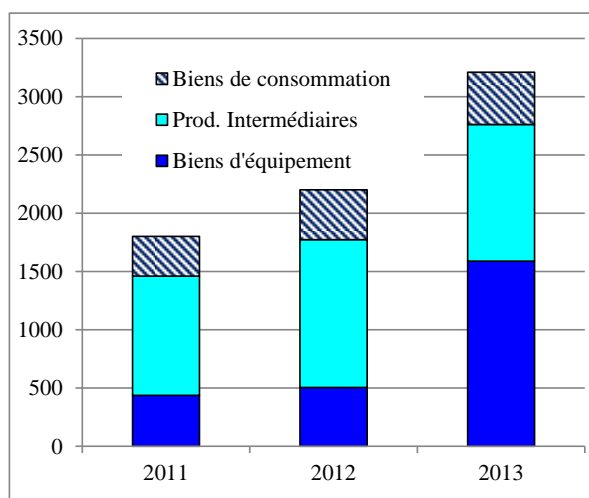
La Mauritanie a été, durant la plupart des années pour lesquelles des données sont disponibles, plutôt au-dessus du niveau de

référence, même si l'on prend en compte —comme dans le modèle utilisé ici— le fait qu'elle exporte de grandes quantités d'une ressource naturelle, le fer, car elle possède une riche dotation de cette ressource. Toutefois, cette observation plutôt optimiste quant à l'ouverture doit être interprétée avec prudence. Le ratio d'ouverture est attendu à la baisse en raison de la diminution des prix du fer et de l'or. Les possibilités de croissance tirée par les exportations ne sont certainement pas épuisées : bien au contraire ; comme nous le ferons valoir dans ce chapitre, de nombreuses possibilités apparaîtraient avec les choix de politiques appropriées.

## 2.1.2 Les importations sont essentielles pour l'investissement et la croissance

L'évidence internationale et la recherche récente montrent que la capacité des opérateurs économiques nationaux à importer librement, de façon transparente, et à des coûts compétitifs, est cruciale pour un développement inclusif, et ceci pour deux raisons. Premièrement, la qualité des produits exportés dépend largement de celle des produits intermédiaires et des biens d'équipement importés. Deuxièmement, la réduction de la pauvreté est obtenue non seulement par l'augmentation des revenus, mais aussi par la réduction du coût de la vie, en particulier en ce qui concerne les denrées alimentaires de base. Ainsi, les importations sont favorables à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Avec d'importants plans d'expansion de la capacité d'extraction de minerai de fer en cours, la structure des importations de la Mauritanie en 2012 et 2013 a été de plus en plus dominée par des biens d'équipement (Figure 9). L'opérateur minier national possède ses propres canaux d'importation dédiés qui sont largement à l'abri des problèmes affectant les autres opérateurs.

Figure 9 : Les importations de la Mauritanie dominées par des biens d'équipement et des produits intermédiaires



Note : en million en dollars EU courant

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données-miroir de Comtrade ; Classification des biens suivis des Grandes Catégories économiques (BEC) de l'ONU.

capacité de production, la valeur ajoutée et l'emploi.

Pour les entreprises « ordinaires », la capacité à importer les biens d'équipement et les produits intermédiaires nécessaires est capital. Cependant, comme on le verra ultérieurement dans le chapitre 3, les produits importés font parfois face à de nombreux problèmes logistiques contribuant à la hausse de leur coût avant d'atteindre leur utilisateur. L'importance des biens d'équipement dans la structure d'importations mauritanienne mise en évidence dans la Figure 9, illustre combien il est essentiel pour l'investissement et la croissance d'avoir la possibilité d'importer de façon transparente. Chaque facteur d'augmentation du coût dans la chaîne d'importation pénalise la croissance en réduisant la capacité des opérateurs économiques à investir et à développer la

## 2.2 Une structure d'exportation qui devrait se diversifier

La structure des exportations mauritanienne reste fortement concentrée sur les minerais, le pétrole et les produits halieutiques, avec des valeurs ajoutées très limitées, et sans exportations significatives de produits manufacturés. Cette forte dépendance vis-à-vis des produits de base

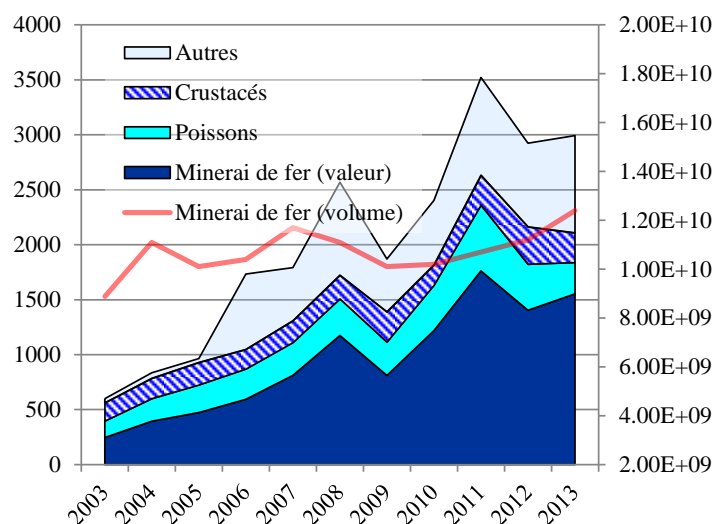
expose le pays à la volatilité des termes de l'échange et élève les défis de la réduction de la pauvreté et de la croissance inclusive en raison du fait que très peu des pauvres participent directement à la production.

## 2.2.1 Une croissance inclusive requiert plus que l'extraction des ressources

Figure 10). D'autres produits ont fait leur apparition dans le portefeuille d'exportation du pays dans la seconde moitié des années 2000, mais ce sont essentiellement du pétrole brut (300 millions de dollars en 2013), l'or le cuivre et des réexportations d'articles diverses.

Entre 2005 et 2009 le pays a connu une majeure diversification dans les exportations. Malgré cela, le boom du prix des matières premières a augmenté la valeur en dollars des exportations de minerai de fer de la Mauritanie, qui a été multipliée par un facteur de six en dix ans, alors que les volumes ont oscillé autour d'un niveau plus ou moins constant. Un effet similaire, mais moins important, s'est avéré pour des exportations nouvelles comme le pétrole et l'or. Ainsi, la majeure

Figure 10 : La Mauritanie exporte essentiellement du minerai de fer et des produits halieutiques



Note : Les valeurs des exportations (fer, poissons, crustacés, et autres) sont mesurées en millions de dollars UE sur l'axe de gauche. Les volumes de minerai de fer exportés en tonnes sur l'axe de droite.

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données Comtrade.

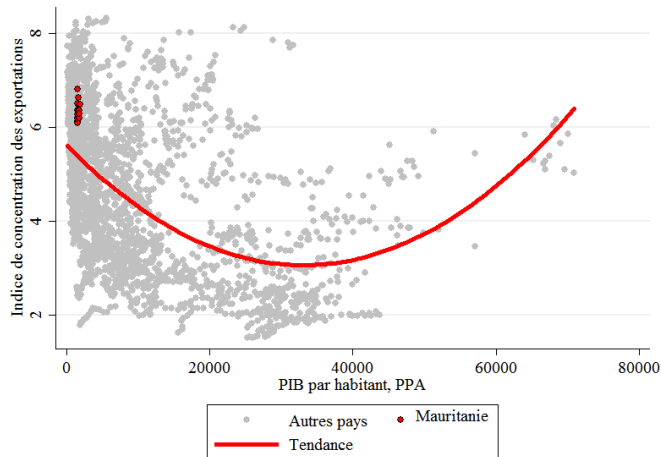
La Mauritanie a exporté essentiellement du minerai de fer et des produits halieutiques (partie de la croissance des exportations mauritaniennes entre 2003 et 2011 est essentiellement l'effet des termes de l'échange.

En conséquence, la structure des exportations de la Mauritanie reste fortement concentrée, même par rapport à des pays à niveau de développement similaires (Figure 11). Alors que tous les pays passent par une phase de diversification rapide de leur portefeuille d'exportations jusqu'à un PIB par habitant aux alentours de 20 000 dollars, après quoi le processus ralentit et se renverse, la Mauritanie se caractérise par une structure d'exportation fortement concentrée même comparé aux pays de niveaux de revenus similaires.

La Mauritanie est susceptible de rester dépendante des exportations des industries extractives et des produits de la pêche, compte tenu de la richesse de ses ressources naturelles par rapport à sa population limitée. La récente découverte d'importantes réserves de pétrole et de gaz off-shore ne fera que renforcer cette tendance. Cependant, beaucoup plus restera à faire pour ajouter de la valeur avant l'exportation, et pour diversifier autant que possible, afin de générer plus d'emplois. Cela est particulièrement vrai maintenant que le boom des matières premières est terminé et que le rebond de croissance africaine semble être déjà en perte de vitesse dans les pays riches en ressources naturelles (Figure 12). En outre, les données internationales suggèrent qu'une forte dépendance sur des exportations primaires ne conduit pas à la croissance, syndrome connu sous l'appellation de « malédiction des ressources naturelles ». Beaucoup

dépend de la qualité de la gouvernance dans un pays, qui détermine comment les rentes sont utilisées. La gouvernance en Mauritanie nécessitera des renforcements, si l'on veut éviter des résultats décevants vécus par de nombreux autres pays riches en ressources naturelles.

Figure 11 : les exportations de la Mauritanie sont fortement concentrées par rapport à une référence internationale



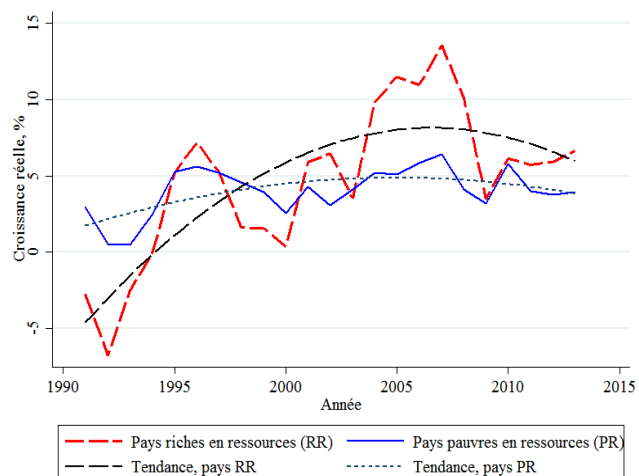
Note : La mesure de la concentration des exportations indiquée sur l'axe vertical est l'indice de Theil, calculé par pays-année.  
Source : Calculs de l'équipe utilisant BACI

Les données internationales suggèrent que l'un des corrélats les plus robustes de la diversification des exportations est l'accumulation du capital humain grâce à l'éducation et au développement des capacités. Étant donné que la main-d'œuvre africaine n'est pas particulièrement bon marché par rapport à celle de pays comme le Bangladesh, où les salaires de départ dans le secteur du vêtement sont bien en dessous de 100 dollars par mois, elle doit atteindre un niveau d'éducation en relation avec son coût pour être attrayante pour les investisseurs étrangers.

Notamment dans les secteurs à forte intensité en travail. En second lieu, la diversification hors de l'exploitation minière est importante pour la réduction de la pauvreté. Des recherches récentes suggèrent que la valeur ajoutée manufacturière a une forte élasticité en termes de réduction de la pauvreté (une hausse d'un pourcent de la valeur ajoutée manufacturière réduit l'incidence de la pauvreté de 5 %) tandis que la valeur ajoutée minière n'a pas d'effet statistiquement significatif sur la réduction de la pauvreté.

Notamment dans les secteurs à forte intensité en travail. En second lieu, la diversification hors de l'exploitation

Figure 12 : Le rebond de la croissance du continent est en perte de vitesse dans les pays riches en ressources naturelles



Source : Calculs de l'équipe utilisant les données du WDI

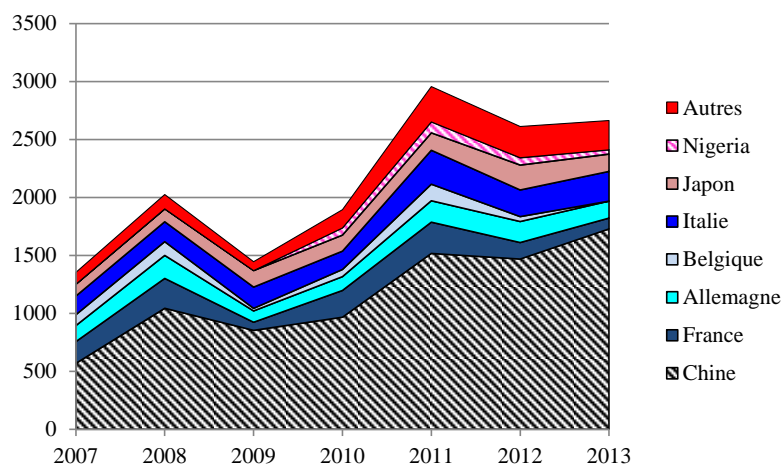
## 2.2.2 La Mauritanie peut diversifier ses débouchés

Les exportations mauritaniennes dépendent de plus en plus d'une destination unique —la Chine, dont la part dans les exportations nationales est passée de 42 % en 2007 à 65 % aujourd'hui (Figure 13). La Chine est un marché en croissance, et être solidement positionné sur ce marché est un atout pour la croissance future. Toutefois, une dépendance excessive sur un seul débouché peut aussi être source de problèmes. Les coûts de commutation

peuvent rendre le fournisseur trop dépendant de l'acheteur qui se trouve alors dans très forte position de négociation, —même si cela est moins vrai pour les matières premières que pour des produits différenciés.

Plus inquiétant encore : des chocs macroéconomiques sur le marché dominant peuvent être transmis de plein fouet dans l'économie du fournisseur. Dans le cas de la Chine, toute crise macroéconomique majeure serait transmise à toute l'économie mondiale en raison de la taille de la Chine, une fois encore l'argument a ses limites. Quelles que soient les limites des arguments économiques, la Mauritanie pourrait ne pas vouloir recréer avec la Chine le genre de relations vendeur-acheteur unique que de nombreux pays africains avaient avec l'Europe il y a quelques décennies.

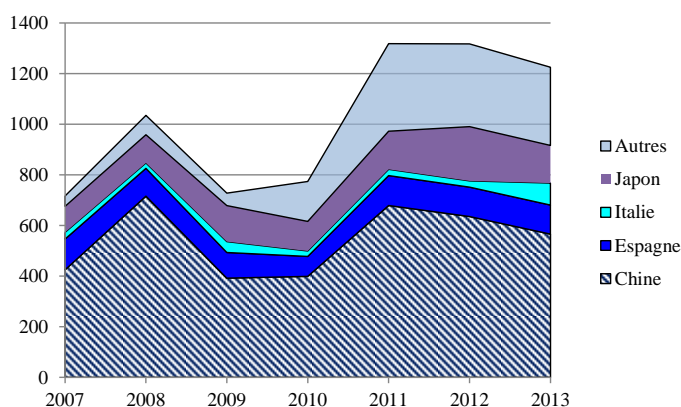
Figure 13 : La Chine pèse de plus en plus lourdement dans les exportations agrégées de la Mauritanie



Note : Valeur totale d'exportation, en million de dollars EU

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données-miroir de Comtrade.

Figure 14 : Les exportations hors-fer mauritaniennes sont réparties plus largement



Note : Valeur totale d'exportation, en million de dollars EU

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données-miroir de Comtrade).

La forte dépendance de la Mauritanie par rapport au marché chinois est moins marquée lorsque l'on examine les produits autres que le minerai de fer (Figure 14), même si la Chine reste très large. Les autres marchés importants de la Mauritanie incluent le Japon où une grande partie de la production de poulpe est expédiée, et l'Espagne, première destination d'une partie substantielle des captures de poissons (voir le chapitre 5). Toutefois, cette moindre dépendance à l'égard du marché chinois pour les produits non-ferreux n'est pas nécessairement

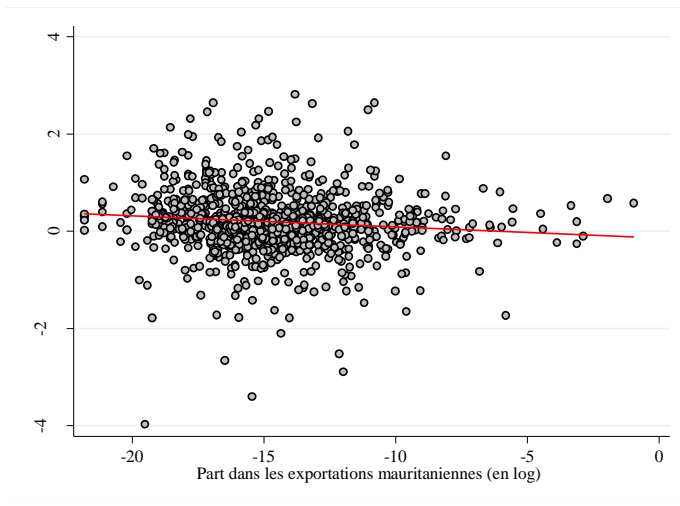


une bonne nouvelle, car les deux plus grands marchés de la Figure 14 (Japon et Espagne) sont des marchés à faible croissance.

En effet, dans l'ensemble, la corrélation entre la part de « cellules » produit-destination dans le portefeuille d'exportations mauritanien et leur croissance est négative, suggérant un « positionnement de croissance » défavorable des exportations de la Mauritanie (Figure 15).

Un meilleur ciblage des marchés d'exportation pourrait être réalisé avec le recours d'une agence de promotion des exportations (APE). À l'heure actuelle, les tâches de promotion des exportations sont fragmentées entre plusieurs structures comprenant la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé au MAED, la Direction Générale du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, l'Office national du Tourisme, et la Chambre du commerce. Cela apparaît comme une fragmentation excessive. L'expérience internationale suggère que lorsqu'elles sont bien gérées (c.-à-d. avec un fort engagement du secteur privé dans leur gestion), les agences de promotion des exportations peuvent contribuer à aider les producteurs à atteindre les marchés prometteurs, par exemple en fournissant des informations ou en offrant des subventions de contrepartie pour assister ou se faire représenter lors de foires étrangères. Généralement, ces types d'interventions impliquent des coûts modérés. Dans le cas de la Mauritanie, le Gouvernement devrait déterminer s'il y a suffisamment de producteurs dotés d'un potentiel d'exportation pour mettre en place une telle structure. Faute d'une étude systématique, il y a un argument en faveur de la diversification des débouchés extérieurs au-delà des marchés traditionnels (UE) et de la Chine, actuellement les principaux.

Figure 15 : Le portefeuille d'exportations mauritanien souffre d'une orientation de croissance défavorable



Note : L'axe horizontal mesure la part de chaque cellule produit-destination dans le panier des exportations de la Mauritanie en 2013 (en logs, d'où les nombres négatifs). L'axe vertical mesure la croissance des importations pour chacune de ces cellules sur 2008-2013 (en variation du log).

La ligne rouge est la ligne de régression.

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données de Comtrade

### 2.3 Une croissance tirée par les exportations requiert un environnement des affaires amélioré

Mettre en place un cercle vertueux de diversification, une croissance tirée par les exportations et réduire la pauvreté nécessiteront des changements substantiels dans la façon dont le Gouvernement interagit avec le secteur privé. La gouvernance requiert une amélioration rapide dans toutes les dimensions ; l'environnement de la politique commerciale doit être rendu plus cohérent.

### 2.3.1 L'environnement des affaires s'est amélioré, mais des progrès additionnels sont cruciaux

Depuis l'ÉDIC 2001, le Gouvernement a introduit plusieurs réformes au cadre réglementaire des affaires et du commerce, notamment le Code des investissements de 2012, un système de soumission électronique pour les documents d'importation et d'exportation et des guichets uniques pour les entreprises et les permis de construire ; tout ceci a contribué à créer un environnement plus propice pour le démarrage et l'exploitation de toute entreprise en Mauritanie. La création en 2012 du « Guichet Unique » pour rationaliser et simplifier l'approbation du Gouvernement pour les investissements étrangers, et l'introduction d'un système électronique pour la soumission des documents pour l'importation et l'exportation en 2015 étaient des évolutions particulièrement bienvenues du point de vue du climat des affaires. D'autres dispositions mises à jour dans le Code d'investissement révisé comprennent la création d'un régime de Zones économiques spéciales et le Bureau pour la Promotion de l'Investissement (OPPS) dont le but déclaré est de faciliter les procédures administratives pour la conduite des affaires et d'améliorer la sécurité des investissements. L'accès au crédit a également augmenté, notamment compte tenu de l'élargissement de la couverture de l'emprunteur dans le pays, l'apparition de nouvelles banques, et de la décision de 2015 d'abaisser le seuil minimal des prêts pour l'inclusion dans la base de données du registre de crédit. En termes de facilitation des échanges, l'introduction du système électronique pour la soumission des documents est particulièrement remarquable, pendant que l'élimination des déclarations préalables à l'importation et des attestations de valeur ont soulagé les entreprises dépendantes des intrants importés d'une charge documentaire importante, leur permettant d'économiser un temps précieux conformément aux frontières et à la préparation des documents. En dépit de ces progrès, il reste encore toutefois certaines possibilités d'amélioration, les entreprises mauritaniennes continuant de souffrir de l'insuffisance des infrastructures, en particulier dans le domaine de l'approvisionnement en eau et électricité, tandis que demeurent des retards dans l'octroi de licences, dans des réglementations fiscales opaques et un système judiciaire faible. Enfin, le financement reste peut-être le défi le plus important pour les entreprises, particulièrement pour les PME.

Malgré les récentes avancées, la Mauritanie reste en retard par rapport à la plupart de ses voisins régionaux et de la moyenne de l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne les indicateurs de facilité des affaires du *Doing Business*, se classant 168<sup>e</sup> sur 189 économies dans le monde<sup>5</sup>. Accroître son attractivité pour les investisseurs étrangers a été une motivation majeure en arrière-plan des récentes réformes de l'environnement réglementaire de la Mauritanie. Les voisins régionaux étant en concurrence directe avec la Mauritanie comme bénéficiaires potentiels d'investissement étranger, il est important de tenir compte de ces améliorations relatives à ces environnements d'affaires dans le reste de la région. Alors que son classement varie selon les indicateurs et que le pays a amélioré son rang dans les catégories « création d'entreprise », « obtention de crédit » et « commerce transfrontalier », la Mauritanie est malheureusement souvent devancée par ses voisins, en particulier dans les domaines de la création d'entreprise, l'accès au crédit, le paiement des impôts et la résolution de l'insolvabilité. Le Sénégal, par exemple, a désormais réduit le nombre de procédures nécessaires pour démarrer une entreprise à seulement quatre, avec une moyenne de temps d'attente de six jours, comparativement à huit en Mauritanie (*Doing Business 2016*) même avec la mise en place du *Guichet Unique*. Rester au niveau des pays de comparaison ou même les dépasser devrait être

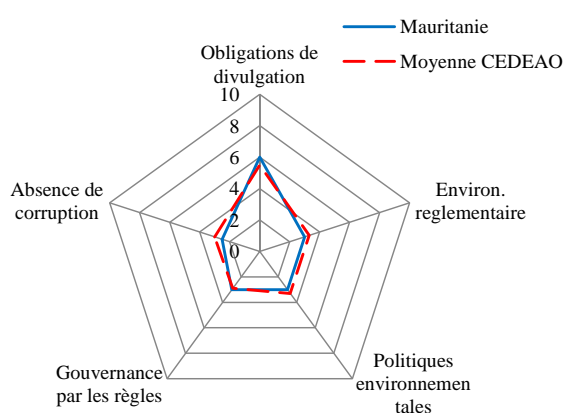
---

<sup>5</sup> Veuillez noter, s'il vous plaît, que certaines informations proviennent des données fournies dans le futur « *Doing Business 2016* », mais que l'analyse comparative et les classements sont extraits du « *Doing Business 2015: Going Beyond Efficiency, Economy Profile: Mauritania* ». Banque mondiale, 2015.

une priorité afin que le Gouvernement continue à se positionner comme une destination de choix pour les investissements.

En effet, le secteur privé de la Mauritanie opère dans un environnement caractérisé par une visibilité réglementaire et fiscale faible et par un état souvent perçu comme prédateur plutôt que facilitateur. Un examen sommaire de quelques indicateurs (Figure 16) donne une image qui n'est pas meilleure en Mauritanie que dans les pays de la CEDEAO ; en outre, les réformes discutées ci-dessus n'ont pas suffi à la changer de manière drastique. Le rapport *Doing Business* et les indices de gouvernance fournissent un tableau général de l'environnement des affaires. La réalité sur le terrain, telle que dépeinte par le secteur privé, révèle des problèmes beaucoup plus graves.

Figure 16 : La gouvernance de la Mauritanie n'est pas meilleure que celle de la moyenne des pays de la CEDEAO



Note : Tous les indicateurs sont sur une échelle de 1 (le pire) à 6 (le meilleur), sauf l'indice de l'obligation de divulgation de l'entreprise qui est sur une échelle de 1 à 10. La moyenne de la CEDEAO est une moyenne simple des scores pour les membres de la CEDEAO.

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données WDI

L'un des symptômes communs d'un état prédateur est un cycle de vie entrepreneurial accéléré dans lequel les entrepreneurs qui réussissent sautent d'une opportunité d'affaires à une autre, changeant de secteur d'activité lorsque leur succès prend de la visibilité afin d'échapper à la prédation.

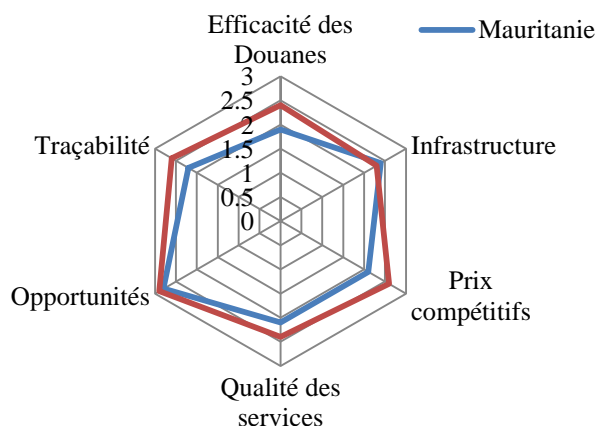
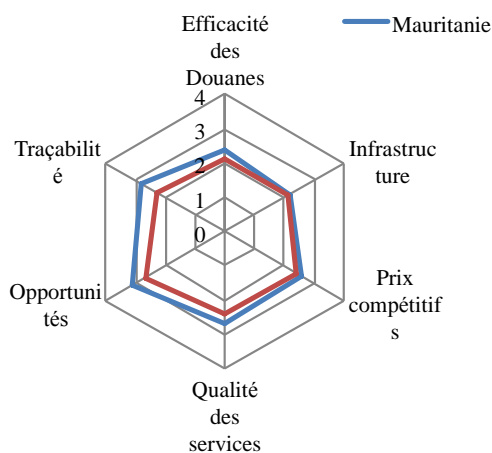
Bien qu'il n'y ait pas de données formelles (quantitatives) sur un tel cycle de vie accéléré, des témoignages anecdotiques pourraient le suggérer. En outre, il semble exister des cas d'investissements dans des activités productives —par exemple, la collecte et le conditionnement laitier— réalisés avec soutien étatique dans des zones où des investisseurs privés avaient déjà engagé des coûts à fond perdus pour créer des structures de production, interférant dans la prise de risque pour capturer des opportunités commerciales.

Au-delà des problèmes généraux de gouvernance, (voir pour plus de détail dans le chapitre 3) la connectivité de la Mauritanie est déficiente et le devient de plus en plus si l'on compare avec les autres pays de la région. Ainsi, la Figure 17 montre que si la Mauritanie était au-dessus de la moyenne simple des pays de la CEDEAO en 2007 (panel a), en 2014, par contre, elle était dépassée dans chaque dimension, sauf les infrastructures (panel b). Étant donné que la logistique dans les pays de la CEDEAO n'est elle-même pas à la frontière des meilleures pratiques, ceci contribue à expliquer pourquoi le secteur privé met en lumière la connectivité comme un problème substantiel pour faire des affaires.

Figure 17 : La logistique de la Mauritanie prend du retard par rapport à la concurrence

(a) 2007

(b) 2014



Source : Calculs de l'équipe utilisant les données WDI

Outre les questions de logistique discutées en détail un plus loin, les procédures commerciales demeurent longues et coûteuses (Tableau 2).

Tableau 2 : Les procédures commerciales demeurent longues et coûteuses

	2005		2014	
	Mauritanie	CEDEAO Moyenne	Mauritanie	CEDEAO Moyenne
Coût d'exportation (US\$/conteneur)	1480	1243	1640	1573
Document pour exporter (#)	8,0	8,2	8,0	7,3
Délai d'exportation (jours)	40,0	35,3	31,0	27,7
Coût d'importation (US\$/conteneur)	1363	1732	1523	2087
Document pour importer (#)	8,0	10,1	8,0	8,6
Délai d'importation (jours)	40,0	42,0	38,0	32,4
Procédures douanières			3,0	3,6
Infrastructure portuaire			2,4	3,8

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données WDI

Le coût moyen d'exportation déclaré dans la base de données *Doing Business* de la Banque mondiale est plus élevé que la moyenne de la CEDEAO, bien que les ports ouest-africains soient eux-mêmes coûteux. Le délai moyen pour exporter est très élevé, bien qu'il se soit réduit de 40 à 31 jours en 2005. Le temps nécessaire pour importer, en revanche, n'a guère diminué, passant de 40 jours en 2005 à 38 jours aujourd'hui, alors que la moyenne de la CEDEAO a diminué d'un quart au cours de la même période (de 42 à 32 jours). Même si les données ne sont pas disponibles concernant le fardeau des procédures douanières ou la qualité de l'infrastructure portuaire pour 2005, il est à noter que la Mauritanie est, en 2014, en-dessous de la moyenne de la CEDEAO dans ces deux dimensions.

Bien que la révision du Code des investissements 2012 ait amélioré le régime concurrentiel du pays et l'ait ouvert à plus de concurrence étrangère, les importations de plusieurs produits, dont le riz et les céréales, sont encore largement dominées par quelques groupes patrimoniaux, comme bon nombre de secteurs non échangeables tels que la banque, la construction, les hôtels et restaurants<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Examen des politiques commerciales de la Mauritanie, WT/TPR/S/250, OMC, 2011.

Les importations agroalimentaires sont également soumises à de nombreux contrôles réglementaires, mais l'information sur les exigences SPS et l'accréditation n'a, jusqu'à présent, pas été communiquée à l'OMC ou l'ISO par les autorités mauritaniennes.

L'accès au crédit est particulièrement difficile pour les PME. Le secteur privé est dual avec quelques centaines d'entreprises familiales et des groupes actifs dans des secteurs protégés, et des milliers d'acteurs informels. Le secteur formel structuré est de propriété familiale. Les plus grandes entreprises appartiennent à des groupes familiaux intégrés, reliés par des relations de famille et de capitaux non transparents (certaines d'entre eux contrôlent une partie des plus grandes institutions financières) ; les importations sont notamment contrôlées par un petit nombre de grands acteurs. L'enquête Entreprise 2014 indique que l'accès au financement est rapporté par les entreprises comme étant la contrainte majeure (52 % des entreprises mauritaniennes le déclarent comme principale contrainte, comparé à 42 % en Afrique subsaharienne). Si la plupart des entreprises formelles ont un compte dans un établissement financier (88 % au total, 80 % pour les petites entreprises). En outre, seulement 33 % des entreprises ont une ligne de crédit et 29 % d'entre elles utilisent les banques pour financer des fonds de roulement (23 % en Afrique subsaharienne).

En effet, l'accès au financement a été identifié par les entrepreneurs mauritaniens comme une contrainte sévère à leurs opérations et le plus grand défi pour les petites et moyennes entreprises en particulier<sup>7</sup>. Plus de 30 % des entreprises ont rapporté que l'accès au crédit était le principal obstacle à la conduite des affaires –un taux plus élevé que la moyenne subsaharienne d'environ 26 %– avec environ 41 % de petites entreprises (entre 1 et 19 employés) et 25 % d'entreprises de taille moyenne (20-99 employés) trouvant qu'il s'agissait de la plus grande contrainte. Même parmi les grandes entreprises, le problème a été classé juste derrière l'accès à l'électricité, avec 15 % le considérant toujours comme leur principal obstacle. La Mauritanie a pourtant amélioré son classement « obtention d'un crédit » dans le *Doing Business*, en particulier compte tenu de l'élargissement de la couverture de l'emprunteur dans le pays et de l'abaissement du seuil minimal des prêts en 2015. Néanmoins, il reste toujours difficile pour les entreprises d'emprunter. 88 % des entreprises mauritaniennes détiennent des comptes courants ou d'épargne<sup>8</sup> (comparé à 4 % de la population)<sup>9</sup>, mais seulement 32,8 % de celles interrogées avaient des prêts bancaires ou des lignes de crédit (plus cependant que les moyennes d'Afrique subsaharienne et des pays à revenus faibles ou intermédiaires, respectivement de 22 et 31 %). Les prêts bancaires restent la seule forme d'instrument de crédit, la Mauritanie n'ayant pas de marché boursier ni d'autre marché d'échange d'actions, mais les exigences collatérales restent assez élevées —plus de 100 % de la valeur du prêt— et de nombreux entrepreneurs interrogés ont décrit la difficulté et l'inquiétude ressenties dans l'utilisation de leur maison familiale comme garantie, ce qu'ils sont souvent obligés de le faire. Un petit entrepreneur, enfin, a déclaré qu'il était impossible de se procurer du matériel importé en gros avec d'autres petites entreprises, en raison du risque trop grand d'utiliser leur maison comme garantie pour le prêt commercial d'un groupe.

Plus des trois-quarts des entreprises mauritaniennes (77 %) continuent de compter sur le financement interne pour l'investissement (comparé, respectivement, à 75 et 71 % pour les pays d'Afrique subsaharienne et les revenus faibles ou intermédiaires)<sup>10</sup>. Le crédit privé national a chuté, en pourcentage du PIB, de 31,1 % en 2009 à 29,2 % en 2010, et de nouveau à 27,1 % en

---

<sup>7</sup> Enquêtes auprès des entreprises : *Profil pays Mauritanie 2014, 2015*, SFI/Banque mondiale.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> Département d'État américain, 2014

<sup>10</sup> *Op. cit.* (Enquêtes auprès des entreprises...)

2011 avant de rebondir à nouveau en 2012<sup>11</sup>. Toutefois, le secteur financier a, depuis, été renforcé, le pays ayant récemment adopté des lois bancaires et de microfinance et le nombre de prêts non performants a été réduit de moitié depuis avril 2015<sup>12</sup>. Plusieurs nouvelles banques ont reçu une licence de la Banque Centrale de Mauritanie, dont deux banques étrangères, augmentant la concurrence dans le secteur bancaire. En conséquence, les taux d'intérêt ont chuté d'une moyenne de 14 % en 2006 à 9 % en 2010, une réduction significative sur la moyenne de 30 % au tournant du siècle<sup>13</sup>. Ces développements, toutefois, n'ont pas abouti à une injection de crédits significative dans le secteur privé, seules 9 % des entreprises mauritaniennes ayant pu se prévaloir d'un financement bancaire pour des investissements, principalement des entreprises de taille moyenne (seules 5,9 % des petites entreprises ont déclaré garantir l'accès au crédit bancaire). Néanmoins, 4,2 % des entreprises ont été en mesure d'obtenir un financement de crédit commercial (principalement des entreprises de taille moyenne) —un taux comparable aux moyennes d'Afrique subsaharienne et des pays à revenus faibles ou intermédiaires, mais peut-être encore un résultat décevant dans la mesure où relativement plus d'entreprises mauritaniennes exportent et utilisent des intrants importés et des fournisseurs pour la production par rapport aux pays de comparaison. Quant aux investisseurs étrangers, ils ne trouvent généralement pas attrayant le marché du crédit mauritanien, préférant financer leurs opérations à l'extérieur en raison des taux d'intérêt élevés et de la complexité du système bancaire national.

### 2.3.2 Le régime d'importation a besoin d'une meilleure cohérence

Le Code des douanes de la Mauritanie a été promulgué en tant que Loi n° 66-145 le 21 juillet 1966 ; il est fondé, en grande partie, sur la loi coloniale française datant de 1932. Le Gouvernement de la Mauritanie prépare un Code des douanes révisé, comprenant plusieurs dispositions en conformité avec l'Accord de facilitation du commerce de l'OMC, la Convention de Kyoto révisée de l'OMD et la CEDEAO. Les réformes de la loi sur la Zone Franche seront également alignées sur la législation en vigueur avec les accords internationaux, y compris :

- les dispositions sur la validité des accords internationaux des douanes et du commerce sur le droit national ;
- la gestion des entrepôts, des Zones Franches et des terminaux à conteneurs ;
- l'alignement sur les régimes spéciaux (admission temporaire, maquila, transits) avec les bonnes pratiques internationales ;
- la réglementation de garantie pour les régimes spéciaux ;
- les régimes économiques ;
- la dématérialisation des procédures douanières (disposition pour les domaines e-douanes, matters, permettant, dans certains cas, des procédures sans papier) ;
- Les litiges et contentieux ;
- Les dispositions pour le personnel des douanes pour mauvaises conduites et sanctions spéciales pour comportement corrompu.

Les tarifs douaniers sont illustrés dans la Figure 18 et comprennent : (i) le DFI (Droit Fiscal à l'Importation), les tarifs douaniers dans quatre bandes tarifaires (0 %, 5 %, 13 % et 20 %) ; (ii) la TST, une taxe statistique égale à 1 % de la valeur CAF ; (iii) la TVA, soit 0 % (exonération) ou 14 % du total DFI+TST+TC+TMD ; et (iv) l'IMF (impôt minimum forfaitaire) égale à 2,5 %

---

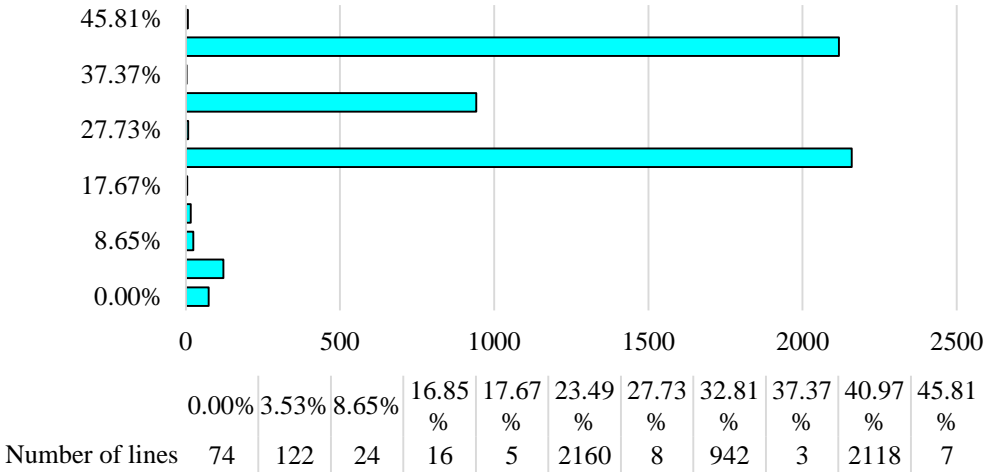
<sup>11</sup> *Draft Implementation Completion and Results Report (IDA-44480 on a Credit to the Islamic Republic of Mauritania for a Business Environment Enhancement Project)*. Banque mondiale, mai 2015.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

<sup>13</sup> *Ibidem*.

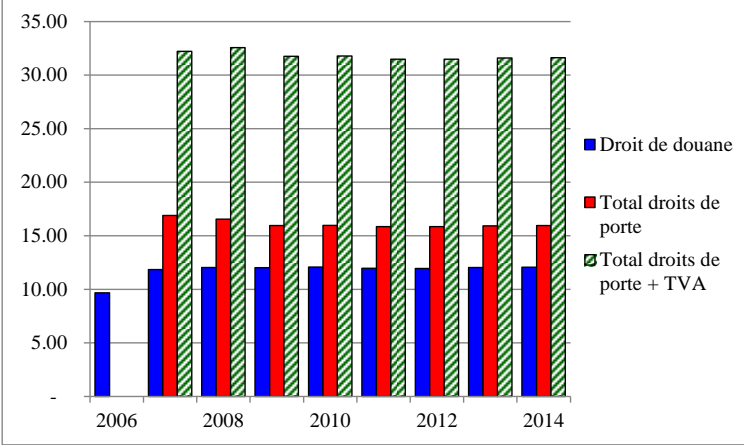
du même DFI+TST+TC+TMD. De plus, les douanes collectent, au nom de l'autorité fiscale les taxes suivantes : (i) la TC (taxe de consommation) ; et (ii) la TMB (taxe sur la marge brute) pour uniquement les produits pétroliers (13,3 UM/l par litre d'essence et premium, 3,1 UM/l le diesel).

Figure 18 : Nombre de lignes tarifaires par niveau des taxes totales commerciales (DFI+TST+TVA+IMF)



Les tarifs appliqués sont tous *ad valorem*, avec une structure relativement simple à quatre bandes tarifaires (zéro, 5, 13 et 20 %). De plus, les importations sont généralement soumises à une TVA *ad valorem*, des droits d'accises, une taxe statistique uniforme (TST) de 1 % et un impôt minimum forfaitaire (IMF). La TVA sur les importations est calculée sur la base de la valeur CAF (coût, assurance, fret) plus les droits, et le cas échéant, la redevance statistique.

Figure 19 : Tarifs à simple moyenne et taxes frontalières



Source : Calculs de l'équipe utilisant des données fournies par les autorités nationales

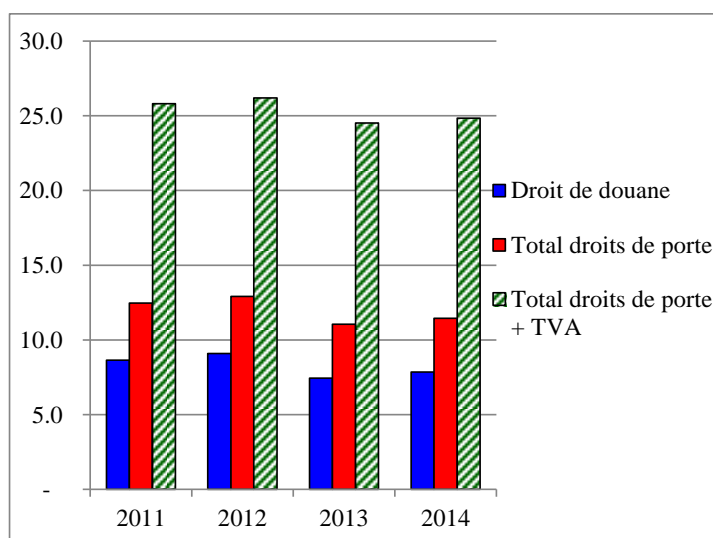
Les droits de douane à l'importation de la Mauritanie sont restés à peu près constants au cours des cinq dernières années, avec une moyenne tarifaire simple (DFI) à 12,1 %, une moyenne droits de porte combinés (DFI + RS + IMF) à 15,95 %, et une moyenne droits de porte plus TVA à 31,6 % (Figure 19). Bien que les niveaux n'aient pas changé récemment, ils sont supérieurs de 1,7 % à leur niveau moyen de 10,6 % en 2001 lors de la dernière ÉDIC.

En 2015, le tarif douanier mauritanien est juste égal à la moyenne de 12,1 % pour l'UEMOA, l'Union économique sous-régionale qui jouxte la Mauritanie, et à peu près équivalent à la moyenne de 11,7 % pour l'Afrique subsaharienne ; par contre il est nettement inférieur à la moyenne de 15,5 % des pays

de la région MENA<sup>14</sup>. Toutefois, lorsque toutes les taxes perçues à la frontière sont cumulées, le total atteint 15 %. Quand la TVA est prise en compte, l'écart entre le prix à l'importation CAF et le prix incluant la taxe est de plus de 30 %, ce qui est considérable.

Les droits d'accises sont *ad valorem* sur le thé (20 %), le tabac en feuilles (20 %), le tabac à priser et les autres tabacs conditionnés en vrac (35 %), le sucre en morceaux et en poudre (18 %) et les boissons alcoolisées (entre 19,5 et 29,4 %). Ces taxes sont perçues sur la valeur en douane des produits importés. La taxe statistique a été réduite depuis 2001 de 3 à 1 %. Depuis 2002, toutefois, l'IMF a diminué de 4 à 2,5 %, tandis que son seuil minimum a augmenté de 250 000 UM à 750 000 UM, ce qui, espérons-le, réduira le nombre des importations visées par cette taxe à l'avenir. Enfin, une taxe-ordinateur de 2000 UM est appliquée sur chaque déclaration.

Figure 20 : Moyenne des taxes et droits de douane pondérée par les importations



Le tarif moyen pondéré par les importations est inférieur à la moyenne simple pour tous les secteurs (Figure 20), suggérant que la Mauritanie importe plus de produits dans les bandes tarifaires inférieures plutôt que dans celles du haut (ainsi, la Mauritanie n'importe pas de boissons alcoolisées, –à l'exception des canaux diplomatiques qui bénéficient des exemptions– bien qu'elles soient comptées dans les moyennes simples).

Source : Calculs de l'équipe utilisant des données provenant des autorités nationales

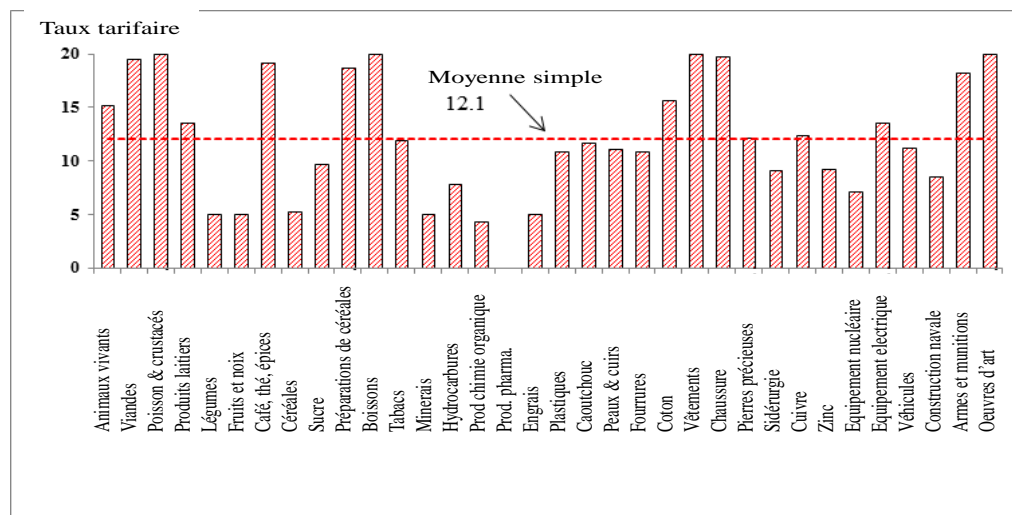
En termes de structure sectorielle, les droits de douane sur les produits agricoles ont été légèrement réduits d'une moyenne de 13,8 % à 13,4 % alors que ceux sur les produits manufacturés ont été augmentés d'une moyenne de 11,6 % à 12,4 % (Tableau 2), réduisant l'écart entre les deux catégories<sup>15</sup>. L'agriculture demeure le secteur le plus protégé par une faible marge, avec des niveaux relativement élevés de protection nominale pour les aliments de base ou non transformés. Les aliments produits locaux comme le poisson, la viande, les fruits et légumes et les noix ont généralement le tarif maximum de 20 % (Figure 21). Les droits de douane sur certains produits alimentaires ont été élevés ; par exemple, le riz, qui était auparavant exempté est désormais taxé à 5 % pour le riz brisé et à 13 % pour le riz blanchi.

<sup>14</sup> Seuls les pays à revenus faibles et intermédiaires sont considérés pour la région MEMA.

<sup>15</sup> La moyenne globale est inférieure à celle des produits agricoles ou manufacturés parce que les produits miniers, non représentés ici, ont le taux le plus faible (5 %).



Figure 21 : Les droits de douane de la Mauritanie sont élevés sur certains produits de consommation



Source : Analyse de l'OMC

Comme dans de nombreux pays, les droits de douane sont particulièrement élevés pour les tissus, les vêtements et autres articles textiles et les chaussures, bien qu'il n'y ait seulement qu'une activité locale/artisanale très limitée à protéger dans ces secteurs.

Tableau 3 : La protection tarifaire moyenne, 2001 et 2011

	Moyenne simple (%)		Moyenne pondérée par les importations (%)
	2001	2010	2010
L'ensemble des biens	10,6	12,1	9,29
Produits agricoles	13,8	13,4	9,52
Produits manufacturés	11,6	12,4	-

Note : Les calculs réalisés par l'auteur pour la moyenne pondérée par les échanges reposent sur les données fournies dans WT/TPR/S/250. Les données ne sont pas disponibles dans l'Examen des politiques commerciales 2002 et, de ce fait, la moyenne pondérée par les importations n'a pas pu être calculée. Source : Examen des politiques commerciales 2002. WT/TPR/S/250, WTO, 2011.

La politique mauritanienne en termes de garantie à l'accès aux produits alimentaires abordables pour les tranches les plus pauvres de la population manque quelque peu de cohérence et de visibilité. D'une part, la SONIMEX, Société Nationale d'Importation et d'Exportation, entreprise commerciale d'État en charge de la distribution de produits alimentaires de base aux populations à faibles revenus à des prix abordables, intervient régulièrement sur le marché pour empêcher les hausses de prix. Les importations de produits alimentaires de base sont exonérées de TVA pour réduire leur prix sur le marché intérieur et sont

vendus à des prix subventionnés, très onéreux pour l'État. Ainsi, le Gouvernement mauritanien intervient activement dans le but de limiter les hausses de prix de gros et de détail. Mais, en même temps, les importations de produits agricoles et leur distribution en gros, en particulier le riz, sont dominées par une poignée d'entreprises privées familiales exerçant un pouvoir oligopolistique. En 2015, des estimations de la Banque mondiale trouvent que le prix intérieur du riz importé était environs deux fois plus élevé que le prix international, et que le prix intérieur du blé d'environ 60 % plus élevé. En outre, alors que l'ÉDIC 2001 avait recommandé une réduction tarifaire pour les produits représentant une part majeure dans le panier de

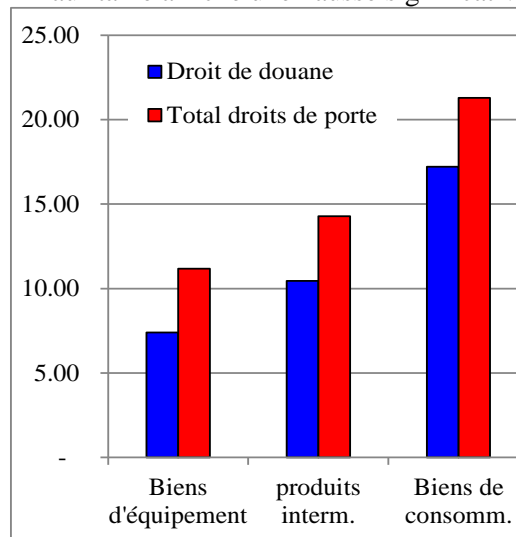
consommation des pauvres, la Mauritanie souffrant d'un déficit chronique de cultures vivrières (70 % de ses besoins alimentaires de base sont importés)<sup>16</sup>, le Gouvernement a, au contraire, augmenté les droits de douanes sur le riz brisé et broyé, part essentielle de l'alimentation de la population.

En réponse à la crise alimentaire en 2008, le Gouvernement a réduit temporairement la protection de certains produits alimentaires, notamment les céréales et le riz, afin de contenir la hausse des prix. Au cours de la période 2007-2008, la Mauritanie a vu une forte augmentation de sa facture d'importation de nourriture, puis de nouveau en 2010-2011 suite à la hausse des prix mondiaux. La gravité de la crise alimentaire en 2008 et les troubles sociaux qui en résultèrent, ont, cependant, poussé les autorités mauritaniennes à réduire les droits de porte sur les céréales et à suspendre temporairement ceux sur le riz. Ces réductions ont été éliminées avant la fin de 2008, mais les droits saisonniers applicables aux oignons, tomates, carottes et laitues ont été définitivement éliminés cette même année.

Dans l'ensemble, les droits de douane et la structure globale des droits de porte mauritaniens sont caractérisés par une escalade, avec des tarifs moyens à 7,4 % sur les biens d'équipement (11,2 % si l'on compte toutes les taxes frontalières), à 10,4 % sur les produits intermédiaires (14,3 % respectivement), et à 17,2 % sur les produits finis (21,3 % respectivement) (Figure 22). L'escalade est particulièrement prononcée dans les industries textiles et habillement, le papier et des articles de papier, d'impression et d'édition et des produits chimiques, tandis qu'elle est plus faible dans les industries comme le tabac, l'alimentation et les boissons, générant ainsi un taux effectif de protection (protection accordée à la valeur ajoutée intérieure par le mélange des droits sur les produits intermédiaires et finis) plus faible dans ces industries.

Toutefois, le régime de droits de porte mauritanien, comme celui de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, semble comporter de nombreuses exonérations accordées dans le cadre de divers régimes — mines, investissements, ZFE, etc. — ou de négociations *ad hoc* faites entre des opérateurs politiquement connectés et les autorités gouvernementales à différents niveaux. Éliminer ces échappatoires fiscales rapporterait des recettes substantielles au budget. En conséquence de ces exonérations, le tarif moyen « réellement payé » est d'environ 3,5 % de la valeur d'importation, tout juste plus du tiers des droits de douane prévus par la loi. Une simulation utilisant le modèle TRIST de la Banque mondiale suggère que l'élimination de ces échappatoires fiscales augmenterait les recettes des droits de douane de 130 %, passant de 27 à 64 milliards d'Ouguiyas mauritaniens (soit une hausse de 40 milliards d'Ouguiyas ou de 126 millions de dollars EU)<sup>17</sup>. L'élimination des exonérations de l'ensemble des taxes douanières

Figure 22 : La structure tarifaire de la Mauritanie affiche une hausse significative



Source : Calculs de l'équipe à partir de données provenant des autorités nationales ; classement des marchandises suivant les catégories économiques généraux de l'ONU (BEC).

<sup>16</sup> Examen des politiques commerciales de Mauritanie, WT/TPR/S/250, OMC, 2011

<sup>17</sup> Le modèle prend en compte la réduction des importations provoquée par la hausse des droits de douane perçus dont l'ampleur dépend de l'élasticité de la demande d'importation. En utilisant l'ensemble des élasticités de la demande d'importation au niveau du produit de la Banque mondiale, la réduction des importations induite serait de 14 %, passant de 793 à 684 milliards d'Ouguiyas.

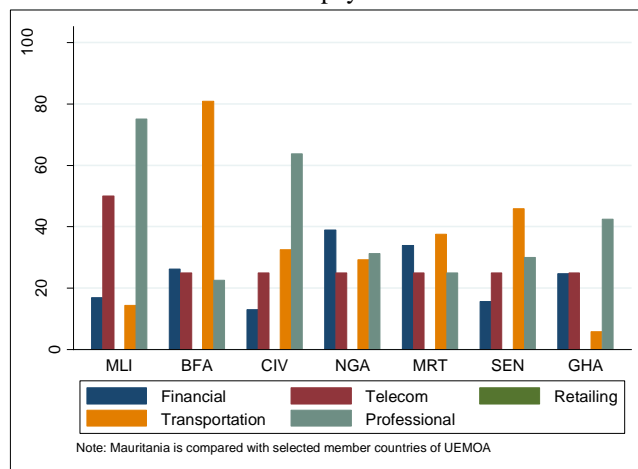
(et non seulement les droits de douane à l'importation) augmenterait l'ensemble des recettes fiscales des taxes douanières de 40 milliards d'Ouguiyas ou 137 millions de dollars, réduisant la perte due à l'ajustement négatif des importations à la hausse des prix.

### 2.3.3 Le commerce des services a été largement libéralisé

À 28,7, l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de la Mauritanie est proche du niveau prédit pour les pays à PIB par habitant comparable et du niveau mondial moyen (27,6 pour les 110 pays pour lesquels des données sont disponibles). Placé dans le contexte africain, l'IRES mauritanien est légèrement plus libéral que celui de la moyenne régionale de 32 pour les 24 pays africains pour lesquels des données sont disponibles.

En ce qui concerne les services financiers, la vente transfrontalière n'est pas autorisée, mais il n'y a pas de restriction importante à la présence commerciale autre qu'une limite de participation étrangère de 49 % pour l'acquisition d'une entité étatique. Concernant le marché de l'assurance, les assureurs sont tenus de céder 5 % de leur assurance à un organisme africain de réassurance dont le siège est à Lagos, avant de l'offrir ailleurs. Les régimes réglementaires dans l'enseignement supérieur et la distribution de détail sont tout aussi libéraux, mais l'investissement direct dans les services médicaux n'est pas autorisé. Dans l'enseignement supérieur et les services médicaux, les professionnels étrangers peuvent exercer après avoir rempli les exigences de qualification de base et (dans le cas de l'enseignement supérieur) sous condition d'une obligation de résidence de deux ans. Le sous-indice « services professionnels » de l'IRES est l'un des plus bas dans la région, signifiant un marché relativement ouvert. La politique mauritanienne en matière de comptabilité et de conseil juridique par les modes 3 (présence commerciale, comme les investissements directs à l'étranger) et mode 4 (circulation des personnes, ou résidence temporaire) est relativement libérale –alors que la plupart des pays ont tendance à limiter l'entrée de professionnels étrangers. Toutefois, les échanges de services par le mode 1 (prestations transfrontalières) dans tous les secteurs, y compris services professionnels, sont prohibés. Dans les télécommunications, trois licences globales (fixe et mobile) ont été accordées. Un obstacle majeur à l'entrée, et donc à la concurrence, semble tenir à la petite taille du pays, sa population dispersée, et son pouvoir d'achat limité.

Figure 23 : L'IRES de la Mauritanie se compare favorablement avec celui des pays voisins



Source : Banque mondiale

Le score dans le secteur des transports est assez libéral, sauf pour le fret ferroviaire et le transport aérien : la déréglementation du transport routier est l'une des réformes les plus significatives qui aient été réalisées depuis la première ÉDIC. Le sous-indice de l'IRES pour les transports est de 37,5, c'est-à-dire plus libéral que celui de nombreux pays de la région, comme le Burkina Faso et du continent africain tels que l'Éthiopie, le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud (Figure 23). Le secteur des transports comprend le fret ferroviaire (mode 3), le fret routier (mode 3), le transport aérien de passagers (mode 1 et mode 3) et le transport maritime (mode 1 et mode 3) et les services maritimes auxiliaires (mode 3). Dans le secteur des

Le score dans le secteur des transports est assez libéral, sauf pour le fret ferroviaire et le transport aérien : la déréglementation du transport routier est l'une des réformes les plus significatives qui aient été réalisées depuis la première ÉDIC. Le sous-indice de l'IRES pour les transports est de 37,5, c'est-à-dire plus libéral que celui de nombreux pays de la région, comme le Burkina Faso et du continent africain tels que l'Éthiopie, le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud (Figure 23). Le secteur des transports comprend le fret ferroviaire (mode 3), le fret routier (mode 3), le transport aérien de passagers (mode 1 et mode 3) et le transport maritime (mode 1 et mode 3) et les services maritimes auxiliaires (mode 3). Dans le secteur des

transports, en général, il n'existe aucune limite sur les IDE, à l'exception d'une limitation de capitaux propres à 49 % sur l'acquisition d'une entité appartenant à l'État. Le transport ferroviaire est détenu et exploité par l'État ; aucun investissement étranger n'y est autorisé. Le régime du transport aérien transfrontalier mauritanien atteint un score de 9,2 selon l'indice ALI (indice de libéralisation aérienne) suggérant un régime relativement restrictif (traduit par un IRES de 50). Ceci est cependant plus libéral que certains pays d'Afrique qui présentent un ALI encore plus restrictif de moins de 5 ou 6, à savoir le Lesotho, le Burkina Faso, le Kenya, la Tanzanie, le Mali et le Rwanda. Concernant le mode 3 du transport aérien, la propriété étrangère majoritaire est autorisée, sauf en cas d'acquisition d'entités publiques. Le même régime de politique s'applique au transport de fret aérien en mode 3.

En ce qui concerne les licences, les réglementations existantes offrent un pouvoir et une discrétion considérables à l'autorité chargée des décisions d'octroi pour les accorder ou les refuser. En général, les textes juridiques ne précisent pas en détail les critères d'octroi de licences se référant à des considérations générales telles que des conditions financières, économiques et commerciales. Ainsi, l'évaluation des demandes de licence n'est pas objective, et leur délivrance n'est pas garantie.

Dans l'ensemble, la capacité de la Mauritanie à bénéficier des échanges, du tourisme et des flux d'information dépend de la façon dont le pays est connecté, en interne et à l'international. La faible connectivité, en retour, est souvent liée à une géographie difficile ou à des revenus faibles. Mais l'isolement économique peut aussi résulter de choix politiques dans des services de « liaison » clés, tel le transport aérien, qui, dans le contexte mauritanien, sont liés à des facteurs d'économie politique discutés dans le chapitre 1. Borchert *et al.* (2012) montrent que le passage d'un niveau intermédiaire de restrictivité à un régime d'ouverture peut ainsi accroître de 25 % le nombre de liaisons aériennes par compagnie. Bien que ces chiffres doivent être considérés comme purement indicatifs, ils suggèrent que la Mauritanie s'impose possiblement à elle-même un coût de connectivité significatif.

### **2.3.4 Tirer un meilleur parti des préférences commerciales**

#### **Les Accords de partenariat économique**

La Mauritanie envisage actuellement de signer un APE avec l'UE conjointement avec la CEDEAO, à condition que les objections du Nigéria à un accord soient levées. Après une décennie de négociations, la CEDEAO (plus la Mauritanie) et l'UE sont parvenues à un accord de partenariat économique (APE) en janvier 2014 ; toutefois, les objections du Nigéria peuvent encore empêcher le compromis final d'être approuvé. Une libéralisation réciproque dans le cadre des APE était prévue pour remplacer les préférences unilatérales accordées en vertu de l'Accord de Cotonou en 2008. L'Accord de Cotonou, un système de préférences commerciales non réciproques autorisé en vertu d'une exception temporaire aux règles du GATT, est remplacé par le projet d'APE, un accord commercial entre l'UE et la CEDEAO conforme à l'OMC car gouverné par le principe de la libéralisation réciproque de « l'essentiel des échanges ». Des négociations sur l'APE se sont poursuivies durant un certain temps, la principale pierre d'achoppement étant le niveau d'accès de l'U.E. aux marchés ouest-africains et la longueur de la période de transition vers une mise en œuvre complète. En janvier 2014, la part du commerce à libéraliser a été fixée à 75 % au cours des 20 prochaines années, avec une promesse de l'UE d'étendre de 6,5 milliards d'euros les fonds structurels à la région sous le programme APE pour le développement (PAPED), afin de faire face aux coûts d'ajustement. Toutefois, une résistance a émergé à l'annonce de cet accord, et le Nigéria a récemment déclaré son intention de ne pas approuver le projet d'accord en février, invoquant des problèmes sur le degré et la durée de libéralisation des échanges. Le Nigéria avait initialement proposé 60 % sur 25 ans.

Que l'on regarde à l'impact ou après la fin de la période d'introduction progressive, l'effet de l'APE sur les volumes d'importation et les recettes provenant des droits de porte sera probablement très limité. Une simulation utilisant le modèle TRIST, et fondée sur les chiffres actuels du commerce ainsi que sur les propositions les plus récemment déposées, suggère que, dans le cas de la Mauritanie, la pleine application des préférences de l'APE à l'UE (en tenant compte de la liste des produits sensibles) et, simultanément, des droits de douane NPF pour les autres partenaires entraîneraient, à l'impact, une *augmentation* plutôt qu'une baisse de la protection du marché intérieur. La raison en est que les produits de l'UE feraient face à des droits de douane NPF sur les 656 lignes tarifaires de produits sensibles, comme les produits des autres partenaires. Les importations devraient baisser légèrement de 0,5 %, tandis que les recettes des droits de douane augmenteraient de 4,7 %. Après la fin de la période de mise en place progressive en 2035, les droits de douane moyens « réellement payés » passeraient de 3,5 à 2,7 %, avec une augmentation d'1 % dans les importations agrégées et une baisse d'environ 4 % de l'ensemble des recettes des taxes frontalières.

En outre, bien que les APE soient des accords commerciaux, ils vont au-delà des questions purement commerciales et devraient être traités comme tels par le Gouvernement mauritanien. Les négociations ont généralement porté sur la liste des produits sensibles, le degré de la libéralisation et son calendrier. Les listes des produits sensibles peuvent être importantes et méritent une attention particulière ; par exemple, le dumping des légumes importés par camions d'Espagne et du Maroc nuit à la capacité des femmes mauritaniennes à vendre leurs productions horticoles à petite échelle sur les marchés urbains. Ce commerce devrait être surveillé et les produits horticoles locaux comme les oignons devraient être inscrits à la liste des produits sensibles. Toutefois, une grande partie des difficultés rencontrées par les femmes dans la vente de leurs produits sur les marchés locaux provient de la discrimination, du manque d'infrastructures et du manque d'attention et de soutien de la part des autorités nationales, et pourraient être facilement traitées s'il y avait une volonté de le faire. Les APE ne devraient ainsi pas servir de bouc émissaire pour le manque d'appui interne aux producteurs et commerçants vulnérables. De plus, les APE sont une occasion d'obtenir un soutien continu de l'UE en tant que partenaire au développement et devraient être utilisés pour cela. Ainsi, les 6,5 milliards d'euros d'aide à l'ajustement commercial fournis à la région par l'UE ne devraient pas être vus simplement comme une manne à partager entre des entités connectées ; ils devraient être utilisés comme un levier pour des projets pro-croissance soigneusement conçus et contrôlés. Le Gouvernement mauritanien pourrait prendre l'ÉDIC comme point de départ pour une réflexion sur la définition de tels projets, puis passer rapidement à l'évaluation des besoins.

## L'AGOA

La Mauritanie est également l'un des pays éligibles pour le programme mis en place par les États-Unis dans le cadre de la Loi américaine sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA)<sup>18</sup>. Bien que le pays ait temporairement perdu son éligibilité à l'AGOA après le coup d'état militaire en 2008, ces avantages ont, depuis, été rétablis. Les pays bénéficiaires se voient accorder un libre accès en franchise de droits et sans contingent au marché américain jusqu'en 2015 pour une gamme de produits, y compris des produits agricoles et textiles sélectionnés. Néanmoins, l'essentiel des exportations mauritaniennes vers les États-Unis (d'une valeur d'environ 53 millions de dollars EU en 2010) se compose de produits de pétrole brut (SH 27) ayant bénéficié principalement du système généralisé de préférences (SGP) en 2008 et 2009. En 2010, les dispositions de l'AGOA ont été invoquées pour la moitié de ces exportations, tandis que l'autre moitié était assujettie au régime de la nation la plus favorisée (NPF). L'AGOA a été renouvelé en 2015 pour dix ans.

---

<sup>18</sup> Voir Information AGOA en ligne sur le site Internet : <http://agoa.gov>

L'AGOA ne pourra fournir des opportunités économiques et un accès au marché américain améliorés pour le secteur privé mauritanien que si le pays réussit à attirer des investisseurs dans des industries manufacturières légères comme la confection, où les marges de préférence tarifaire aux États-Unis sont substantielles. À l'heure actuelle, comme on l'a discuté dans ce chapitre, l'environnement des affaires de la Mauritanie dans toutes ses dimensions est très loin de ce qu'il faudrait faire pour attirer des activités manufacturières. Si le Gouvernement mauritanien veut pleinement tirer des avantages de l'AGOA, l'action doit commencer au niveau national.

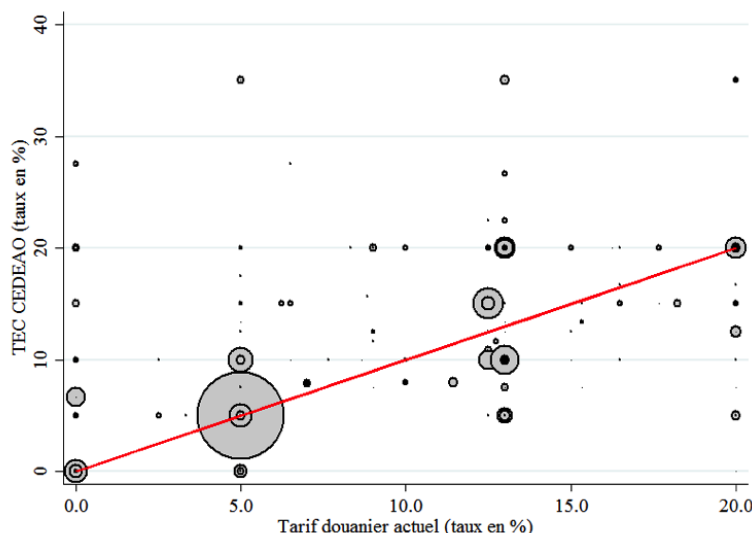
## Régionalisme

La Mauritanie négocie actuellement un accord de partenariat avec la CEDEAO visant à :

- Établir une zone de libre échange entre la CEDEAO et la Mauritanie
- Adopter le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO au 1er janvier 2016
- Mettre en place des politiques commerciales extérieures communes
- Établir la libre circulation des personnes, des biens et services sur les territoires des deux parties
- Développer la coopération financière et monétaire
- Inclure la Mauritanie dans la mise en œuvre de l'APE entre l'Union européenne et la CEDEAO.

Un protocole d'accord a été signé en novembre 2014, avec une feuille de route pour sa négociation. Ainsi, le Gouvernement envisage une avancée dans l'intégration commerciale avec la CEDEAO, éventuellement sous la forme d'une union douanière, même si aucune négociation n'a encore eu lieu sur la question importante de la liste des produits sensibles. Une convergence vers le tarif extérieur commun de la CEDEAO, compte tenu de l'existence dans ce dernier d'une cinquième bande à 35 % sur un certain nombre de produits de consommation, pourrait avoir des implications importantes pour le coût de la vie en Mauritanie (Figure 24).

Figure 24 : Une convergence vers le TEC de la CEDEAO augmenterait le tarif de certains produits de consommation



Source : Calculs de l'équipe à l'aide de données provenant des autorités nationales, du Secrétariat de la CEDEAO et de Comtrade.

Par exemple, la volaille congelée, produit fortement protégé au Nigéria et inclus, à l'insistance de ce pays, dans la nouvelle cinquième bande tarifaire de 35 % du TEC, verrait son droit de douane augmenter de 22 points de pourcentage, passant de 17 à 35 % de sorte que sa taxation combinée, incluant l'ensemble des droits de porte et la TVA, atteindrait 59 %.

De même, les oignons et les pommes de terre verraient leur droit de douane grimper de 30 points de pourcentage, passant de 5 à

35 %, faisant aussi passer la taxation combinée à 59 %. Indépendamment du « *pass-through* »

(degré de transmission sur les prix intérieurs), ceux-ci risquent d'augmenter substantiellement. Si ces hausses peuvent contribuer à accroître le revenu des petits producteurs de pommes de terre et d'oignons, elles augmentent également le coût de la vie, et une analyse détaillée des effets redistributifs des chocs sera utile.

Il est important de souligner que la solution au problème des intérêts divergents au sein d'une union douanière, un des plus fréquents, ne réside pas dans l'introduction d'exonérations au TEC. L'expérience de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui autorise de telles exonérations, suggère qu'elles sont une source inutile de frictions. L'Ouganda, par exemple, importe de vastes quantités de certains produits en utilisant une clause d'exonération du TEC accordée pour contenir la hausse implicite du coût de la vie, mais au lieu de distribuer les produits importés à un prix réduit aux consommateurs à faible revenu, les opérateurs les revendent au prix fort sur le marché tanzanien voisin, où ils érodent la protection prévue par le TEC. Ceci a créé des frictions récurrentes entre des membres de la CAE. Le Gouvernement mauritanien devrait plutôt concevoir des politiques d'encouragement à la production nationale et réduire les coûts de logistique et de transaction de manière à atténuer l'impact de la hausse de prix des denrées alimentaires sur les consommateurs à faible revenu.

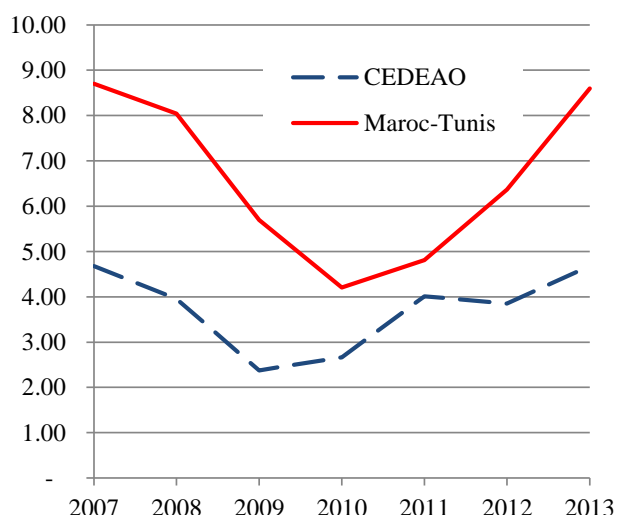
Quant aux recettes douanières, la convergence vers le TEC de la CEDEAO implique un renforcement de la protection du marché intérieur, toujours en raison de la cinquième bande tarifaire. Une simple simulation TRIST a été réalisée sur les hypothèses que : (i) les partenaires de la CEDEAO bénéficient d'un accès en franchise de droits au marché mauritanien et, vice-versa, —hypothèse optimiste, étant donné que les préférences de la CEDEAO sont actuellement sous-utilisées, les certificats d'origine étant largement ignorés par les douanes— ; (ii) les droits de douane appliqués aux partenaires hors-CEDEAO restent les mêmes ; les exonérations, notamment, sont gardées constantes en profondeur et en incidence. Le résultat est une augmentation du tarif moyen « réellement payé » pour l'ensemble des produits et origines, passant du niveau actuel de 3,5 % à 3,9 %. Les importations agrégées devraient diminuer légèrement de 1,8 %, mais les recettes tarifaires augmenteraient de trois milliards d'Ouguiyas (dix millions de dollars). La structure des échanges serait légèrement affectée, avec en moyenne 10 % d'importations supplémentaires en provenance de la CEDEAO, et une augmentation plus forte, bien que sur une très petite base, pour certains articles tels que les textiles, le café et les épices.

Une simulation plus complexe de l'adoption simultanée de l'APE et du TEC de la CEDEAO suggère que les effets resteraient marginaux à l'impact. Les recettes douanières demeureraient à trois milliards d'Ouguiyas, avec légère augmentation de la protection tarifaire moyenne. Ce n'est qu'à l'issue des 20 ans de mise en place progressive que les recettes douanières reculeraient d'un montant similaire.

La Mauritanie a également conclu plusieurs accords commerciaux avec certains pays dont la Tunisie (1964), l'Algérie (1997), le Maroc (1998) et plus récemment avec la Gambie en 2001. Les concessions tarifaires de ces accords ne sont pas appliquées.

Figure 25 : Les complémentarités commerciales avec les pays voisins sont limitées

La Mauritanie est un membre fondateur de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et a ratifié l'Accord sur la facilitation et le développement du Commerce entre les Pays Arabes (parmi lesquels les États membres de l'UMA) dans le cadre des efforts régionaux pour établir une zone panarabe de libre-échange (PAN-ARAB), bien qu'elle n'ait pas encore pris de mesures pour accorder des préférences commerciales dans le cadre de cet accord. La part de l'UMA dans le commerce mauritanien est actuellement négligeable (environ 0,2 % des exportations et 2,3 % des importations en 2008) et les complémentarités commerciales sont faibles ; cependant, elles semblent être en hausse et deux fois plus importantes qu'avec la CEDEAO (Figure 25). Les avantages comparatifs révélés au niveau sectoriel sont présentés dans le Tableau 3 et mettent en évidence le potentiel d'exportation mauritanien dans le secteur agro-alimentaire.



Note : L'indice de complémentarité du commerce mesure le potentiel pour l'expansion des échanges entre la Mauritanie et ses partenaires, se basant sur la manière dont les exportations de la Mauritanie se corrént avec les importations de ses partenaires. Il varie de zéro (pas de complémentarité) à 100 (parfaite complémentarité).

Source : Calculs de l'équipe utilisant les données Comtrade.

Pour déterminer si les accords préférentiels de la Mauritanie sont utiles ou non, il en faudrait un examen approfondi par le Gouvernement mauritanien ; en effet, ils peuvent aboutir à des incohérences dans la politique commerciale nationale. L'application de préférences commerciales avec le Maroc lors de la signature d'un accord d'union douanière avec la CEDEAO ferait de la Mauritanie une porte d'entrée fortement protégée dans la CEDEAO pour les producteurs marocains, déplaçant essentiellement les rentes de protection vers des producteurs marocains. Ceci créerait une situation où la Mauritanie serait dans le pire des deux mondes : des prix élevés réduisant les revenus réels des ménages et des rentes déplacées vers le Maroc au lieu d'être capturées dans le pays. Par exemple, les producteurs horticoles à petite échelle (typiquement des femmes) se plaignent déjà du dumping de camions entiers d'oignons et d'autres produits par des producteurs marocains utilisant le marché mauritanien comme un débouché pour leurs excédents de production. Ceci décourage la production locale. Afin d'éviter ce type de situation, le Gouvernement mauritanien devrait, à tout le moins, inclure les oignons et les pommes de terre dans la liste de produits sensibles dans ses accords impliquant le Maroc.

Tableau 4 : Avantage comparatif révélé de la Mauritanie face à des blocs régionaux, par secteur.



Secteur	SADC		CEDEAO		COMESA		Ligue Arabe	
	2002-2004	2011-2013	2002-2004	2011-2013	2002-2004	2011-2013	2002-2004	2011-2013
Agriculture, viande, produits laitiers et de la mer	5,81	5,41	9,92	8,65	4,21	2,49	23,73	21,88
Produits chimiques, plastiques, caoutchouc	0,09	0,05	0,19	0,12	0,12	0,04	0,08	0,04
Industries extractive	0,02	0,2	0,01	0,13	0,01	0,19	0,01	0,13
Produits alimentaires, boissons, tabac, bois, papier	0,36	0,46	0,19	0,29	0,38	0,4	2,43	2,52
Fer, acier, autres métaux	3,06	3,24	21,14	23,5	6,84	4,54	21,8	24,71
Machineries, électronique, matériel de transport	0,21	0,12	0,94	0,8	1,35	0,55	0,73	0,49
Autres industries	0,18	0,07	0,93	0,7	0,33	0,09	0,59	0,22
Textiles, vêtements, cuir, chaussures	0,21	0,17	0,42	0,28	0,1	0,06	0,25	0,25

Source : Calculs de l'équipe

Enfin, la Mauritanie a des accords bilatéraux sur l'investissement et la protection des investisseurs avec l'Arabie saoudite, la France, la Belgique et la Roumanie ; elle a également des accords bilatéraux avec la Ligue arabe, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, la Gambie, le Ghana, l'Italie, la Corée, le Liban, l'Île Maurice, le Qatar et le Yémen<sup>19</sup>.

Dans l'ensemble, il semble que la politique commerciale de la Mauritanie ait évolué de manière quelque peu *ad hoc* avec certains accords —par exemple ceux conclus avec les pays du Maghreb— apparemment motivés par un sentiment de proximité politique plus que par la rationalité économique. Pareillement, l'adhésion à la CEDEAO suit une tendance au régionalisme sur le continent qui, bien que globalement positive, peut impliquer des coûts d'ajustement qui n'ont été que superficiellement pensés. Pour aborder la politique commerciale d'un point de vue plus stratégique et l'intégrer dans la stratégie nationale de développement du pays, le Ministère du Commerce doit renforcer ses propres capacités d'analyse et de formulation des politiques. L'expérience sur le reste du continent suggère qu'il ne peut pas s'agir que d'une question d'assistance technique par les bailleurs. Dans de nombreux cas en Afrique subsaharienne, l'assistance technique et la formation sont mal utilisées bénéficiant à des individus politiquement connectés mais dépourvus du minimum de qualifications pour mener à bien leur mandat et assimiler une formation technique. Le renforcement des capacités commence par la nomination des bonnes personnes aux bons postes ; les témoignages recueillis lors de la mission de l'ÉDIC suggèrent qu'il y a des progrès à faire à cet égard.

## 2.4 Faire de la zone franche un vecteur d'emplois et de croissance

Le Code des Investissements de la Mauritanie a été mis à jour en 2012 pour encourager de nouveaux investissements par la création de Zones Franches, de pôles de croissance et d'un régime spécial à l'importation pour les PME. Les Zones Franches maintiennent le régime des « points francs » de l'ancien code, correspondant désormais à une partie des nouvelles Zones Économiques Spéciales du Code des investissements révisé dont l'objectif est d'encourager l'entrepreneuriat et la création d'emplois, de promouvoir une plus grande activité entrepreneuriale dans le pays et de faciliter les transferts de technologie, d'innovation et de compétitivité<sup>20</sup>. Les Zones Économiques Spéciales apportent des allègements fiscaux et douaniers aux sociétés qui exportent au moins 80 % de leur production (voir Encadré 3).

<sup>19</sup> *Investment Climate Statement for Mauritania*, Département d'État américain. Juin 2014.

<sup>20</sup> Code des Investissements de la Mauritanie (Loi n° 52/2012).

Le nouveau Code des Investissements a également établi un régime destiné spécifiquement aux PME. Selon le nouveau Code, les PME, qui sont homologuées par le Bureau de la Promotion du Secteur Privé (relevant aussi du MAED), sont exonérées de tous droits et taxes douaniers sur certains biens d'équipement, sauf une taxe d'importation de 3,5 % au cours de la phase d'installation limitée aux trois premières années. Par ailleurs, pour soutenir les prêts à moyen et long terme, les entreprises admissibles sont également exonérées de la taxe sur les opérations financières (TOF) pour les produits de crédits de premier investissement ou d'extension d'activités contractés auprès de banques et d'autres établissements financiers. Une fois que les entreprises atteignent la phase d'exploitation, elles continuent à payer la taxe à l'importation de 3,5 % sur les biens d'équipement éligibles, en tout ou en partie, mais les intrants industriels sont désormais soumis à des droits de douane et les entreprises doivent payer l'impôt sur le revenu des sociétés. Tous les investissements entre 50 et 200 millions d'UM sont éligibles pour bénéficier du régime, au-dessus d'un seuil de dix emplois. Les critères d'éligibilité sont sujets à modifications par décret.

Avec un soutien de la Banque mondiale à l'Autorité Nationale de la Zone franche (AN-ZF) et au MAED, le Gouvernement mauritanien a mis en place la Zone Franche nationale à Nouadhibou pour contribuer à la valorisation du secteur halieutique et au développement de la logistique portuaire et commerciale liée à l'exploitation minière. La Zone Franche de Nouadhibou a également été créée avec son propre régime de réglementation distincte. Le Code de 2012 a ajouté de nouvelles dispositions, y compris des concessions foncières et un engagement du Gouvernement à fournir des infrastructures de base à travers des partenariats public-privé. Il prévoit également le libre rapatriement des capitaux étrangers et des salaires des employés étrangers<sup>21</sup>. En outre, les investissements réalisés en dehors de Nouakchott sont exonérés de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC). Tous les investissements étrangers sont soumis à la TVA, les ITS, l'impôt sur les traitements et salaires, et une taxe communale. Il est important de noter, toutefois, que le Code des investissements révisé ne couvre que certains grands secteurs de l'économie mauritanienne, excluant l'exploitation minière, le pétrole et l'énergie, ces secteurs étant soumis à une législation distincte. Les entreprises de pêche, quant à elles, sont toujours tenues de demander des licences au Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime. Selon un examen des politiques commerciales de l'OMC en 2011, dix-huit « points francs » ont déjà été approuvés en Mauritanie dans les secteurs de la pêche et des fruits et légumes, mais seulement six d'entre eux sont opérationnels.

Les Zones Franches sont sous la juridiction des Douanes selon des modalités précisées par décret. Le Code révisé a créé le Bureau pour la Promotion de l'Investissement au sein du Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED) pour superviser les Zones Économiques Spéciales et le guichet unique d'investissement, chargé de la délivrance des permis. Les investisseurs sont tenus de soumettre une déclaration de leurs activités, en énonçant toutes les informations relatives à leur programme d'investissement, marchés cibles, financement, production et prévisions. Le guichet unique d'investissement, qui rationalise tous les services impliqués dans la délivrance de documents aux investisseurs, est chargé d'aider les investisseurs à établir ces déclarations. Les codes civils et commerciaux sont responsables de l'exécution des contrats, bien que les règlements de différends aient été problématiques dans le passé.

L'expérience internationale des zones franches et des zones d'exportation est mitigée, en particulier en Afrique subsaharienne (voir par exemple Farole 2011). Il a été démontré que des allègements fiscaux ont peu d'effet incitatif sur les investissements directs étrangers (IDE)

---

<sup>21</sup> Op. Cit. (*Investment Climate Statement for Mauritania...*)

lorsque l'environnement des affaires est par ailleurs peu attractif (voir James 2009 ou Klemm et van Parys 2009). Ainsi, compenser le manque de réformes pour améliorer l'environnement des affaires par des allègements fiscaux pour attirer des investisseurs étrangers est non seulement coûteux pour le Trésor —et donc contre-productif si cela entrave la capacité de l'État de fournir des infrastructures et des biens publics adéquats— mais aussi une stratégie vouée à l'échec. L'expérience internationale suggère que ce qui fait les zones économiques spéciales, c'est principalement la fourniture d'infrastructures (énergie, terrains, logistique) et d'équipements à des tarifs compétitifs et reposant sur des normes internationales.

#### Encadré 2: Des concessions fiscales sous le régime des zones économiques spéciales

Afin d'être éligibles au régime des Zones Franches, les entreprises doivent avoir investi au moins 500 millions d'UM, avec une création d'au moins 50 emplois permanents et justifiant d'un potentiel d'exportation d'au moins 80 % de la production.

- L'importation de biens d'équipement, de matériels et de véhicules utilitaires destinés à la production est libre de tous droits et taxes douaniers (la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances)
- Les entreprises sont exonérées de la taxe professionnelle (patente) ou de toute autre taxe pouvant la remplacer, ainsi que des impôts immobiliers et fonciers assis sur des terrains non bâtis. Ces taxes sont remplacées par une seule taxe communale sur les entreprises admissibles qui ne peut excéder cinq millions UM par an.
- Les exportations sont exonérées de tous droits de douane et taxes
- Les entreprises bénéficient d'un congé fiscal sur tous les impôts réguliers jusqu'au septième exercice de tous droits et taxes douaniers ; d'un taux forfaitaire de 25 % entre la 8e et la 25e année, et de taux standards ensuite, avec un impôt sur les bénéfices de 2 % (pas d'impôts pour des projets prioritaires).
- Les produits finis destinés à être vendus sur le marché intérieur sont soumis au paiement des taxes et droits de douane conformément aux réglementations douanières.

#### Pôles de développement hors de Nouakchott

Les pôles de croissance sont conçus pour encourager l'investissement et le développement régional à l'extérieur de la capitale et pour couvrir toutes les activités agricoles, industrielles et de transformation. Pour se qualifier, les entreprises doivent investir au moins 50 millions d'UM avec au moins 10 emplois permanents créés. Les entreprises admissibles sont soumises à des réglementations différentes en fonction de leur stade de développement. Dans la phase d'installation, limitée à trois ans :

- Les droits d'importation sont fixés à 3,5 %, à l'exclusion de tout autre droits ou taxes sur les biens d'équipement (produits éligibles fixés par arrêté du Ministre des Finances)
- Les entreprises nouvelles et existantes en phase d'expansion, tant que l'expansion génère au moins 10 emplois permanents supplémentaires, bénéficient également d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) pour les cinq premières années où elles enregistrent un bénéfice, après quoi elles seront soumises à la taxe communale.
- Après l'expiration de la phase d'installation, les intermédiaires importés seront passibles de droits de douane.

Dans l'ensemble des Zones Économiques spéciales, les entreprises peuvent employer des expatriés à des postes supérieurs tant qu'ils ne constituent pas plus de 10 % de l'effectif total. Le recrutement

d'employés expatriés est soumis à l'obtention d'autorisation et d'un permis de travail de l'autorité compétente dans les cas où les qualifications nationales équivalentes ne seraient pas disponibles.

Source : Banque mondiale et Code des Investissements de la Mauritanie (Loi n° 2012/052).

Des données récentes suggèrent que la création d'entreprises nouvelles a augmenté, mais la tendance se ralentit. La Zone est confrontée à plusieurs défis dans sa mission de promotion des échanges dont principalement :

- Des défis de contrôle des Douanes, comme indiqué par les Missions de finances publiques du FMI en mai 2014 (Janos Nagy) ; cela se réfère à la fois aux problèmes de capacité douanière, à la question de la grande étendue de la zone à contrôler ; à l'existence de neuf régimes fiscaux et douaniers spéciaux avec différentes autorités de tutelle gouvernementales dans la zone, compliquant davantage la mission de contrôle et contre-productif dans sa forme actuelle à la promotion l'investissement « sérieuse » dans la zone.
- Des défis d'environnement des affaires, incluant la productivité et la compétitivité du secteur privé tel que présenté en détail par le rapport annuel *Doing Business*, et plus récemment la Stratégie nationale de développement du secteur privé de juin 2014.
- Un processus de transfert de l'autorité opérationnelle incomplet entre les ministères et les organismes publics et la nouvelle AN-ZF, toujours en suspens plus de deux ans après la création de la zone, la question demeure, le transfert et tout le mécanisme juridique et institutionnel n'ont pas été terminés.
- Le manque d'infrastructures pour répondre à la croissance hors de la zone, ainsi qu'à l'impact potentiel des investissements de la ZF.

La zone souffre également d'un régime foncier opaque qui crée une incertitude inutile pour les investisseurs. Un investisseur dans une co-entreprise avec des investisseurs étrangers a rapporté que le partenaire étranger avait été découragé d'investir dans les bâtiments et la machinerie en raison de l'incertitude entourant le titre de propriété sur le terrain qui leur avait été alloué dans la zone franche. D'autres investisseurs se sont plaints que les autorités en charge de l'immobilier dans la Zone Franche ne semblaient pas posséder l'expertise requise nécessaire —l'immobilier comportant des questions juridiques complexes— pour fournir des informations claires et faire avancer les affaires. Tant que ce flou juridique ne sera pas clarifié, la Zone Franche ne pourra pas remplir son rôle d'attraction. Le Gouvernement a mis en place un guichet unique pour la création d'entreprise, mais celui-ci ne semble guère accomplir de mission utile. Il semble être orienté vers les besoins de PME qui ne sont pas le type d'entreprises investissant potentiellement dans la Zone Franche, tandis que les grands investisseurs traitent directement avec les autorités nationales et n'ont pas besoin d'un « guichet » physique pour démarrer. Ce dont les grands investisseurs ont besoin, ce sont plutôt des gestionnaires compétents de la Zone Franche et d'une répartition claire des responsabilités entre le Gouvernement central (par exemple, le Ministère des Pêches) et l'Autorité de la Zone Franche, ce qui actuellement n'existe pas.

La zone est confrontée à un certain nombre d'autres problèmes. Par exemple, les incitations fournies aux importateurs sur de nombreux produits n'ont pas orienté les prix à la baisse, ce qui a créé une crise sociale que l'AN-ZF a tenté de gérer sans succès ; une commission technique a été mise en place, regroupant l'AN-ZF, les douanes et les commerçants afin de revoir et de « fixer » des niveaux de prix pour ces produits consommables. L'exclusion de l'importation européenne « de seconde main » qui était importante pour la ville a également créé une frustration sociale importante. La récente vague de contrôles douaniers a amené le secteur privé à créer une commission avec l'AN-ZF et le Gouvernement sur la question. La loi sur la zone exclut ces activités des incitations et, compte tenu de leur importance historique pour la ville,

les commerçants ont fait activement pression. La plupart de l'activité d'affaires des PME et des micro-entreprises reste informelle et hors de contrôle de l'AN-ZF.

De plus, le Gouvernement négocie bilatéralement avec les investisseurs dans de nombreux cas, accordant des conditions qui manquent de transparence. L'expérience des pays qui ont réussi leur « mondialisation » montre que les conditions particulières accordées sur une base *ad hoc* n'améliorent pas l'attractivité des ZFE ; bien au contraire, car les investisseurs savent que ce qu'ils obtiennent peut être changé à volonté et que des concessions similaires ou encore plus importantes pourront être accordées à de futurs concurrents. En effet, les témoignages recueillis évoquent déjà des malentendus et des changements imprévus dans les accords initiaux. Ceci est l'antithèse des meilleures pratiques, et tant que les choses ne changeront pas, la capacité de la Mauritanie à attirer des investisseurs sérieux, désireux de rester longtemps et de travailler pour le bien de leur pays d'accueil (par exemple par des stratégies d'extraction des ressources renouvelables) restera faible, aboutissant à un cercle vicieux d'aléa moral et de pillage des ressources.

## **2.5 Du foyer au marché : Femmes et commerce en Mauritanie**

De nombreuses femmes en Mauritanie ont embrassé une nouvelle indépendance économique en s'engageant dans le commerce international grâce à leur travail dans des coopératives agricoles, de pêcheries, de transformation alimentaire, de commerce de détail et du textile tie-dye. Le commerce transfrontalier offre la possibilité de résoudre les deux problèmes cruciaux en Mauritanie : la pauvreté et le chômage. Le commerce a augmenté les possibilités d'emploi pour les femmes dans toutes les classes sociales et leur a ouvert de nouvelles portes dans le secteur privé au-delà du travail traditionnellement associé aux femmes, tout en augmentant leurs revenus et en leur fournissant une plus grande sécurité et une indépendance sans précédent. Une mission d'enquête de la Banque mondiale réalisée en avril 2015 a constaté qu'un grand nombre de femmes travaillant dans les coopératives agricoles dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal a favorisé le commerce transfrontalier avec le Sénégal comme principal marché, leur permettant de contourner les marchés locaux sursaturés de Rosso et Boghé où bon nombre de mêmes produits sont vendus parallèlement, abaissant les prix.

Le fait de se rendre aux marchés du Sénégal donne la possibilité à de nombreuses femmes petites exploitantes de vendre leurs produits à des prix plus élevés. Acheter et vendre leurs produits à l'étranger leur permet également de répondre à l'autre responsabilité d'assurer la sécurité alimentaire de leurs communautés — l'un des défis de développement de base de la Mauritanie.

Les femmes mauritaniennes sont des acteurs relativement nouveaux sur les marchés locaux et régionaux, mais atteignent des niveaux sans précédent dans la population active depuis les années 1980, cherchant activement, dans de nombreux cas, un emploi en raison d'un mélange de facteurs économiques incitatifs et dissuasifs (« push » et « pull »). Les femmes mauritaniennes ont été de plus en plus actives hors de la maison depuis les sécheresses des années 1980 et la migration des hommes en quête de travail qui s'en est suivie, laissant les femmes devenir 'chefs de famille' et responsables de leurs familles. Les femmes commerçantes en Mauritanie opèrent principalement à petite échelle dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du textile et du commerce de détail. Les interviews menées au cours des travaux ont montré que la participation des femmes mauritaniennes dans le commerce en Mauritanie est entraînée par un mélange partagé de 'va-et-vient', dépendant souvent de circonstances personnelles. La proximité de la zone de la vallée du fleuve Sénégal peut être considérée comme un facteur incitatif et le secteur du textile florissant dans Rosso et Kaédi offre de l'emploi aux femmes urbaines plus pauvres, bien qu'informel, et un moyen de subvenir aux besoins de leurs

familles, ainsi que d'une source d'indépendance économique. De plus, selon de récentes interviews, les hommes ont souvent encouragé ce rôle plus actif pour les femmes dans la sphère économique et reconnaissent et louent publiquement leurs réalisations.

Le potentiel commercial de la Mauritanie et la capacité du Gouvernement à utiliser le commerce comme un moteur de croissance et de réduction de la pauvreté sont minés par les contraintes rencontrées par les femmes engagées dans le commerce. Différents niveaux de discrimination rencontrés par les femmes commerçantes renforcent la probabilité de les pousser dans l'économie informelle qui les empêche de tirer pleinement parti des gains possibles du commerce. De façon constante dans tous les secteurs, les femmes commerçantes en Mauritanie signalent l'accès limité au crédit au-delà des coopératives comme étant leur plus grande contrainte. Les femmes commerçantes mauritaniennes ont donc tendance à financer leurs activités, soit par leurs propres moyens, par la banque publique de microfinance pour les femmes, la « Nissa Banque », ou par des prêts des coopératives. Elles sont également confrontées à un accès limité à d'autres intrants, tels que l'accès au foncier et à l'équipement, et font face à des conditions de voyage précaires et coûteuses. La reconnaissance des contraintes spécifiques liées au genre auxquelles les femmes font face est la condition sine qua non pour résoudre à relever ces défis.

Bien que des progrès concernant la position des femmes dans la société mauritanienne aient été réalisés, ils se heurtent encore à des obstacles sociaux, économiques et institutionnels considérables. Depuis 2000, la Mauritanie a montré des améliorations significatives dans son indice d'inégalités de genre (IIG), se classant au niveau mondial 155<sup>e</sup> en 2012 à 142<sup>e</sup> en 2013, soit un avancement de 13 places en un an ; principalement grâce à une approche du taux de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, les taux de mortalité maternelle inférieurs et une forte représentation des femmes au Parlement, à environ 20 %. Toutefois, les femmes n'ont pas acquis les mêmes droits successoraux et les normes sociales contribuent à la durabilité de motifs de violence conjugale, comme le phénomène de 'gavage' —bien qu'ayant tendance à disparaître au fil du temps—, et de niveaux inférieurs dans l'enseignement secondaire et tertiaire. La mortalité maternelle reste très élevée, même comparée à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le taux de participation au marché du travail pour les femmes en Mauritanie se situe à 28,6 % (données 2012) contre une moyenne de 63,6 % pour la région de l'Afrique subsaharienne. Enfin, la Mauritanie se compare faiblement sur l'indicateur relatif au pourcentage de femmes parlementaires avec une représentation de 19 % en 2013, contre une moyenne de 22 % en Afrique subsaharienne. Ces différents niveaux de discrimination ne contribuent pas à faciliter l'accès des femmes aux activités commerciales, et on peut supposer que ceci les pousse vers l'économie informelle —plus grande source d'emploi pour les femmes.

Les principaux marchés pour les femmes commerçantes mauritaniennes sont le Sénégal, le Mali, le Maghreb, la Chine et Dubaï. Le Sénégal, le Mali et le Maghreb sont des marchés naturels pour les commerçantes mauritaniennes, tandis que des boutiques dans les zones urbaines sont tributaires de Dubaï pour importer des vêtements, des bijoux, des cosmétiques, des meubles et d'autres articles ménagers. Une grande partie du matériel utilisé dans le secteur du textile tie-dye est importé de Chine. Les commerçantes négociant au et hors Sénégal, Mali et Maghreb, travaillent quant à elles généralement dans les secteurs du textile et agricole. Toutefois, les marchés sont fluides et comme les commerçantes travaillent souvent sur une petite échelle, il arrive qu'elles sont hors de prix pour les marchés d'exportation et sont obligées de chercher d'autres sources de revenus, soulignant l'importance d'une stratégie de diversification.

Comme cela se produit souvent dans l'économie mauritanienne, de nombreuses femmes opèrent avec un certain degré d'informalité et leur travail est hautement socialisé. Les femmes en Mauritanie sont plus susceptibles de dépendre des réseaux sociaux et familiaux pour recevoir

et diffuser l'information. Cela est particulièrement évident chez les femmes commerçantes de la zone de la Vallée du fleuve Sénégal, qui non seulement partagent des liens ethniques avec le Sénégal, mais ont aussi de nombreux parents au Sénégal qu'elles visitent régulièrement pour des fêtes religieuses et auxquels elles apportent des marchandises à vendre comme activité secondaire. Ces femmes retournent généralement en Mauritanie avec des produits sénégalais qu'elle vendent sur les marchés locaux. Les connexions et la solidarité sociale semblent être des facteurs-clés pour les femmes pour réussir la gestion de leurs entreprises.

Le caractère informel de l'activité économique des femmes, aggravée par des normes sociales discriminatoires, laisse les femmes commerçantes plus vulnérables lors des voyages à l'étranger. Les femmes sont confrontées à des contraintes spécifiques, en particulier lors des voyages avec des marchandises, telles que l'augmentation de la probabilité de harcèlement physique et la confiscation ou le vol de leurs marchandises dans les zones à faible état de droit. Le manque de logement sûr et abordable suppose que beaucoup doivent compter sur leurs parents et amis. La sécurité physique est également une préoccupation importante, obligeant certaines femmes à voyager avec des parents masculins pour assurer leur propre sécurité, ceci s'ajoutant au coût du voyage.

Les coopératives, qui remplissent des fonctions à la fois économiques et sociales, jouent un rôle essentiel dans l'autonomisation économique des femmes mauritaniennes et ont facilité l'accès des femmes au crédit, à la propriété foncière et à d'autres intrants nécessaires pour s'engager dans le commerce. Les femmes pauvres sont particulièrement tributaires de l'adhésion aux coopératives pour accéder aux marchés et au crédit, souvent seule alternative au-delà de leurs propres actifs personnels ou familiaux. Pour les deux dernières décennies, en particulier, l'activité économique dans la zone Vallée a été portée par des coopératives, qu'elles soient d'hommes, de femmes ou mixtes. La capacité à s'organiser par le biais de coopératives a permis aux femmes de coordonner l'activité avec d'autres acteurs du marché, de négocier les prix, d'organiser des voyages vers des marchés étrangers et de réduire les coûts de transport, tout ceci a été primordial pour le renforcement du rôle des femmes dans l'économie locale. En lien avec la nature socialisée du commerce des femmes, les adhérentes aux coopératives ont tendance à être de la même communauté locale et des mêmes groupes familiaux/tribaux. Certaines femmes adhèrent à plusieurs coopératives —tant au niveau local et national. La Mutuelle AFEC (MAFEC), par exemple, est la plus grande coopérative féminine du pays et compte plus de 1000 membres, toutes possédant des parts dans la coopérative. Comme beaucoup de coopératives, la MAFEC est conçue pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, fournir à ses membres un certain nombre de services, comme l'accès au crédit et à l'épargne, mais aussi de la formation dans les pratiques agricoles et commerciales, afin de leur donner la confiance nécessaire pour s'engager dans la sphère économique.

### Encadré 3: Les femmes dans le commerce de détail

Le caractère informel continue de régner dans les pratiques d'affaires mauritaniennes

Pour les femmes, la motivation pour démarrer une entreprise est souvent pour subvenir à leurs familles, mais cela représente aussi une voie importante vers une indépendance économique. Le commerce international permet aux petites entreprises, y compris les boutiques gérées par des femmes interrogées à Nouakchott, d'offrir aux clients une large gamme de produits, comprenant vêtements, bijoux, accessoires, meubles et autres articles ménagers importés de Dubaï, de Chine, la Thaïlande et d'Inde. Pour les femmes, la propriété prend des formes différentes —sous forme individuelle ou dans le cadre de coopératives.

Une propriétaire d'une boutique a ouvert son entreprise lorsque son mari ne pouvait plus travailler car elle devait trouver un moyen de payer les salaires du personnel domestique et les frais de scolarité de ses enfants. L'embauche de personnel domestique est extrêmement fréquent chez les classes moyennes et supérieures en Mauritanie et les enfants sont souvent envoyés à l'école privée,

le niveau moyen des écoles publiques n'étant pas perçu comme suffisamment élevé. Une proportion significative des bénéficiaires des entreprises des femmes a tendance, par conséquent, à être consacrée à des responsabilités du ménage, tandis que le reste est généralement réinvesti dans l'entreprise. Les femmes chefs d'entreprise ont souligné l'importance des réseaux informels dans la facilitation des opérations commerciales, ainsi que l'accès aux contrats et au crédit. Les relations personnelles peuvent faire toute la différence pour les entreprises qui importent et exportent des intrants et des marchandises, pouvant impliquer un long processus multicouches. Des 'raccourcis' sont toutefois possibles pour celles qui ont des contacts appropriés. Ceci en est de même pour les fournisseurs de services qui se plaignaient de perdre des contrats publics une fois que les amis et connaissances qui leur les ont fournis ont pris leur retraite ou changé d'emploi. L'accès au crédit est une autre préoccupation majeure, bon nombre comptant sur les amis pour avoir de l'argent lorsque leurs propres économies ne sont plus suffisantes ou que les prêts bancaires sont refusés. Dans les interviews, les femmes chefs d'entreprises ne pensaient pas que leur incapacité à accéder au crédit soit parce qu'elles étaient des femmes, mais plutôt par l'incapacité de fournir une garantie suffisante. De nombreuses femmes entrepreneurs interrogées ont décrit la difficulté et l'inquiétude ressenties dans l'utilisation de leur maison familiale comme garantie, comme elles sont souvent obligées de le faire. Beaucoup de femmes commerçantes ont déclaré qu'elles préfèrent financer leurs activités, soit par leurs propres moyens, soit par la banque publique de microfinance pour les femmes, la « Nissa Banque », ou soit par des prêts de coopératives.

L'insécurité de leur position rend beaucoup de femmes réfractaires au risque de se tourner vers des banques privées, même lorsqu'elles ont des garanties, beaucoup d'entre elles étant les seuls soutiens de famille pour leurs ménages. En effet, de nombreuses dirigeantes de coopératives ont déclaré qu'elles préféreraient compter sur leurs propres moyens personnels ou sur les économies internes de leurs coopératives plutôt que de risquer d'être incapables de rembourser leurs dettes, tandis que d'autres avaient utilisé la banque des femmes, la « Nissa banque », tout en disant que recourir à une banque normale les inquiétait. Toutefois, les femmes ont, à nouveau, souligné l'importance des relations, en disant qu'un agent de crédit est susceptible de réduire le taux d'intérêt d'un ou deux pour cent envers ceux qu'ils connaissent.

Pour les femmes, la motivation pour démarrer une entreprise est souvent pour subvenir à leurs familles, mais cela représente aussi une voie importante vers une indépendance économique. Le commerce international permet aux petites entreprises, y compris les boutiques gérées par des femmes interrogées à Nouakchott, d'offrir aux clients une large gamme de produits, comprenant vêtements, bijoux, accessoires, meubles et autres articles ménagers importés de Dubaï, de Chine, la Thaïlande et d'Inde. Pour les femmes, la propriété prend des formes différentes — sous forme individuelle ou dans le cadre de coopératives.

Une propriétaire d'une boutique a ouvert son entreprise lorsque son mari ne pouvait plus travailler car elle devait trouver un moyen de payer les salaires du personnel domestique et les frais de scolarité de ses enfants. L'embauche de personnel domestique est extrêmement fréquent chez les classes moyennes et supérieures en Mauritanie et les enfants sont souvent envoyés à l'école privée, le niveau moyen des écoles publiques n'étant pas perçu comme suffisamment élevé. Une proportion significative des bénéficiaires des entreprises des femmes a tendance, par conséquent, à être consacrée à des responsabilités du ménage, tandis que le reste est généralement réinvesti dans l'entreprise. Les femmes chefs d'entreprise ont souligné l'importance des réseaux informels dans la facilitation des opérations commerciales, ainsi que l'accès aux contrats et au crédit. Les relations personnelles peuvent faire toute la différence pour les entreprises qui importent et exportent des intrants et des marchandises, pouvant impliquer un long processus multicouches. Des 'raccourcis' sont toutefois possibles pour celles qui ont des contacts appropriés. Ceci en est de même pour les fournisseurs de services qui se plaignaient de perdre des contrats publics une fois que les amis et connaissances qui leur les ont fournis ont pris leur retraite ou changé d'emploi. L'accès au crédit est une autre préoccupation majeure, bon nombre comptant sur les amis pour avoir de l'argent lorsque leurs propres économies ne sont plus suffisantes ou que les prêts bancaires sont refusés. Dans les interviews, les femmes chefs d'entreprises ne pensaient pas que leur incapacité à accéder au crédit soit parce qu'elles étaient des femmes, mais plutôt par l'incapacité de fournir une garantie suffisante.



De nombreuses femmes entrepreneurs interrogées ont décrit la difficulté et l'inquiétude ressenties dans l'utilisation de leur maison familiale comme garantie, comme elles sont souvent obligées de le faire. Beaucoup de femmes commerçantes ont déclaré qu'elles préfèrent financer leurs activités, soit par leurs propres moyens, soit par la banque publique de microfinance pour les femmes, la « Nissa Banque », ou soit par des prêts de coopératives.

Par conséquent, il existe une forte dimension sociale aux pratiques commerciales. Opérant sur un petit marché, la majorité des clients sont connus des femmes entrepreneurs et les commerces locaux sont souvent le centre de l'activité sociale dans le quartier, avec de nombreux amis et voisins s'y rassemblant durant la journée. Les entrepreneurs, en outre, sont soumis à peu de contrôle et, par conséquent, les pratiques d'affaires ont tendance à être ad hoc et informelles. Ainsi, peu de clients reçoivent des reçus et peu d'entreprises profitent de comptables ou même de technologie de base en informatique. Ceci, disent-elles, est typique du secteur de la distribution de Nouakchott, en particulier chez les femmes, dans la mesure où les bénéficiaires sont généralement réinvestis dans leurs familles et les ménages. Le manque de structure, aggravé par une base de clientèle composée d'amis, signifie que les achats sont rarement fait en amont.

Les femmes entrepreneurs ont identifié ainsi les retards de paiement par leurs clients réguliers parmi leurs contraintes majeures, indiquant que dans certains cas, elles doivent attendre plusieurs mois, voire jusqu'à un an, pour que les clients payent la totalité du montant ; ceci entrave substantiellement la capacité des entreprises à formaliser, ainsi qu'à maximiser des bénéficiaires. Les femmes entrepreneurs ont également identifié l'isolement de la Mauritanie des voies de transport international et les questions de sécurité comme des contraintes. Un entrepreneur se plaignait que les billets à destination de l'Inde coûtent trois fois plus chers au départ de Nouakchott qu'en partance du Sénégal. L'absence d'accords de voyage mauritaniens signifie, en outre, que les hommes et femmes d'affaires mauritaniens doivent passer une part importante de leur temps et argent à obtenir régulièrement des visas pour les destinations d'importation et d'exportation. L'insécurité physique reste, quant à elle, la préoccupation majeure pour les femmes. Les femmes exploitant la boutique appartenant de la coopérative de la Mutuelle AFEC à Nouakchott, ont parlé d'intimidation de la part des hommes et de leur sentiment d'être plus susceptible d'être la cible de voleurs. Compte tenu de ces éléments, les femmes gardent l'entrée secondaire de la boutique verrouillée et s'assure qu'il y ait toujours au moins deux femmes qui travaillent dans la boutique plutôt que de risquer d'être seule.

Améliorer l'organisation et la coordination sera une condition préalable à l'intégration des femmes dans le secteur formel et la formulation d'une politique commerciale. Les réalités du travail de ces femmes ne sont pas suffisamment prises en compte par les institutions et les politiques d'intégration commerciale du pays, mais une fois formellement organisées, elles pourront chercher à développer davantage leurs capacités grâce à l'assistance liée au commerce. Le soutien aux femmes petites commerçantes pourrait être inclus dans l'assistance de l'Aide pour le commerce de la Mauritanie et la stratégie de sensibilisation par le Gouvernement. Des politiques aussi simples que celle de veiller à ce que les femmes soient directement informer des programmes dont elles pourraient bénéficier, faciliteraient une plus grande participation des femmes dans le commerce. Ceci permettrait non seulement d'améliorer les moyens de subsistance des femmes directement concernées et leurs familles, mais également d'accroître les efforts du Gouvernement à utiliser le commerce comme moteur de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement devrait également coopérer avec les pays voisins, Sénégal et Mali, en particulier pour répondre aux préoccupations sécuritaires des femmes en créant et appliquant la sécurité aux frontières et dans les lieux de négociation, ainsi que des hébergements et entrepôts abordables.

Il est primordial d'inclure les femmes dans des programmes ciblant les zones rurales dans la mesure où les femmes font souvent la majorité du travail des petits exploitants titulaires de contrats de fermage. Ces femmes sont généralement analphabètes et rarement mises au courant

des programmes de formation ou des services de vulgarisation auxquelles elles pourraient prétendre.

Encadré 4: Le voile mauritanien —un chemin vers l'autonomisation économique des femmes

Le secteur du voile mauritanien est reconnu comme une source fiable de revenus, d'emploi et de solidarité sociale pour les femmes de Rosso et, dans un contexte plus large, de Mauritanie, et un moyen d'accès au commerce international. Aujourd'hui, de nombreuses femmes travaillent par choix à Rosso et embrassent leur nouvelle indépendance économique acquise par leur travail dans le secteur textile tie-dye local. L'activité de ce secteur permet à de nombreuses femmes, mêmes mariées, de devenir économiquement indépendantes.

Réputé dans toute la région, en particulier au Sénégal et au Mali voisins, le voile mauritanien est produit et commercialisé principalement par les femmes. Le commerce des textiles tie-dye est une source de revenus typique pour les femmes dans les zones urbaines, en particulier à Rosso, une ville située sur la frontière avec le Sénégal, où beaucoup de femmes sont employées de manière informelle par des grossistes pour traiter et teindre du matériau textile importé de Chine qui est ensuite vendu par ceux-ci localement et dans la sous-région. Ces femmes gardent souvent une certaine quantité de tissu pour elles-mêmes et vont ensuite au Sénégal et au Mali vendre leurs produits en concurrence avec les grossistes, certaines allant à l'étranger acheter des voiles de styles différents pour les vendre à leur retour. Les femmes se plaignent, toutefois, du manque de financement et d'équipement moderne, ainsi que des conditions de travail difficiles et de ce qu'elles perçoivent comme des mauvais traitements par les grossistes. Une meilleure organisation et une aide liée au commerce leur seraient utiles. Alors que les ventes locales sont menées de façon informelle, celles qui se lancent dans le commerce transfrontalier préfèrent le faire officiellement plutôt que risquer de voir leur marchandise confisquée par les autorités douanières.

Toutefois, beaucoup de femmes opérant dans le secteur sont pauvres et travaillent dans des conditions difficiles. Comme tout employé informel, les femmes n'ont pas d'espace de travail et sont contraintes de travailler dans la rue, souvent par des températures élevées. Faute de locaux sécurisés, elles sont fréquemment exposées au vol et doivent néanmoins rembourser aux grossistes les tissus volés, les mettant en difficulté. En outre, les grossistes ne sont pas toujours en mesure de les payer en temps voulu.

Toutes les femmes teinturières tie-dye interrogées ont déclaré avoir subi des retards de paiement, parfois jusqu'à un mois, les grossistes devant générer suffisamment de revenus des ventes avant de pouvoir payer leurs employés informels. Les femmes sont également responsables de l'achat de leur propre équipement qui peut être onéreux. L'accès au crédit est, par ailleurs, inexistant ; très peu de femmes interviewées possèdent un compte en banque ou toute autre forme de garantie.

Les femmes de Rosso sont extrêmement motivées pour améliorer leurs conditions de travail et accroître leurs activités, mais elles souffrent de l'isolement et du manque de soutien. Elles ont maintenant créer leur propre bureau, mais les axes prioritaires de l'action des donateurs, à court et à moyen terme, pour soutenir ces femmes seraient de :

- o les aider à coordonner via des associations ;
- o leur fournir des locaux sécurisés et bien équipés, dans lequel elles peuvent stocker leur tissu en toute sécurité ;
- o leur assurer une formation continue et un renforcement des capacités, idéalement avec d'autres femmes opérant dans le même secteur au Mali et au Sénégal, pour faciliter les échanges et la coopération transfrontaliers.

Maintenant que ces femmes commencent à être plus formellement organisées, elles devraient chercher à renforcer leurs capacités grâce à l'aide liée au commerce. L'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour les Femmes) a fait un travail important avec les femmes commerçantes dans d'autres pays africains en matière de développement des qualifications pour

l'addition à la valeur des produits et la gestion d'entreprise. L'État mauritanien devrait également coopérer avec ses homologues sénégalais et malien pour répondre aux préoccupations sécuritaires des femmes en assurant la sécurité aux postes-frontières et dans les lieux de négociation, ainsi que la disponibilité d'hébergement et d'entrepôts abordables.

## **2.6 Recommandations**

Dans le domaine de la politique commerciale, comme dans d'autres domaines, les progrès commencent d'abord et avant tout par l'amélioration énergique de l'environnement des affaires pour accroître sa transparence et sa prévisibilité. Ceci est particulièrement vrai de la ZES de Nouadhibou. Celle-ci doit être dotée d'une autonomie de gestion dans un cadre juridique très fort et stable. Son infrastructure doit être améliorée pour devenir son principal point d'attraction (au lieu d'échappatoires fiscales).

Le Gouvernement mauritanien doit améliorer ses capacités de formulation de politique commerciale par l'embauche et le renforcement des capacités pour parvenir à une stratégie d'intégration régionale cohérente, en évitant un enchevêtrement d'accords multiples possiblement conflictuels et en faisant reposer ses positions de négociations —par exemple sur les listes de produits sensibles— sur des analyses coûts-avantages solides.

À long terme, le Gouvernement doit encourager le développement d'un tissu de PME nationales fournissant des services au secteur minier et éventuellement en exportant des gammes limitées de produits alimentaires. Ceci devrait commencer par un travail avec les bailleurs sur des programmes de mise à niveau, de garanties de prêts, de renforcement des capacités d'analyse liés aux risques bancaires, et de la promotion des exportations. La coordination d'un programme d'action aussi complexe ne sera possible, cependant, qu'après un renforcement des capacités du Ministère du Commerce.

## **Chapitre 3 : Faciliter les échanges**

### **3.1 Le secteur des transports en Mauritanie**

#### **3.1.1 Le cadre réglementaire**

##### **Instruments internationaux**

La Mauritanie n'a ratifié aucune des principales conventions des transports routiers et de la facilitation et elle devrait envisager de le faire. Toutefois, l'essentiel de la législation sur les transports en Mauritanie est récente et ne doit pas s'éloigner trop loin des normes définies dans les instruments internationaux, qui ont été développés beaucoup plus tôt. Compte tenu de la probabilité que la plupart de la réglementation des transports ait été développée par les instruments internationaux et qu'elle s'en soit largement inspirée, la Mauritanie gagnerait à ratifier ces instruments. Une évaluation de l'écart serait nécessaire pour s'assurer que la législation actuelle est en effet compatible avec eux, et si tel est le cas, la ratification aiderait à négocier des accords de transport routier avec le Maroc et, éventuellement, les pays d'Europe du Sud, pour permettre aux entreprises mauritaniennes de camionnage d'opérer sur les routes internationales.

La Mauritanie a un accord bilatéral de transport routier avec le Mali (uniquement pour les biens, l'accord ne couvre pas le transport de passagers) et le Sénégal, mais il manque un accord similaire avec le Maroc, empêchant la participation du camionnage mauritanien dans l'axe nord-sud. L'accord avec le Mali a été signé le 29 avril 1987 et la Convention avec le Sénégal le 15 février 2005. L'absence d'accord sur le transport routier avec le Maroc n'empêche pas les camions marocains de travailler en Mauritanie, et en fait, le gros du trafic sur le corridor routier nord-sud est assuré par des camions marocains. Il n'y a que très peu de camions mauritaniens à opérer sur cette route. L'ouverture du corridor aux entreprises mauritaniennes de camionnage inciterait les plus avancés à améliorer leurs opérations et pourrait éventuellement amorcer un processus de professionnalisation de l'industrie.

##### **Institutions et instruments nationaux**

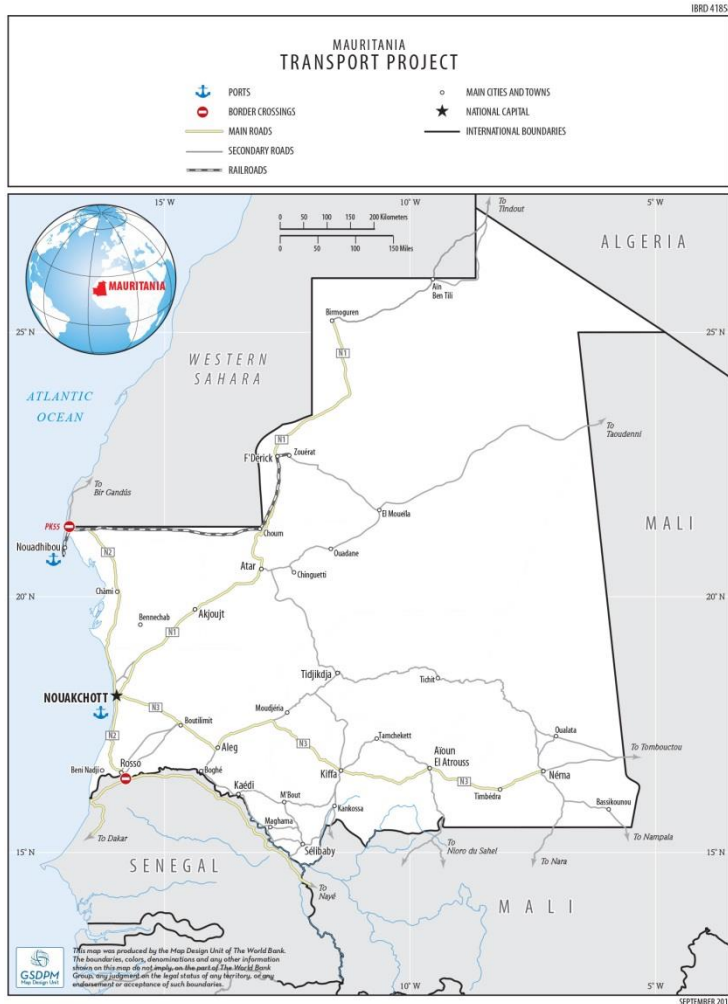
La législation du secteur des transports est récente en Mauritanie. La loi pour le transport (ordonnance 10-2005) a été adoptée le 8 novembre 2005 et le code de la route (ordonnance 2006-047) le 6 décembre 2006. Les décrets organisant les transports en commun pour les marchandises et les passagers, ainsi que les modalités pour le code de la route ont été adoptés le 5 janvier 2007. Les textes réglementant les opérateurs de transport routier l'ont été en décembre 2007, et la plupart des autres régissant le secteur des transports sont passés en mars 2008. Une nouvelle série de textes, adoptés fin 2011, a créé AROTR, l'Autorité de régulation et organisation des transports routiers, la Commission consultative des Transports et la Commission d'Accords sur les transports.

Le régulateur de transport AROTR a pour mandat d'organiser le secteur des transports et de réglementer les activités de camionnage ainsi que le transport de passagers. Il a été créé par le décret n° 2011-221 en date du 22 septembre 2011 et a démarré ses activités en avril 2012. Il a immédiatement ouvert des représentations dans sept gares de marchandises pour enregistrer les

opérateurs de transport. Il a toutefois mis l'accent davantage sur le transport de passagers que sur le fret.

### 3.1.2 Les réseaux de transport

Figure 26: les corridors routiers de la Mauritanie



Les infrastructures mauritaniennes de transport sont tournées vers l'extérieur. La Mauritanie a deux complexes portuaires commerciaux, Nouakchott, le principal port d'intérêt général, et Nouadhibou, un complexe comprenant le port général (pour la pêche), le terminal minéralier exploité par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) pour les exportations de minerai de fer, et le terminal pétrolier. La SNIM exploite aussi le seul réseau de chemin de fer, d'une longueur totale de 853 km, entre la zone d'exploitation minière de Zouerate et le terminal de minerai de fer à Nouadhibou. La longueur totale du réseau routier mauritanien est de 11 066 kilomètres, comprenant trois routes principales qui constituent des corridors internationaux : N1 (Nouakchott - Atar - Fdérík et au nord), N2 (Nouadhibou - Nouakchott - Rosso) et N3

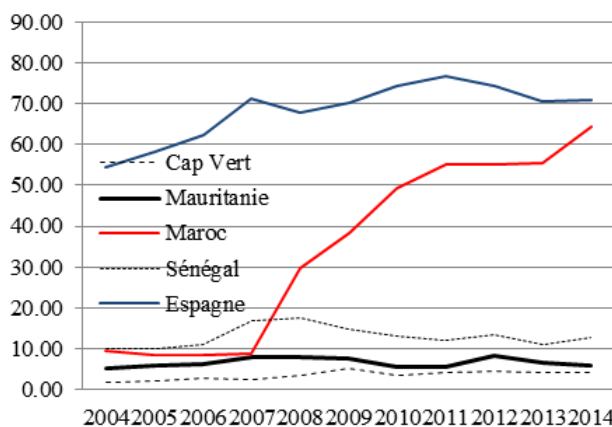
(Nouakchott - Aleg - Tintane - Néma). Les principaux postes-frontières sont à la frontière PK55 au nord vers le Maroc, à Rosso au sud, vers le Sénégal, et à Nema à l'est vers le Mali.

#### Ports et navigation maritime

Bien que la Mauritanie soit desservie par les trois grandes compagnies maritimes, Maersk, MSC et CMA-CGM, elle demeure une destination secondaire desservie par des services de transbordement. Les trois lignes maritimes principales desservent, toutes, les ports de Nouakchott et de Nouadhibou grâce à des services exclusifs ou *via* un accord de créneaux avec des compagnies de transport, notamment la Boluda et les Canary-Feeders, avec liaison aux hubs voisins d'Algerias en Espagne, Tanger au Maroc, et Las Palmas dans les îles Canaries (Espagne). La seule ligne de navigation en haute mer directe a cessé de fonctionner en 2013. Elle avait été exploitée par la Baco Line, entre l'Europe du Nord et l'Afrique de l'Ouest, avec un concept inhabituel de navires porte-barges.

Cette gamme étroite de destinations desservies par les compagnies maritimes faisant escale dans les ports mauritaniens se traduit par un indice de connectivité faible, comme on a pu le mesurer par l'Indice de Connectivité des Transports Maritimes Réguliers élaboré par la CNUCED. Comparée à ses voisins, comme l'illustre la Figure 27, la Mauritanie a stagné au niveau d'indice faible. Il n'y a pas de mesure indépendante de l'indice de connectivité des îles Canaries, qui font partie de l'Espagne, où Algésiras, important hub de transbordement, stimule la connectivité du pays. Le décollage, dont est du Maroc à partir de 2008, est la conséquence de l'ouverture du hub de transbordement de Tanger-Med, qui a commencé ses opérations en juillet 2007. À Dakar, la hausse temporaire de l'indice a précédé la concession du terminal à conteneurs à *DP World*, concession signée en octobre 2007 et effective en janvier 2008. L'impact négligeable de la concession dans l'indice peut s'expliquer par l'absence de changements profonds dans les trajets habituels des compagnies maritimes desservant le port.

Figure 27 : Une connectivité limitée

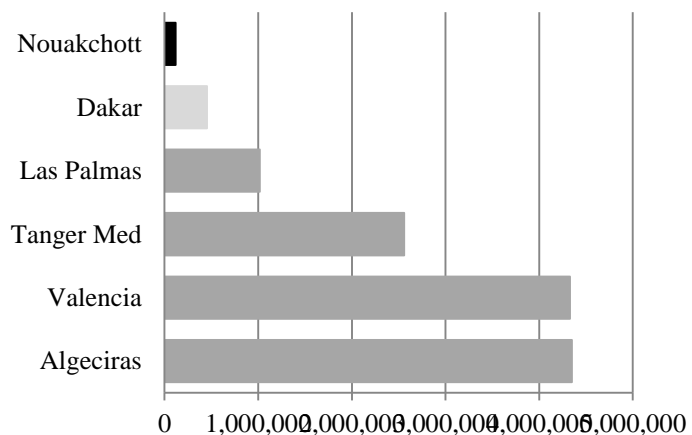


Source : CNUCED LSCI (indice de connectivité des transports maritimes)

L'indice de connectivité augmente avec le niveau du transbordement et du trafic, attirant plus de lignes de connexion et de plus grands navires assurant la jonction avec des navires collecteurs plus petits. En comparaison, le port de Nouakchott a enregistré un débit de 133 500 EVP (équivalents 20 pieds) en 2014. Les principaux hubs de transbordement, avec une proportion de plus de la moitié de leur activité en transbordements, dans le voisinage immédiat de la Mauritanie, ont des conteneurs d'un débit de plus d'un million d'EVP. Même Dakar, avec près d'un demi-million d'EVP, a une activité de transbordement marginale ; en dessous de 10 %.

Dakar, port d'entrée, dont la majorité de l'activité s'effectue avec l'arrière-pays, est représenté en gris clair, tandis que les hubs de transbordement sont en gris moyen (Figure 28).

Figure 28 : la Mauritanie et ses concurrents voisins



Note : EVP, 2013

Toutefois, en dépit de sa taille modeste, le marché des conteneurs

mauritanien attire un mélange de grandes compagnies maritimes, mais aussi un certain nombre de spécialistes régionaux, qui continuent d'exister, car ils permettent aux grandes lignes d'offrir des services de « feeders » à travers des accords de créneaux. La situation est souvent en pleine évolution, les compagnies revoyant leurs options en fonction de l'évolution du trafic et de leur part de marché, basculant entre accord d'affrètement et collecteur, et même entre transporteurs. La situation représentée correspond au deuxième trimestre 2015, mais elle peut être modifiée à tout moment. À Nouakchott, Maersk Line sert la ville à partir de son hub d'Algésiras, sur la boucle 8 d'Afrique de l'Ouest, desservant la Mauritanie, la Gambie et le Sénégal, la CMA CGM à partir de son hub de Tanger-Méd., Europe Afrique 3, desservant la Mauritanie, la Gambie, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, et la compagnie MSC à partir de son hub de Las Palmas desservant la Gambie et la Mauritanie. Les trois services sont tous principalement axés sur les ports secondaires, avec des navires de plus petite taille que ceux qui desservent les principales places commerciales d'Afrique de l'Ouest. Les deux derniers services restants sont fournis par des transporteurs dont le siège se trouve dans les îles Canaries : les transports Boluda et Canary-Feeder. Arkas, une compagnie de transport turque, fournit un service, mais seulement à travers un accord d'affrètement avec Boluda. Pour Nouadhibou, toutes les compagnies comptent sur les services 'feeder' fournis par les Canaries Feeder et Boluda, et le calendrier est irrégulier.

À Nouakchott, Maersk est l'opérateur dominant, suivi par CMA CGM, mais sa position est contestée car la CMA CGM augmente sa part. Selon les données publiées par l'Autorité portuaire, Maersk Line a une part de marché de 50% pour le commerce conteneurisé, suivi par CMA CGM à 24 %. CMA CGM a ouvert son agence spécialisée en Mauritanie en février 2014, alors qu'elle était représentée par SOGECO auparavant. En 2013, la part de Maersk était de 59 % et celle de SOGECO de 22 %. En 2014, la part résiduelle de SOGECO n'était plus que de 5 %, montrant la progression de CMA CGM au détriment de Maersk. À Nouadhibou, selon les statistiques de l'Autorité portuaire de Nouadhibou, disponibles pour les deux dernières années, Maersk était également l'opérateur dominant, bien que le marché semble plus équilibré entre les opérateurs.

Les deux ports, Nouakchott et Nouadhibou, présentent des limitations pour le trafic conteneurisé, en termes d'accès et d'opérations, et les développements prévus sont peu susceptibles de changer fondamentalement la situation. Le transport de conteneurs en Afrique de l'Ouest évolue vers de plus grands navires, après avoir longtemps été limité aux navires de taille moyenne, offrant un maximum de flexibilité d'accès à tous les ports. Le service typique des compagnies il y a dix ans était une longue boucle faisant escale dans presque tous les ports, avec des petits services optimisés pour un sous-ensemble limité de ports. Avec l'augmentation de la circulation dans toute la région, et en particulier sur la route commerciale Asie-Afrique de l'Ouest, la différenciation des services a commencé, et les compagnies de transport ont multiplié les services, spécialisés dans une gamme de ports homogènes, avec une augmentation de la taille des navires pour les principaux ports dotés des meilleures caractéristiques nautiques. Dans les échanges Asie-Afrique de l'Ouest, par exemple, la taille moyenne des bateaux déployés est passée de 2300 EVP en 2009 à 3800 EVP en 2014, et la MSC a introduit au début de 2015 des bateaux de 6000 EVP sur sa ligne Chine-Lomé, où cette compagnie met en place son hub de transbordement. Sur les lignes commerciales Europe-Afrique de l'Ouest, plus modestes, l'amplitude du changement est moins spectaculaire, mais néanmoins toujours présente, et les caractéristiques des quais à conteneurs spécialisés prévus pour Nouakchott ne sont pas compatibles avec la taille des navires spécialisés des principaux services de ligne ouest-africains. En conséquence, le port risque de rester desservi par des services maritimes secondaires, spécialisés dans la desserte des ports dont l'accès est limité.

Tableau 5 : Fret maritime pour les ports mauritaniens (selon les destinations et en EVP)

	Nouakchott		Nouadhibou	
	Importations <sup>22</sup>	Exportations	Importations <sup>23</sup>	Exportations <sup>24</sup>
Europe	Conteneurs secs de 20' à 2000 dollars et à 3000 dollars pour 40'	Conteneurs réfrigérés de 40' vers Europe à 5000 et de 20' à 2800 € <sup>25</sup>  Conteneurs secs de 20' vers Europe à 2,000 \$ <sup>26</sup>	Conteneurs secs de Las Palmas de 40' à 2,800 € et de 20' à 1,800 €  Conteneurs réfrigérés de 40' de Las Palmas à 4,500 €	Conteneurs réfrigérés de 40' vers Europe à 3,500 €, possiblement moins pour les ports espagnols.
Asie	De 2000 à 5000 dollars selon la taille et l'origine de conteneur	Conteneurs secs de 20' vers l'Asie à 2000 dollars <sup>27</sup>		Conteneurs réfrigérés de 40' à 4800 dollars  Conteneurs secs de 20' (farine de poisson) à 1500 dollars
Afrique				Conteneurs réfrigérés de 40' vers l'Afrique de l'Ouest à 5000 dollars (possiblement moins à 4700 dollars - 4800 dollars pour des ports principaux)

Un trafic maritime limité implique une concurrence limitée entre les transports maritimes, ce qui signifie un fret maritime plus élevé. Le Tableau 5 montre les frets maritimes typiques des ports mauritaniens, connus grâce aux entretiens réalisés avec des agents et expéditeurs maritimes. Les tarifs sont plus élevés pour les importations et les exportations, de l'Europe notamment, que dans les autres ports de l'Afrique de l'Ouest. Pour l'Europe du sud, la route est une alternative viable par rapport à l'option maritime, puisque par exemple, le prix d'un transport par camion frigorifique marocain (légumes et fruits) venant de Barcelone est de 4600 euros. Pour les exportations venant de la Zone Franche de Nouadhibou, l'option de la route doit faire l'objet d'évaluations ultérieures.

<sup>22</sup> Interview d'un agent de Maersk Line à Nouakchott (prudence avec les données)

<sup>23</sup> Interview avec SISCOCAN à Nouadhibou

<sup>24</sup> Interview d'un agent de Maersk Line à Nouadhibou

<sup>25</sup> Interview un professionnel de l'usine de transformation de poisson basée à Nouakchott (prudence avec les données, ne semblent pas correspondre avec les prix ex Nouadhibou, qui, en théorie, devraient être plus élevés)

<sup>26</sup> Interview d'un agent de Maersk Line à Nouakchott (prudence avec les données, les prix ex Nouadhibou sont plus bas alors que ça devrait être le contraire)

<sup>27</sup> Interview d'un agent de Maersk Line à Nouakchott (prudence avec les données, les prix ex Nouadhibou sont plus bas alors que ça devrait être le contraire).



## Le Port de Nouakchott

Le port de Nouakchott est un port entièrement artificiel ouvert à la navigation en septembre 1986. Il comprenait initialement une seule jetée destinée à protéger le bassin, suffisamment distante du rivage pour obtenir un tirant d'eau de 10 m. La jetée est reliée au continent par un pont qui protège le bassin de l'accumulation de sédiments (les courants suivent le littoral en venant du nord). Le pont mesure 732,5 m de long sur 13,5 m de large. La jetée a une longueur de quai de 585 m, offrant trois postes d'accostage ; elle est large de 45,6 m et a un tirant d'eau compris entre 8,5 m au plus près de la côte, et de 9,5 m à l'autre extrémité. Le quai est équipé de deux grues de 10 tonnes qui ne sont plus en service, et les opérations de manutention reposent sur l'équipement à bord des navires :

- P1: Longueur 148,5 m, tirant d'eau 8,5 m
- P2: Longueur 169,5 m, tirant d'eau 9 m à 9,5 m
- P3: Longueur 190 m, tirant d'eau 9,5 m

En 2004, un point d'amarrage pour les pétroliers a été créé dans le bassin et des réservoirs de stockage sur le rivage. Les produits pétroliers sont expédiés à partir de Nouadhibou.

Avec la croissance du trafic, il est devenu nécessaire d'étendre les installations, et une nouvelle jetée a été créée, sur le côté sud du bassin. Les travaux de construction ont commencé en 2009, et les nouveaux quais P4 & P5 ont été mis en service en août 2014, d'une longueur totale de 450 m, avec une section spécialisée pour les navires rouliers, pour une jetée de 69 m de large. Le côté sud de la jetée est conçu pour accueillir des navires citernes jusqu'à 40 000 tonnes de capacité. L'extension a été financée par un prêt venant de Chine d'un montant de 223 millions d'euros sur 20 ans avec une période de cinq ans de remboursement allégé à 2 %.

Le trafic de conteneurs a atteint un niveau qui nécessite des installations spécialisées. Les manœuvres de chargement et de déchargement à l'aide des équipements à bord des navires, la distance entre le(s) parc(s) à conteneurs et la densité du trafic des camions chargeant ou déchargeant les conteneurs déplacés du quai au parc, sont loin de créer des conditions optimales. Les plans futurs pour l'extension du port comprennent la création d'un terminal à conteneurs, et des discussions avaient été engagées, notamment avec le soutien de la SFI, pour une concession BOT, mais elles ont été interrompues.

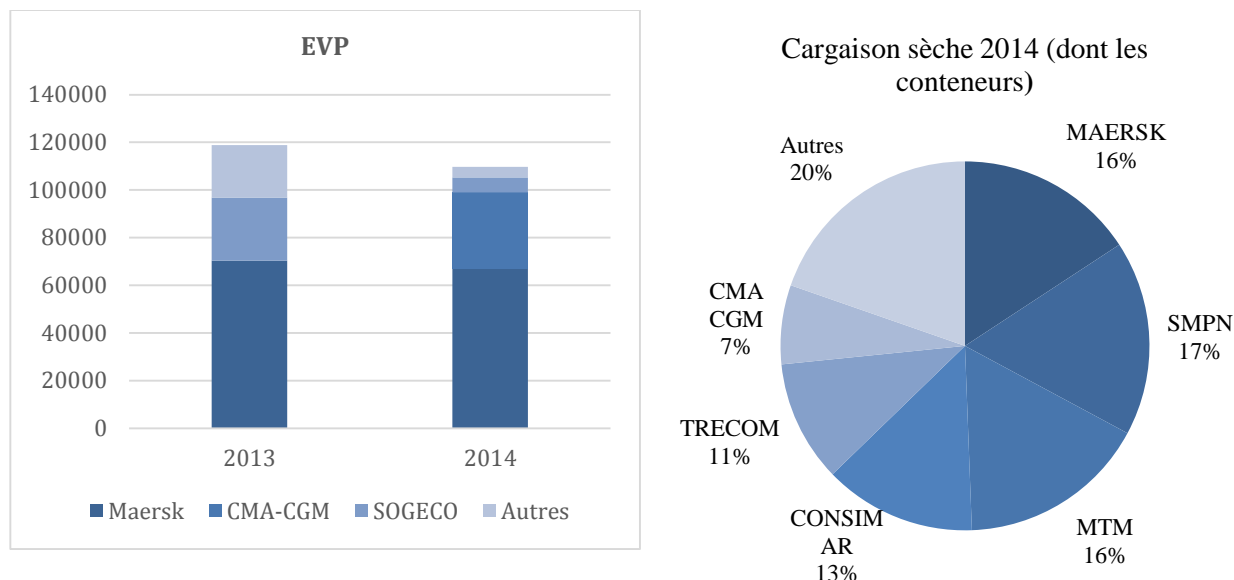
L'Administration portuaire de Nouakchott est un « port-outil<sup>28</sup> » dans lequel des entreprises de manutention sous licence opèrent avec une main-d'œuvre portuaire gérée par les pouvoirs publics. Lors de sa création, le port était un port de service public (la manutention était effectuée par l'Administration portuaire), mais en 1990, une réforme introduisit des compagnies privées de manutention dans le port avec une licence pour le chargement et le déchargement des navires, c'est aujourd'hui encore le cas. La configuration du port, avec des quais situés sur une jetée reliée à la terre par un pont très long, implique que les terminaux à conteneurs sont éloignés des quais. Outre la distance, il y a un arrêt obligatoire à un pont-bascule situé juste à l'extérieur de la jetée pour peser chaque conteneur. En effet, les droits prélevés par le Port Autonome de Nouakchott-Port de l'Amitié (PAN-PA) sont calculés par tonne de fret, même pour les conteneurs, et le poids déclaré par les transporteurs n'est pas accepté comme base d'imposition. Le calcul du droit par EVP permettrait d'éviter cette étape. Chaque entreprise de manutention a son propre parc de conteneurs, et les opérateurs ont rapporté les difficultés à obtenir suffisamment d'espace pour leurs opérations. Tout ceci est expliqué apparemment pourquoi il

---

<sup>28</sup> Le « toolkit » de la réforme portuaire de la Banque mondiale distingue trois principaux modèles d'autorité portuaire : (i) le port de service public ; (ii) le 'port-outil' ; et (iii) celui de l'autorité portuaire propriétaire.  
<http://www.ppiaf.org/sites/ppiaf.org/files/documents/toolkits/Portoolkit/toolkit.html>

y a un transfert par la CMA CGM de la SOGECO aux Terminaux APM (Maersk) pour la manutention de sa flotte et donc la baisse correspondante de la part de marché (voir la Figure 29).

Figure 29 : Part de marché des entreprises de débarbage à Nouakchott (Source : PAN-PA)



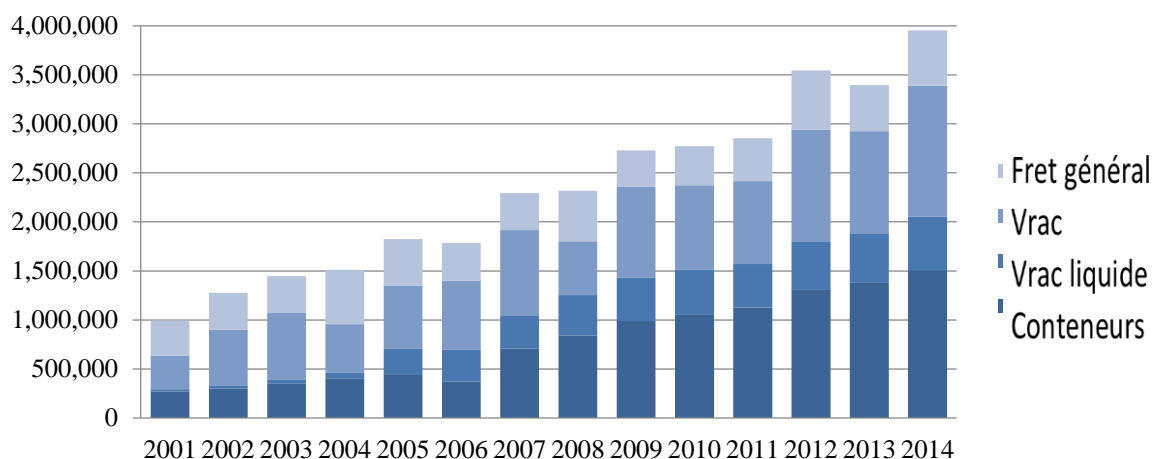
Une réforme du travail portuaire est en cours, mais elle a des conséquences sociales. La forme d'organisation actuelle est un bassin de main-d'œuvre portuaire géré par le Bureau d'embauche de la main-d'œuvre portuaire (BEMOP) à partir duquel les entreprises de manutention recrutent leur main-d'œuvre avec une répartition du travail par quart. Le métier de docker a traditionnellement joué un rôle de protection sociale, avec un grand nombre de dockers embauchés au sein d'équipes de manutention surdimensionnées, ce qui permet de leur garantir une forme de revenus. Bien que la main-d'œuvre ait été réduite de 7000 à 4700, elle demeure surdimensionnée par rapport au trafic du port. Le travail sur les docks a traditionnellement joué un rôle de protection sociale, un grand nombre de dockers enregistrés obtenant un revenu garanti par des équipes surdimensionnées. La quasi-obligation de décharger les conteneurs à l'intérieur du port où les dockers disposent d'un monopole s'explique par ce rôle de protection sociale. Toutefois, la réforme prévoit de mettre partiellement fin à ce système, en allouant le travail aux différentes compagnies d'arrimage à titre permanent, avec seulement une petite part du travail restant intermittent, employé par rotation. La réforme de la main-d'œuvre portuaire est toutefois nécessaire pour le développement d'un terminal à conteneurs efficace

Le Gouvernement mauritanien n'a pas accepté la suggestion de la communauté des bailleurs pour le développement du terminal à conteneurs. La suggestion était de développer le terminal sur une base BOT après un appel d'offres international, dans lequel l'opérateur devrait financer le développement de l'infrastructure pour le terminal, tandis que le secteur public garantirait l'accès nautique. Dans la perspective du développement du terminal des principales sociétés de manutention, qui avait regroupé leurs équipements dans une coentreprise dénommée Société d'Équipement Portuaire (SEP) pour rationaliser l'équipement de manutention du parc<sup>29</sup>, il a été créé un nouvel instrument, la Société de Développement et d'Investissement Portuaire, qui pourrait soumissionner en cas de concession.

<sup>29</sup> Maersk s'est retiré de la SEP en 2013 pour créer une société de manutention indépendante *APM Terminals Mauritania*.

Le port de Nouakchott a vu son activité augmenter de façon constante d'un million de tonnes en 2001 à près de quatre millions en 2014, avec une croissance tirée partiellement par les produits pétroliers et surtout par le trafic de conteneurs. Dans la Figure 30 le vrac liquide inclut les produits pétroliers et le développement de l'activité est lié à la création du point d'amarrage en 2004 pour décharger les produits expédiés à partir du terminal pétrolier. Le vrac couvre à la fois des importations de ciment et mâchefer, et de céréales. L'ensemble du trafic est extrêmement déséquilibré, avec une répartition de 90/10 entre importations et exportations.

Figure 30 : Trafic selon le type de cargaison à Nouakchott (Source : PAN-PA)



Le trafic de conteneurs a doublé entre 2008 et 2014, mais la croissance s'est limitée aux importations, les exportations conteneurisées restant stables durant cette période. Les conteneurs pleins, débarqués à Nouakchott, ont atteint un taux de croissance annuel moyen de 13 %, même pendant la crise, comme le montre la Figure 31. D'autre part, les exportations ont fluctué autour de 10 000 EVP par an en moyenne, avec un pic en 2012 et avant de chuter. La majeure partie des exportations containerisées se partage entre trois produits : le cuivre, le minerai de fer et le poisson, tels que détaillé dans le Tableau 6.

Figure 31 : Mouvements de conteneurs à Nouakchott (Source : PAN-PA)

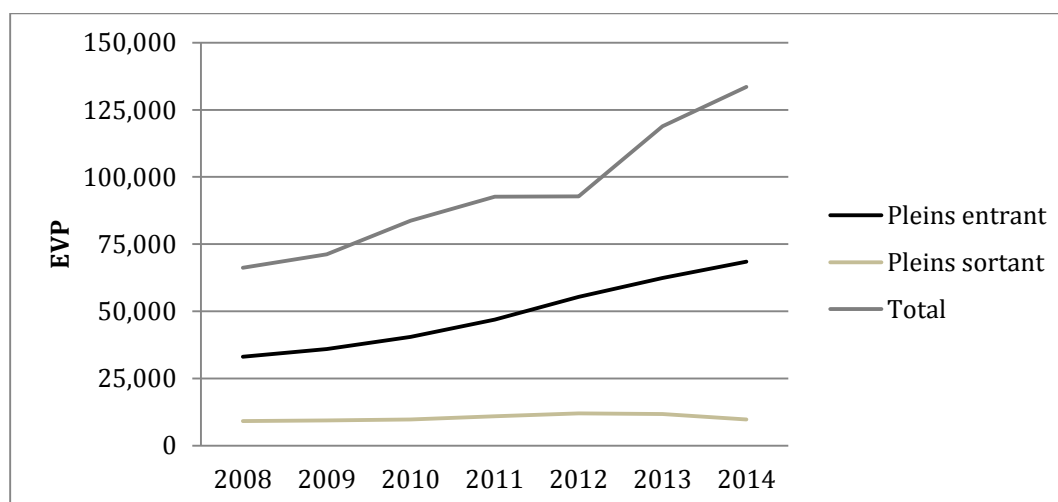


Tableau 6 : Principaux produits d'exportation *via* Nouakchott (Source : PAN-PA)

Tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	EVP 2014

Cuivre	141,42 4	187,03 8	170,62 0	229,43 1	207,64 4	184,32 0	145,90 8	5,569
Minerai de fer	50,093	20,672	19,466	15,972	47,012	38,551	50,025	2,127
Poisson	2,638	8,312	5,515	6,552	11,618	13,961	31,752	1,452

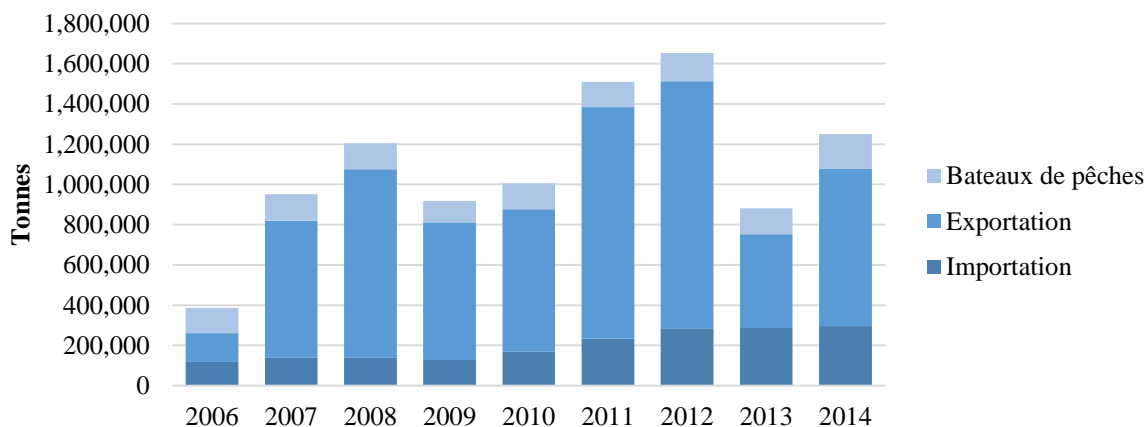
## Port de Nouadhibou

Les installations portuaires de Nouadhibou couvrent trois domaines (il y a également un port de pêche artisanale) :

- Le port commercial ;
- Le terminal pétrolier est seulement utilisé pour le déchargement des produits pétroliers stockés dans les réservoirs de la raffinerie qui n'est plus en service, et pour le chargement des caboteurs qui alimentent Nouakchott ;
- Un port minéralier avec un unique terminal de minerai de fer exploité par la SNIM.

L'activité du port commercial est entraînée par le secteur de la pêche. Contrairement au port de Nouakchott, l'Administration portuaire de Nouadhibou est sous l'égide du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime. Il y a eu une extension récente du port, mais il subsiste toujours quelques problèmes avec la résistance des bites d'amarrage (apparemment une mauvaise conception pour les navires commerciaux, et plus encore pour les navires de pêche), et en ce qui concerne la profondeur (des travaux supplémentaires pour corriger le dragage sont nécessaires).

Figure 32 : Trafic annuel au port de commerce de Nouadhibou (Source : PAN)



## Le terminal minéralier

Le terminal de minerai de fer appartient à la Société nationale minière de Mauritanie, SNIM, exploitation minière verticalement intégrée, qui couvre les mines, la liaison ferroviaire et le terminal. La capacité de production actuelle de la mine est de 13 à 14 millions de tonnes par an, mais des travaux permettant d'augmenter la capacité à 18 millions de tonnes par an ont débuté en 2010 et devraient être effectifs en 2016. Le terminal d'origine a été conçu pour accueillir des navires dits Suezmax, jaugeant autour de 150 000 tonnes, avec une capacité de chargement de 6000 tonnes par heure (5000 tonnes actuellement). Pour accueillir l'activité supplémentaire, un nouveau terminal (un quai de 403m relié à la côte par une passerelle de 800 m) a été construit de 2009 à 2012, pouvant accueillir des navires jusqu'à 240 000 tonnes, avec une capacité de chargement de 10 000 tonnes par heure. Le coût du nouveau terminal, de 210 millions de dollars

EU, a été financé par les ressources propres de la SNIM à hauteur de 43%. La capacité de la ligne de chemin de fer a aussi été étendue (plus de matériel roulant et renforcement des voies) pour accueillir le trafic supplémentaire.

### 3.1.3 Les Douanes

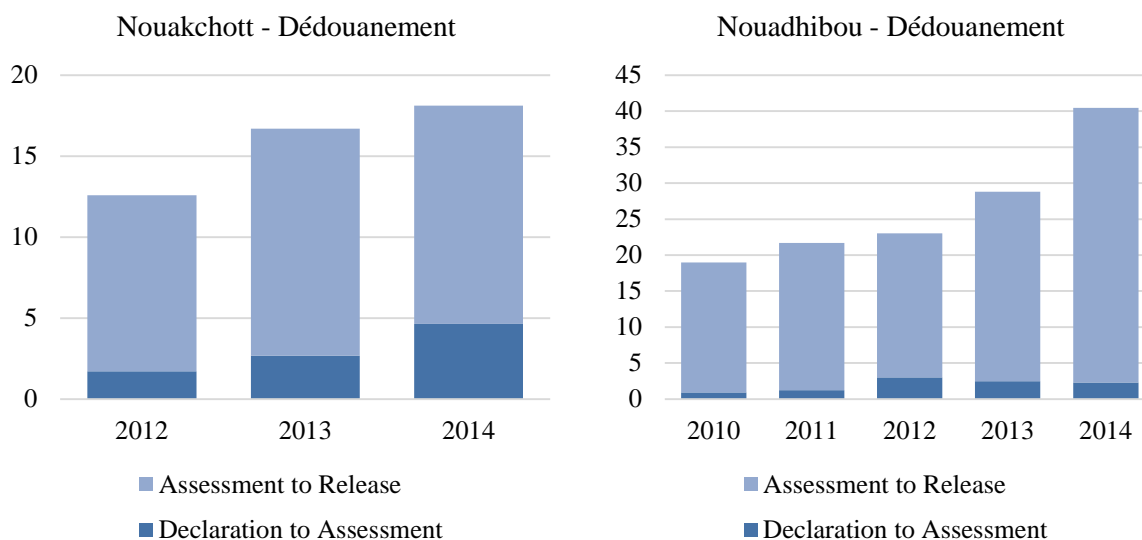
Les Douanes mauritaniennes modernisent leur système informatique, passant de l'actuel SYDONIA++ à SYDONIA World. La version 2.7 a été mise à niveau vers SYDONIA ++ en 2010, et la migration vers SYDONIA World est prévue à la fin de 2015. La migration vers SYDONIA World est financée par les Douanes de Mauritanie sur leurs propres ressources. L'installation de SYDONIA ++ est incomplète : le module de transit n'est pas activé, ni l'entrée directe (DTI), toutes les déclarations étant saisies dans des bornes communes-utilisateurs au sein des locaux des douanes (sauf la SAMMA qui a une connexion dédiée). Toutefois, le module manifeste est activé et tous les agents sont connectés. De plus, la gestion des risques est inactivée et le canal par défaut est rouge.

SYDONIA World amélioré offrira aux Douanes de meilleures performances ; notamment, l'introduction d'un système basé sur le Web et la mise en œuvre de plusieurs modules permettront aux transitaires et aux agents de compensation de soumettre directement des déclarations, ainsi que les transits de gestion des risques et d'autres régimes spéciaux (Zones Franches). Les Douanes sont investies dans plusieurs projets de renforcement des capacités et de formation technique pour le personnel des Douanes. Une étude sur la charge de travail pourrait aider les Douanes en termes de meilleure répartition et formation du personnel.

Au port de Nouakchott, les Douanes sont opérationnelles uniquement en semaine, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Les portes du port se conforment même planning. Au PK55, les temps d'ouverture sont plus larges, les postes-frontières fonctionnent tous les jours de 8h00 jusqu'à 22h (le temps de terminer les formalités pour les camions en provenance du Maroc, qui travaillent de 8h00 à 18h00).

Le temps de séjour au port est long. Celui des conteneurs au port n'est pas disponible car l'information est partagée entre les différentes entreprises de débardage, et la plupart des conteneurs sont déchargés dans la zone portuaire. Toutefois SYDONIA permet de connaître le laps de temps entre la déclaration et la sortie, avec une étape intermédiaire pour l'évaluation : le temps entre la déclaration et l'évaluation concerne le processus douanier, tandis que le temps entre l'évaluation et la sortie correspond au temps pris par le négociant ou son agent de compensation pour le paiement des droits. La majeure partie du temps est en fait sous la responsabilité du négociant ou de son représentant, comme illustré dans la Figure 33.

Figure 33 : Temps de sortie pour la consommation domestique à Nouakchott et Nouadhibou



Globalement, les performances de la douane sont acceptables, évaluation largement partagée par les transitaires et les agents de compensation en Mauritanie. Les Douanes ne sont pas un problème, c'est un consensus. Le fait que personne ne se plaigne des performances de la douane est suffisamment rare pour être souligné. Les données de SYDONIA, dans le Tableau 7, confirment mais nuancent aussi ce jugement, avec des temps moyens d'évaluation d'un à deux jours, mais avec une dégradation récente de la performance à Nouakchott, où la proportion des évaluations effectuées le même jour a chuté de deux tiers à moins d'un tiers, également à Nouadhibou<sup>30</sup>. Une analyse similaire pour les frontières terrestres, notamment au poste-frontière PK55, développée dans une section distincte, montre également une dégradation des performances ces derniers temps. Comme ni le système de TI, ni les procédures informatiques n'ont changé, ceci semble être causé par l'augmentation de la circulation dans un contexte de stagnation des ressources humaines en ce qui concerne les Douanes.

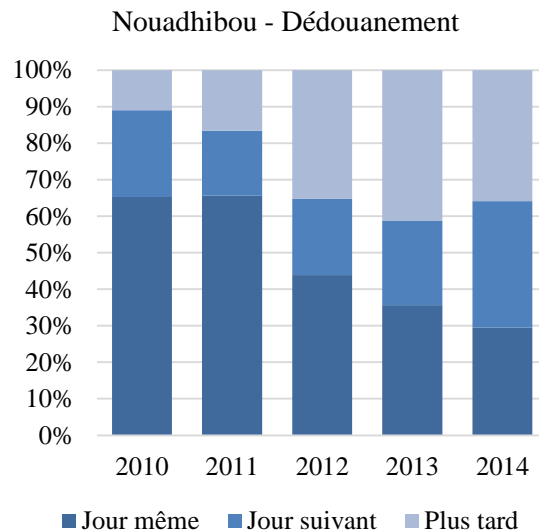
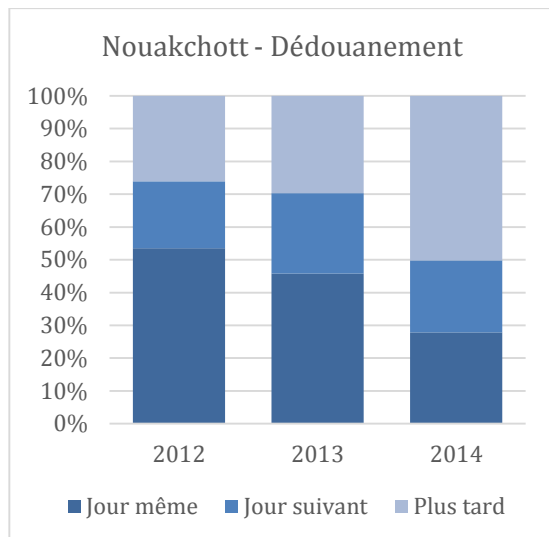
Tableau 7 : Évolution des délais d'évaluation selon le régime à Nouakchott et Nouadhibou

De la déclaration à l'évaluation	2010	2011	2012	2013	2014
Dédouanement à Nouakchott			1,71	2,67	4,63
Transit à Nouakchott			0,48	0,58	1,90
Livraisons directes à Nouakchott			0,98	1,69	1,14
Zone Franche de Nouadhibou				0,76	1,35
Dédouanement à Nouadhibou	0,93	1,21	3,02	2,47	2,28
Transit à Nouadhibou	0,39	0,36	1,40	0,34	0,70
Livraisons directes à Nouadhibou	2,09	2,22	1,80	4,46	1,68

Source : SYDONIA++

Figure 34 : Évolution des délais d'évaluation à Nouakchott et Nouadhibou pour le dédouanement

<sup>30</sup> Bien que le temps moyen semble améliorer après la mauvaise performance de 2012, la proportion de déclarations tenues le même jour continue de baisser.



Deux activités douanières sont particulièrement intensives en ressources, mais peu stratégiques : en l'absence de gestion des risques, les conteneurs sont soumis à une inspection systématique et le vidage des conteneurs est très répandu. La combinaison d'une meilleure gestion des risques et moins de vidage permettra de réduire la pression sur le personnel douanier, et sera de nature à permettre de meilleures performances. Toutefois, à plus long terme, les questions de dotation resteront cruciales pour maintenir et améliorer les performances.

Le canal par défaut est rouge ; bien que toutes les expéditions ne soient inspectées physiquement, une grande partie l'est. Les Douanes n'appliquent pas la gestion des risques dans leur stratégie pour cibler le contrôle des déclarations et forcent, à la place, l'ensemble des déclarations à passer par le canal rouge, laissant la décision de vérification aux mains du douanier traitant la déclaration. L'intervention humaine dans le détournement de la déclaration implique des délais qui pourraient être évités par une bonne gestion des risques. La pratique des inspections physiques devrait évoluer vers l'utilisation effective de scanners. Au cours des derniers mois du Programme de Vérification des Importations, la SGS avait installé un scanner au port. Par la suite, la Chine a fait don de deux scanners mobiles, destinés aux deux principaux postes-frontières terrestres au PK55 et à Rosso.

Une grande proportion de conteneurs est déchargée dans le port, conséquence perverse du monopole des dockers dans les limites portuaires : le déchargement des conteneurs dans les locaux des expéditeurs pourrait se faire à moindre coût par des travailleurs non-dockers, mais il existe une pression sociale pour gonfler artificiellement la quantité de travail allouée aux dockers<sup>31</sup>. Tous les déchargements de conteneurs sont faits sous la surveillance des Douanes. Le déchargement des conteneurs est une pratique imposée par la pression sociale pour garantir des revenus à un effectif de dockers surdimensionné. La réforme en cours dans le port permettra notamment de réduire la main-d'œuvre à un niveau plus en rapport avec les niveaux de trafic, et la pression diminuera.

L'introduction de scanners impose de revoir les procédures et d'introduire une gestion des risques. Dans le cadre du Programme de vérification des importations avec la SGS, un scanner a été installé dans le port en 2013, et en 2014 la Chine a fait un don de deux scanners mobiles MT1213LT pour le déploiement au PK55 et à Rosso. Avec l'assistance de la SGS et à l'aide de la transmission avancée des manifestes, une unité spéciale sélectionnait un certain nombre de

<sup>31</sup> Voir la discussion sur l'organisation du travail dans la section sur les ports.

conteneurs à scanner. Toutefois, le transfert de connaissances n'a pas été totalement achevé avant la fin du contrat SGS et le scanner est resté inutilisé depuis. Les deux scanners mobiles ont été officiellement inaugurés en janvier 2015 et seront positionnés à la frontière dès qu'un abri de protection sera construit. Les trois scanners proviennent du même fournisseur, NUTECH, ce qui a permis aux Douanes mauritaniennes de signer un contrat de maintenance des trois scanners couvrant ainsi celui du port.

Les Douanes mauritaniennes ont inclus la gestion des risques dans leurs objectifs de réforme, et les scanners sont compris dans la stratégie de gestion des risques, permettant des inspections moins consommatrices en ressources et une meilleure protection des produits périssables aux frontières (actuellement au PK55, des marchandises réfrigérées sont inspectées sans installations adéquates, à des températures incompatibles avec la continuité de la chaîne du froid). Les Douanes mauritaniennes ont exprimé leur intérêt pour une assistance technique pour l'opérationnalisation des scanners dans les trois endroits, afin de déterminer la stratégie optimale qui assurera la continuité du fonctionnement, ainsi que le modèle de gouvernance et la manière de rendre les scanners compatibles avec la gestion des risques et le système de déclarations dans SYDONIA actuels. Sur la frontière opposée à PK55, la Douane marocaine opère avec deux scanners (un pour chaque sens), mais il n'y a pas d'échanges d'informations entre les deux autorités douanières.

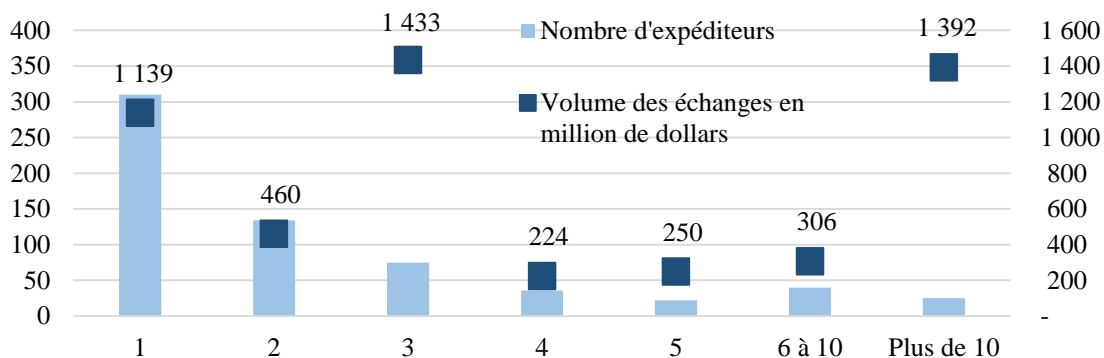
L'opérationnalisation/exploitation des scanners requerra d'examiner plusieurs questions, et une assistance technique aux douanes mauritaniennes peut être nécessaire. En se fondant sur une spécification technique des trois scanners (l'un fixé au port de Nouakchott et les deux autres étant des unités mobiles), l'opérationnalisation exige d'identifier les contributions nécessaires en termes de (i) besoins en personnel et en formation pour la maintenance et l'utilisation du scanner ; (ii) d'installations matérielles telles que des abris de protection aux frontières ; (iii) de demandes d'énergie et ; (iv) de conditions de sécurité en général. La viabilité financière est tout aussi importante, avec une identification des sources de revenus nécessaires pour couvrir les frais annuels d'installation et de maintenance. En ce qui concerne l'intégration dans SYDONIA World et la gestion des risques, la coopération en matière de gestion des risques avec d'autres organismes de gestion des frontières devra être aussi examinée, à la fois avec d'autres organismes gouvernementaux en Mauritanie (par exemple pour la coordination avec les organismes publics de l'Agriculture et la Santé) et avec les Douanes des pays voisins pour l'échange d'informations de dépistage.

### **Transitaires et agents de compensation**

Les transitaires et agents de compensation de la Mauritanie forment un groupe très contrasté : quelques agents traitent la grande majorité des déclarations, tandis que les autres doivent se contenter d'un niveau d'activité modeste. Les données des douanes pour l'année 2014 pour le trafic conteneurisé montrent qu'à Nouakchott, les cinq plus grands agents de compensation et transitaires gèrent plus de la moitié de la valeur des déclarations, le reste étant partagé entre les 180 autres, tandis qu'à Nouadhibou, la concentration est plus élevée, avec deux agents maintenant 99 % du volume des échanges, 26 autres se partageant le dernier pourcentage. La présence de la SNIM à Nouadhibou et les grands volumes qu'elle traite par le biais d'agents de compensation de son groupe SAMMA, représentant les deux tiers de la valeur des déclarations pour les conteneurs, n'explique qu'en partie seulement ce contraste, car le deuxième agent de compensation gère exactement 100 fois le volume du troisième.

Figure 35 : Nombre d'agents de compensation et transitaires par expéditeur et valeur commerciale à Nouakchott, pour les conteneurs en 2014

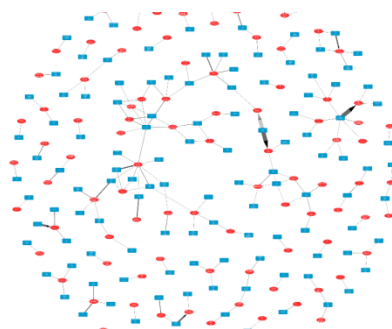




Les transitaires et agents de compensation ont développé des liens solides, et sont fréquemment dans une relation exclusive. En se basant sur les données des douanes pour le commerce conteneurisé en 2014, 82 % des 76 expéditeurs enregistrés à Nouadhibou s'appuyaient exclusivement sur un agent de compensation et 48 % à Nouakchott. La Figure montre en outre que 81 % des expéditeurs à Nouakchott, représentant 58 % des volumes totaux d'échanges conteneurisés, comptent sur un maximum de trois transitaires et agents de compensation. Cette dépendance joue dans les deux sens, comme à l'inverse 30 % des transitaires et agents de compensation à Nouakchott ont également trois clients maximum. Cette segmentation est confirmée par des techniques d'analyse de réseaux sociaux (SNA)<sup>32</sup>.

Dans la Figure 36, la position des cercles rouges (transitaires et agents de compensation) et des rectangles bleus (expéditeurs) traduit leur rôle central dans le réseau, en termes de valeur des biens qu'ils effectuent. Les liens sont proportionnels à la valeur du produit importé du négociant à l'agent, et seuls les liens représentant un volume annuel d'échanges de 500 millions d'Ouguiyas (1,58 million de dollars) par an pour un binôme expéditeur-agent de compensation sont inclus dans l'analyse. Il existe un hub au centre avec des agents interconnectés et d'autres sous-communautés très distinctes à la périphérie avec de petits volumes. Le réseau est plutôt segmenté, avec beaucoup de dyades et de triades indépendantes. L'application de cette technique SNA pour décrire la relation entre les expéditeurs et agents de compensation et transitaires, et la manière dont elle a évolué sur une période de trois ans (2012, 2013, 2014) met en lumière plusieurs caractéristiques importantes pour les opérateurs de Nouakchott :

Figure 36 : Réseau d'échanges conteneurisés pour des flux de plus de 500 millions d'Ouguiyas en 2014



<sup>32</sup> Les données-source sont le volume des échanges conteneurisés à Nouakchott et Nouadhibou traités en 2014 par les expéditeurs et par les agents C&F. Le logiciel utilisé est Cytoscape, et l'algorithme utilisé est Fruchterman-Reingold.

- Il y a eu intensification des échanges et apparition de nouveaux acteurs des deux côtés, expéditeurs et transitaires & agents de compensation, multipliant les liens dans le réseau ;
- Il y a prévalence de petites dyades (liens entre un expéditeur et un agent non connecté aux autres, traduisant l'exclusivité de la relation notée ci-dessus) sur le hub interconnecté, avec de nouveaux acteurs apparaissant à la périphérie du réseau ;
- Entre 2012 et 2014, le nombre de paires (un expéditeur - un agent de compensation/transitaire) a doublé, mais seulement 45 % des couples présents en 2012 sont toujours présents en 2014.

Figure 37 : Évolution du réseau des expéditeurs - agents de compensation/transitaires à Nouakchott, de 2012 à 2014

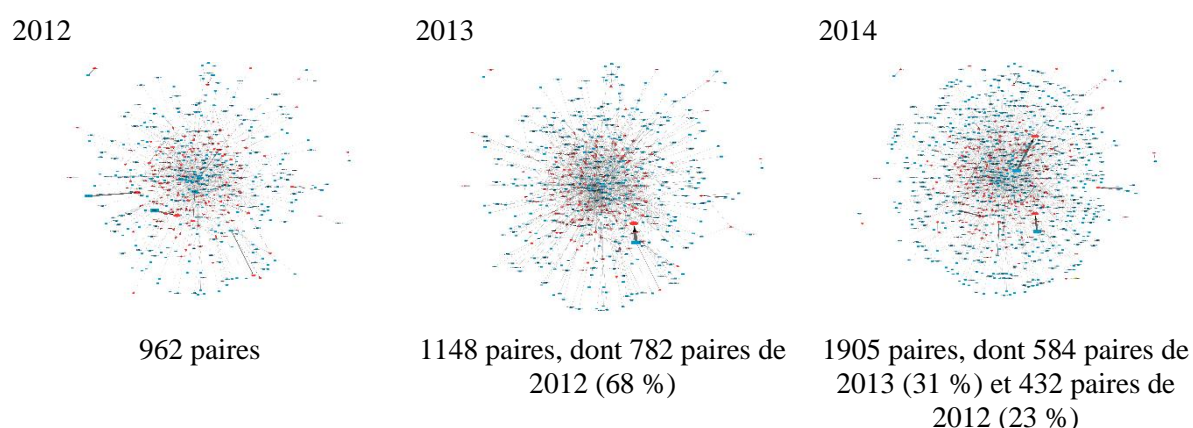
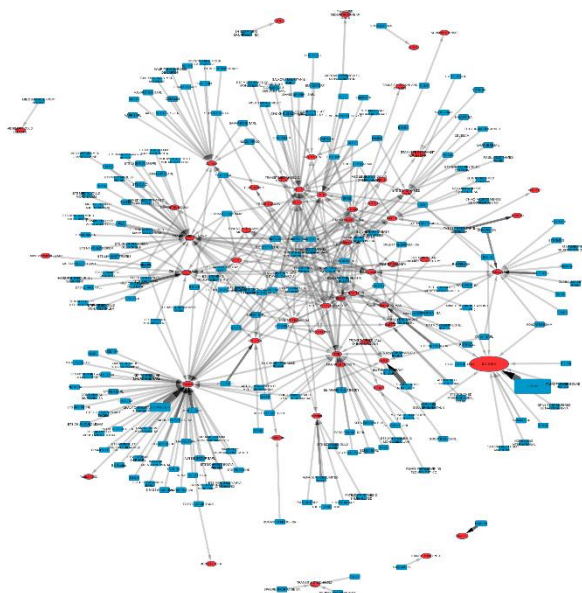


Figure 38 : Réseau pour Nouadhibou 2011 - 2014



À Nouadhibou, les partenariats réguliers sont répandus. Le réseau illustré dans la Figure 38 a une structure de type « fleur » plutôt qu'une structure en « étoile ». Une quantité d'activité d'importation importante se produit en périphérie par le biais de partenariats privilégiés, et l'intégration à une structure concurrentielle n'est pas encore présente. Il y a moins d'échanges au centre et plus à la périphérie qu'on aurait pu le prévoir. La périphérie est composée des

agents de compensation/transitaires les moins intégrés au marché, mais ayant une part de marché spécifique sans concurrence. Tel est le cas lorsque les nœuds de nombreux négociants se dirigent vers les mêmes agents. Sauf dans le cas d'expéditeurs occasionnels, le centre est composé de quelques expéditeurs qui s'échangent les agents de compensation/transitaires pour les importations. D'autres expéditeurs sont plutôt sectorisés et fidèles aux mêmes agents de compensation/transitaires ou à un couple d'entre eux pour toutes leurs importations.

Une technique similaire peut être utilisée pour évaluer la structure concurrentielle sur le marché des agents de compensation. La mesure du degré de relation entre les agents est tout simplement le nombre d'expéditeurs conjoints qu'ils partagent. Dans les figures 39 et 40, les nœuds représentent les agents de compensation, les liens représentent le nombre de négociants partenaires qu'ils ont en commun. Les agents isolés (à savoir des agents indépendants s'occupant des déclarations pour des expéditeurs exclusifs) ont été éliminés pour réduire les interférences, et seuls les liens pour plus de dix expéditeurs communs sont inclus, en pointillés pour 10 à 15 expéditeurs conjoints, et en traits pleins pour plus de 15 expéditeurs conjoints. La période étudiée va de 2010 à 2015. Les villes de Nouakchott et Nouadhibou sont représentées dans les chiffres sous forme de triangles pour Nouadhibou et de rectangles pour Nouakchott.

À Nouadhibou, le ratio des agents « indépendants » par rapport aux agents « connectés » est plus élevé qu'à Nouakchott. Nouakchott a une structure à deux volets et un hub, avec trois composantes : (i) un hub fortement interconnecté ; (ii) un nombre important de dyades indépendantes qui indiquent une relation bilatérale et des agents de compensation/transitaires préférentiels pour certains expéditeurs ; et (iii) à la périphérie une structure moins intégrée faite de petites entreprises et, dès lors, une moindre concurrence. La fidélité ou de fortes relations entre des partenaires négociateurs et agents de compensation révèlent une structure non-concurrentielle, toujours intégrée au marché. Une conclusion de l'analyse est que, plus le volume d'activité de l'agent de compensation/transitaire est grand, plus il est connecté. La structure de partenariat régulière/exclusive est seulement possible ou pertinente pour de plus petits agents. Les plus importants sont plus intégrés dans l'économie nationale, et il y a un effet de diversification des partenaires. La Figure 40 se concentre uniquement sur les 50 agents les plus grands pour augmenter la lisibilité du réseau.

Figure 39 : Evolution du marché des agents de compensation/transitaires, tous les agents

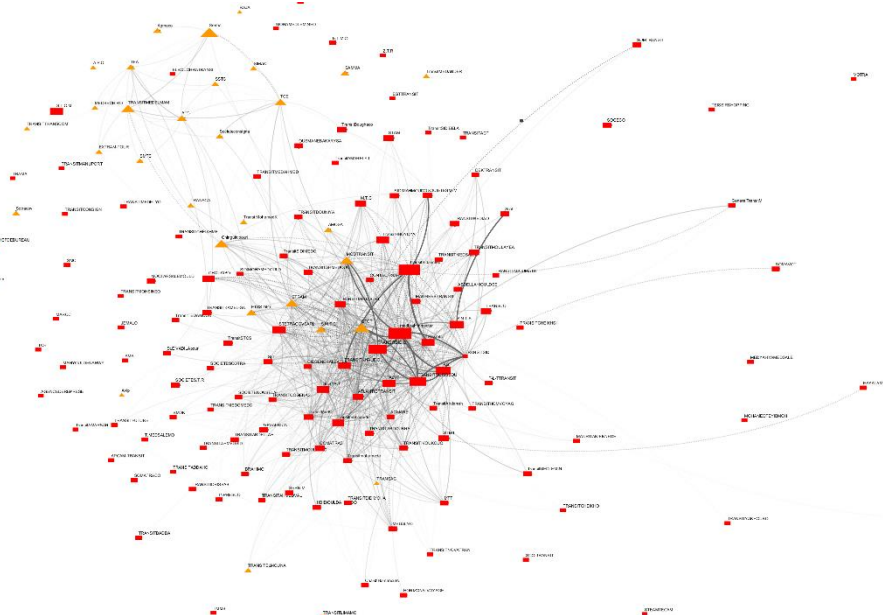
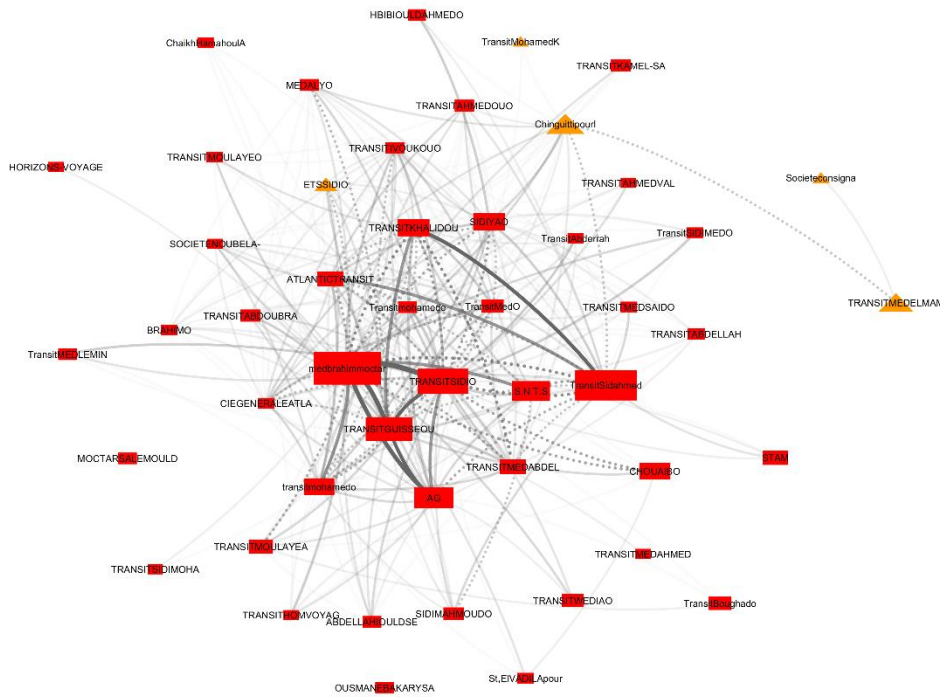


Figure 40 : Evolution du marché des agents de compensation/transitaires, les 50 plus grands



**Les postes-frontières : PK55**

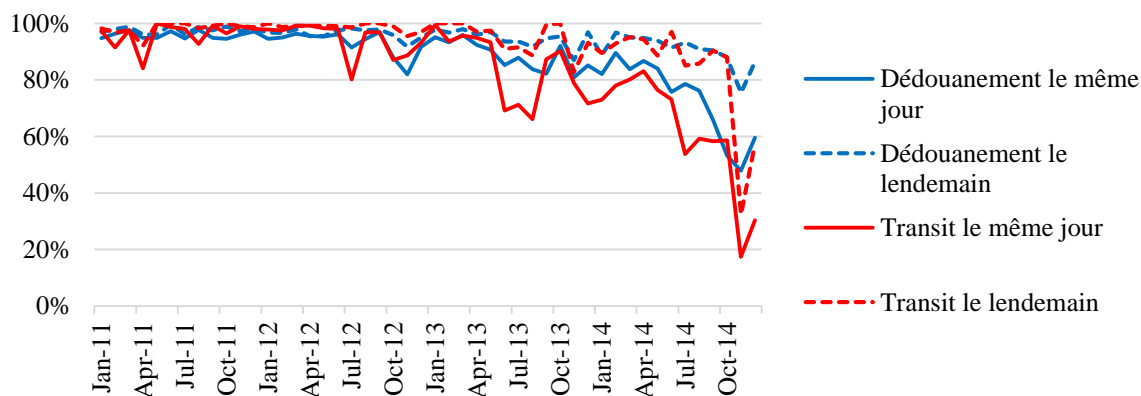
La frontière au PK55 est le point d'entrée pour le trafic routier originare du Maroc et des pays plus au nord, pour les marchandises destinées à la Mauritanie (en majorité) ou en transit vers le Mali et le Sénégal. Le poste-frontière de l'autre côté est distant de quelques kilomètres, et les camions et les véhicules de tourisme transitent sans escorte entre les deux postes-frontières par une piste non goudronnée. La présence de mines terrestres dans le 'no man's land' et des patrouilles douanières rendent toute escorte inutile.

L'aire de stationnement est largement suffisante pour accueillir les niveaux de trafic actuel, mais son extension est en cours. Un pont-bascule a été installé par la SGS dans les derniers mois du programme de vérification des importations, mais il n'est pas encore utilisé. Il n'y a pas d'entrepôts ou de zones appropriées pour la vérification/inspection des biens importés, et les produits sensibles (cargaison réfrigérée par exemple) ne peuvent pas être traités de manière adéquate. Ceci est, toutefois, abordé, car les douanes mauritaniennes sont en train d'agrandir l'aire de stationnement et prévoient de revoir la configuration du poste-frontière (hangar d'inspection, extension et pavage de l'aire de stationnement, abri pour le scanner). L'un des deux scanners donnés par la Chine sera disposé à la frontière, et permettra de réduire le temps d'inspection.

Le passage de la frontière est habituellement rapide, mais la croissance du trafic dans un contexte de ressources humaines constantes augmente les défis. Le bureau des Douanes est informatisé et connecté au QG. Les biens destinés à la Mauritanie sont dédouanés à la frontière, après inspection, tandis que les biens en transit sont soumis à escorte jusqu'au poste de sortie. Le passage de la frontière était de courte durée jusqu'au début de 2013, presque tous les camions étant libérés le jour de leur arrivée, que ce soit pour le transport ou pour le dédouanement. Toutefois, avec l'augmentation du trafic, le temps de passage s'est détérioré, la moitié des camions seulement obtenant la dédouanement le jour même, et seulement 80 % sont libérés ultérieurement le deuxième jour, s'il s'agit d'importations pour la Mauritanie. Le transit qui, habituellement, était plus rapide, est devenu plus lent et les performances sont encore plus basses aujourd'hui que pour le dédouanement frontalier. Le Directeur Régional des Douanes a

indiqué que l'escorte représente une ponction sur le personnel, puisqu'un agent douanier accompagne physiquement les camions en transit. Avec la croissance du trafic, le système sous escorte actuel deviendra rapidement ingérable.

Figure 41 : Évolution du temps de passage de la frontière PK55



La Zone Franche de Nouadhibou permet d'importer des produits hors droits de douane. Toutefois, cette option n'est uniquement possible que pour les biens importés *via* le port (ou par voie aérienne), mais elle ne s'applique pas à la frontière PK55, où les biens vers la Mauritanie doivent être dédouanés (et les droits payés) pour la consommation intérieure, même s'ils sont destinés à Nouadhibou. Afin de profiter de la capacité disponible sur les camions pour les exportations de la Zone Franche, il est nécessaire d'aborder la question du transit entre la Zone Franche de Nouadhibou et la frontière.

#### Encadré 5: Les femmes d'Ari Haari- la transformation du lait dans le désert

Fondée en 2010 par des membres d'une importante coopérative et avec l'appui d'une ONG locale, les 22 femmes de la coopérative d'Ari Haara possèdent et exploitent leur propre usine de transformation du lait dans laquelle elles produisent du lait concentré qu'elles vendent ensuite sur les marchés de Boghé (sud-Mauritanien) et au Sénégal. Un très petit village au milieu du désert, à 30 km hors de Boghé, la ville la plus pauvre de Mauritanie, n'est pas le premier endroit où l'on s'attend à trouver une usine de transformation de lait fonctionnelle. Voilà pourtant exactement ce qu'une récente mission de la Banque mondiale a découvert en avril 2015. En plus de l'exportation du lait, le produit est emballé dans des emballages importés du Sénégal par des membres de la coopérative revenant des marchés.

Les femmes d'Ari Haara avaient déjà produit du lait concentré avec du sucre pour le conserver plus longtemps, mais en 2010, les dix premiers membres des coopératives ont été aidées dans leur organisation et formées à la conservation du lait par l'Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD), une ONG locale. Les femmes formées ont ensuite formé les douze membres restants. L'AMA avait également fourni la coopérative de réfrigérateurs pour stocker le produit fini et des vêtements de protection conforme aux normes de santé et de sécurité pour la transformation des aliments. Le village n'étant pas connecté à un réseau d'électricité, les femmes devaient, toutefois, se rendre à Nouakchott pour acheter des panneaux solaires et des batteries nécessaires pour alimenter les réfrigérateurs. Dès leur retour, la coopérative d'Ari Haara a installé son équipement dans un bâtiment du village et a commencé à transformer le lait produit par le bétail du village.

Les femmes d'Ari Haara décrivent leur commerce au Sénégal comme une source inestimable de revenus pour compenser la baisse des revenus à la maison en hiver autour de Boghé lorsque les marchés sont saturés. Elles prétendent que la saveur alternative du lait concentré est ce qui lui donne son avantage comparatif sur les marchés sénégalais. Les panneaux solaires et les réfrigérateurs ont été identifiés comme étant le plus important de leur activité et les profits sont réinvestis dans la production, y compris en réfrigérateurs et en panneaux solaires supplémentaires, ainsi qu'en équipement de sécurité (masques, chaussures, produits de nettoyage, etc.).

L'éloignement de l'usine de transformation d'Ari Haara reste l'obstacle le plus contraignant de l'activité féminine, tout comme les tracasseries des douaniers et l'accès au crédit.

Dans certaines périodes de l'année, et de façon récurrente, le village est quasiment coupé du reste de l'arrière-pays de Boghé. Les hommes et les femmes voyagent séparément pour se rendre aux marchés et, comme aucune des femmes ne possèdent une voiture, louer un taxi pour les amener au marché se révèle très coûteux. Comme l'usine n'a pas de moyens suffisants pour envoyer plusieurs femmes sur les marchés, les membres doivent voyager seules. Les femmes ont également mentionné des incidents isolés de harcèlement par les autorités douanières du Sénégal, qui exigent souvent des pots-de-vin quand ils trouvent les femmes étrangères vendant sur les marchés. Et lorsqu'elles ne peuvent pas payer, leur marchandise est confisquée. Malgré cela, et la mauvaise saison passée pour laquelle l'accès à l'eau limité a affaibli le bétail et réduit leur capacité à produire du lait, les femmes d'Ari Haara n'ont jamais cessé la production et ont été en mesure de recevoir un prêt de la « Nissa Banque » qu'elles ont remboursé en totalité et à temps. Leur histoire est un témoignage des micro-succès que des projets de développement ciblés peuvent avoir, même dans les endroits le plus pauvre et le plus isolé du monde.

### 3.1.5 Services de transport routier

La Mauritanie est un vaste pays, 1,03 million de km<sup>2</sup>, avec un littoral ouvrant sur l'Océan Atlantique de 754 km de long. La densité par habitant est très faible, 3,86 habitants<sup>33</sup> au km<sup>2</sup>, et située inégalement. Le réseau total, classé dans le Tableau 8, est seulement de 11 066 km de long, donnant une densité de route de 1,07 km de réseau routier pour 100 km<sup>2</sup>, en dessous de la densité moyenne de l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) de 5,42 km pour 100 km<sup>2</sup>, mais à mettre en perspective avec la faiblesse de la population et sa concentration dans les zones urbaines<sup>34</sup>.

Tableau 8 : Réseau routier mauritanien

Type	Longueur en km				État des routes (%)		
	Goudronné	Non Goudronné	Pistes	Total	Bon	Passable	Mauvais
Routes nationales (RN)	1,843	500	2,152	4,495	34%	38%	27%
Routes rurales (RR)	461	80	1,230	1,771	20%	20%	60%
Non classées	540	414	3,846	4,800	27%	10%	63%
TOTAL	2,844	994	7,228	11,066	29%	24%	47%

Source : DGIT, mise à jour, 2006 (dernière année disponible).

Les caractéristiques de conception du réseau routier et, notamment, les limites de la charge à l'essieu en Mauritanie dépassent plus la norme européenne (max. 13 tonnes par essieu) que celles de l'UEMOA et de l'Afrique de l'Ouest, qui est de 11,5 tonnes par essieu. Toutefois, la surcharge reste encore, partiellement, un problème sur le réseau. L'ampleur du phénomène est difficile à évaluer car il n'existe pas de ponts bascules fixes et les campagnes de pesage avec un équipement mobile sont rares.

Figure 42 : Le financement de l'entretien routier  
(Source : ENER)

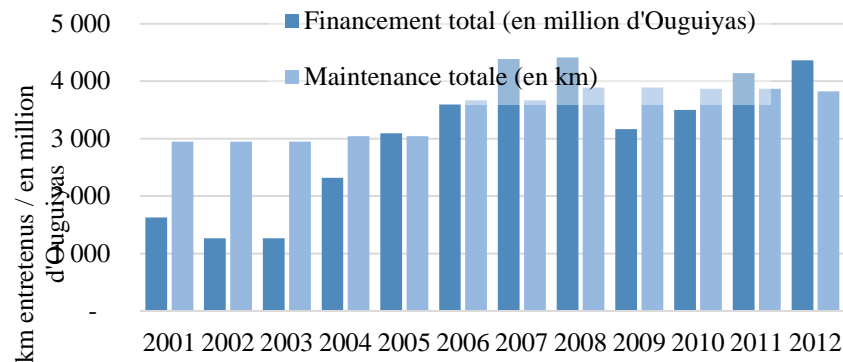
<sup>33</sup> Source : Indicateurs de développement dans le monde, données 2014. À des fins de comparaison, l'Afrique subsaharienne en développement est à 40,7.

<sup>34</sup> 59 % de la population vivent dans des zones urbaines (Banque mondiale, données 2014).

## L'Établissement

National d'Entretien Routier (ENER) est l'organisme en charge de la maintenance du réseau routier. Il a été créé en 1994 et a commencé ses opérations en 1995. En 2000, les plans annuels entre l'ÉNER et le Ministère de l'Équipement et des Transports ont été

remplacés par des plans triennaux, et le financement de l'entretien routier est assuré pour moitié par l'Union européenne et pour moitié par le Gouvernement mauritanien, permettant l'entretien du réseau goudronné. Le plan actuel couvre la période 2013-2015. Une étude est en cours pour examiner la mise en place de l'entretien routier, afin d'identifier des sources de revenus pour le fonds routier.



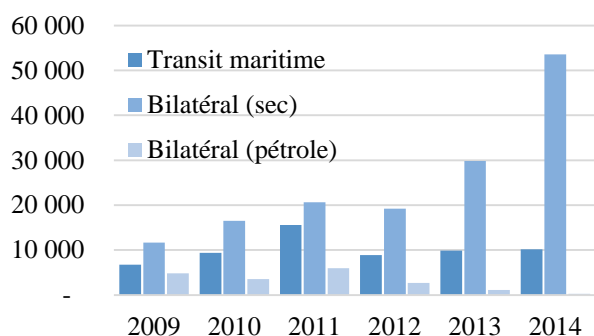
Les services de transport routier ont été libéralisés en Mauritanie en plusieurs phases, mais le secteur est encore caractérisé par la prévalence d'opérateurs informels et semi-professionnels. Le « Memento des Transports 2012 » comprend une description des principales caractéristiques de l'offre (parcs et entreprises de camionnage) et de la demande du transport. En 1998, le Ministère de l'Équipement et des Transports a créé le Bureau National des Transports (BNT) pour gérer les gares de fret et réglementer le secteur des transports. La gestion des gares de fret a été déléguée à la Fédération Nationale des Transporteurs (FNT), principale organisation professionnelle. Ceci a placé la FNT dans une situation de monopole, avec la possibilité de soutirer des rentes, par la création d'un bon de sortie pour prélever des ressources pour la gestion des gares. La FNT a également organisé la répartition du fret parmi les opérateurs de transport routier avec un système de 'tour de rôle' et des avantages particuliers pour les membres de la FNT. Cette organisation a donné lieu à un niveau artificiellement élevé des prix, mais n'a pas été utilisée par des opérateurs de camionnage pour moderniser leur flotte. En 2004, avec le soutien de l'Union Européenne, un plan de travail pour la libéralisation du secteur du transport routier a été adopté par le Gouvernement mauritanien. La décision n'a pas été infirmée par le nouveau gouvernement en place en 2005 et la loi organisant le secteur a été adoptée par l'Ordonnance n° 2005-010 en date du 10 novembre 2005. Le 9 novembre 2005, un arrêté n° 1043/MET supprime le Bureau national des Transports, son système de 'Tour de rôle' et le bon de sortie. La Loi n° 2011-031 du 5 juillet 2011, portant orientation et organisation des transports, a abrogé et remplacé l'ordonnance de novembre 2010.

La libéralisation du secteur des transports devait être soutenue par des mesures d'accompagnement visant la professionnalisation de l'industrie, mais ces mesures ne se sont jamais matérialisées. En conséquence, le processus est incomplet, et l'industrie reste largement inorganisée et déconnectée, avec une multiplicité de syndicats. La création de l'Autorité de régulation et d'organisation des transports routiers (AROTR) vise à relancer le processus de structuration de l'industrie, mais une assistance technique est absolument nécessaire. Reposant sur l'expérience de tentatives similaires pour professionnaliser l'industrie en Afrique centrale et occidentale, ceci doit être obligatoirement un objectif à long terme.

La Mauritanie est une porte maritime marginale pour le Mali, bien que les 'Entrepôts Maliens' (EMAMAU) soient établis dans le port et aient aussi une représentation à la frontière Mali-

Mauritanie. En revanche, le commerce bilatéral entre la Mauritanie et le Mali est plus important, et en croissance constante, comme l'illustre la Figure 43.

Figure 421 : Volumes de fret entre la Mauritanie et le Mali, en tonnes

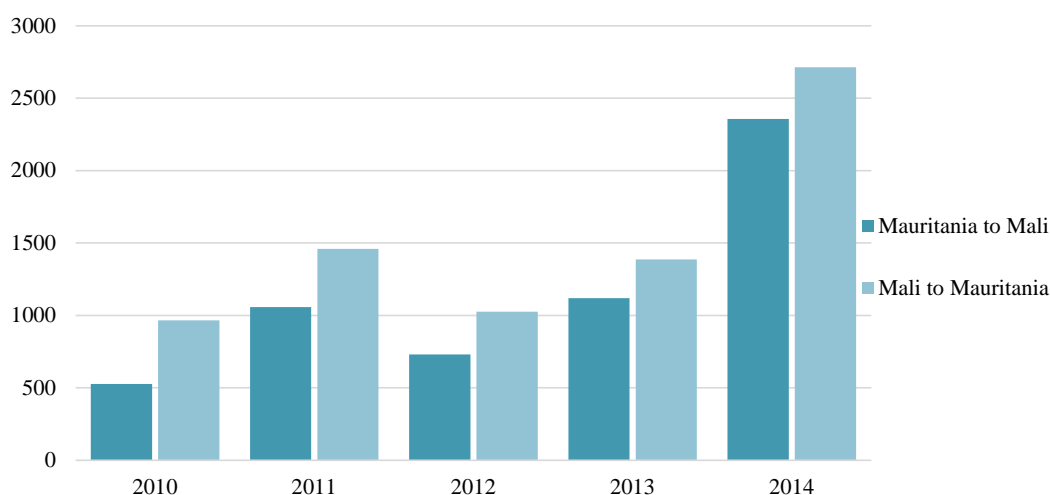


Source : EMAMAU

Il est important de noter que ceci est seulement le commerce officiel, enregistré par la représentation des Entrepôts maliens (EMAMAU) à la frontière. La contrebande est de loin, plus importante, comme on peut le déduire par les volumes d'importation de sucre et de riz par exemple, qui dépassent largement la demande en Mauritanie. En termes de trafic routier, les chiffres sont modestes, à environ 200 camions par mois dans les deux sens, mais ils ne comprennent pas les camions se dirigeant vers l'ouest, avec de prétendues marchandises pour la Mauritanie, mais qui sont ensuite rechargées

sur de petits véhicules 'pick-up' pour traverser la frontière.

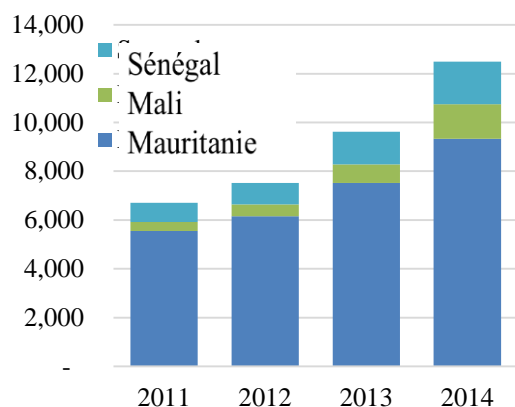
Figure 44 : Nombre annuel de camions sur l'axe commercial Mauritanie - Mali (Source : EMAMAU)



Le corridor routier Nord-Sud est l'un des rares itinéraires de transport viable et actif entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Le trafic remonte, doublant entre 2011 et 2014, pour atteindre 230 000 tonnes et plus de 1000 camions par mois (à l'exclusion du commerce de véhicules d'occasion). La plupart des camions en transit vers le Mali et le Sénégal sont de grands camions frigorifiques, tandis que les camions destinés à la Mauritanie sont un mélange de gros camions réfrigérés et de 'minibus', ou des bus de passagers de taille moyenne convertis pour du fret. Le trafic est en partie saisonnier, avec des pics au cours de la période de juin à septembre, et aussi en décembre. Dans l'autre direction, la quantification de la circulation est moins simple, due à l'absence de politique de transit en Mauritanie. Par conséquent, il n'y a pas de transactions douanières enregistrées dans SYDONIA au point de sortie. L'information sur le trafic en direction du nord doit être tirée des déclarations d'exportation faites à Nouadhibou et du transit en direction du nord en provenance du Sénégal vers Rosso, aucune information n'étant disponible pour le poste-frontière du Mali. Toutefois, on constate que le trafic est très déséquilibré, avec une moyenne de 40 camions chargés à Nouadhibou par mois en 2014.



Figure 45 : Le trafic annuel de camions en direction du sud sur le corridor routier



Le corridor nord-sud a le potentiel de se développer davantage pour devenir une voie d'exportation attractive pour les exportations de la Mauritanie, en particulier pour la Zone Franche de Nouadhibou. Pour l'industrie de la pêche de Nouadhibou, le retour vers le nord de camions vides offre une occasion d'ouvrir les marchés d'exportation de poisson frais vers le sud de l'Europe. La majorité des exportations de poissons concerne le poisson congelé expédié par conteneurs, un produit de plus faible valeur que le poisson frais, mais d'une plus grande durée de vie. Le niveau du fret maritime est comparable au prix du transport de biens par la route depuis l'Europe du sud vers la Mauritanie, et l'étape à faible volume est généralement à des prix inférieurs.

## Chapitre 4 : Le secteur de la pêche

### 4.1 La pêche, un facteur-clé de l'économie nationale

Les eaux maritimes sous juridiction mauritanienne sont parmi les plus riches du monde. La productivité naturelle est renforcée par de puissantes remontées en eaux froides, permanentes et saisonnières, alimentées par un système complexe d'alizés et de courants. Les espèces de poissons les plus courantes dans les eaux mauritaniennes sont des espèces démersales (maigres, soles, rougets...), des espèces de petits pélagiques –de surface– (sardinelles, chinchards...), des grands pélagiques (thonidés et marlins), des céphalopodes (poulpes, calamars), des crustacés (crevettes, langoustes, crabes...) et diverses espèces de mollusques.

Le secteur des pêches est un contributeur important dans l'économie nationale<sup>35</sup>. Il représente 13 % des revenus gouvernementaux, 25 % des recettes en devises étrangères et emploie 40 000 personnes, dont 80 % dans le segment artisanal. L'emploi dans le secteur des pêches ne représente que 3 % de l'emploi national, mais ce chiffre recouvre de grandes variations locales, comme à Nouadhibou où il représente 29 % de l'emploi total. Les exportations des produits de la pêche sont un facteur important pour les recettes en devises, elles représentaient 12 % des exportations totales en valeur en 2013. En revanche, la contribution du secteur des pêches (captures des pêches auxquelles s'ajoutent des activités connexes en amont et en aval) au PIB national est relativement faible avec seulement 6 % en 2013, témoin du faible niveau d'intégration du secteur dans l'économie nationale.

### 4.2 Les flottes de pêche en Mauritanie

#### 4.2.1 Principales catégories des flottilles

Les flottilles autorisées dans la ZEE mauritanienne comprennent la flotte nationale et des flottes étrangères. La flotte mauritanienne est divisée administrativement en trois catégories (décret 2010-53) :

- La flotte artisanale regroupe des activités de pêche déployées avec ou sans bateaux de moins de 14 m et utilisant des engins de pêche actionnés à la main, à l'exception des sennes tournantes ;
- La flotte côtière regroupe des activités de pêche déployées avec des navires mesurant entre 14 et 26 m et utilisant des engins de pêche autres que des dragues et des chaluts et dépourvus de toute installation de congélation à bord ;
- La pêche industrielle regroupe des activités de pêche commerciale qui ne relèvent pas de l'une des deux catégories précédentes.

La flotte nationale comprend une flottille de chalutiers industriels spécialisés pour la capture des poulpes et une flottille de navires côtiers et artisanaux qui exploitent un éventail de ressources halieutiques, y compris des poulpes, des poissons démersaux et des petits

---

<sup>35</sup> IMROP (Institut Mauritanien de Recherche Océanographiques et des Pêches) 2014. Rapport provisoire de synthèse de la Commission Socio-Économique.

pélagiques. Les principaux engins de pêche utilisés par la flotte côtière et artisanale sont la senne pour les petites espèces pélagiques, des lignes de pots pour les poulpes, des lignes à main et des filets selon les espèces de poissons. Les paragraphes suivants passent brièvement en revue la flotte industrielle nationale, la flotte artisanale et la flotte côtière.

La flotte industrielle mauritanienne est composée de vieux navires frisant l'obsolescence. En décembre 1997, afin d'empêcher de nouvelles augmentations de capacités de pêche déjà estimées à ce moment-là comme excessives, le Gouvernement a adopté une circulaire interdisant le remplacement des navires existants par de nouveaux navires. Les termes de la Circulaire de 1997 étaient encore appliqués en 2015. En 2005, un rapport sur la flotte de pêche industrielle ciblant les céphalopodes<sup>36</sup> indiquait que les bateaux opéraient d'une manière économiquement non rentable avec peu de perspectives de redéploiement vers d'autres pêches. En 2009, un audit technique et sanitaire sur la flotte industrielle mauritanienne<sup>37</sup> a conclu que 73 % des 82 chalutiers congélateurs et 91 % des 58 chalutiers glaciers n'étaient pas conformes aux normes sanitaires. Le montant de l'investissement nécessaire à la modernisation de la flotte a été estimé à cinq millions d'euros. Selon les informations reçues au cours de la mission, la flotte industrielle mauritanienne reste dans un mauvais état technique, avec de nombreux navires à l'arrêt d'exploitation. En conséquence, le nombre de navires industriels autorisés à pêcher a diminué de façon dramatique entre 2006 et 2014, passant de 160 à 103 (soit une baisse de 35 %). Des informations disponibles montrent un degré élevé de spécialisation de la flotte industrielle nationale dans la capture des céphalopodes (86 % des navires actifs) et l'émergence d'un segment de la flottille ciblant les petits pélagiques (11 navires autorisés en 2014 comparés à aucun avant 2012).

Tableau 9 : Nombre de navires mauritaniens autorisés pour la pêche industrielle

Pêches	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Céphalopodes	136	120	117	115	107	100	102	92	89
Crustacés	16	10	6	4	4	3	4	3	0
Poissons démersaux	4	3	3	2	2	2	2	2	2
Langoustes	1	1	1	1	1	0	0	0	0
Merlus	2	1	1	0	0	0	0	0	0
Petits pélagiques	0	0	0	0	0	0	2	10	11
Crabes	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>136</b>	<b>129</b>	<b>123</b>	<b>115</b>	<b>106</b>	<b>111</b>	<b>108</b>	<b>103</b>

Source : MPEM

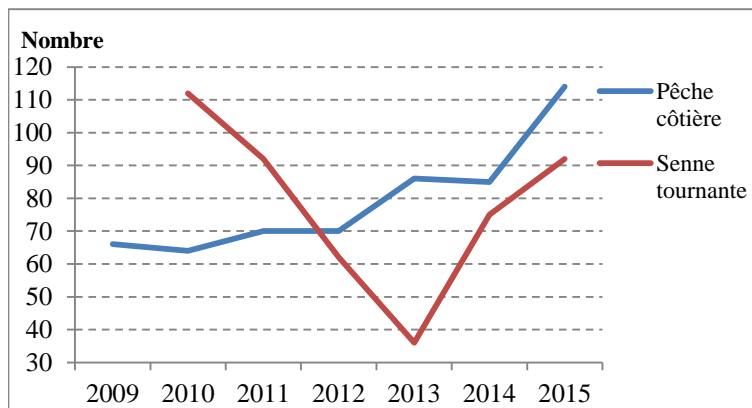
La flotte artisanale nationale est mal gérée. En 2006-2007, les autorités d'enregistrement ont lancé un programme d'enregistrement de chaque navire de la flotte et parallèlement, ont réformé la Loi n° 2000-025 (du 24 janvier 2000 –NDLT) portant Code des Pêches dans le cadre de l'Ordonnance 2007-022 (du 9 avril 2007 –NDLT) interdisant l'importation ou la construction de nouveaux navires non approuvés par le Ministère. L'objectif était d'attribuer un numéro unique d'enregistrement à chaque navire de pêche artisanale, comme base de départ pour empêcher toute expansion incontrôlée de la flotte. Le premier recensement de la flotte (2007) a enregistré près de 4200 navires de pêche artisanale le long de la côte. En 2015, le nombre était presque deux fois plus élevé, avec 7700 bateaux de pêche artisanale dans la région (source : MPEM). Selon les autorités, l'enregistrement de la flotte artisanale pose de nombreux

<sup>36</sup> MPEM, 2005. Étude sur l'ajustement des capacités céphalopodières de la pêche industrielle et possibilités de transferts vers d'autres secteurs. GOPA, novembre 2005.

<sup>37</sup> Bureau Veritas, 2009. Diagnostic des établissements de pêche agréés et définition d'un programme global de mise à niveau-PRCC - AFD.

problèmes avec des risques de double comptage lors des opérations de recensement et le problème actuel d'identifier un moyen approprié d'apposer sur chaque pirogue un identifiant unique ne pouvant être ni supprimé, ni altéré. Selon la Loi N° 2000-025, tous les bateaux de pêche artisanale doivent également être titulaires d'une licence de pêche accordée par le Ministère. Toutefois, selon le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, MPEM, 5564 licences de pêche artisanale seulement ont été délivrées en 2014 par rapport à un nombre potentiel de 7663 pirogues actives. La flotte mauritanienne est composée majoritairement de 96 % de pirogues non pontées plutôt élémentaires propulsées par des moteurs hors-bord et est fortement concentrée dans la région de Nouadhibou (50 % de la flotte). Les pêcheurs artisanaux sont des nationaux mauritaniens et la majorité d'entre eux est originaire du sud du pays (N'Diago).

Figure 46 : Nombre de navires côtiers ciblant les petits pélagiques avec des sennes tournantes et de navires côtiers ciblant d'autres ressources avec d'autres engins



La flotte côtière nationale est en pleine expansion. En 2015, elle comprenait 114 unités spécialisées dans les ressources démersales, les céphalopodes et les crustacés, et 92 unités ciblant les petites espèces pélagiques utilisant la pêche à la senne. Le Gouvernement voit le futur développement de la flotte côtière dans l'existence de bateaux offrant des installations plus adéquates pour conserver les captures à bord dans de bonnes

conditions et offrir aux pêcheurs nationaux des conditions de travail plus attrayantes. Un chantier naval dédié (COMECA, filiale de la SNIM) a été inauguré début 2014 à Nouadhibou pour la construction et l'entretien d'une flottille de navires côtiers et a lancé un programme de construction de 100 nouveaux navires.

Les flottilles étrangères autorisées à pêcher dans la ZEE mauritanienne peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- Bateaux industriels ;
- Bateaux côtiers ;
- Bateaux de pêche artisanale.

La principale flottille industrielle étrangère opérant dans la flotte mauritanienne était celle de l'Union européenne sous la licence –Accord de pêche UE-Mauritanie–, mais le nombre de bateaux a montré une tendance à la baisse constante au cours de la dernière décennie jusqu'à ce que la flottille quitte la zone en décembre 2014. Le premier Accord de pêche a été conclu en 1987 et a été renouvelé sans interruption jusqu'à la fin 2014. Le nombre maximal de bateaux de l'UE a été fixé pour une période pluriannuelle grâce à des protocoles spécifiques d'application de cet Accord. En 2012, le nombre maximal de bateaux de l'UE a été réduit substantiellement par la suspension des possibilités de pêche pour les chalutiers spécialisés dans la capture des céphalopodes, suspension justifiée par l'état de surexploitation du stock de poulpes. Comme indiqué dans le tableau suivant, le nombre de chalutiers de l'UE a

substantiellement diminué entre 2006 et 2014. Le dernier protocole de l'Accord a expiré fin 2014. Un nouveau protocole a été lancé en juillet 2015 pour une période de quatre ans commençant probablement au début de 2016.

Tableau 10 : Nombre de chalutiers de l'UE autorisés à pêcher dans la ZEE mauritanienne en vertu de l'Accord de pêche UE-Mauritanie.

Pêches	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Céphalopodes	49	43	37	32	32	32	29	0	0	0
Crustacés	32	34	32	32	28	27	22	0	11	0
Poissons démersaux	12	12	9	8	6	6	5	5	6	0
Espèces de poissons	6	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Merlus	9	10	9	8	6	3	3	2	2	0
Petits pélagiques	21	20	24	20	22	22	17	14	17	0
Crabes	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0
Thon	26	27	24	21	20	24	20	33	30	0
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>151</b>	<b>136</b>	<b>122</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>96</b>	<b>54</b>	<b>66</b>	<b>0</b>

Source : MPEM

L'autre flottille de pêche étrangère importante à avoir accès à la ZEE mauritanienne est composée principalement de bateaux industriels ciblant les petits pélagiques, de thoniers, et de quelques autres bateaux étrangers ayant des autorisations pour exploiter les ressources démersales. Ces navires étrangers obtiennent des autorisations par le biais des systèmes de licences privées ou par des accords d'affrètement avec des nationaux. Les autorisations d'affrètement des navires industriels ont été suspendues *sine die* à partir de 2013 afin de rationaliser les régimes d'autorisation applicables. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de navires étrangers, autres que les navires de l'UE, est resté relativement constant, autour de 80 par an entre 2006 et 2012, mais réduit de moitié en 2013 et 2014.

Tableau 11 : Nombre de bateaux étrangers autorisés à pêcher dans la ZEE mauritanienne, par type de contrat et par pêcherie

Pêches	Licence de pêche libre									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Crustacés	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petits pélagiques	32	32	34	36	46	51	24	10	28	
Thon	32	31	33	32	34	20	20	23	16	
<b>Total a</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>71</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>44</b>	
Pêches	Contrat d'affrètement									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Crustacés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petits pélagiques	12	15	19	14	8	11	31	0	0	
Poissons démersaux	3	3	3	2	1	1	1	1	1	
Crabes	2	1	0	0	0	0	0	0	0	
Langoustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Merlus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total b</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total a+b</b>	<b>87</b>	<b>82</b>	<b>89</b>	<b>84</b>	<b>89</b>	<b>83</b>	<b>76</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	

Source : MPEM

La flottille côtière étrangère comprend principalement des pirogues sénégalaises pêchant à la senne tournante et affrétées par des opérateurs nationaux pour approvisionner l'industrie de la farine de poisson mauritanienne, en matière première (voir la section de post-récolte). Le

nombre d'autorisations d'affrètements a considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de 46 unités en 2010 à 130 en 2014.

La flottille de pêche artisanale étrangère autorisée à exploiter la ZEE mauritanienne concerne exclusivement des pirogues du Sénégal ciblant les petits pélagiques dans le Sud du pays en vertu d'un Accord bilatéral de pêche entre la Mauritanie et le Sénégal. La dernière version de l'Accord accorde l'accès à un maximum de 400 pirogues<sup>38</sup> pour une quota de pêche fixé à 50 000 tonnes de petits pélagiques, 6 % des pirogues devant débarquer toutes leurs captures en Mauritanie afin d'approvisionner le marché intérieur.

### 4.3 Captures

En termes de poids, les captures sont dominées par des espèces de petits pélagiques (sardinelles, chinchards) représentant environ 85 % des captures totales dans la ZEE mauritanienne. Les espèces de petits pélagiques forment le principal groupe d'espèces ciblées par les flottilles industrielle, artisanale et côtière. Pour les espèces démersales, les céphalopodes (dont les poulpes) représentent 70 % des captures totales de ce groupe d'espèces (voir tableau suivant).

Tableau 12 : Captures totales dans la ZEE mauritanienne, par type de flottilles

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Flottes artisanale et côtière</b>	<b>46 116</b>	<b>62 674</b>	<b>100 735</b>	<b>114 247</b>	<b>180 109</b>	<b>164 885</b>	<b>191 003</b>	<b>251 427</b>	<b>301 539</b>
<b>Flotte industrielle dont :</b>	<b>491 877</b>	<b>820 922</b>	<b>919 150</b>	<b>799 348</b>	<b>967 052</b>	<b>997 091</b>	<b>654 354</b>	<b>285 117</b>	<b>609 746</b>
<i>Espèces démersales</i>	38 746	51 499	44 317	52 890	42 494	53 949	47 689	40 230	45 563
<i>Espèces de petits pélagiques</i>	449 593	764 660	870 903	743 275	921 010	938 233	604 224	244 620	556 707
<i>Autres espèces</i>	3 593	6 763	3 930	3 183	3 548	4 909	2 441	267	7 476
<b>Total</b>	<b>537 993</b>	<b>885 596</b>	<b>1 019 885</b>	<b>913 595</b>	<b>1 147 161</b>	<b>1 161 976</b>	<b>845 357</b>	<b>536 544</b>	<b>911 285</b>

Source : MPEM

Les captures de la flottille artisanale ont triplé entre 2008 et 2014. Cette augmentation substantielle s'explique principalement par le développement de l'industrie de la farine de poisson amorcé en 2009, et fait face à un accroissement de la demande pour les espèces de petits pélagiques. La plupart de ces captures supplémentaires proviennent des pirogues artisanales sénégalaises. Les captures industrielles de petits pélagiques ont atteint un niveau historiquement bas en 2013, avant une nouvelle hausse en 2014. Le niveau relativement faible des captures industrielles de petits pélagiques au cours des deux dernières années reflète une baisse de l'activité des chalutiers étrangers, après la révision des conditions techniques et financières applicables aux navires étrangers opérant à la fois dans le cadre de l'Accord de pêche avec l'UE et l'extérieur<sup>39</sup>.

La valeur totale de l'ensemble des captures, en première vente, a été estimée en 2011 à 625 millions de dollars EU, dont 118 millions (19 %) proviennent des flottilles artisanales et côtières. La valeur des captures de poulpes est d'environ 210 millions de dollars EU, représentant 33 % de la valeur totale des captures, en première vente.

<sup>38</sup> En fait 200 pirogues équipées de sennes coulissantes. La technique de la senne coulissante nécessite en réalité deux pirogues, la première pour déployer le filet, la seconde pour stocker les captures.

<sup>39</sup> En 2012, une décision a été prise de déplacer la zone de pêche autorisée au large des côtes pour réduire la pression sur les stocks côtiers surexploités de sardinelles et de protéger les navires artisanaux des interactions avec les navires industriels. Les ressources en petits pélagiques sont moins abondantes dans les eaux hautières, et ceci a contribué à décourager les opérateurs étrangers d'accéder à la zone de pêche mauritanienne.

### 4.3.1 État des ressources

Selon l'IMROP, le poulpe (*Octopus vulgaris*), principale espèce démersale exploitée en Mauritanie, est dans un état de surpêche. L'effort de pêche, de 17 % au-dessus de l'effort de pêche, produirait un rendement maximal durable estimé à 32 000 tonnes. Des avis scientifiques fournis pour d'autres ressources commerciales-clés de poissons démersaux, indiquent que les stocks sont exploités de manière durable et que l'effort de pêche pourrait être modérément augmenté pour atteindre le rendement maximal durable. Ces ressources incluent des merlus (*Merluccius spp.*) noirs et d'Afrique tropicale, des crevettes côtières (*Farfantepenaeus notialis*) et des crevettes roses du large (*Penaeus longirostris*). L'état des stocks des autres espèces n'a pas été évalué par l'IMROP.

La plupart des stocks de petits pélagiques présents dans la ZEE mauritanienne sont considérés comme surexploités. Selon le COPACE<sup>40</sup> qui donne des conseils scientifiques pour les ressources en petits pélagiques que se partagent les différents états côtiers de la région (à savoir le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau), l'ensemble des stocks est considéré comme surexploité, particulièrement les sardinelles et les chinchards, deux espèces abondantes en saison dans la ZEE mauritanienne. La seule exception concerne le stock de sardines dans le sud-Maroc et le nord-Mauritanie qui pourrait supporter une augmentation des prises.

En résumé, les deux principales ressources exploitées actuellement en Mauritanie (poules et petits pélagiques) sont dans un état de surexploitation. Les autres ressources (crustacés, autres espèces de poissons démersaux, espèces hautement migratoires, mollusques autres que les céphalopodes) sont modérément exploitées et pourraient supporter une diversification de l'industrie de la pêche mauritanienne. Le principal obstacle à la diversification est le niveau élevé de spécialisation de la flotte de pêche ciblée essentiellement poules et petits pélagiques, qui trouve probablement ses racines dans le manque de marchés alternatifs.

#### Les régimes de droits d'accès à la pêche

Pour la flottille mauritanienne, les régimes de droits d'accès à la pêche comprennent un droit fixe (droit territorial (DT) direct pour les flottes artisanales ou droit d'accès (DA) direct pour les autres) assujettis d'une redevance variable proportionnelle aux captures (droit territorial ou droit d'accès indirect). La plupart des captures étant exportées, la partie variable des coûts est récupérée à l'exportation. Les frais fixes pour les bateaux de la pêche artisanale sont une somme forfaitaire fixée uniformément à 5000 Mio EUR pour tous les types de pêche, tandis que la redevance fixe pour les autres types de bateaux est proportionnelle à leur capacité exprimée en unité de tonnage. La base de la composante variable de la redevance des licences dépend des espèces commercialisées et de leur mode de conservation/valorisation, avec des frais ajustés pour la promotion de la valorisation à terre. Par exemple, les frais variables sont plus élevés pour les céphalopodiers congélateurs à bord (45 000 Mio EUR par tonne) et plus faibles pour les céphalopodiers congélateurs à terre (34 000 Mio EUR par tonne).

Le régime des droits d'accès a été adopté en 2006 (Décret 2006-019) et n'a jamais été sensiblement modifié ou révisé depuis, sauf pour certains ajustements mineurs concernant les petits pélagiques (diminution du *droit d'accès indirect* pour les pélagiques frais passant de 12 000 MRO/tonne à 6000 Mio EUR/tonne en 2008, et la création d'un *droit d'accès indirect* pour les pélagiques congelés à terre à 3000 Mio EUR/tonne en 2009). Les droits d'accès pour les flottilles étrangères sont différents.

---

<sup>40</sup> Il s'agit d'un groupe de travail sur les espèces démersales, CEEAF dans son acronyme anglais –NDLT.

C'est grâce à l'Accord de pêche avec l'Union européenne que la Mauritanie obtient, de loin, sa principale contrepartie financière pour le droit d'accès. Les droits comprennent trois composantes *i)* une compensation pour l'accès prélevée à partir du budget de l'UE ; *ii)* un financement spécifique pour soutenir la mise en œuvre de la politique sectorielle des pêches mauritanienne prélevé également sur le budget de l'UE (appui sectoriel) ; et *iii)* des frais de licence payés par les armateurs privés européens qui utilisant des possibilités de pêche négociées. Le tableau suivant indique que les redevances versées par l'UE ont diminué, passant de 97 millions d'euros par an en 2006 à 73 millions d'euros en 2013, reflétant les ajustements obtenus des possibilités de pêche. Le principal changement observé sur la période 2006-2012 a été la diminution du nombre de licences pour les chalutiers céphalopodières de l'UE jusqu'à la suspension de toutes les possibilités d'accès en 2012 pour cette catégorie<sup>41</sup>. À partir de 2012, la Mauritanie est la seule entité de pêche exploitant les ressources en céphalopodes dans la ZEE de la Mauritanie, ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

Les droits de licence payés par les armateurs européens dépendent du niveau d'utilisation des possibilités de pêche. Selon le MPEM, les paiements réels ont été dans la région de dix millions d'euros par an, augmentant à 32 millions d'euros au titre du dernier protocole de 2012-2014, avec la révision de la structure des droits d'accès appliqués aux navires européens.

Tableau 13 : Paiements de l'UE à la Mauritanie au titre des protocoles de l'Accord de pêche entre les deux parties

En million d'euros	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Paiement de droits d'accès	86	86	86	76	73	70	70	70
Paiement au soutien sectoriel	11	11	11	16	18	20	3	3
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>92</b>	<b>91</b>	<b>90</b>	<b>73</b>	<b>73</b>

Source : Législation européenne

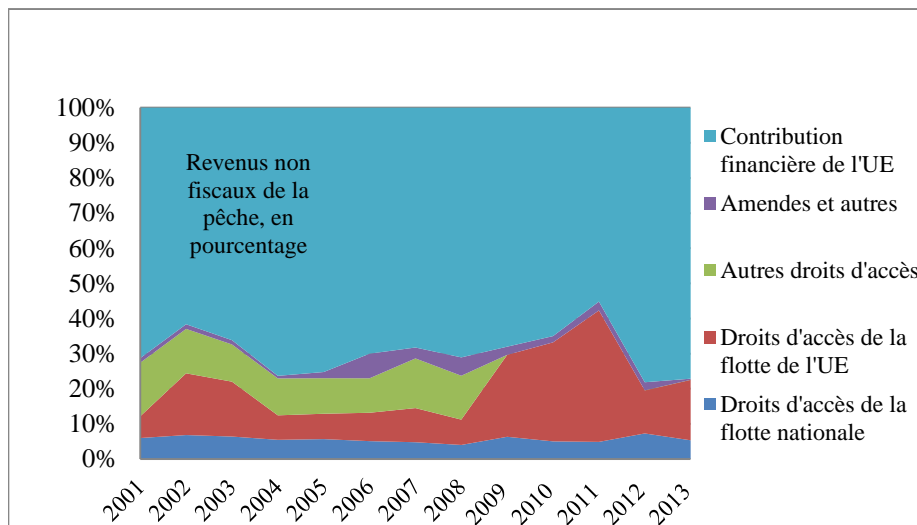
Alors que la compensation liée aux droits d'accès et aux licences payés par les armateurs européens peut être librement utilisée par le Gouvernement pour soutenir ses dépenses budgétaires, les paiements de soutien sectoriels devraient soutenir le secteur des pêcheries, y compris le *Parc National du Banc d'Arguin* (PNBA) pour lequel un soutien d'un million d'euros par an est prévu.

En juillet 2015, l'UE et la Mauritanie ont renouvelé l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) pour une période de quatre ans. La compensation financière convenue atteint 59,125 millions d'euros par an, dont 4,125 millions d'euros par année est consacrée au soutien des communautés de pêche locales. Les principales caractéristiques de l'APP de 2015 sont essentiellement les mêmes que celles convenues dans le cadre du précédent protocole, y compris les clauses sur l'emploi obligatoire d'un équipage mauritanien à bord des bateaux de l'UE et sur le transbordement/débarquement obligatoires des captures dans les ports nationaux. La diminution de la compensation financière par rapport au protocole précédent s'explique par la baisse des possibilités de pêche, en particulier pour les petits pélagiques. Le protocole d'Accord est désormais soumis à la ratification par les deux parties et pourra entrer en vigueur début 2016.

<sup>41</sup> Le nombre est passé de 43 licences sous le protocole 2006-2008 à 36 sous celui de 2008-2012, puis à zéro dans le cadre du protocole 2012-2014



Figure 47 : Pourcentage des recettes budgétaires non-fiscales provenant de la pêche



Source : adapté de L. Kinadjian, 2014, rapport de l'expert en aménagement des ressources, projet PRAO

exemple, 180 dollars EU/GT pour les petits pélagiques ou 2530 d'euros/GT pour les crevettes), sans rapport avec les captures obtenues. En 2012, le Gouvernement a aligné les droits de licences privées avec celles prévues dans le cadre de l'Accord de pêche UE-RIM à 123 euros/tonne pêchée en plus d'une redevance fixe de 300 000 euros/an par navire.

D'autres conditions financières d'accès comprennent une redevance fixe de 500 000 Mio EUR par an pour chaque pirogue équipée d'une senne tournante, et une autre de 10 EUR pour chaque tonne de petits pélagiques capturés par les pirogues sénégalaises opérant sous l'Accord bilatéral de pêche Mauritanie-Sénégal. Tout bateau sous licence, qu'il soit national ou étranger, paie également des taxes parafiscales, dont une taxe de surveillance, telles que définit dans le 2006-2010.

Comme indiqué ci-dessous, l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche avec l'UE représente la principale source de revenus non fiscaux pour le budget national (plus de 80 %). Les contributions non fiscales de la flotte de pêche nationale sont minimes, ne représentant que 5 % sur la moyenne des recettes du budget du secteur (environ huit millions de dollars EU en moyenne, en valeur absolue).

#### 4.4. Ports et infrastructures

Le niveau général des infrastructures pour la pêche s'est globalement amélioré au cours des dernières années, mais il reste faible, en particulier pour la flotte côtière et artisanale et les caboteurs. Le port industriel de Nouadhibou (Port Autonome de Nouadhibou -PAN) a été sécurisé et étendu en 2010 avec le soutien de l'UE (enlèvement des épaves obstruant l'accès, mise à niveau des conditions de certification pour le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires –ISPS dans son acronyme anglais) et de la coopération espagnole (construction d'un nouveau quai de commerce et extension de quais). Bien que la profondeur du quai soit insuffisante pour l'accostage des grands chalutiers congélateurs industriels de pêche pélagique, la plupart des chalutiers démersaux industriels peuvent utiliser les installations portuaires. La situation est différente pour les navires de pêche côtière et artisanale. Le port de pêche artisanale de Nouadhibou (*Établissement Portuaire de la Baie du*

Le régime de la redevance appliquée aux licences privées pour les bateaux industriels étrangers a été révisé en 2012 pour inclure une composante variable. Auparavant, les redevances étaient fixées selon les espèces ciblées et proportionnelles à la capacité de pêche des bateaux (par

*Repos - EBPR*) est saturé, mais son extension a récemment démarré avec l'appui de la coopération japonaise (avec un budget de 11 millions de dollars EU) et devrait être terminé en 2017. À Nouakchott et dans d'autres endroits le long de la côte, il n'y a pas d'infrastructures adéquates pour le débarquement et la manutention des produits de la pêche en vertu de la sécurité et des conditions sanitaires acceptables. Le marché aux poissons de Nouakchott (Marché au Poisson de Nouakchott - MPN) qui devait fournir des infrastructures de base pour la manutention et la vente de captures ou de bateaux de pêche artisanale basés dans la région, est, quant à lui, manifestement tout aussi saturé et non conforme avec les normes sanitaires et de sécurité.

Le développement des infrastructures de la pêche est une priorité du programme gouvernemental. Un nouveau port, en cours de construction à Tanit (à 60 km au nord de Nouakchott), offre des installations pour 500 navires de pêche côtière et artisanale (investissement de 50 millions de dollars EU provenant du budget de l'État, achèvement prévu en 2016). D'autres investissements seront nécessaires pour organiser le port. D'autres investissements sont examinés pour développer des infrastructures pour la pêche artisanale dans le sud du pays (à N'Diago, PK 93, 144). En 2015, le Gouvernement a présenté avec l'appui de la Banque mondiale, un vaste programme d'investissement pour les infrastructures des pêches<sup>42</sup>, reflétant les besoins et les priorités définis pour accompagner la mise en œuvre de la politique nationale des pêches (voir la section suivante). Au total, le niveau des investissements nécessaires pour moderniser les infrastructures dédiées à la pêche est estimé à 450 millions de dollars EU sur les 25 prochaines années.

#### **4.5 Le cadre de gouvernance**

Le Ministère en charge (MPEM) gère le secteur des pêches avec le soutien d'un certain nombre d'institutions indépendantes d'un point de vue administratif, mais statutairement placées sous son autorité. Ces principales institutions sont : l'IMROP en charge de la recherche océanographique et des pêches ; l'ONISPA en charge du contrôle sanitaire des produits de la pêche ; la nouvelle Garde Côtes Mauritanienne (GCM) en charge du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche ; et le SMCP en charge de la commercialisation des produits de la pêche congelés sur les marchés d'exportation. Le MPEM est également en charge des mécanismes formels de consultation avec le secteur privé à travers le Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries (CCNADP) établi par la loi Pêche 2000-2005.

En 2013, le Gouvernement a créé une nouvelle institution, l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou (AN-ZF) placée sous la supervision directe de la présidence. L'Autorité de la Zone Franche a compétence sur presque toute la ville de Nouadhibou. Ses principaux objectifs sont de créer un environnement technique favorable pour le secteur privé et d'attirer des investissements par le biais de régimes fiscaux favorables et d'une simplification administrative (Guichet Unique). Dans la mesure où la pêche restera un des piliers de l'économie de Nouadhibou, l'AN-ZF a des responsabilités considérables en ce qui concerne le développement du secteur. L'une des principales initiatives en cours de l'institution est la création d'un centre d'excellence de la pêche (le Pôle Halieutique) avec le soutien de la Banque mondiale.

La création de la ZEE et l'émergence d'autres réformes récentes privent le MPEM de son autorité sur certaines fonctions-clés. Ceci comprend la formation des pêcheurs désormais placée sous l'autorité des institutions militaires à Nouadhibou (*Académie Navale* –ex-ENEMP) et la gestion des ports industriel (PAN) et artisanal (EPBR) de Nouadhibou désormais sous la

---

<sup>42</sup> Source : MPEM (2015) - Cadre d'Investissement pour le Développement Durable des Pêches en Mauritanie 2015-2020.

compétence de l'Autorité de la Zone Franche nouvellement créée. Bien que des transferts de compétences aient été officialisés par des protocoles, des discussions tenues lors de la mission ont indiqué qu'il demeure encore quelques zones d'incertitude sur les responsabilités des différentes institutions impliquées.

Les principaux textes juridiques pour réguler le secteur de la pêche sont la Loi n° 2000-025 portant Code des pêches et son décret d'application n° 2002-73, tel que modifié. La base juridique pour la réglementation des pêches comprend, *inter alia*, la gestion des capacités de pêche (licences numériques), la définition des zones de pêche autorisées selon les catégories des flottilles, les fermetures spatio-temporelles (période de repos biologique) et des mesures techniques sur les engins de pêche et les tailles minimales de poissons. Les lois prévoient également la gestion de certaines pêches sensibles à travers des plans de gestion spécifiques visant à préciser les objectifs de gestion à atteindre et les mesures managériales correspondantes en termes de niveaux de captures autorisées et d'efforts de pêche attribués aux différents types de flottes, mauritanienne ou étrangère. Le premier plan de gestion, adopté en 2006 par décret n° 2006-35, concernait la pêcherie de poulpe essentielle.

Toutefois, une évaluation *ex-post* du plan de gestion du poulpe<sup>43</sup> a indiqué que quelques-unes des mesures spécifiques envisagées avaient été mises en œuvre au cours de sa période d'application (2006-2010). Les principales raisons identifiées étaient des mesures de gestion beaucoup trop complexes, en relation avec la capacité des institutions, l'existence de l'Accord de pêche avec l'UE qui a empêché l'adoption de mesures spécifiques non considérées dans le protocole d'Accord, et un manque de volonté et/ou de capacités des institutions impliquées à réformer le système de gestion tout au long des lignes recommandées par le plan de gestion. Toutefois, le plan de gestion du poulpe a déclenché des réflexions nationales importantes sur la façon dont la gestion halieutique devrait, et pourrait être réformée, avec un certain nombre d'*acquis* sur le renforcement de l'expertise scientifique, l'augmentation des capacités de contrôle et de diverses études techniques. D'autres plans de gestions ont été rédigés concernant la pêche des crevettes, des petits pélagiques, et des maigres et des rougets, ainsi que d'un plan de gestion horizontale pour la pêche artisanale et côtière. À ce jour, aucun de ces plans n'a été formellement adopté.

En février 2015, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de la politique halieutique pour la période 2015-2019<sup>44</sup>. L'une des réformes-clés envisagées par le Gouvernement est un changement radical passant d'une gestion des pêches fondée sur l'effort de pêche (contrôle d'entrée) à une gestion par quotas (contrôle de sortie). La mise en œuvre d'un système de quotas pour réguler la pêche dans la ZEE mauritanienne exigera des efforts considérables, en particulier pour déterminer le niveau des captures distribuables admissibles sur la base d'avis scientifiques pour établir des mécanismes transparents d'allocation des quotas-parts aux divers types de flottilles et, surtout, de surveiller et contrôler l'utilisation des quotas par les différents utilisateurs de quota. Des possibilités de pêche accordées à la flotte européenne en vertu du protocole d'Accord 2012-2014 ont été gérées avec succès sur la base de quotas, et la gestion des quotas est désormais appliquée pour réglementer l'accès des chalutiers étrangers non-européens autorisés à exploiter la pêche des petits pélagiques. Grâce à la mise en œuvre du protocole d'Accord de l'UE 2012-2014 et la mise en œuvre du plan de gestion des poulpes, le Gouvernement a acquis de l'expérience sur la gestion des quotas, et est également pleinement conscients des exigences et des développements nécessaires pour gérer avec succès la transition.

---

<sup>43</sup> GIZ (2012) - Évaluation *ex-post* du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe en Mauritanie.

<sup>44</sup> Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Économie Maritime 2015-2019

Si elle est réussie, la transition à une gestion par quotas étayera un ensemble complet de réformes qui sous-tendent une modernisation du secteur de la pêche mauritanienne. La réglementation de la pêche par quotas permettra la levée de l'interdiction sur l'acquisition de nouveaux navires industriels en vigueur depuis 1997 et, par conséquent, contribuera à augmenter les performances économiques de ce secteur (navires plus efficaces, meilleure qualité des captures). Toutefois, le Gouvernement aura à mettre en œuvre des mécanismes de renouvellement ne générant pas de surcapacité. Le passage à la gestion par quotas soutiendra également une réforme du système d'imposition avec l'introduction de redevances perçues par les titulaires de quotas avec, pour conséquence, une augmentation de la contribution du secteur privé aux revenus de l'État provenant de la pêche. Plus généralement, un système de quotas transférera plus de responsabilités au secteur privé pour la gestion des ressources.

## 4.6 Captures et utilisation

### 4.6.1 Les activités post-captures

Le secteur de la transformation du poisson pour la consommation humaine en Mauritanie est spécialisée sur des processus relativement basiques générant peu de valeur ajoutée. En mars 2015, il existait 72 usines de transformation autorisées à exporter des produits de la pêche pour la consommation humaine, dont 27 unités à Nouakchott et 45 à Nouadhibou<sup>45</sup>. La majorité des établissements de transformation congèle et conditionne uniquement des produits de la pêche entiers avant exportation. Seuls deux établissements peuvent être évalués pour produire des produits à valeur ajoutée : l'un à Nouakchott avec la préparation de produits finis (plats préparés) pour le secteur de la restauration de l'UE, et l'autre à Nouadhibou avec la préparation de petits pélagiques, étêtés et éviscérés, pour le secteur de la conserve en Europe de l'Est. Les principales sources d'approvisionnement de l'industrie mauritanienne de transformation du poisson comprennent la flotte nationale, des navires de pêche industrielle ou artisanale, et la flotte étrangère affrétée par des opérateurs mauritaniens. Tandis que d'autres navires étrangers autorisés, y compris ceux fonctionnant sous l'APP UE-Mauritanie, sont obligés de transborder ou de débarquer leurs captures en Mauritanie, tel que prescrit par les accords d'accès, ils ne doivent pas vendre leurs prises à l'industrie de transformation locale. Dans les faits, la plupart des produits de la pêche, voire la totalité, débarqués à Nouadhibou par des navires étrangers est immédiatement réexportée vers des marchés étrangers<sup>46</sup> sans intervention de l'industrie locale de transformation du poisson. Selon des opérateurs étrangers, la vente des captures à l'industrie locale pourrait être envisagée si les conditions commerciales étaient favorables (à savoir des prix alignés sur les normes internationales, le paiement en devises, le respect des clauses contractuelles en particulier concernant les retards de paiement et, dans l'ensemble, un niveau acceptable de confiance entre vendeurs et acheteurs). Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

---

<sup>45</sup> Source : Liste de l'UE des établissements de transformation agréés pour l'exportation des produits de la pêche. [https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/output/MR/FFP\\_MR\\_fr.pdf](https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/output/MR/FFP_MR_fr.pdf) accédé le 16/05/2015.

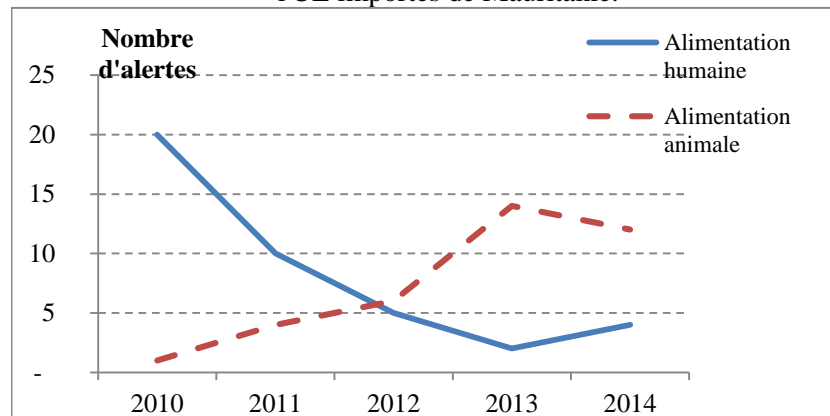
<sup>46</sup> ...comme, par exemple, des crevettes congelées déchargées directement dans des conteneurs-congélation disponibles sur les quais puis chargés sur des navires porte-conteneurs, ou du poisson frais directement déchargé dans des camions réfrigérés en partance pour l'Europe une fois chargés. Depuis que le port de Nouadhibou est en Zone Franche, les produits de la pêche concernés ne sont pas soumis à des taxes d'importation, ni comptabilisés dans les statistiques du commerce extérieur.

Un audit réalisé en 2009 a révélé que les performances économiques du secteur de la transformation du poisson étaient relativement faibles. Les principales raisons sont les coûts élevés de l'énergie (électricité) et l'utilisation sous-optimale des capacités de traitement, 66 % des établissements enquêtés utilisant leurs capacités nominales de traitement moins de 50 %. Au cours de la mission, la plupart des représentants du secteur

de la transformation a confirmé que leurs performances économiques étaient encore minées/affaiblis par les coûts élevés du commerce (par exemple, le coût et le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité, les coûts de formation du personnel, des taux d'intérêt élevés, un faible taux d'utilisation des capacités de traitement). L'audit de 2009 a également conclu que seuls 6 % des établissements étaient totalement conformes à la législation sanitaire, 81 % partiellement conformes mais acceptables, et 13 % en non-conformité, mais le MPEM (Ministère des pêches et de l'Économie Maritime) via l'ONISPA, Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture, (c.-à-d. l'autorité compétente) a traité la question. La dernière inspection de l'UE de l'autorité compétente de Mauritanie pour la certification des produits de la pêche a eu lieu en 2011<sup>47</sup> et a proposé des mesures correctives qui ont été mises en œuvre par le MPEM/ONISPA. Le nombre d'alertes sanitaires –conduisant souvent à un rejet à la frontière– publié par les autorités compétentes des États membres de l'UE concernant les produits de la pêche destinés à la consommation humaine montre une tendance à la baisse au cours des cinq dernières années. Toutefois, le nombre d'alertes concernant la production de farine de poisson (à savoir principalement la présence de salmonelle) a considérablement augmenté, indiquant que les contrôles mauritaniens sur les produits d'alimentation pourraient être insuffisants. Il n'existe aucune nouvelle inspection de l'autorité compétente mauritanienne dans le programme de travail de l'UE en l'état, mais les risques découlant des exportations de farine de poisson peuvent déclencher une nouvelle inspection globale de l'UE dans les années à venir.

La transformation du poisson en farine de poisson pour la consommation animale a connu une croissance spectaculaire entre 2010 et 2015 en Mauritanie. Dans un contexte de prix internationaux élevés pour la farine de poisson, ce secteur a considérablement augmenté ses capacités de traitement, passant de cinq unités en 2010 à environ 24 unités actives en 2015. Le nombre total des usines de farine de poisson peut encore augmenter jusqu'à un nombre total de 40 correspondant au nombre d'autorisations données par le gouvernement mauritanien à des investisseurs privés.

Figure 48 : Nombre d'alertes rapides délivrées par les autorités sanitaires compétentes en matière de produits de la pêche des États membres de l'UE importés de Mauritanie.



Note : Alimentation humaine : Produits de la pêche destinés à la consommation humaine ; Alimentation animale : Produits de la pêche destinés à la consommation animale (farine de poisson).

Source : EU RASFF – Alertes de sécurité d'alimentation humaine et animale.

<sup>47</sup> [http://ec.europa.eu/food/fvo/audit\\_reports/index.cfm](http://ec.europa.eu/food/fvo/audit_reports/index.cfm) accédé le 21/05/2015

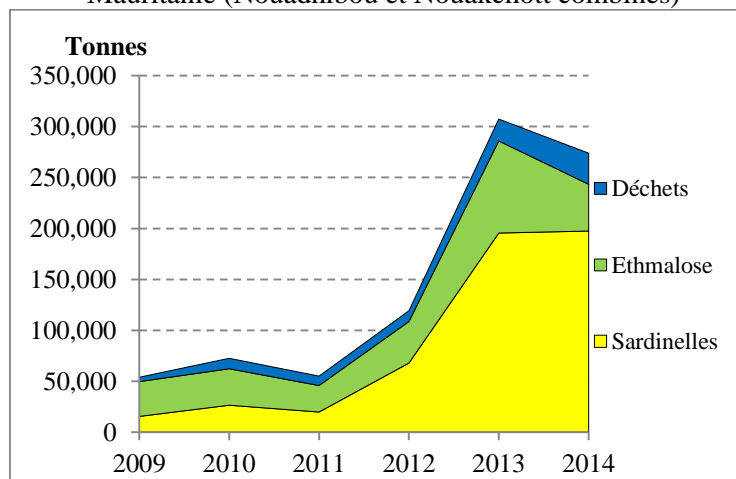
Tableau 14 : Nombre d'usines de farine de poisson opérationnelles en Mauritanie.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nouadhibou	1	3	3	5	5	5	10	13	19	20
Nouakchott	0	0	0	0	0	1	2	3	4	4
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>24*</b>

Source : IMROP, \*sauf propres constatations

Le secteur de farine de poisson transforme essentiellement des petits poissons pélagiques (sardinelles, ethmalose) capturés par des navires affrétés dans ce seul but. Selon l'IMROP, le secteur de farine de poisson a utilisé en 2013 près de 300 000 tonnes de poissons avec une faible proportion d'abats (7 %) provenant d'autres activités de traitement. C'est une augmentation considérable par rapport aux 5000 tonnes traitées avant 2011 (Cf. figure suivante). La plupart des usines de farine de poisson ont un faible taux d'utilisation de leurs capacités nominales (moins de 25 % en moyenne). Dans le cas où les 40 usines de farine de poisson fonctionnent à pleine capacité, la quantité de petits pélagiques transformés en farine de poisson peut atteindre un million de tonnes, ce qui est nettement au-dessus du potentiel de ressources estimées dans la région à 500 000 tonnes pour les sardinelles. Le développement de l'industrie de farine de poisson est clairement un sujet de préoccupation en Mauritanie à la fois pour ses impacts environnementaux négatifs et pour ses performances socio-économiques faibles<sup>48</sup>. Le Gouvernement envisage d'aborder la question à travers des mécanismes qui forceraient les entreprises à améliorer leurs normes environnementales à hauteur des attentes, et à diversifier leur production vers des produits destinés à la consommation humaine.

Figure 49 : Montants annuels de matières premières utilisées par les usines de farine de poisson en Mauritanie (Nouadhibou et Nouakchott combinés)



Source : Corten *et al.* (à paraître)<sup>49</sup>

## 4.6.2 Principaux marchés

<sup>48</sup> Voir : Mohamed Lemine Ould Tarbiya et Fah Ould Mouhamédu (2012). « Étude diagnostique de la filière de la farine et de l'huile de poisson en Mauritanie et au niveau international ». LESE - CSRP - IMROP et MPEM (2014) Mission d'évaluation des usines de farines et d'huiles de poisson à Nouadhibou et à Nouakchott.

<sup>49</sup> Ad Corten, Cheikh-Baye Braham et Ahmed Sidi Sadegh (en prép.). « Le développement de l'industrie de la pêche en Mauritanie et son impact sur les stocks régionaux de sardinelles et autres petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest.

Le marché intérieur absorbe environ 41 000 tonnes par an, comprenant 42 % de petits pélagiques et 38 % de poisson démersaux<sup>50</sup>. La consommation de poisson en Mauritanie est d'environ 10 kg/habitant, selon la FAO, et relativement faible comparativement à d'autres pays africains. Toutefois, elle pourrait augmenter dans un avenir proche suite à l'initiative du Gouvernement de distribuer à la population à des prix subventionnés (MRO 50/kg) les 2 % de captures que les chalutiers de pêche de petits pélagiques étrangers doivent donner gratuitement au Gouvernement comme redevance pour avoir le droit d'exercer dans la ZEE depuis 2012.

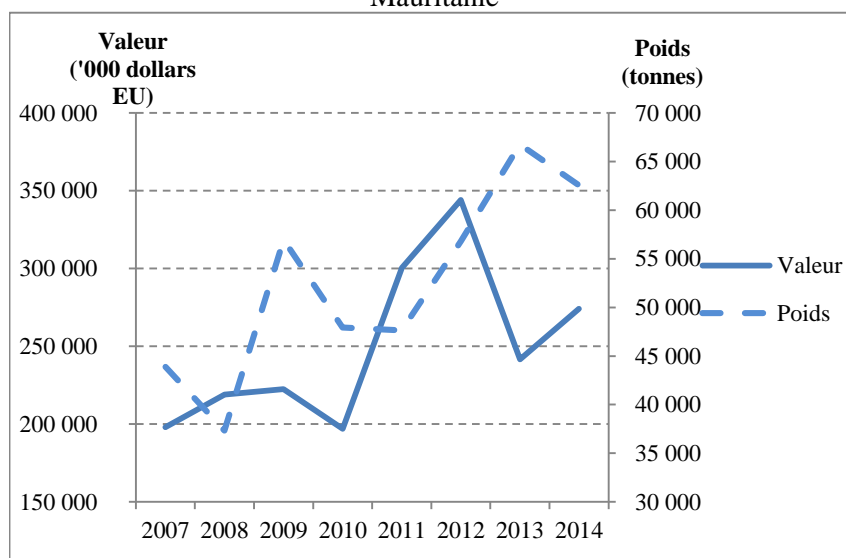
La quasi-totalité de la production des flottes de pêche de la Mauritanie est exportée. Les principaux produits comprennent des produits de la pêche bruts congelés et des produits frais destinés à la consommation humaine et de la farine de poisson et de l'huile pour la consommation animale. Une des particularités du système de commercialisation mauritanien est que l'exportation de produits congelés entiers est placée sous le monopole d'une institution contrôlée par le Gouvernement, la *Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson* (SMCP). En résumé, la SMCP a pour mandat de vendre pour le compte des producteurs de produits de la pêche à des prix minimaux fixés par l'institution, avec l'appui d'un comité consultatif des prix auquel participe le secteur privé. Dans le cas où un producteur négocie des prix plus élevés avec un client étranger, la SMCP effectue l'opération au prix convenu. Dans tous les cas, le producteur reste propriétaire de la marchandise jusqu'à ce qu'il soit vendu au client.

Lorsque la transaction est réglée, la SMCP prélève des taxes obligatoires sur les paiements reçus des clients étrangers, en particulier des taxes portuaires et la composante indirecte des droits d'accès basés sur la production (droit territorial et d'accès indirects). La SMCP impose une taxe de 1,5 % sur la valeur des transactions en échange de services informatiques. Le mandat de la SMCP a été modifié en 2010 pour inclure le soutien au secteur de la pêche artisanale, en plus de son mandat de commercialisation.

La SMCP est fortement critiquée par les grands opérateurs du secteur privé qui considèrent l'institution comme un obstacle au commerce. Les principales critiques entendues lors de la mission comprennent :

- La fixation de prix inadéquats (à savoir trop élevés) empêchant les opérateurs de vendre les produits à leur valeur perçue du marché<sup>51</sup> ;

Figure 50 : Valeur (trait plein) et poids (trait en pointillé) des exportations de produits de la pêche congelés en provenance de la Mauritanie



Source : SMCP

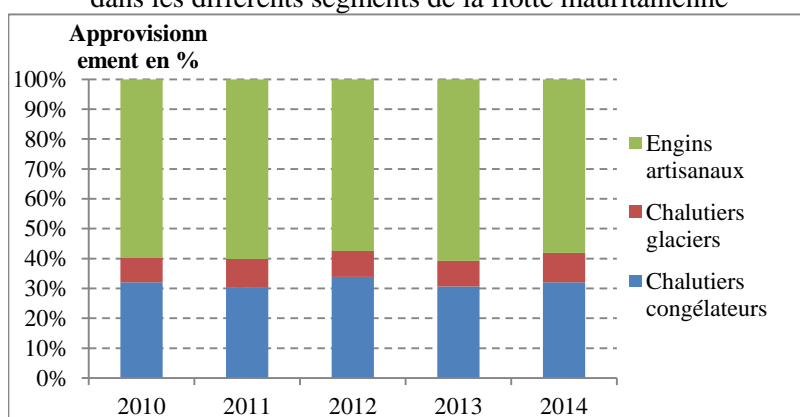
<sup>50</sup> Mohamed Lemine Ould Tarbiya (2012). « Actualisation des comptes économiques de la pêche artisanale et évaluation de l'apport du secteur des pêches à l'économie nationale. Rapport APAM/FAO ».

<sup>51</sup> Cette critique n'est pas étayée de preuves : On peut vérifier que les prix obtenus pour le poulpe congelé mauritanien par la SMCP sur le marché japonais ont été quasi-identiques aux prix obtenus par le Maroc -second fournisseur du marché principal- pour le même produit depuis 2000.

- L'augmentation de la charge administrative pour traiter avec une institution qui, selon le secteur privé, n'a pas la capacité administrative pour remplir cette mission ;
- Des retards supplémentaires de paiement ;
- Une désincitation à la qualité, en raison de la mise en commun par la SMCP des offres de plusieurs producteurs dont certains ne fournissent pas nécessairement des produits de qualité, avec des effets négatifs sur le prix moyen du lot ;
- Le manque d'implication de la SMCP dans la chaîne pré-export, en particulier pour le stockage des produits congelés ou l'organisation pour le transport des produits vers leurs destinations finales.

Les opérateurs du secteur artisanal ne se font pas l'écho de ces critiques et reconnaissent un rôle positif de la SMCP dans le placement de leurs produits sur les marchés internationaux en leurs noms.

Figure 51 : Contribution en pourcentage des exportations de poulpe dans les différents segments de la flotte mauritanienne



Source : SMCP

Les exportations des autres produits de la pêche (poisson frais, farine de poisson et huile, produits transformés autres que frais ou congelés) ne sont pas soumises au monopole de la SMCP, mais elles sont supervisées par les douanes et la Banque centrale de Mauritanie. La Banque centrale détermine également les prix minimaux au-dessous desquels le poisson frais, la farine de poisson et l'huile ne peuvent être exportés.

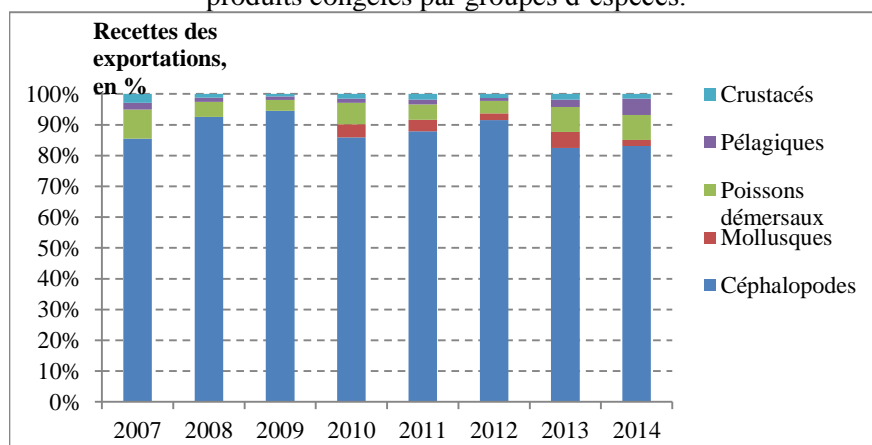
En 2014, la valeur des exportations des produits de la pêche congelés était proche de 275 millions de dollars EU pour un poids de 62 500 tonnes exportées. Comme indiqué ci-après, la valeur des exportations des produits de la pêche congelés a accusé des variations assez larges entre 2007 et 2014, entre un minimum de 197 millions de dollars en 2007 et un maximum de 345 millions de dollars EU en 2012. La Figure 52 ci-dessous dévoile une faible corrélation entre le poids et la valeur des exportations indiquant que les prix moyens payés pour les produits de la pêche mauritaniens (principalement le poulpe, voir paragraphe suivant) pouvant varier considérablement selon des facteurs externes (par exemple la position de l'offre et de la demande, la situation économique des pays de clients) ou des facteurs internes (comme la taille et la qualité des produits exportés, les performances commerciales de la SMCP). Les céphalopodes représentent en moyenne 90 % de la valeur des produits congelés, avec une seule espèce, le poulpe, représentant à elle seul près de 80 % en moyenne de la valeur totale des exportations. Comme indiqué dans les figures suivantes, les exportations mauritaniennes de poulpes proviennent principalement des pêches artisanale et côtière (pêche au pot) représentant approximativement 60 % des quantités exportées. La flotte industrielle mauritanienne fournit le reste, avec environ 30 % de l'offre de poulpes débarqués par la flotte de chalutiers-congélateurs et 10 % par la flotte de chalutiers-glacières. La contribution respective de chaque catégorie de la flotte est restée relativement constante pour la période 2010-2014. Les deux dernières années ont vu une diversification, bien qu'encore modeste, des recettes d'exportation des produits de la pêche avec la valeur des exportations de poissons démersaux et de petits



pélagiques congelés affichant une tendance croissante. Néanmoins, la base d'exportation mauritanienne des produits de la pêche congelés reste étroite avec une forte dépendance à une seule espèce –le poulpe– actuellement évaluée comme étant surexploitée.

En moyenne durant la période 2010-2014, les marchés japonais et européens (principalement l'Espagne et l'Italie) ont concentré 85 % de la valeur des exportations totales des produits de la pêche congelés. Comme indiqué dans la figure suivante, la part relative du Japon a diminué, compensée, dans une certaine mesure, par la hausse des exportations vers l'Europe. La diminution des quantités exportées au Japon serait liée à une croissance observée ces dernières années, des produits de qualité inférieure provenant essentiellement de la pêche artisanale et des rejets du marché japonais. Les statistiques indiquent également une diversification des marchés entre 2012 et 2014, avec une augmentation des exportations vers d'autres pays asiatiques, notamment la Chine et la Corée. Les exportations vers les marchés africains restent marginales, ne représentant qu'environ 3 % de la valeur totale en moyenne entre 2010 et 2014.

Figure 52 : Contribution en pourcentage des valeurs d'exportations de produits congelés par groupes d'espèces.

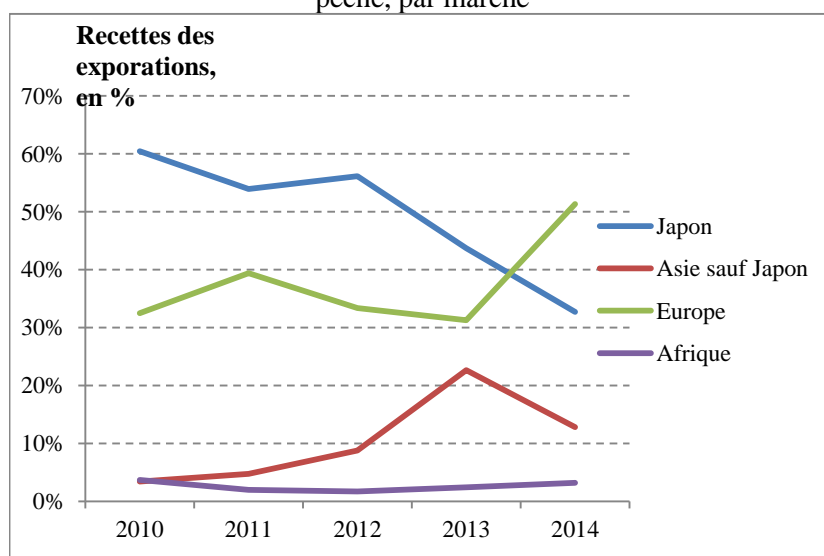


Source : SMCP

Selon les statistiques du commerce extérieur de l'UE, les importations de produits de la pêche frais en provenance de la Mauritanie représentaient en 2013 une valeur de 56 millions de dollars EU pour un poids de 6800 tonnes. Presque toutes les exportations vers l'UE sont des poissons frais entiers non transformés.

L'Espagne est de loin la principale destination de l'exportation de poissons frais (78 %), suivie par le Portugal (14 %). La valeur obtenue des exportations de poissons frais vers l'UE était équivalente à 23 % de la valeur des produits congelés exportés dans le monde entier, pour un poids correspondant à seulement 10 % des exportations de produits congelés. Les exportations de poisson frais vers l'UE sont des espèces de poissons de haute qualité (dorade, sole) transportées par avion ou

Figure 53 : Valeur en pourcentage de l'exportation des produits de la pêche, par marché

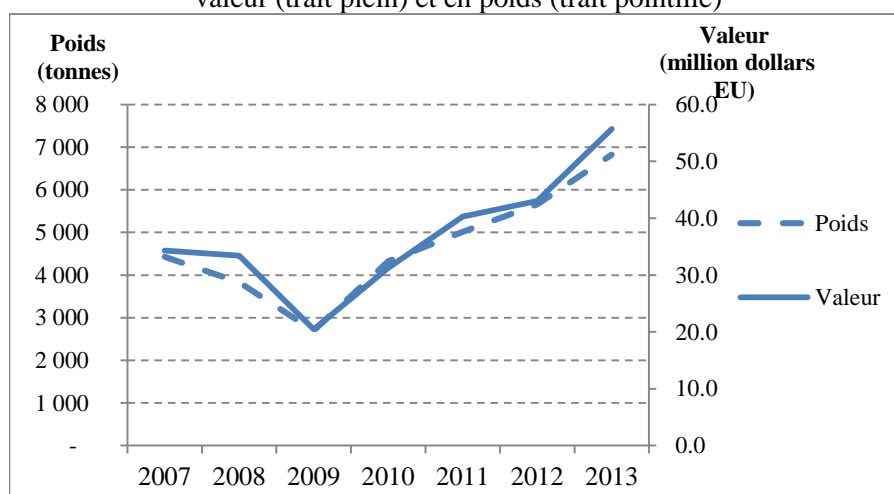


Source : SMCP

par camion (2 jours de voyage entre Nouadhibou et l'Espagne selon les exportateurs). D'après les statistiques de l'UE, la valeur moyenne du poisson frais importé de Mauritanie est élevée (8000 dollars EU/tonne, prix CIF) comparé à la valeur moyenne du poisson congelé exporté (2500 dollars EU/tonne, prix FOB).

Le flux des échanges de poisson frais a été perturbé en 2008 lorsque le Gouvernement a imposé une interdiction sur les exportations de certaines espèces de poissons à l'état frais au travers d'une simple *Note de service* dont l'objectif était d'augmenter l'approvisionnement destiné au marché domestique. Cette interdiction a été progressivement assouplie en 2009, mais le Gouvernement continue à imposer un régime d'autorisation qui oblige les opérateurs à soumettre des demandes d'exportation sur une base régulière. Comme montré dans la figure suivante, l'exportation de poissons à l'état frais a repris depuis 2009 et a dépassé les niveaux de 2007, 2012 et 2013.

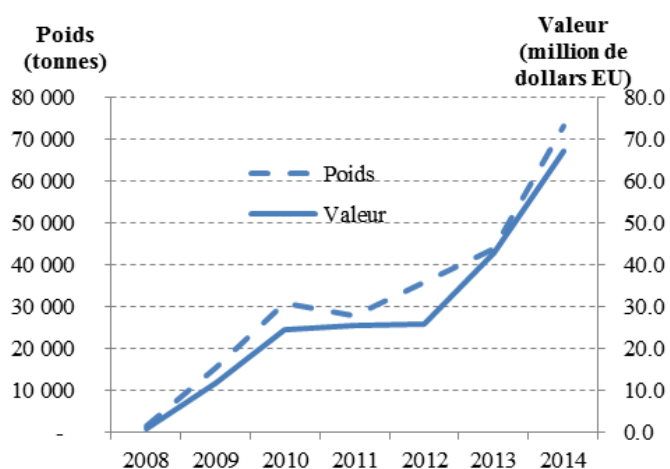
Figure 54 : Importations de poisson frais de la Mauritanie vers l'UE, en valeur (trait plein) et en poids (trait pointillé)



Les exportations de farine de poisson pour la consommation animale ont augmenté de façon significative au cours des dernières années, à partir de quasi zéro en 2008 jusqu'à plus de 63 millions de dollars EU en 2014.

Source : Base de données des statistiques du commerce de l'UE (COMEXT)<sup>52</sup>

Figure 55 : Exportations de farine de poisson depuis la Mauritanie



<sup>52</sup> Les données d'origine sont en euros. Ceux-ci ont été convertis en dollars EU en utilisant la moyenne annuelle des taux de change pour faciliter la comparaison.

Source : BCM (2014) citée dans Ould Tarbiya (2014)

La quantité de farine de poisson exportée en 2014 était proche de 73 000 tonnes. L'évolution des exportations de farine et d'huile de poisson est le résultat du développement des capacités de traitement de l'industrie mauritanienne (voir Tableau 6).

La farine de poisson est exportée vers diverses destinations en Asie, en Europe (UE et hors UE) et en Afrique. Environ 70 % de la farine de poisson produite dans le monde est utilisée pour l'aquaculture de poissons ou de crustacés<sup>53</sup>.

## 4.7 Recommandations

Soutenir la réforme de la gestion des pêches émanant du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime.

Le cadre actuel de la gestion des pêches n'a pas produit les résultats escomptés. En résumé, il n'a pu ni prévenir la surexploitation de deux ressources-clés –les poulpes et les petits pélagiques– mais par contre, a empêché le renouvellement nécessaire de la flotte industrielle nationale, tout en délaissant largement le sous-secteur de la pêche artisanale. Compte tenu de la dépendance actuelle de la Mauritanie face à ces deux ressources-clés, assurer la viabilité de l'exploitation est essentielle pour préserver la base des exportations.

Le Gouvernement est dans un processus de réforme du cadre de gestion des pêches avec une transition partant d'une gestion fondée sur les intrants (principalement en nombre de bateaux autorisés) à une gestion axée sur les résultats (nombres de captures autorisées). La réforme devrait soutenir une modernisation en profondeur du secteur avec des retombées positives pour l'économie nationale. La transition devrait être soutenue par les interventions suivantes :

- Fournir au MPEM un appui approprié pour la mise en œuvre de mécanismes de partage de quotas transparents en tenant compte des priorités de la politique des pêches en Mauritanie, et pour actualiser la législation. Le Gouvernement a déjà adopté une loi cadre pour le secteur de la pêche révisée, mais de nombreux efforts restent à faire pour rédiger les dispositions d'application (décrets, arrêtés) qui assureront des règles transparentes et exécutoires à la fois au secteur privé et aux différentes institutions de l'État en charge du contrôle de conformité.
- Veiller à ce que l'institut scientifique IMROP dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour recueillir et analyser les informations dont il a besoin pour produire les avis scientifiques sur la base desquels le Gouvernement peut adopter des décisions de gestion. Pour les ressources de la pêche partagées avec d'autres États côtiers (à savoir les petits pélagiques partagés avec le Maroc, le Sénégal et la Gambie), les priorités devraient également comprendre le renforcement de la coopération sous régionale en matière de capacités de gouvernance dans le secteur des pêches.
- Soutenir la GCM, *Garde-Côtes mauritanienne*, dans le déploiement de capacités de suivi et de contrôle efficaces d'absorption des quotas. Ceci inclut, mais sans s'y limiter, la surveillance et le contrôle des captures des bateaux industriels utilisant des technologies modernes (journaux de bord électroniques) et la surveillance et le contrôle des débarquements de la flottille artisanale. La surveillance et le contrôle des captures artisanales seront particulièrement délicats, mais encore gérables grâce à une surveillance directe des activités dans les principaux sites de débarquement et à une supervision des

---

<sup>53</sup> Source : *Fish Oil & Meal World*.

quantités transitant par des usines de transformation à terre. Le développement prévu des infrastructures de débarquement, qui permettra d'améliorer les conditions de travail et sanitaires, sera également un soutien à la concentration spatiale des points de débarquement et facilitera les contrôles.

### **Soutien à la diversification des exportations de base mauritaniennes**

Les exportations de produits de la pêche congelés restent concentrées sur un seul produit, le poulpe entier congelé, vendu sur les marchés japonais et européens. Les performances des exportations se sont améliorées au cours des dernières années grâce à l'émergence d'un secteur de la transformation de farine de poisson orienté vers l'exportation, mais le développement de cette industrie pose de sérieuses menaces en termes de durabilité des stocks tout en ne générant que peu de bénéfices pour l'économie. Les exportations de farine de poisson devraient diminuer dans un avenir proche et sont clairement hors d'un domaine de développement. Les exportations de produits de la pêche frais n'atteignent qu'un faible niveau (7000 tonnes en 2013) comparé aux débarquements et pourraient être augmentées.

- Soutenir le développement des exportations de produits de la pêche frais vers l'UE : par rapport à d'autres concurrents dans les pays tiers, la Mauritanie dispose d'un net avantage en termes de proximité sur le territoire douanier européen. Ceci ouvre la possibilité de développer une offre de produits frais (poissons entiers ou filets de poissons) qui obtiennent une valeur nettement plus élevée que des produits congelés similaires dans un environnement commercial moins compétitif. Le Gouvernement devrait soutenir le développement de ce flux d'exportation en encourageant le développement d'installations adéquates pour les exportateurs (chambres froides dans les aéroports par exemple) et en mettant en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Le Gouvernement devrait également supprimer les contraintes administratives inutiles concernant les exportations de produits de la pêche frais, comme le régime actuel des quotas d'exportation qui génère des incertitudes juridiques et un fardeau administratif pour les exportateurs.
- Développer les capacités commerciales de la SMCP : La SMCP, en tant qu'interface unique entre producteurs mauritaniens de produits de la pêche congelés et acheteurs étrangers, devrait élargir son portefeuille de clients pour promouvoir des exportations vers des marchés jusqu'à présent pratiquement intouchés comme les marchés asiatiques ou africains. Le développement du marché africain pourrait être une opportunité pour améliorer la valorisation des petits pélagiques actuellement transformés en farine de poisson pour la consommation animale avec de faibles bénéfices pour l'économie nationale et des impacts négatifs sur la durabilité des stocks et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

### **Améliorer la qualité des services de la SMCP pour mieux servir l'industrie nationale**

La législation mauritanienne confère un rôle-clé à la SMCP dans la chaîne de l'exportation des produits congelés non transformés. Toutefois, selon les exportateurs, la valeur ajoutée de la SMCP est minime. La société tend à limiter son rôle à la fixation de prix de référence de l'exportation, à la perception des impôts et au rapatriement des devises, tout en ne fournissant qu'un soutien insuffisant aux exportateurs. Parmi les exemples, on compte (i) la négociation des prix par la SMCP uniquement sur une base FOB, laissant aux clients et aux exportateurs la charge de l'organisation du transport des produits vers leur destination finale ; (ii) l'absence de

mécanismes de préfinancement pour les exportateurs ; (iii) le manque d'implication de la structure de la chaîne pré-export (classement des produits, stockage à froid) ; ou encore (iv) l'absence d'initiatives dans le cadre de son mandat et d'appui au développement du secteur de la pêche artisanale. Dans le contexte actuel, les services rendus par la SMCP ne sont pas différents de ceux rendus par la Banque centrale ou les Douanes pour les exportations de toutes formes de produits de la pêche. Tout ceci alimente les critiques formulées par certains opérateurs du secteur privé sur la pertinence de l'institution.

La précédente ÉDIC de 2001 sur la Mauritanie avait recommandé la suppression de la SMCP dans le temps et le retour des fonctions de commercialisation au secteur privé. Cette recommandation n'a pas été reprise par le Gouvernement qui voit le rôle de la SMCP comme un pivot, en grande partie, pour assurer le recouvrement des impôts, la production de statistiques d'exportation en temps quasi-réel et le rapatriement des devises en l'absence de mécanismes alternatifs fiables. Selon les discussions tenues lors de la mission, le monopole des échanges de la SMCP pourrait être réexaminé lorsque d'autres administrations (douanes, banque centrale) auront la capacité de remplir ces missions étatiques d'une manière adéquate. On considère que ces conditions ne sont pas actuellement présentes.

Entre-temps, la légitimité de la SMCP pourrait être renforcée si l'institution élargissait la portée de ses interventions actuelles, axées en grande partie sur le contrôle du commerce, pour développer une culture de services destinés au secteur privé. Ceci n'impliquerait pas nécessairement pour la Société une nouvelle réforme juridique, mais un accroissement de sa participation dans les fonctions de soutien au secteur privé qui nécessiterait une réforme approfondie de l'organisation, dont un renforcement substantiel de ses capacités humaines. Une étude détaillée devrait être engagée pour (i) détailler et hiérarchiser les fonctions de soutien requises par le secteur privé, artisanal ou industriel ; et (ii) pour les fonctions de soutien relevant du mandat de la SMCP selon l'article 2 de son statut, d'établir un plan d'action ayant pour objectif de revoir l'organisation et les capacités de la SMCP en vue de fournir ces fonctions de soutien au meilleur prix.

### **Soutenir les efforts pour attirer des investissements étrangers**

Tous les documents stratégiques récents sur le secteur des pêches en Mauritanie ont souligné la nécessité de développer des activités de transformation vers la production de produits à valeur ajoutée afin d'accroître la contribution du secteur au PIB national et d'augmenter le nombre de possibilités d'emplois, en particulier pour les femmes. Toutefois, les produits à valeur ajoutée sont souvent des produits qui atteignent directement les consommateurs *via* le secteur de la distribution ou de la restauration. Les opérateurs du secteur alimentaire dans les marchés des pays développés ont besoin de sécurité et de traçabilité totales pour les produits qu'ils commercialisent sous leurs marques. Puisqu'ils sont proches de leurs marchés, ils ont aussi connaissance de la demande des consommateurs. Comme en témoignent des expériences en Mauritanie (MIP-Frigo à Nouakchott, la Société d'Élaboration des Produits Halieutiques (SEPH) à Nouadhibou) ou dans d'autres pays en voie de développement, les opérateurs du secteur alimentaire imposent des directives strictes et vérifiables à leurs partenaires pour contrôler la production, englobant toute la chaîne de production, depuis des conditions d'approvisionnement en matières premières jusqu'à l'expédition des produits finis. Le développement des activités à valeur ajoutée en Mauritanie ne peut être envisagé que par le biais de certaines formes de partenariats établis entre opérateurs étrangers et entrepreneurs nationaux.

Jusqu'à maintenant, le climat des affaires en Mauritanie a eu un effet dissuasif sur les investisseurs étrangers dans le secteur de la transformation alimentaire, malgré le potentiel du pays en termes de disponibilité des matières premières. L'étude du *Doing Business* 2015 de la

Banque mondiale confirme l'ampleur du problème, en classant la Mauritanie 176<sup>e</sup> sur 189 sur l'échelle des économies mondiales. Le Gouvernement a récemment abordé le problème en réformant une législation majeure en relation avec l'investissement étranger, en prenant un rôle leader dans l'Union africaine afin de promouvoir l'Initiative de Transparence de l'Industrie de la Pêche (FITI)<sup>54</sup> et en créant la zone franche à Nouadhibou.

La création de la zone franche semble déjà avoir des effets positifs sur l'investissement comme l'atteste le projet d'investissement de 28 millions de dollars EU du groupe marocain 'Unimer' dans des installations destinées à fabriquer des produits à valeur ajoutée comme la mise en conserves ou en bocaux en verre d'espèces pélagiques.

Toutefois, l'Autorité de la Zone Franche a besoin d'un soutien considérable pour atteindre ses objectifs. Les domaines d'intervention suivants devraient être considérés :

- Consolider les capacités de planification de l'Autorité ;
- Soutenir des initiatives visant à améliorer et simplifier le cadre réglementaire applicable aux entreprises privées engagées dans la transformation du poisson ou les activités liées à la pêche ;
- Encourager un partage clair des responsabilités entre les différentes entités gouvernementales ayant la gestion du secteur de la pêche dans leurs mandats.

---

<sup>54</sup> <http://www.conferencetransparence.mauritanie2015.org/> accédé le 26/05/2015

## Chapitre 5 : le secteur agro-pastoral

### 5.1 Reconnaître le potentiel d'exportation du sous-secteur

#### 5.1.1 L'élevage : Au cœur de l'économie mais peu documenté et soutenu

L'élevage est l'un des piliers de l'économie mauritanienne. Les comptes nationaux estiment la contribution de la filière à l'économie mauritanienne à environ 15 %, mais les opérations du secteur étant largement informelles, cette contribution est sans doute sous-estimée. Le sous-secteur de l'élevage représente plus des trois quarts de la valeur ajoutée dans le secteur agro-pastoral, fournit des revenus à environ 60 % de la population nationale et joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire<sup>55</sup> et la résilience. En effet, le bétail est non seulement une source de revenus et de nourriture, mais aussi une forme d'accumulation du capital et d'assurance, particulièrement pour les plus pauvres (les régions spécialisées dans l'élevage ont les taux de pauvreté parmi les plus élevés du pays), et ceci dans un contexte où la production agricole est caractérisée par une faible productivité et une forte volatilité.

Tableau 15 : Tendances de la structure du PIB agricole, en pourcentage du PIB national nominal

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cultures et foresterie	3,4%	3,6%	3,2%	2,9%	2,9%	2,7%	3,7%	4,1%	4,0%	4,2%
Élevage	15,9%	17,5%	18,2%	18,9%	15,6%	14,6%	13,8%	13,6%	15,4%	15,8%
Total Agriculture	19,3%	21,1%	21,4%	21,8%	18,5%	17,3%	17,5%	17,7%	19,4%	20,0%

Source : MAED 2015.

Malgré ce rôle tout-à-fait central dans l'économie, les statistiques manquent. Aucun recensement du secteur de l'élevage n'a été effectué depuis l'époque coloniale et les chiffres disponibles ne sont que de simples extrapolations à partir de données fournies par les campagnes de vaccination. En raison de l'accroissement récent du soutien étatique en termes d'infrastructures de base et de services vétérinaires, et malgré des sécheresses périodiques, les chiffres sont vraisemblablement en hausse ; ils sont actuellement estimés à environ 1,6 million de bovins, 16 millions d'ovins et de caprins et 1,4 million de camelins<sup>56</sup>. Illustrant l'incertitude autour de ces chiffres, le Ministère de l'élevage a indiqué que lors de la dernière campagne de vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine, 1,7 million de bovins a été vacciné ; seuls les bovins de plus de six mois ont été vaccinés, ce qui suggère que la population totale réelle pourrait être deux fois plus élevée que le chiffre officiel.

L'élevage est concentré dans la partie sud-est du pays (systèmes reposant sur une transhumance de type extensive) et dans la vallée du fleuve Sénégal (systèmes agro-pastoraux à élevage plus sédentarisé). Le principal bassin d'élevage est le Sud-Est du pays (le Hodh El Charghi, le Hodh El Gharbi et l'Assaba) où se cantonnent 64 % des bovins, 49 % des petits ruminants et 19 % des camelins dans des systèmes d'élevage transhumant de type extensif. La vallée du fleuve Sénégal (le Trarza, le Brakna, le Gorgol et le Guidimakha) concentre 25 % des bovins, 38 % des petits ruminants et 19 % des camelins, dans des systèmes semi-intensifs à élevage plus

<sup>55</sup> On estime que 70 % de la production de lait et 15 % de la production de viande sont de l'autoconsommation. En outre, la production locale couvre 30 % de la consommation nationale de lait et 100 % de la consommation nationale de viande rouge.

<sup>56</sup> MDR 2013 ; La FAO donne des chiffres légèrement différents : 1,9 million de bovins (2013), 8,9 millions d'ovins (2010), 5,5 millions de caprins (2010) et 1,5 million de camelins (2013) (<http://faostat3.fao.org/June2015>).

sédentaire dans lesquels les cultures et l'élevage sont plus étroitement associés, avec une transhumance plus courte vers le nord durant la campagne agricole et les animaux se nourrissant de résidus des cultures après la récolte. En raison de la répartition inégale des points d'eau, certaines des meilleures zones de pâturages du pays deviennent en surpâturage (comme le Trarza et le Brakna), tandis que d'autres zones sont sous-exploitées (particulièrement dans les parties orientales reculées du pays). Les wilayas du Nord (le Tagant, l'Adrar, l'Inchiri et le Tiris-Zemmour) accueillent une importante population cameline (environ 41 % du cheptel total). Un secteur de production de lait semi-intensive se développe rapidement autour des principaux centres urbains (Nouakchott et Nouadhibou) et le long des principaux axes routiers.

Tableau 16 : Répartition géographique de l'élevage en Mauritanie

Wilayas	Bovins	Chèvres et moutons	Camelins
Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi et Assaba	64%	49%	40%
Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha	25%	38%	19%
Tagant, Adrar, Inchiri et Tiris-Zemmour	11%	13%	41%

Source : FAO 2013.

La transhumance est en partie transfrontalière, ce qui rend plus complexe la surveillance du secteur. Selon les estimations du Ministère de l'élevage, plus de 60 % des bovins et environ 15 % des petits ruminants se dispersent, notamment, dans les régions des deux Hodhs et de l'Assaba, traversant la frontière du Mali à la recherche de meilleurs pâturages pendant la saison sèche. En raison de la plus grande disponibilité des sous-produits agricoles, ce phénomène est moins aigu dans la vallée du fleuve Sénégal où l'on estime à environ 30 % des bovins et une quantité négligeable de petits ruminants traversant le fleuve du Sénégal pendant la saison sèche. Ces déplacements transfrontaliers compliquent à la fois la vie des éleveurs pouvant être victimes de harcèlement administratif, y compris de taxes informelles et d'hostilité de la part de la population locale, et le suivi des statistiques du secteur, car une partie des animaux peut être vendue en cours de route et ne pas revenir.

Le secteur de l'élevage a été, jusqu'à présent, largement négligé dans les dépenses publiques, mais un changement est attendu avec la création récente d'un ministère de l'élevage. L'élevage étant prééminent dans les régions à forte pauvreté, et de surcroît, fortement redistributif – environ 80 % de la valeur ajoutée est capturée par les producteurs primaires – il aurait dû être promu comme un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté. Toutefois, un récent examen des dépenses publiques agricoles (Ministère de l'Agriculture 2015) montre que le soutien aux cultures a continué d'attirer la 'part du lion' des dépenses publiques dans le secteur agro-pastoral jusqu'en 2014, malgré quelques efforts pour améliorer les services vétérinaires et l'infrastructure de base. Il est à espérer que la promotion de la Direction de l'élevage en un ministère à part entière en 2014 permettra un meilleur équilibre des dotations entre les sous-secteurs.

### 5.1.2 Développer des produits d'exportation formelle de bétail

La production de viande a été jusqu'ici exclusivement destinée au marché national et aux exportations informelles de bétail sur pied. Les taux d'exploitation de l'élevage sont estimés à environ 10 % pour les bovins, 9 % pour les chameaux et 25 % pour les petits ruminants, ce qui donnerait une production de viande d'environ 107 000 tonnes par an (dont environ 55 % de viande ovine et caprine –environ 60 000 tonnes– et le reste également répartis entre la viande



bovine et de chameau –un peu moins de 25 000 tonnes chacun)<sup>57</sup>. Une partie de cette viande est consommée dans le pays, l'autre partie est exportée « sur pied ». Il n'existe pas actuellement d'exportation de la viande rouge en découpe. La répartition exacte entre la viande consommée localement et la viande exportée « sur pied » n'est pas connue avec précision. Toutefois, on estime que la consommation de viande par habitant a diminué à Nouakchott et dans la majorité des autres centres urbains, passant d'environ 30 kg/an dans les années 1980 à moins de 15 kg/an dans les années 1990 en raison de la baisse du pouvoir d'achat et du changement d'habitudes alimentaires des populations urbaines (en particulier la baisse de la consommation de viande a été partiellement compensée par l'augmentation de la consommation de poisson à Nouakchott). La consommation de viande restant fortement ancrée dans les habitudes alimentaires dans les zones rurales représentant plus de 60 % de la population totale, 15 à 20 kg/an semblent être une estimation raisonnable de la consommation actuelle de la viande rouge par habitant en Mauritanie. Avec une population totale estimée à 3,89 millions en 2013, ceci donnerait une consommation nationale de la viande rouge comprise entre 58 000 et 78 000 tonnes (soit 54 à 73 % de la production totale), laissant un excédent pour les exportations (actuellement sous la forme d'exportations « sur pied ») variant entre 29 000 et 49 000 tonnes (27 à 46 % de la production totale). Une hypothèse de milieu de gamme de 35 % pour la part de la production nationale officiellement exportée représenterait 56 000 têtes de bovins, 1,4 million de petits ruminants et 44 000 chameaux, et donnerait un chiffre d'affaires d'environ 180 millions de dollars EU, soit environ 6 % des exportations mauritaniennes mesurées<sup>58</sup>, les petits ruminants représentant 66 % des recettes et les camelins et les bovins, respectivement, 21 et 13 %.

Les marchés traditionnels de l'Afrique subsaharienne devraient se développer ; une meilleure information du marché est nécessaire. Il semble que les deux tiers des ovins exportés et un tiers des bovins exportés soient destinés au Sénégal, le reste des ovins et bovins exportés étant destinés en Côte-d'Ivoire *via* le Mali. Les camelins sont exportés vers l'Algérie et le Maroc. Les bovins sont principalement vendus au cours de la transhumance tandis qu'un contingent important de moutons est exporté au Sénégal avant les célébrations de 'Tabaski'. Ces marchés traditionnels devraient se développer avec la croissance des revenus et de l'urbanisation<sup>59</sup>, et il n'existe aucune restriction zoo-sanitaire pour les animaux mauritaniens puisque les mêmes conditions de santé animale prévalent dans toute la sous-région. Bien que les éleveurs soient organisés autour de plusieurs organisations professionnelles, leurs opérations sont handicapées par le manque de communication et l'absence d'informations adéquates sur leurs marchés. Ainsi, lors de la dernière 'Tabaski', beaucoup trop d'animaux auraient apparemment été acheminés vers le Sénégal, beaucoup d'entre eux devant être ramenés par la suite en Mauritanie.

La Mauritanie est absente des dynamiques des marchés de viande d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ; toutefois ces marchés sont très compétitifs et une part du marché pour la Mauritanie ne doit pas être prise pour acquise. De récentes études<sup>60</sup> ont souligné le dynamisme des marchés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient d'où la Mauritanie est, à ce jour, totalement absente pour la viande bovine et ovine. En Afrique du Nord, les plus grands importateurs de viande bovine sont l'Algérie et l'Égypte. En Algérie, les importations totales de viande bovine en morceaux ont été relativement constantes au cours de la dernière décennie, mais on observe une tendance importante de substitution de la viande congelée par de la viande fraîche et

---

<sup>57</sup> En se basant sur un poids moyen d'abats et de carcasse de 180 kg pour les camelins, 150 kg pour les bovins et 15 kg pour les moutons et les chèvres. La FAO arrive à un total identique pour 2013, avec une répartition légèrement différente : 54 000 tonnes de viande ovine et caprine, 29 000 tonnes de viande bovine et 24 000 tonnes de viande cameline (<http://faostat3.fao.org/>, Juin 2015).

<sup>58</sup> Les hypothèses de prix suivantes ont été utilisées : bétail : 100-150 000 UM/tête ; camelins : 250 000 UM/tête ; petits ruminants : 25 000 UM/tête. La valeur des exportations totales mesurées était de 2 838 millions dollars EU en 2013 (<http://data.worldbank.org/>, Juin 2015).

<sup>59</sup> OCDE/FAO 2014.

<sup>60</sup> GMM 2007, FAO 2013.

réfrigérée. L'Inde, absente du marché jusqu'à la fin des années 2000, a totalement évincé le Brésil sur le marché de la viande congelée et progresse rapidement sur le marché de la viande fraîche et réfrigérée grâce aux prix extrêmement concurrentiels de ses produits (2,99 dollars EU/kg CIF, à comparer au prix estimatif de 3,10-3,45 dollars EU/kg pour les carcasses de bovins départ-abattoir à Nouakchott)<sup>61</sup>. En Égypte, les importations de viande bovine en morceaux ont augmenté et sont quasi-exclusivement à base de viande congelée, le Brésil demeure toujours dans une position dominante, mais là encore est de plus en plus concurrencé par l'Inde depuis la seconde moitié des années 2000. Au Moyen-Orient, l'Arabie Saoudite est le principal pays importateur de viande bovine, suivie des Émirats arabes Unis et de l'Iran, et a presque doublé ses importations au cours de la dernière décennie. Elle importe principalement de la viande congelée et l'Inde est son principal fournisseur. Les importations de viandes fraîches et réfrigérées sont en augmentation et sont actuellement fournies par le Pakistan, l'Australie et l'Inde. Les pays du Moyen-Orient sont également des marchés importants et stables pour les ovins et caprins importés actuellement en pièces et sur pied. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde sont parmi les principaux fournisseurs de viande d'ovins en morceaux, tandis que les exportations « sur pied » proviennent de zones de production plus étroites (Soudan, Somalie, Oman, Jordanie et Djibouti) et d'Australie. Outre la difficulté de gagner des parts de marché, l'exportation vers les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient aurait des implications zoo-sanitaires significatives qui nécessiteraient des mesures de traçabilité, de vaccination et de quarantaine. La transition d'un système basé sur la transhumance extensive exportant des animaux vivants vers un système intensif exportant de la viande en morceaux impliquerait aussi des défis importants comme l'illustre le cas du Soudan (FAO 2013).

Tableau 17 : Les importations de viande bovine en morceaux en Algérie, par type et provenance, 2005-2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 Valeur en US\$'000	2014 Valeur unitaire US\$/kg
	Tonnes											
<b>Viande congelée</b>												
Total	74 313	55 594	56 099	51 687	60 898	52 317	41 723	59 459	47 259	35 172	108 891	3,10
Inde	0	0	0	0	0	13 942	36 484	55 872	40 199	32 508	97 144	2,99
Brésil	53 012	40 988	52 568	44 785	49 919	33 396	2 970	2 973	6 933	2 613	11 522	4,41
Argentine	16 449	4 362	2 224	1 507	4 514	883	168	0	104	0	n/a	n/a
Autres	4 852	10 244	1 307	5 395	6 465	4 096	2 101	614	23	51	225	4,41
<b>Viandes fraîches et réfrigérées</b>												
Total	5 664	2 779	699	515	1 332	4 265	6 672	9 468	16 878	37 573	163 634	4,36
Brésil	125	0	0	25	657	1 891	4 636	7 682	13 046	18 069	96 098	5,32
Inde	0	0	0	0	0	0	0	0	1 092	15 708	46 932	2,99
Espagne	21	24	0	0	0	0	109	823	2 425	3 732	20 272	5,43
Autres	5 518	2 755	699	490	675	2 374	1 927	963	315	64	332	5,19
<b>Total de viande bovine coupée</b>	<b>79 977</b>	<b>58 373</b>	<b>56 798</b>	<b>52 202</b>	<b>62 230</b>	<b>56 582</b>	<b>48 395</b>	<b>68 927</b>	<b>64 137</b>	<b>72 745</b>		

Source : <http://www.trademap.org/>, juin 2015.

Tableau 18 : Les importations de viande bovine en morceaux en Égypte, par type et provenance, 2003-2012

<sup>61</sup> FAO 2013.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2011 Valeur en US\$'000	2011 Valeur unitaire US\$/kg
	Tonnes											
<b>Viande congelée</b>												
Total	92 453	102 278	150 958	222 160	254 204	139 505	95 467	491 703	152 107	189 350	657 736	4,32
Brésil	81 138	92 915	136 452	199 894	195 389	44 451	42 379	85 148	76 709	112 959	348 349	4,54
Inde	44	26	275	5 774	46 211	76 730	43 101	64 744	59 657	57 393	244 271	4,09
USA	1 070	12	283	818	1 933	1 101	918	9 453	8 991	13 017	36 436	4,05
Australie	45	194	216	248	773	1 186	658	3 626	1 699	2 529	7 126	4,19
Autres	10 156	9 131	13 732	15 426	9 898	16 037	8 411	328 732	5 051	3 452	21 554	4,27
<b>Vianes fraîches et réfrigérées</b>												
Total	153	250	0	49	0	144	95	55 477	1 196	381	5 360	4,48
<b>Total de viande bovine coupée</b>	<b>92 606</b>	<b>102 528</b>	<b>150 958</b>	<b>222 209</b>	<b>254 204</b>	<b>139 649</b>	<b>95 562</b>	<b>547 180</b>	<b>153 303</b>	<b>189 731</b>		

Source : <http://www.trademap.org/>, juin 2015.

Tableau 19 : Les importations de viande bovine en morceaux en Arabie Saoudite, par type et provenance, 2004-2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012 Valeur en US\$'000	2012 Valeur unitaire US\$/kg
	Tonnes											
<b>Viande congelée</b>												
Total	56 238	56 902	78 620	82 575	72 854	75 712	94 356	92 122	105 463	92 649	381 090	3,61
Inde	20 052	31 697	44 740	44 520	46 870	50 380	58 356	61 438	71 017	64 593	228 385	3,22
Australie	626	641	822	783	0	2 511	2 996	6 024	5 344	21 501	19 049	3,56
Nouvelle-Zélande	134	280	295	497	0	0	2 183	1 307	1 363	2 349	5 145	3,77
Brésil	29 735	19 039	29 170	33 678	23 910	18 096	23 196	17 969	24 359	1 551	106 559	4,37
Autres	5 691	5 245	3 593	3 097	2 074	4 725	7 625	5 384	3 380	2 655	21 952	6,49
<b>Vianes fraîches et réfrigérées</b>												
Total	9 641	8 812	10 484	11 013	7 164	9 555	15 780	16 168	18 889	21 499	94 867	5,02
Pakistan	26	0	11	21	0	1 428	4 709	6 493	6 591	8 556	23 713	3,60
Australie	553	114	334	16	0	0	138	177	212	6 670	1 521	7,17
Inde	137	146	157	260	0	0	1 121	1 244	3 264	4 455	16 803	5,15
Nouvelle-Zélande	15	0	0	0	0	0	213	188	266	1 091	1 894	7,12
Brésil	8 762	8 485	9 916	10 617	7 164	8 100	9 307	7 770	8 263	437	48 504	5,87
Autres	148	67	66	99	0	27	292	296	293	290	2 432	8,30
<b>Total viande bovine coupée</b>	<b>65 879</b>	<b>65 714</b>	<b>89 104</b>	<b>93 588</b>	<b>80 018</b>	<b>85 267</b>	<b>110 136</b>	<b>108 290</b>	<b>124 352</b>	<b>114 148</b>		

Source : <http://www.trademap.org/>, juin 2015.

Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune exportation de viande vers l'UE et les perspectives à court terme pour ces exportations ne sont pas favorables. Tout d'abord, la qualité de la viande mauritanienne disponible à l'exportation est insuffisante pour les normes de l'UE, étant donné que la production est entièrement orientée vers le marché local et celui des pays voisins où les exigences des consommateurs diffèrent sensiblement. Deuxièmement, des normes sanitaires strictes existent, mais requièrent une certification en termes de santé animale et de normes d'installations de traitement qui seraient difficiles à satisfaire. Les deux conditions pourraient être remplies au cours du temps, si des investissements adéquats pouvaient se réaliser. Toutefois, à court terme, la Mauritanie pourrait envisager de se concentrer sur le commerce régional plus accessible, où des investissements plus modestes pourraient donner plus des résultats plus immédiats.

Dans le sous-secteur des cuirs et peaux, des investissements ont eu lieu dans les années 2000, mais la plupart d'entre eux sont au point mort, faute de débouchés. Sur la base des hypothèses ci-dessus en termes de taux d'exploitation du cheptel national et des exportations informelles

« sur pied », le potentiel de production de la Mauritanie des cuirs et peaux peut être estimé à environ 100 000 peaux de bovins, 80 000 peaux de camelins et 2,6 millions de peaux de petits ruminants par an. Au moins quatre grandes tanneries se sont établies à Nouakchott dans les années 2000 avec une capacité de plus de 12 000 peaux par jour<sup>62</sup>, ce qui serait théoriquement suffisant pour traiter la production de peaux mauritanienne. Les quatre tanneries sont toutes équipées pour produire des produits semi-finis (aux stades « wet-blue » et pricklé). Les deux plus importantes ont des machines pour traiter à la fois les peaux des petits ruminants, des bovins et des camelins. Toutefois, bien que la demande mondiale de cuirs et peaux soit supposée forte et devrait augmenter, seule la plus petite tannerie semble fonctionner à la moitié de sa capacité à l'heure actuelle, les trois autres étant quasiment à l'arrêt. Les problèmes de qualité, à la fois à l'entrée et au cours du processus de tannage, et le manque de fonds de roulement, sont rapportés par les opérateurs comme étant des obstacles importants. La qualité est affectée à la fois par le mauvais état des peaux recueillies (défauts dus aux parasites de la peau et aux blessures au cours de la vie de l'animal, marquage au feu, dépouille inadéquate et parfois utilisation de la peau comme « bâche » sur laquelle la viande est coupée) et des capacités techniques limitées pour le processus de tannage. Toutefois, il apparaît que les tanneries de Nouakchott font également face à un problème majeur de marchés, ayant perdues leurs anciens points de vente en Italie, Turquie, Inde, etc. En conséquence, la chaîne de valeur des cuirs et peaux en Mauritanie est presque entièrement retournée vers l'informalité. La collecte est effectuée par plus de 90 opérateurs dans l'ensemble du pays, et la majorité des peaux des petits ruminants est officieusement exportée sous formes brutes (salées) au Sénégal et au Mali, tandis que les peaux de bovins et de camelins sont brûlées sur pneus et exportées officieusement vers le Ghana et le Nigeria pour la consommation humaine. Il convient de noter que les exportations destinées à la consommation humaine empêchent actuellement toute transformation de peaux de bovins et de camelins en Mauritanie, les acheteurs ghanéens et nigériens offrant des prix deux fois plus élevés que ceux que les tanneries locales peuvent offrir (par exemple, 4000 UM au lieu de 2000 UM pour une peau de bovins). On estime que seulement 10 % des peaux sont actuellement transformées localement, tandis que 10 à 15 % sont perdues. Ce qui reste est exporté officieusement sans valeur ajoutée significative en Mauritanie.

Les sous-secteurs de la volaille et des produits laitiers connaissent à l'heure actuelle des développements importants, mais ceux-ci visent à la substitution aux importations, sans perspective d'avoir à moyen terme une production suffisante pour l'exportation ; toutefois, le lait et le fromage de chamelle semblent avoir des perspectives intéressantes sur des marchés d'exportation de niche. On estime que la production de lait actuelle couvre 30 % des besoins du pays, tandis que la production de volaille ne fait que commencer. Le Gouvernement encourage diverses initiatives dans ces sous-secteurs (projets d'usines de transformation du lait à Nema et Boghé, usine de production de volailles à Keur Massène, etc.), mais à moyen terme, ces initiatives augmenteront surtout l'autosuffisance. Par conséquent, ces deux sous-secteurs ne figurent pas dans cette étude, à l'exception du lait de chamelle et des produits dérivés (yaourt, fromage) qui pourraient avoir des perspectives prometteuses sur les marchés d'exportation de niche en raison de leurs propriétés diététiques. Quelques tentatives d'exportation vers le Maroc et les États-Unis ont été réalisées par la société Tiviski mais ont dû être interrompues pour des questions de fiscalité (dans le cas du Maroc qui a apparemment décidé de protéger sa propre industrie émergente) et de logistique (dans le cas des États-Unis). Il y aurait également une

---

<sup>62</sup> La Grande Tannerie de Mauritanie, Akid SARL, récemment créée, capacité de 7000 peaux/jour ; Vall tannery, créée en 2004, capacité de 3000 peaux/jour ; Arwaa International, créée en 2010, capacité de 1600 peaux/jour ; et la Grande Tannerie de Mauritanie GTM, de Bouceif Ould Bouchama, créée en 2002, capacité de 1000 peaux/jour.

demande relativement forte dans l'Union européenne à laquelle la Mauritanie ne peut pas répondre pour des raisons sanitaires<sup>63</sup>.

### **Bilan : ÉDIC 2001**

Il est frappant de constater la similitude du diagnostic ci-dessus avec celui de l'ÉDIC 2001, relevant le peu de progrès accomplis depuis lors pour améliorer les performances à l'exportation du sous-secteur de l'élevage. En 2001, les principales forces et faiblesses de la filière pour les exportations en développement ont été identifiées comme étant les suivantes :

- La production de l'élevage a été estimée pour être efficace compte tenu des ressources nationales et des précipitations ;
- La situation globale de la santé animale a été jugée satisfaisante, sans épidémie majeure de maladies épizootiques, en partie grâce à de récentes réformes qui avaient rendu les services de santé animale beaucoup plus accessibles ;
- L'exportation d'animaux vivants semblait être une activité économiquement rentable ;
- La demande régionale pour les exportations de l'élevage de Mauritanie semblait forte et, associée avec une consommation nationale apparemment déclinante, était de bon augure pour l'expansion des exportations ;
- Toutefois, il a été constaté que, même si elles représentaient une source importante de revenus pour la population rurale en Mauritanie, segment le plus pauvre de la population, et avaient contribué à une moyenne de 15 % du PIB sur 1990-1999, la filière n'a pas été bien intégrée dans l'économie nationale et relativement négligée pendant longtemps, ayant peu d'investissement en comparaison à la filière agricole ;
- Les ressources du Ministère de l'Environnement et du Développement rural (MRDE), qui est chargé de guider la filière, ont été jugées insuffisantes, en particulier en termes de personnel à l'extérieur de Nouakchott ;
- Les associations professionnelles ont été handicapées par la faiblesse des capacités, une mauvaise organisation et une insuffisance d'informations sur leurs marchés, malgré des appuis financiers et techniques fournis par le Gouvernement français ;
- En raison de la faible capacité institutionnelle intérieure, la filière de l'élevage manque toujours d'une stratégie sectorielle globale, bien qu'elle ait bénéficiée d'études et d'opérations de soutien financées par l'UE, la GTZ, L'OPEP, La BAfD et la Banque mondiale ;
- Les exportations de l'élevage ont été handicapées par la qualité des animaux disponibles sur le marché local, aux paramètres de fertilité et de poids plutôt faibles en comparaison avec d'autres régions d'Afrique ou dans le monde ;
- La prédominance des exportations sur pied a affecté la qualité de la viande destinée à une destination, aucune opération d'embouche n'étant menée ;
- L'absence d'informations fiables et à jour sur les prix et la demande dans les pays d'importation et le manque de professionnalisme des exportateurs, appartenant en grande partie au secteur informel, ont également été jugés contraignants pour les performances à l'exportation ;
- Les exportations ont aussi été handicapées par les nombreuses taxes informelles et des complications administratives tout au long du processus ;
- Des exportations de cuirs et peaux ont été entravées par l'absence de tanneries locales et les mauvaises conditions des peaux offertes à la vente ;
- Des efforts limités pour l'exportation du lait et fromage de chamelle se sont heurtés aux conditions zoo-sanitaires strictes prévalant sur le marché de l'UE.

---

<sup>63</sup> Selon la Direction de Tiviski, la Mauritanie est inéligible pour l'accès au marché de l'UE pour les produits laitiers pour ne pas être un pays exempté de la fièvre aphteuse, et cette restriction s'applique également au lait de chamelle malgré le fait que les chamelles ne sont pas affectées par cette maladie.

Une série de recommandations ont été faites, la plupart étant toujours valables aujourd'hui :

- Recommandation générale 1 : Améliorer l'état de santé du cheptel pour soutenir la croissance des exportations. Bien que le commerce régional n'ait pas été entravé par l'absence de réglementations efficaces dans ce domaine, on prévoyait que le commerce du bétail dépendrait de plus en plus de l'adhésion aux normes zoo-sanitaires internationalement reconnues et il a donc été conseillé de : (i) adapter le cadre légal relatif à la santé animale pour se conformer aux normes sanitaires régionales et internationales ; (ii) renforcer l'organisme chargé de suivre et de lutter contre les épizooties (Réseau Mauritanien d'Épidémiologie-surveillance des Maladies Animales –REMEMA) afin d'obtenir la reconnaissance officielle par l'OIE du statut sanitaire « Indemne de » des Pays Membres, problèmes sanitaires –fièvre aphteuse, peste bovine– qui empêcheraient la Mauritanie d'exporter du bétail et des produits de l'élevage vers l'UE et les pays voisins.
- Recommandation générale 2 : Améliorer la base de l'information du secteur, à la fois pour le processus décisionnel des politiques publiques et l'assistance aux opérateurs. Il était proposé de : (i) constituer une base de données opérationnelle en réunissant les différents organismes impliqués dans la collecte et la présentation des statistiques sur le secteur de l'élevage (douanes, responsables de services vétérinaires, MDRE avec son Service des Statistiques Agricoles et Informations Rurales nouvellement créé qui cherchait le soutien nécessaire, humain et matériel, pour exercer ses responsabilités, ONS, Banque centrale), et en poursuivant le projet en cours pour procéder à un recensement du bétail, avec l'appui sollicité de la FAO ; (ii) créer une entité gérée par des associations professionnelles avec le soutien du secteur public, qui serait responsable de la collecte et de la diffusion de l'information commerciale relative au secteur ; et (iii) mettre en place un centre de documentation, où toute la documentation et les études précédentes seraient mises à la disposition des parties intéressées.
- Recommandation générale 3 : Renforcer le Département de l'élevage au sein du MDRE, selon les lignes directrices d'une étude de restructuration devant être produite sous-financement de la Banque mondiale.
- Recommandation générale 4 : Renforcer les associations professionnelles du secteur. Il était recommandé de définir un plan d'action, dans la poursuite des efforts en cours, pour les améliorer dans une perspective financière et managériale.
- Recommandation générale 5 : Promouvoir des exportations du bétail sur pied. Les exportations sur pied étaient considérées comme étant les mieux adaptées aux conditions de la Mauritanie, et il a été proposé d'étudier la manière et les moyens de réduire leur coût de commercialisation à travers : (i) la facilitation de l'accès au crédit pour les éleveurs et les commerçants ; un mécanisme de coopération pensé pour être le plus approprié ; (ii) la fourniture de meilleurs services d'infrastructures le long des routes empruntées par les négociants et leurs troupeaux (points d'eau, stations de certifications de la santé, etc.) ; et (iii) la négociation d'accords bilatéraux avec des membres de la CEDEAO, que la Mauritanie avait laissé, afin de fournir un cadre institutionnel pour ce commerce.
- Recommandation générale 6 : Promouvoir la production et l'exportation de produits secondaires du secteur de l'élevage (cuirs et peaux, cornes et sabots, produits laitiers de chamelle). Quatre actions principales ont été envisagées : (i) Créer un abattoir moderne à Nouakchott ; (ii) aider les associations de bouchers et d'éleveurs afin d'améliorer la qualité des peaux brutes ; (iii) soutenir l'initiative privée visant à investir dans une usine de traitement du cuir près de Rosso ; et (iv) étudier la possibilité d'exporter des peaux de camelins, éventuellement par l'apprentissage de l'expérience du Soudan en la matière.

Comme dit précédemment, la situation du secteur de l'élevage et de ses résultats d'exportation ne s'est pas beaucoup améliorée depuis l'ÉDIC 2001, particulièrement en raison d'un suivi très limité des recommandations ci-dessus. Aucun progrès n'a été fait en vertu des recommandations 1, 2, 3 et 4, sauf que le Département de l'élevage a été récemment promu (2014) dans un ministère à part entière, les moyens devant être encore renforcés. Des progrès limités ont été réalisés dans la recommandation 5 : un organisme de crédit dédié, l'Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit pour l'Élevage (UNCECEL)<sup>64</sup>, a été créé pour le secteur de l'élevage par la BafD et l'OPEP, et financé par le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage (PADEL) en 2008, mais, même si celui-ci a reçu une dotation opérationnelle annuelle depuis lors, cet organisme n'a jamais commencé ni à fonctionner, ni à octroyer de crédit. Certains investissements dans des services d'infrastructure de base et de santé animale ont été faits le long des itinéraires empruntés par les troupeaux transhumants, mais il existe encore une portée substantielle pour fournir de meilleurs services tout en collectant des données plus fiables sur la filière. Des accords bilatéraux avec le Mali et le Sénégal sont régulièrement conclus, mais plus sur une base *ad-hoc* que sur du long terme (par exemple, les exportations de moutons pour la Tabaski). Concernant la recommandation 6, l'abattoir de Nouakchott, construit en 1996, a commencé à fonctionner efficacement en 2002, mais ce ne fut pas suffisant pour favoriser la création de valeur ajoutée dans le sous-secteur de produits secondaires. Comme vu précédemment, quelques tanneries privées ont été créées à Nouakchott dans les années 2000, mais elles sont toutes quasiment à l'arrêt, faute de marchés et de problèmes de qualité. Les autres produits secondaires, tels que cornes et sabots, ne sont actuellement pas valorisés et l'industrie du lait de chamelle en est encore à ses balbutiements.

### 5.1.3 Vers une stratégie sectorielle d'exportation

Une série d'initiatives et de développements convergents s'est récemment matérialisée dans le secteur de l'élevage, et au delà, démontrant un regain d'intérêt du Gouvernement pour le secteur, et pourrait constituer un environnement très propice pour enfin élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'exportation ambitieuse pour le secteur de l'élevage. La création d'un Ministère de l'élevage devrait contribuer à conférer au sous-secteur de l'élevage la visibilité et le soutien qu'il mérite. Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel –PRAPS, récemment lancé et financé par la Banque mondiale, apportera des ressources supplémentaires (45 millions de dollars EU sont destinés à la Mauritanie, dont 10 millions de dollars EU pour la santé animale (volet 1) et 12,6 millions pour l'accès au marché (volet 3)). À un niveau plus large, le Gouvernement a récemment élaboré une stratégie de développement du secteur privé (MAED 2014) et une stratégie de développement du secteur industriel (MCIT 2015), et a lancé un programme Partenariat Public-Privé (PPP) conduit par le MAED. Bien que n'étant pas encore à un stade opérationnel, ces trois initiatives ont identifié la filière de l'élevage comme étant une source prometteuse d'une valeur ajoutée supplémentaire.

Le développement des exportations de bétail à travers le soutien aux actuelles opérations d'exportations de bétail sur pied, la création d'une chaîne de valeur de la viande rouge et la valorisation des produits secondaires est au centre de ces diverses initiatives qui nécessiteront une coordination et un leadership fort et éclairé du Ministère de l'Élevage. Dans le cadre de son volet 3, le PRAPS prévoit de financer des infrastructures de marchés, certaines d'entre elles dans d'importants marchés orientés exportation aux frontières avec le Sénégal et le Mali, des infrastructures d'aire de repos le long des principales voies de transport du bétail et un système d'information du marché exploitable par les associations professionnelles du secteur, en plus de certains investissements dans des installations de collecte et de transformation du lait et d'abattage du bétail. La stratégie de développement du secteur privé a identifié deux chaînes de

---

<sup>64</sup> L'UNCECEL, basée à Ayoun, regroupe (théoriquement) 20 caisses de crédit.

valeur dans le secteur de l'élevage réputées pour avoir le potentiel d'augmenter substantiellement leur valeur ajoutée : l'industrie laitière, principalement pour les importations de substitution à moyen terme, et l'industrie de la viande rouge, avec l'idée de développer la production de carcasses fraîches et surgelées et la viande en morceaux emballée pour les marchés nationaux et régionaux. La faisabilité d'une usine de transformation de la viande rouge à Nema (Hodh El Charghi) est actuellement à l'étude par l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricole (AAAD), suite à une étude de pré-faisabilité par la FAO en 2013 (FAO 2013). La stratégie de développement du secteur industriel a également souligné le potentiel des industries du lait et de la viande rouge, ainsi que celui du secteur de l'alimentation animale, des cuirs et peaux et de la valorisation d'autres produits secondaires de l'élevage (cornes et sabots). En mars 2015, le Ministère de l'Élevage a transmis au MAED six propositions de projets (Encadré 1) à un stade encore très préliminaire afin d'être analysées pour une éventuelle inclusion dans le programme de PPP. Bien que l'ensemble des activités et des investissements proposés ne semble pas réellement relever du cadre des PPP, ces propositions incluent certainement un certain nombre de mesures essentielles pour la promotion de l'élevage et des exportations des produits dérivés de l'élevage (par exemple, investissements dans des systèmes d'information, études de marchés et soutien à la commercialisation sur les marchés étrangers, renforcement des capacités et organisation de la chaîne de valeur, accès au crédit, amélioration de la santé animale et sanitaire, amélioration génétique, infrastructures de base le long des principales voies de transport du bétail, soutien aux opérations d'embouche et de production d'aliments pour animaux, et modernisation des tanneries et valorisation environnementale).

Encadré 6: Les propositions de PPP du Ministère de l'Élevage

Les six propositions de PPP suivantes ont été soumises au MAED par le Ministère de l'Élevage en mars 2015. Ces propositions, ainsi que celles présentées par d'autres secteurs, seront examinées plus en détail par le MAED avec le soutien d'une assistance technique externe dans les prochains mois, afin de sélectionner celles jugées réalisables pour lesquelles des partenaires potentiels du secteur privé, nationaux ou internationaux, seront recherchés.

- (i) La valorisation de la production animale et gestion des zones de pâturage, comprenant des interventions d'organisation et de renforcement des capacités à des associations d'éleveurs et à différents niveaux du Ministère de l'Élevage (recherche, vulgarisation, S&E, REMEMA, etc.), la formulation de plans de gestion des zones de pâturage, le développement du réseau de points d'eau, le renforcement et la privatisation des services de santé animale, le développement d'un système d'information du sous-secteur et l'établissement d'un fonds de développement et d'un système de crédit pour les éleveurs et les opérateurs de la chaîne de valeur de l'élevage ;
- (ii) Le développement de la chaîne de valeur de la viande rouge, y compris le renforcement de capacités des opérateurs de la chaîne de valeur, des investissements d'infrastructures (aires de repos le long des principaux axes de transport, marchés et installations d'abattage), le développement des activités d'embouche et de production d'aliments pour animaux, des mesures d'amélioration d'hygiène et de santé animale, des études de marché et de soutien à la commercialisation (développement d'un label d'origine mauritanienne) ;
- (iii) Le développement de l'industrie laitière, y compris l'organisation des éleveurs et le renforcement de capacités, des investissements dans l'intensification de la production et la collection du lait et des usines de transformation, et un appui à la commercialisation ;
- (iv) Le développement de la chaîne de valeur des cuirs et peaux, comprenant des mesures d'amélioration de la qualité, l'organisation de la chaîne de valeur, un renforcement des capacités à tous les niveaux, la modernisation des tanneries et l'amélioration de l'environnement, un soutien à la création d'ateliers produisant davantage de produits finis à une plus forte valeur ajoutée, la mise en place d'une ligne de crédit dédiée ;



- (v) La création d'un fonds de développement agropastoral et d'un réseau de micro-crédit : étendre et rendre opérationnel le réseau UNCECEL, l'ouvrir à tous les opérateurs des différentes chaînes de valeur de l'élevage ;
- (vi) La création d'un centre national d'amélioration génétique, travaillant sur l'amélioration de la productivité des races locales pour la production de viande et de lait, le suivi des paramètres de performance et de diffusion des races améliorées.

Dans ce contexte favorable et dynamique, les recommandations suivantes sont faites dans le but de réaliser le potentiel d'exportation de la filière de l'élevage sur une base durable :

**Recommandation 1 : Sécuriser le financement et le lancement du long recensement du cheptel dès que possible.** Des données précises permettront l'élaboration de stratégies et de mesures de soutien adéquates dans le futur, en particulier celles visant à développer le potentiel d'exportation de la filière. La FAO a préparé des directives détaillées et des coûts pour cet exercice et se tient prête à aider à sa mise en œuvre. En raison du caractère dynamique du secteur de l'élevage en Mauritanie (non seulement les chiffres doivent être documentés mais aussi les mouvements, y compris la transhumance transfrontalière) et le vaste territoire à couvrir, le coût prévu pour cet exercice est de huit à dix millions de dollars EU sur une durée de quatre ans, avec des premières données fiables devant être publiées à la fin de la deuxième année. Le recensement rédigé par la FAO se traduirait également par un suivi institutionnel et beaucoup moins coûteux d'année en année du sous-secteur.

**Recommandation 2 : Formuler et mettre en œuvre une stratégie de développement des exportations axée sur le secteur privé et un marché participatif pour le sous-secteur de l'élevage.** Cela pourrait faire partie du prochain exercice d'opérationnalisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) de la filière de l'élevage prévu pour aboutir à un programme d'investissement prioritaire comme cela a été fait pour la filière agricole. Ceci permettrait de réunir l'ensemble des différents travaux et les propositions mentionnées ci-dessus et devrait être fondé sur les principes directeurs suivants :

- Engager efficacement toutes les parties prenantes dans un processus de formulation et d'exécution par la formation de groupes de travail sectoriels, dès le commencement, en leur donnant un rôle leader dans l'évaluation des contraintes et la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de soutien ;
- Pour chaque chaîne de valeur, démarrer à partir d'une évaluation précise de la demande du marché et évaluer ensuite comment les contraintes de production peuvent être atténuées pour répondre à cette demande, et non le contraire ;
- Promouvoir l'association d'investissements publics et privés, en revisitant les propositions de PPP du Ministère de l'Élevage le long des axes de recommandations 4, 5 et 6. Les investissements publics devraient être limités à la fourniture de biens publics (infrastructures, recherche, vulgarisation, etc.), aux activités pro-pauvres (organisation et renforcement des capacités des éleveurs), ou à la facilitation de mesures telles que des études de marchés, du soutien à la commercialisation sur les marchés étrangers, du renforcement de capacités, etc.) ; L'ensemble des investissements purement productifs doit être exclusivement effectué par des opérateurs privés, l'intervention du Gouvernement étant susceptible d'entraîner des distorsions du marché ainsi que les entités inefficaces et déconnectées du marché, qui ne seraient ni durables ni aisément transférables au secteur privé.

À moyen terme, la stratégie d'exportation de la filière de l'élevage englobera les quatre chaînes de valeur suivantes, pour lesquelles les recommandations spécifiques sont faites ci-dessus : les animaux vivants, les cuirs et peaux, la viande rouge, le lait de chamelle et les produits dérivés.

**Recommandation 3 : Élaborer un programme de soutien et de suivi ambitieux pour les exportations d'animaux vivants, en étroite collaboration avec les associations d'éleveurs.**

Compte tenu des incertitudes autour de la faisabilité du développement des exportations de viandes rouges en morceaux, les exportations « sur pied » sont susceptibles de rester pour longtemps le principal canal d'exportation pour le secteur de l'élevage en Mauritanie. En utilisant le PRAPS et d'autres ressources, et en donnant un rôle leader aux associations d'éleveurs durant tout le processus, un programme de soutien global doit être développé et appliqué, y compris : (i) l'équipement complet des principaux itinéraires commerciaux et des marchés avec une infrastructure de base et de services de santé animale ; (ii) la simplification des formalités administratives et la suppression des taxes informelles le long de ces routes ; (iii) la création d'un dialogue permanent avec les pays voisins et la désignation de points focaux de chaque côté de la frontière de manière à faciliter le transit du cheptel ; (iv) la création d'un système de diffusion de l'information et d'une base de données des marchés exploitables pour les associations d'éleveurs ; (v) des études de marchés pour évaluer la faisabilité de migrer vers de nouveaux marchés (comme celui du Moyen-Orient) ; et (vi) la collecte et le traitement de toutes les données recueillies aux points d'entrées et de sorties, avec un engagement de la part des associations d'éleveurs que leurs membres collaboreront à cet exercice de surveillance.

**Recommandation 4 : Relancer la chaîne de valeur des cuirs et peaux en impliquant des opérateurs existants.** Il convient de tirer parti de l'initiative de PPP en cours menée par le MAED pour aider les opérateurs des quatre principales activités de tanneries à Nouakchott et, éventuellement, d'autres acteurs (groupes de femmes impliquées dans le tannage végétal, bouchers, récoltants) à élaborer une stratégie de la filière englobant l'information et la sécurisation des marchés, la structuration de l'offre des cuirs et peaux brutes, l'amélioration de la qualité tant au niveau des matières premières que du traitement, le financement de la chaîne de valeur, le renforcement des capacités et la protection environnementale.

**Recommandation 5 : Encourager le lancement d'une activité-pilote de transformation de la viande rouge en morceaux et d'exportation par un opérateur privé établi sur les marchés étrangers.** Comme vu précédemment, une telle opération implique un certain nombre d'incertitudes que seul un opérateur privé expérimenté ayant une forte présence dans les marchés ciblés sera éventuellement en mesure de surmonter, avec le soutien du Gouvernement. Les incertitudes concernent à la fois le côté de l'offre (comment sécuriser un approvisionnement régulier et suffisant en animaux dans un système basé sur la transhumance, le fourrage et l'alimentation animale disponibles et autres défis d'embouche, les exigences sanitaires : vaccinations, quarantaine, etc.) et les aspects de commercialisation (défis logistiques, comment rivaliser sur des marchés en rapide évolution dans lesquels de grands acteurs comme l'Inde et le Brésil sont déjà solidement établis avec des prix très compétitifs). Le soutien du Gouvernement sera nécessaire pour la facilitation administrative et, possiblement, fiscale, la fourniture d'infrastructures de base, l'organisation des éleveurs, le respect des exigences en matière de santé animale, le contrôle de qualité et la certification, l'appui à la commercialisation, etc., faisant de cet entreprise une occasion potentielle parfaite pour un PPP si –et seulement si– un opérateur privé expérimenté peut être identifié et se révèle intéressé à investir dans cette nouvelle chaîne de valeur.

**Recommandation 6 : Exploiter l'avantage comparatif de la Mauritanie dans l'industrie du lait de chamelle et des produits dérivés en aidant des opérateurs existants à monter en puissance et exploiter des marchés internationaux en développement.** Là aussi, un PPP serait un instrument précieux pour surmonter les contraintes auxquelles la filière est confrontée à l'heure actuelle. Les opérateurs existants devraient être assistés dans l'élaboration d'une stratégie globale du sous-secteur, comprenant : études de marché, appui à la commercialisation, accès à de nouveaux marchés (en particulier, la possibilité et les conditions d'un retour sur le

marché de l'UE doivent être soigneusement évaluées), recherche et développement, structuration de l'offre, renforcement des capacités de production et de collecte, conditionnement et logistique, contrôle de qualité, financement, etc.

**Recommandation 7 : La stratégie d'exportation du sous-secteur de l'élevage devra être étayée par des programmes de recherche appliquée et de vulgarisation adéquats directement liés aux besoins du marché identifiés et à la maximisation des recettes d'exportation.** Notamment, des moyens adéquats devront être alloués à la recherche et la vulgarisation dans les domaines de l'amélioration génétique, la santé animale, l'alimentation animale et les soins des animaux visant (i) à accroître la productivité et la qualité ; (ii) à mieux répondre aux exigences des marchés ciblés ; et (iii) ainsi, à maximiser les recettes d'exportation dans toutes les chaînes de valeur (animaux vivants, cuirs et peaux, viande rouge, lait de chamelle et produits dérivés). En particulier, des moyens doivent être accordés au centre d'amélioration de la reproduction cameline, créé en collaboration avec la FAO, pour qu'il devienne opérationnel dès que possible. La recherche appliquée et la vulgarisation sur le terrain dans le domaine des petits ruminants ne devraient pas non plus être négligées car ils représentent actuellement environ les deux tiers des recettes d'exportation des animaux vivants

## 5.2 Un avantage comparatif inexploité dans les fruits et légumes

### 5.2.1 Une focalisation excessive sur le riz et le marché intérieur

Le soutien du Gouvernement s'est concentré sur la substitution aux importations de riz. L'agriculture –en dehors de l'élevage– représente environ 4 % du PIB total, une part plus faible que dans la plupart des pays en développement, en grande partie parce que les précipitations sont irrégulières et très faibles et que la majorité du pays se situe dans le désert. Le Gouvernement a investi des ressources considérables dans l'expansion de zones irriguées dans la vallée du fleuve Sénégal, où l'accent a été mis sur l'expansion des zones irriguées pour la production de riz, tout en subventionnant les intrants et les prix du paddy et du riz usiné. L'autosuffisance alimentaire était la force motrice et, en effet, l'autosuffisance en riz a progressé, passant d'une moyenne de 33 % pour la période 2008-2010 à environ 65 % au cours de 2011-2013 et près de 80 % en 2014. Pourtant, la viabilité financière de ces domaines récemment ouverts et développés est très dépendante des subventions, et une grande partie des terres irriguées n'est pas utilisée<sup>65</sup>.

De même, toutes les autres productions végétales sont actuellement destinées au marché national. En dehors de l'agriculture de subsistance des cultures pluviales, il existe une forte tradition de culture maraîchère irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal et autour des centres urbains dont la majorité des entreprises sont des groupements féminins. À l'exception de quelques grands opérateurs (RIMFRUIT et les Grands Domaines de Mauritanie –GDM) exportant melons et pastèques vers l'Europe, cette production maraîchère est, pour l'heure, exclusivement destinée au marché national et confrontée à d'importants problèmes de surproduction saisonnière et de concurrence de légumes de second choix importés du Maroc et du Sénégal. Certains développements ont également eu lieu récemment dans le domaine de la production de sucre et de dattes, mais les incréments de production différentielle étant absorbés par un marché national dépendant des importations à moyen terme, ces productions ne seront pas incluses dans cette étude.

---

<sup>65</sup> La zone irriguée développée dans la vallée du fleuve Sénégal est estimée à 42 000 ha, dont seulement environ 20-25 000 ha étaient cultivés jusqu'en 2013. Toutefois, la zone cultivée a augmenté de façon spectaculaire à environ 35 000 ha durant la saison pluvieuse de 2014.

### 5.2.2 Des tentatives de diversification infructueuses malgré le potentiel

Une tentative de développement des exportations de légumes a été réalisée par le *Programme de Développement Intégré de l'Agriculture irriguée en Mauritanie* financé par la Banque mondiale (PDIAIM), mais a échoué en raison d'une orientation trop axée sur la production –et insuffisante sur la chaîne de valeur et la commercialisation. Le PDIAIM, lancé en 2000 et clôturé en 2014, supposait, à juste titre, que compte tenu de la taille limitée du marché intérieur, le développement des exportations contribuerait grandement au potentiel de diversification des produits. Il a également été observé, à juste titre, que les groupes d'agriculteurs impliqués dans la production maraîchère ne disposaient ni de masse critique, de savoir-faire technique, d'intrants appropriés et d'accès au crédit pour les préfinancer, ni des compétences en marketing pour s'engager dans un processus d'exportation. Par conséquent, la route du succès était susceptible de passer par une collaboration avec de grandes exploitations ou des groupes étrangers sous forme d'accords d'agricoles contractuels.

À cet effet, un accord a été signé avec les GDM qui produisaient des légumes sur 190 hectares près de Rosso (Trarza) et démarraient des exportations vers l'Europe. Toutefois, cet accord n'a pas été traduit en contrats de sous-traitance avec les fermiers locaux et GDM a fini par interrompre ses activités. Le PDIAM s'est tourné vers l'organisation de groupements de fermiers (deux *Groupements d'Intérêt Économique* (GIE) ont été formés), a construit des installations de stockage à froid à Rosso et à l'aéroport de Nouakchott, et a même lancé certaines exportations, avec un appui d'assistance technique renforcé : 2300 tonnes de gombos, tomates cerises, melons, haricots verts, piments et poivrons ont été exportées vers l'Europe durant 2001-2004. Toutefois, le projet ayant échoué à soutenir la création d'une chaîne de valeur appropriée avec des marchés garantis, la plupart des innovations qui ont été introduites et les résultats qui ont été obtenus n'ont pas survécu à la clôture du projet.

Il n'y a eu aucun effort subséquent pour développer un secteur de fruits et légumes d'exportation ; toutefois le potentiel est toujours présent. La Mauritanie est le pays tropical le plus proche du marché européen et, par conséquent, elle possède un potentiel important pour fournir l'Europe en fruits et légumes frais durant les saisons d'automne et d'hiver. Grâce aux routes entièrement goudronnées, l'Europe du Nord n'est qu'à quelques jours de la vallée du fleuve Sénégal. En outre, la Mauritanie dispose de grandes surfaces de terres déjà équipées pour l'agriculture, ainsi que de l'eau facilement accessible à partir du fleuve Sénégal pour exploiter cet avantage de proximité.

#### Encadré 9 : Garak, résilience grâce à la diversification

Malgré sa petite taille, Garak abrite, néanmoins, l'une des coopératives féminines les plus célèbres de la Mauritanie. Garak est un petit village de seulement 2000 habitants, juste à 10 km de Rosso dans la zone de la Vallée du fleuve Sénégal, et accueille une école, une mosquée, un centre de santé et des petits marchés improvisés. Coqueluche des donateurs nationaux et internationaux —la coopérative de Garak est une organisation de plus de 420 femmes qui œuvrent sur plus de 64 ha de terres, contrôlant la chaîne d'approvisionnement de leur agro-industrie, de la récolte à la production et à la gestion des stocks jusqu'à la distribution de leurs productions dont celles de la mangue, du citron et du pamplemousse. La coopérative a été cofondée avec des dirigeants masculins du village et jouit encore d'un grand soutien de la part des hommes de la communauté. Elles ont tiré de grands bénéfices des investissements d'infrastructures récents, en particulier la nouvelle route de Rosso, et un système de pompage cofinancé par la FAO qui apporte l'eau du fleuve Sénégal par des canaux jusqu'au village. Bien que la coopérative de Garak soit connue comme un agrobusiness à succès fonctionnant localement, elle a débuté dans les années 1970 comme un centre artisanal qui s'était engagé dans le commerce à petite échelle avec le Sénégal qui a été fermé en 2008. Garak était particulièrement réputé pour ses moustiquaires très prisées sur les marchés sénégalais. Dans la ligne de ce succès commercial, les femmes de Garak ont été en mesure de vendre d'autres produits, y compris des nappes et des voiles. L'activité du centre artisanal de Garak a permis à ses membres de former d'autres femmes du village, ainsi que d'effectuer des

échanges avec d'autres coopératives féminines dans la région de Rosso et au Sénégal, d'où elles apprirent de nouvelles techniques agricoles conservation. Ceci a permis à la coopérative de Garak de diversifier ses activités dans la production agricole qui fait son renom aujourd'hui.

Le cas de Garak met en lumière l'importance de la diversification pour les commerçantes. La concurrence des vêtements de seconde main importés de l'Occident (friperie) et des moustiquaires faites au Sénégal a totalement asséché le marché pour les produits artisanaux de Garak au Sénégal, forçant la coopérative de réduire ses activités artisanales aux seules commandes et, en 2008, le village a fermé le centre artisanal. Depuis le commerce de Garak n'a fonctionné seulement qu'à petite échelle, et a été incapable de réduire suffisamment ses coûts pour réintégrer le marché. La coopérative, toutefois, a pu surmonter cette perte de revenus extérieurs grâce à sa diversification dans l'agriculture qui s'est révélée extrêmement fructueuse.

Les activités transfrontalières de Garak n'ont pas totalement cessé, car les femmes des coopératives continuent à s'engager dans des formations et des réunions avec des coopératives sénégalaises. Les femmes de Garak sont désireuses d'apprendre, de leurs homologues au deçà de la frontière, de nouvelles techniques et méthodes, en particulier dans le domaine de la conservation et de la transformation.

Cependant, en dépit de leur large succès et de leur résilience, les femmes de Garak se plaignent de la mauvaise communication avec les fonctionnaires, qui prétendent en 2015 et sans prévenir, couper l'accès du village à la rivière, afin de construire un barrage, causant la perte de la plus grande partie des récoltes du village. Cela a laissé la coopérative dans des difficultés financières sans précédent pour la saison à venir ; les femmes anticipent la nécessité d'un prêt à la Caisse de Dépôt de Développement (CDD). Elles sont mal à l'aise à l'idée de se lancer dans des prêts, car elles préfèrent se fier exclusivement sur les économies internes de la coopérative pour financer leurs activités.

Garak, et les communautés rurales en général, bénéficierait d'un renforcement des capacités et de formations par le biais d'une coopération transfrontalière et de meilleurs liens avec les communautés du Sénégal. Une meilleure communication avec les fonctionnaires de l'État en ce qui concerne les travaux publics à venir afin qu'elles puissent planifier en conséquence, devrait également être aussi une priorité, ainsi que des campagnes publiques pour engendrer davantage de confiance de la part des petits exploitants dans les institutions financières privées et publiques.

Source : Interviews récentes menées en mission.

### 5.2.3 Bilan : ÉDIC 2001

L'ÉDIC 2001 avait déjà identifié la diversification dans les fruits et légumes destinés à l'exportation comme une piste prometteuse et, parce qu'ayant été formulée juste après le lancement du PDIAIM, l'ÉDIC avait misé sur les réalisations de ce projet qui, comme on le voit ci-dessus, non pu être soutenues. Les principales recommandations de l'ÉDIC 2001 étaient les suivantes :

- Recommandation générale 1 : Diversifier la production agricole axée sur les exportations de la nouvelle production : comme on l'a vu ci-dessus quelques résultats ont été obtenus par le projet du PDIAIM qui n'a pu être maintenu en raison de son orientation insuffisante vers la chaîne de valeur et la commercialisation
- Recommandation générale 2 : S'assurer que le système foncier en place est celui qui stimule la production agricole : peu de progrès ont été réalisés et la situation reste quasi identique à celle qui prévalait en 2001
- Recommandation générale 3 : Réduire les coûts de transports routiers et aériens qui sont des facteurs cruciaux dans les coûts d'exportation de produits agricoles : l'état général des routes s'est amélioré ; le transport aérien est peu susceptible d'être utilisé à l'avenir pour les exportations agricoles ;

- Recommandation générale 4 : Attirer les investisseurs étrangers afin de bénéficier de leur expertise, de leur investissement et de leur connaissance du marché : comme vu précédemment, cette approche très précieuse n'a pas pu être mise en œuvre efficacement ;
- Recommandation générale 5 : Garantir que la libéralisation du commerce dans le secteur du riz va de pair avec les possibilités de diversification agricole : cette recommandation a perdu de sa pertinence ultérieurement depuis que la filière de production de riz est fortement soutenue par le Gouvernement.

## 5.2.4 Exploiter le potentiel de diversification inexploité

Recommandation : Chercher à constituer un pôle d'exportation de fruits et légumes à Rosso autour d'un ou de plusieurs opérateur(s) principaux, locaux ou internationaux, déjà établis sur les marchés européens. L'initiative PPP actuelle du Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED) devrait être mise à profit pour tenter de constituer un pôle d'exportation de fruits et légumes à Rosso, fondé sur l'association entre des entreprises « leaders » ayant déjà accès aux marchés européens et des coopératives de producteurs locaux. L'expérience passée a montré qu'il était important d'attirer des investisseurs offrant une expertise technique et commerciale avérée et pouvant aider au respect des normes phytosanitaires des pays importateurs. Le soutien étatique sera nécessaire notamment dans la facilitation administrative et possiblement fiscale, la fourniture d'infrastructures de base, la structuration des petits producteurs, le contrôle de qualité et la certification, le soutien à la commercialisation, etc.

## 5.3 Relancer la gomme arabique et les produits forestiers non ligneux

### 5.3.1 Des opportunités en sommeil pour des communautés pauvres

Autrefois deuxième exportateur, la Mauritanie n'est aujourd'hui qu'un acteur très marginal dans le marché mondial en croissance de la gomme arabique, malgré la présence de plantations denses d'*Acacia Senegal* et un potentiel pour la replantation de nouvelles plantations. Géographiquement positionnée sur la vaste ligne subdésertique du Sahara, une zone de transition entre les zones du Sahara et du Sahel, les écosystèmes producteurs de gomme arabique s'étendent sur 16,5 millions d'hectares (1100 km de long et 150 km de large) au nord de la vallée du fleuve Sénégal. Ils couvrent les wilayas<sup>66</sup> du Trarza, du Brakna, de l'Assaba, du Guidimakha, du Gorgol, des Hodh El Charghi et Hodh El Gharbi. La gomme arabique est produite à partir de deux espèces d'arbres : l'*Acacia Senegal* et l'*Acacia seyal*. L'*Acacia Senegal*, espèce la plus répandue en Mauritanie, produit la gomme de meilleure qualité. À l'indépendance en 1960, la Mauritanie était le deuxième pays exportateur de gomme arabique après le Soudan, avec une production annuelle moyenne de 5700 tonnes entre 1968 et 1972. Par la suite, la production de gomme arabique a diminué dans les années 70 suite aux sécheresses et à la surexploitation pour la production de gomme, de bois, d'aliments et de fourrage. D'autres pays sahéliens ayant subi les mêmes sécheresses semblent cependant avoir mieux su préserver leurs ressources de gomme arabique, ce qui suggère que la surexploitation ait pu être le principal problème en Mauritanie. La production actuelle de gomme arabique n'est pas précisément connue, mais elle est estimée à environ 500 tonnes par an<sup>67</sup>. La gomme arabique répond à la fois à la demande locale et internationale pour un large éventail d'utilisations (plats traditionnels, amidonnage des vêtements traditionnels, additif alimentaire,

<sup>66</sup> Une wilaya est une région administrative –NDLT

<sup>67</sup> MEDD 2014a

additif dans les médicaments, cosmétiques et produits chimiques (colle, peinture, encre, etc.). La demande sur le marché mondial a augmenté.

Bien que relativement rentable pour les populations pauvres impliquées dans la collecte de la gomme arabique, le secteur fait face actuellement à un certain nombre de contraintes, tant au niveau local et national, y compris une commercialisation totalement désorganisée. Parmi les contraintes locales on note la faible qualité et les techniques d'extraction endommageant l'arbre, ainsi que la faiblesse du statut socio-économique des communautés conduisant à des comportements opportunistes et à une dégradation de l'environnement. Parmi les contraintes nationales on note les circuits de commercialisation désorganisés, l'absence d'une structure appropriée pour le financement de la commercialisation, et l'absence d'informations de marché. Les personnes impliquées dans la collecte de la gomme arabique d'octobre à juillet rapportent que cette activité est parmi leurs activités qui leur offrent le revenu au travail le plus élevé, avec des revenus mensuels compris entre 50 et 100 dollars EU<sup>68</sup>.

Un certain nombre d'autres produits forestiers non ligneux, parmi lesquels le fruit de balanites (dattier du désert) et le baobab, le jujube, le bissap, les feuilles de moringa, etc., ont également un potentiel significatif de contribution aux revenus des pauvres ; toutefois ils souffrent des mêmes contraintes que la gomme arabique.

### **5.3.2 Structurer les chaînes de valeur**

Si de nouvelles opérations sont appelées à soutenir la gomme arabique et d'autres produits forestiers non ligneux du secteur dans un avenir proche, la nécessité d'organiser la commercialisation au niveau national est toujours présente. Deux projets commenceront à soutenir le secteur dans les prochains mois : Le ProLPRAF (Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières) financé par le FIDA (Fonds international de développement agricole) ; et le SAWAP (Projet de gestion durable du paysage dans le cadre Programme Sahel et Afrique de l'Ouest) financé par le FEM (Fonds pour l'environnement mondial). Toutefois il semble que leurs activités porteront essentiellement sur le renforcement des capacités des cueilleurs et l'organisation et la gestion des ressources (gestion du paysage durable – SLM, *Sustainable Landscape Management* dans son acronyme anglais).

Recommandation : Chercher à formaliser les chaînes de valeurs de la gomme arabique et d'autres produits forestiers non ligneux par (i) des arrangements contractuels entre associations de cueilleurs et commerçants établis sur les marchés internationaux ; et (ii) la mise en place d'un système d'échange d'informations de marché, afin de maximiser les revenus des cueilleurs. Là encore, le démarrage des projets mentionnés ci-dessus et l'initiative PPP actuelle du MAED devraient être mis à profit pour tenter d'accroître la valeur ajoutée du secteur, non seulement par une meilleure organisation des cueilleurs, un renforcement des capacités et une meilleure gestion des ressources, mais aussi grâce à la rationalisation des opérations de commercialisation et à la recherche d'acheteurs internationaux susceptibles de payer les meilleurs prix pour garantir un approvisionnement groupé de bonne qualité. Ceci implique également la création d'une plate-forme de partage d'informations pour faciliter l'échange d'informations des marchés et la coordination de la commercialisation entre les associations de cueilleurs.

---

<sup>68</sup> MEDD 2014a et MEDD 2014b.

## Chapitre 6 : Tourisme

### 6.1 Introduction et contexte

La Mauritanie est un vaste pays, dont la nature endogène, les biens culturels et l'emplacement peuvent être exploités pour devenir compétitif au niveau international dans plusieurs marchés touristiques de niche. Le tourisme a émergé en Mauritanie dans les années 1980 avec la création de la Société Mauritanienne du Tourisme et Hôtellerie (SMHT), entreprise d'état, et est resté au stade embryonnaire jusqu'au milieu des années 1990, lorsque la première politique du tourisme du pays a été instaurée et que des opérateurs touristiques internationaux (principalement français) ont commencé à vendre des « circuits désert ». Le produit phare de la Mauritanie est « *l'expérience du désert* » qui comprend des circuits d'aventure et de randonnées dans la région de l'Adrar, combinée avec des visites de sites du patrimoine culturel d'Atar et de Chinguetti. Le tourisme mauritanien a culminé dans le milieu des années 2000, avec près de 15 000 touristes ; il a cessé rapidement après le meurtre de quatre touristes français en 2007 par *Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI)* et de la difficulté qui en a découlé de garantir la sécurité le long de la longue frontière avec le Mali (voir Tableau 16). Le tourisme n'a pu se redresser, les 'conseils aux voyageurs' internationaux actuels inhibant toute croissance et tout investissement significatifs dans le secteur.

Malgré cette contrainte majeure, le pays est parvenu à promouvoir un petit secteur du tourisme axé principalement sur les voyages d'affaires et le tourisme résidentiel. En attendant la levée des 'conseils aux voyageurs', il est possible d'encourager les initiatives de tourisme privées et publiques à cibler et mieux servir des marchés peu élastiques aux 'conseils aux voyageurs' et de moderniser en parallèle les cadres juridique, réglementaire et administratif du secteur afin de mieux structurer et préparer le terrain pour une éventuelle croissance du tourisme international. Après que les 'conseils aux voyageurs' soient levés, un certain nombre d'investissements catalyseurs nécessaires seront nécessaires dans la promotion de l'infrastructure touristique, la formation, et la promotion des investissements pour développer le secteur d'une manière compétitive et inclusive.

### 6.2 Valeur des exportations

Globalement, le tourisme est l'une des plus grandes industries mondiales, employant une personne sur onze, générant 1,400 milliard de dollars de recettes d'exportation et contribuant pour 9 % au PIB mondial (OMT 2014, WTTC, 2014). En Afrique, il est considéré comme un secteur-clé de croissance : en 2013 une étude comparative du WTTC a constaté que la contribution Voyage et Tourisme au PIB en Afrique est supérieure à celle des secteurs de la banque, des communications, de la fabrication de produits chimiques et de la fabrication automobile ; et elle est à peu près de la même taille que les secteurs de l'éducation et de services financiers de l'Afrique.

Le tourisme a un impact beaucoup plus modeste en Mauritanie. En raison de l'absence d'études d'impact économique et d'un système de collecte et de surveillance des statistiques touristiques, il est difficile de déterminer le niveau de la demande et le nombre d'établissements, d'emplois



et de recettes créés par le secteur<sup>69</sup> ; toutefois, les estimations suivantes donnent une idée de la taille et de l'impact du secteur. Actuellement, il y aurait moins de 3000 touristes visitant le pays chaque année, et 60 000 voyageurs d'affaires<sup>70</sup>. Il est important de prendre en compte dans le secteur du tourisme les voyageurs du pays et de la région, ainsi que les voyageurs d'affaires et de conférences, dans la mesure où ils utilisent les mêmes services et structures et sont soumis aux mêmes réglementations et mêmes incitations pour la croissance. La capacité d'hébergement estimée est d'environ 60 hôtels nationaux et près de 150 auberges, appartements-hôtels meublés et autres établissements d'hébergement totalisant près de 7000 lits. Les estimations nationales évaluent l'emploi direct dans le secteur Voyage et Tourisme (hôtels, agences de voyages, tour-opérateurs, restaurants et guides<sup>71</sup>) à environ 3300 personnes ; le nombre est susceptible d'être supérieur en raison des travailleurs informels et saisonniers<sup>72</sup>.

Tableau 20 : Chronologie annotée du développement touristique en Mauritanie

Année	Nombre de visiteurs	Étapes du secteur du tourisme	Étapes Macro-économique
1978		Premier Rallye Paris-Dakar, dont la majeure partie du circuit passait en Mauritanie	
1987		Création de SOMASERT, filiale de la SNIM, mandaté pour développer hôtels, restaurants et répartition des circuits de voyage	
1993	1500	Adoption de la « Déclaration de Politique Générale du Tourisme »	
1996		Début des vols charters : France-Atar (de Paris et Marseille). Instauration d'une taxe de promotion touristique de 200 MRO par personne et par nuitée	La concurrence des destinations vers le désert est stoppée pour cause d'instabilité politique et insécurité (Algérie, Niger, Mali)
1998	3500		
1999	5500		
2000	7200	Le rapport de la <i>Commission technique interministérielle</i> sur le tourisme présente la stratégie de développement touristique du pays	
2001	9820		
2002	12 000	L' <i>Office national du tourisme mauritanien (ONT)</i> est créé comme une entité publique autonome financièrement. La <i>Stratégie nationale de développement du tourisme</i> est rédigée, mais doit encore être adoptée par le Conseil des Ministres	
2003	13 000	Création de l' <i>Institut Supérieur de Tourisme</i> , aujourd'hui disparu	

<sup>69</sup> L'intégralité des données Voyage et Tourisme de la Mauritanie est classée en dernier dans le monde (140 sur 140 pays) par l'indice de compétitivité Voyage et tourisme du Forum économique mondial 2013.

<sup>70</sup> Stratégie de développement du secteur privé en Mauritanie, Vol. 1. 2013.

<sup>71</sup> Stratégie de développement du secteur privé en Mauritanie, Vol. 1. 2013.

<sup>72</sup> La Fédération du tourisme mauritanien estime à 12 000 emplois directs dans le secteur du tourisme.

2004	14 000	<i>Voyageurs du Monde</i> démarre des tour-opérateurs vers Atar, devenant le second plus grand opérateur de voyages organisés en Mauritanie	
2005	11 923	La <i>Stratégie nationale de développement du tourisme</i> est actualisée, mais doit être adoptée par le Conseil des Ministres	Réouverture des destinations 'désert' concurrentes, notamment en Algérie
2006	12 191		
2007	11 752	Une nouvelle <i>Stratégie nationale de développement du tourisme</i> est créée, mais doit être adoptée par le Conseil des Ministres	Décembre : Le terrorisme et le début des 'conseils aux voyageurs' d'éviter tout voyage non-essentiel en Mauritanie a depuis quasiment mis fin au tourisme international. Annulation du <i>Paris-Dakar</i> , suspension des vols charters et des tour-opérateurs
2008	n/a	Le <i>Programme de renforcement des capacités commerciales dans le tourisme</i> , financé par l'AFD, finance un <i>Plan de commercialisation Touristique</i> , modernise l'infrastructure de tourisme à petite échelle, fournit des équipements pour des campements sous tentes et la formation de guides dans le PNBA et finance la construction d'écolodges dans la région du Parc national du Diawling	
2009	1500*		
2010	1500*	Création du portail Internet Tourisme en Mauritanie	
2011	2000*	Construction du premier centre d'accueil pour les visiteurs du PNBA avec l'aide de la coopération espagnole. Le premier <i>Festival des villes anciennes</i> annuel a lieu à Chinguetti en février. L' <i>Office national du tourisme mauritanien</i> est lancé au PK 55 près de la frontière du Sahara occidental.	
2012	2000*		
2013	2000*		
2014	3000*		
2015	3000*		

Notes : Données sur le nombre de visiteurs provenant des vols charters à Atar + une estimation de 2000 touristes de loisirs pour le reste du pays. Données provenant de la Stratégie Nationale de Développement du Tourisme mauritanien et du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, 2007.

\*Le nombre de touristes de loisirs sur la période 2009-2015 est estimé à partir de témoignages anecdotiques de l'ONT, des entrées par voie terrestre enregistrées à l'ONT de la frontière du Sahara occidental et les entrées enregistrées au PNBA.

Étapes des données provenant de : la Stratégie nationale pour le développement du tourisme en Mauritanie, du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, 2007 ; du Plan de commercialisation Touristique, du

## 6.3 Conditions du marché

### 6.3.1 Types de services et perspectives d'exportation

La Mauritanie dispose d'un potentiel clair pour entreprendre une stratégie de tourisme de niches, reposant sur le patrimoine culturel et l'écotourisme. Elle a attiré un type de tourisme à *faible volume et faible valeur*, et a le potentiel pour se concentrer sur une augmentation de la valeur ajoutée de ses produits afin de se positionner vers des touristes capable de dépenser davantage à long terme. Le secteur du tourisme est tiré par la demande des clients et son adéquation avec les actifs naturels et culturels nationaux. Une compréhension claire des principaux marchés-source potentiels, la faisabilité de les attirer et le positionnement de la Mauritanie par rapport aux produits concurrents est cruciale pour la sélection des produits et des services à développer. Un certain nombre d'études ont été réalisées sur les marchés et les produits à développer une fois que les 'conseils aux voyageurs' auront été levés, notamment le Plan de commercialisation entrepris en 2008 et financé par l'Agence française de développement<sup>73</sup>, ainsi que la Stratégie nationale de Développement du Tourisme mauritanien lancée par l'OMT pour le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme en 2007. Ces études et les parties prenantes du secteur s'accordent sur les perspectives-clés d'exportation de services touristiques pour la Mauritanie :

- 1) *Le marché primaire, le prêt-à-vendre* : i) Le tourisme français 'désert aventure' par groupes de 4 à 15 personnes, en circuits de randonnée de 8 à 15 jours, dans des conditions rudimentaires pour une destination vierge, à la découverte d'une nouvelle culture, pour un forfait de l'ordre de 800 à 900 euros. Ceci comprenant 90 % du secteur du tourisme mauritanien avant 2007<sup>74</sup> ; ii) les sports d'aventure de niche, tels que les rallyes dans le désert.
- 2) *Les marchés secondaires pour la diversification* : des profils similaires aux précédents, ciblés vers d'autres pays : l'Europe francophone (Suisse, Belgique) et d'autres marchés d'Europe occidentale (Espagne, Italie, Allemagne) qui ne sont touchés qu'à petite échelle<sup>75</sup>.
- 3) *De nouveaux segments potentiels* : i) Du tourisme 'désert aventure' de milieu de gamme en petits groupes, nécessitant une offre d'hébergement améliorée et plus d'activités d'aventures douces ; ii) des activités de niche de tourisme milieu de gamme, comme l'observation des oiseaux et la pêche sportive.

Les actifs touristiques clés et le potentiel de la Mauritanie se concentrent sur les produits suivants :

---

<sup>73</sup> Plan de commercialisation. Programme de Renforcement des Capacités Commerciales dans le Secteur du Tourisme en Mauritanie. 2008. AFD

<sup>74</sup> Plan de commercialisation. Programme de Renforcement des Capacités Commerciales dans le Secteur du Tourisme en Mauritanie. 2008. AFD

<sup>75</sup> Ces marchés sont compris aux environs de 10 % de toutes les arrivées en 2007. Plan de commercialisation. Programme de Renforcement des Capacités Commerciales dans le Secteur du Tourisme en Mauritanie. 2008. AFD.

- 1) *Le marché primaire, prêt-à-vendre* : Le circuit touristique du Nord dans la région de l'Adrar, où environ 70 % des itinéraires incluait un arrêt à Chinguetti<sup>76</sup>.
- 2) *Des produits secondaires manquant actuellement d'infrastructure touristique* :
  - a) Du tourisme culturel, avec les quatre villes anciennes (Ouadaane, Chinguetti, Oualata, Tichitt).
  - b) Le Parc National du Banc d'Arguin, site inscrit au patrimoine mondial de UNESCO, présentant un écosystème de désert côtier unique situé à mi-chemin entre Nouakchott et Nouadhibou, et où se trouvent d'importantes réserves d'oiseaux migrateurs et des aires de frai d'espèces aquatiques.
  - c) Le *parc national du Diawling* situé à la frontière sud, dans le delta du fleuve Sénégal.



<sup>76</sup> Plan de commercialisation. Programme de Renforcement des Capacités Commerciales dans le Secteur du Tourisme en Mauritanie. 2008. AFD.

Son avantage concurrentiel était un produit du désert peu développé, le contact avec les populations du désert à l'hospitalité innée, une proposition favorable de valeur (rapport qualité/prix) et sûreté et sécurité.

Malgré ce potentiel, ses produits et marchés primaires sont actuellement inaccessibles en raison des 'conseils aux voyageurs' en cours. La principale raison de ces conseils étant l'instabilité régnant au Mali, qui a des retombées sur l'immense frontière non sécurisée (et surtout non sécurisable) qu'il partage avec la Mauritanie, il est peu probable que la majorité de ces consignes puissent être levées à moyen-terme.

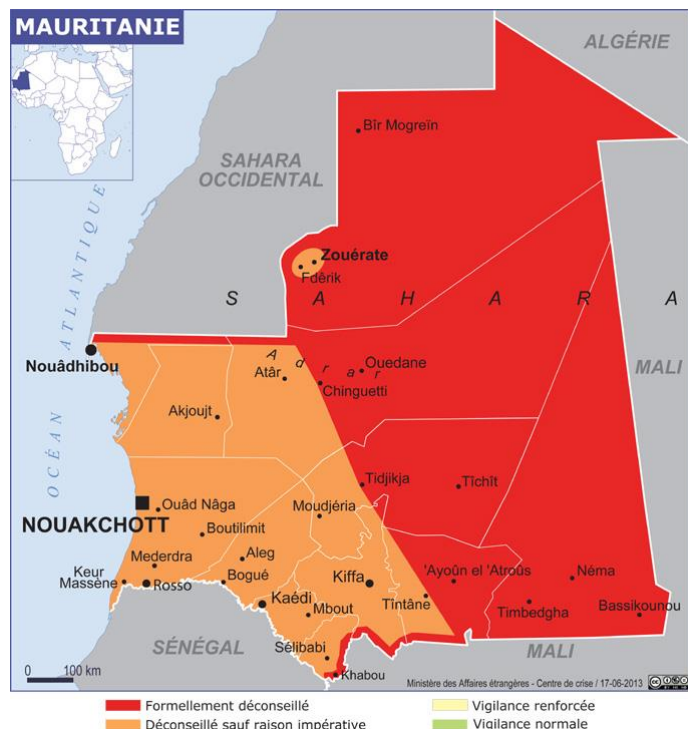
### 6.3.2 Exportation et compétitivité de la destination

L'Afrique de l'Ouest est la région touristique la moins compétitive dans le monde<sup>77</sup> en raison i) de l'accès aérien coûteux et rare ; ii) d'une image négative et d'une faible visibilité de la destination ; et iii) d'attractions, d'équipements et d'opérateurs peu développés et mal gérés produisant des expériences peu diversifiées et médiocres. La Mauritanie est ainsi l'une des destinations les moins compétitives à l'échelle mondiale. Le Forum Économique Mondial, dans son *Indice de compétitivité Voyages et Tourisme* de 2013, a classé la Mauritanie 134<sup>e</sup> sur 140 pays en ce domaine. Ses attributs les plus faibles sont son cadre réglementaire relatif au tourisme, son environnement des affaires et ses infrastructures du tourisme<sup>78</sup>. Ses atouts les plus forts sont sa compétitivité-prix et ses ressources humaines, précisément son affinité pour le tourisme.

Les principaux concurrents de la Mauritanie pour son produit-phare 'désert' sont l'Algérie, le Niger, la Libye, l'Égypte, le Mali, le Maroc et la Tunisie. Il est important de noter que, pour cette niche, les touristes achètent une expérience du désert qui n'est pas unique à la Mauritanie. Dans le climat d'insécurité actuel, le produit 'désert de Mauritanie' n'est pas compétitif ; par conséquent, à court terme, le tourisme devrait se positionner pour offrir des loisirs et des possibilités de découvertes pour des marchés captifs : marché national, expatriés, pays limitrophes, touristes régionaux et voyageurs d'affaires.

En cela il est nécessaire de proposer des expériences plus courtes, souvent de week-end, avec une concentration importante d'activités et d'immersion culturelle, mélangeant des offres mixtes : désert et écotourisme, désert et mer, événements et activités sportives ou d'intérêts spéciaux. Ainsi on recommande de développer des produits et des services dans un rayon de

Figure 56 : La 'zone rouge' décrite dans les 'Conseils aux voyageurs' par le Gouvernement français coupe une grande partie du désert saharien.



<sup>77</sup> Forum Économique Mondial, *Indice de Compétitivité Voyage et Tourisme*, 2013

<sup>78</sup> *Ibid.*

trois heures autour des grandes villes (Nouakchott et Nouadhibou) et de la frontière sénégalaise (Voir Tableau 17). À court et à moyen terme, il est recommandé de cibler les marchés suivants :

Tableau 21 : Marchés cibles potentiels et leurs besoins

Segment du marché	Origine	Caractéristiques	Recettes Potentielles	Besoins en termes de produits	Permettant les besoins de l'environnement
<b>Tourisme national</b>	Nouakchott et Nouadhibou	Loisirs de Weekend, retraités, familles	Faibles à élevées	Produits de loisirs 'désert et mer', à moins de trois heures des villes. Campements, espaces pour familles nombreuses, événements	Augmenter la promotion locale et la collaboration pour sensibiliser les offres locales
<b>Résidents Expatriés</b> leurs familles et amis visiteurs (VFR)	Plusieurs pays, principalement basés à Nouakchott. Forte présence française	Jeunes, familles, célibataires recherchant des lieux pour week-end, loisirs, escapades et exploration culturelle	Élevées	Produits de loisirs 'Désert et mer' à moins de trois heures des villes.  Hébergement de milieu de gamme reflétant le côté culturel, campements et événements	Accroître la promotion locale, réduire les frais de visas pour attirer les VFR
<b>Affaires et séminaires</b>	International, principalement française	Individuels et petits groupes	Élevées	Compatibilité Internet, lieux de rencontre au centre de Nouakchott et Nouadhibou, espaces séminaires à une heure de la ville	
<b>Voyageurs régionaux indépendants</b>	Sénégal, îles Canaries, Gambie	Couples et familles résidant dans les pays	Moyen	Expérience 'désert' douce,	Promotion régionale, réduction des

		voisins ou participant à des circuits régionaux		Évènements culturel et patrimoine de Mauritanie	frais de visas facilitant les procédures transfrontalières
<b>Voyageurs indépendants internationaux</b>	France, Espagne, Suisse, Belgique, Italie, Allemagne	Individuels, couples, amis voyageant surtout sur des itinéraires multi-pays, plus susceptibles d'entrer et de quitter le territoire par la route	Faible à moyen	Sports d'aventure, randonnées dans le désert observation des oiseaux, pêches sportives	Promotion de marché de niche, réduction des frais de visas facilitant les procédures.

## 6.4 Le tissu d'entreprises

Les entreprises de voyages et de tourisme de la Mauritanie sont concentrées à Nouakchott et sont principalement ciblées sur les voyageurs d'affaires, alors qu'il existe un potentiel pour plus de produits du tourisme d'agrément d'un marché intermédiaire de petite taille. Cette section explore le statut, les opportunités et les contraintes de l'investissement dans les trois principaux sous-secteurs de l'hébergement, des compagnies aériennes et des agences de voyages et tour-opérateurs.

*Hébergement* : La grande majorité des établissements d'hébergement se trouve à Nouakchott, suivie par Nouadhibou. En dehors de ces villes, la plupart des hébergements sont des auberges rudimentaires ou des tentes style bivouac, ce dernier étant le plus largement utilisé et exigé par les touristes du désert. Comme la plupart des entreprises de tourisme, la majorité d'entre elles sont des hôtels individuels de bas ou de milieu de gamme s'adressant principalement à une clientèle de transit et d'affaires. En 2005, dernière année de statistiques fiables, le pays comptait 209 établissements d'hébergements touristiques, dont 62 hôtels et 147 auberges et appartements. Ceci se traduit par 6973 lits, dont 2728 dans les hôtels. Un décret sur les normes et modalités de classement des établissements de tourisme a été adopté en 1998. Toutefois, les normes relatives à cette classification n'ont pas été produites.

La conception, la construction, les installations et les services des hôtels sont peu diversifiés et de qualité médiocre. Ceci est en évolution dans le segment haut de gamme d'hébergements d'affaires, avec trois nouvelles chaînes d'hôtels en cours de développement depuis 2014, ajoutant 589 chambres à l'inventaire national. Le Sheraton de Nouakchott sera le seul hôtel de marque internationale dans la capitale. Actuellement en cours de construction et prévu pour ouvrir en 2017, il appartient à la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM). La chaîne Azalai, dont le siège est au Mali, va rénover et agrandir un hôtel existant à Nouakchott, avec un projet de 139 millions de dollars pour un total de 135 chambres ; cet hôtel est détenu par un consortium composé principalement d'investisseurs nationaux, de fonds d'investissements privés et de 15 millions de dollars provenant de la Société Financière Internationale (SFI).

*Compagnies aériennes* : Onze compagnies aériennes desservent la Mauritanie, les plus importantes étant la Mauritania Airlines (30 % du volume de passagers), la Royal Air Maroc (20 %) et Air France (13 %). Les principales clientèles des compagnies aériennes sont les entreprises, le Gouvernement, la diaspora, des diplomates et des professionnels de

l'humanitaire<sup>79</sup>. Par manque de concurrence et d'une demande suffisante, les tarifs sont plus élevés que pour les destinations concurrentes, réduisant ainsi la compétitivité de la Mauritanie<sup>80</sup>. Étant donné les grandes distances intérieures et l'éloignement de la plupart des sites touristiques des deux principales villes, l'accès aérien est crucial pour développer le tourisme d'agrément. À cet égard, afin d'être compétitif en termes de prix face aux destinations similaires, des charters en provenance des marchés d'origine-clés offrent l'option la plus viable à moyen terme<sup>81</sup>. C'était le cas avant 2007, lorsque l'agence de voyages charter *Point Afrique* de France à Atar catalysait le secteur du tourisme international de la Mauritanie. Une fois que les 'conseils aux voyageurs' seront levés, reprendre les charters vers Atar et par la suite vers Néma sera essentiel pour relancer le tourisme international en Mauritanie.

Tableau 22 : Compagnies aériennes desservant la Mauritanie et leurs nombres de passagers (2014)

Compagnies aériennes	Arrivées	Départs	Pourcentage Total
Air Algérie	5,887	6,843	4,82 %
Air France	13,436	13,112	15,41 %
Binter Canarias	1,996	1,876	1,12 %
Canary Fly	391	415	0,23 %
Iberia Airlines	1,599	1,467	0,88 %
Mauritania Airlines	27,385	44,178	29,67 %
Nas Air	2,073	2,012	1,18 %
Royal Air Maroc	33,979	36,684	20,38 %
Sénégal Airlines	4,267	4,597	2,56 %
Tunis Air	21,557	21,530	12,43 %
Turkish Airlines	10,141	9,160	11,29 %
Total	122,711	141,874	100 %

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile, 2014

*Tour-opérateurs et agences de voyage* : Compte tenu des produits de niche, du statut peu développé et de l'accessibilité difficile des sites touristiques mauritaniens, l'industrie nationale du tourisme est fortement dépendante des tour-opérateurs pour les forfaits, la promotion et l'exploitation des circuits touristiques. Avant les consignes restrictives de voyage, treize tour-opérateurs internationaux (en majorité français) étaient présents, avec un tiers des touristes arrivant par *Point Afrique*, un tiers par *Voyageurs du Monde*, les autres tour-opérateurs se partageant le dernier tiers. Après 2008, pas un seul grand tour-opérateur international n'est resté en Mauritanie, les opérateurs locaux ayant principalement basculé leur modèle d'entreprise sur la billetterie aérienne, avec actuellement environ 50 agences.

## 6.5 Institutions et cadres sectoriels pour la compétitivité des services touristiques

<sup>79</sup> Agence Nationale de l'Aviation Civile, 2014

<sup>80</sup> Stratégie Nationale pour le Développement du Tourisme de la Mauritanie, Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, 2007.

<sup>81</sup> En 2007, un billet A-R coûtait environ 400 euros.



Deux organismes publics sont chargés de la réglementation, de la planification, du développement et de la gestion du secteur. La *Direction du Tourisme* (DT) est rattachée au Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme. Le personnel de la DT comprend dix agents. Son mandat est i) d'élaborer, d'adopter et d'appliquer la législation et les réglementations sectorielles en matière de tourisme ; ii) de créer des plans de développement et d'entreprendre des études sur le secteur ; iii) d'organiser et de contrôler la formation et le développement des compétences des ressources humaines spécialisées dans le tourisme. L'*Office national du tourisme* mauritanien (ONT), entité publique semi-autonome créée en 2002, est sous la responsabilité de la présidence et est chargé i) de la gestion des concessions et des sites touristiques publics ; ii) du développement de nouvelles destinations ; iii) de l'organisation d'événements liés au tourisme et des expositions ; iv) du développement et de la mise en œuvre des circuits ; et v) de la commercialisation et de la promotion du tourisme. Il emploie 130 personnes en poste dans quatre destinations différentes.

En pratique, les actions des deux entités se chevauchent souvent. La Direction du Tourisme empiète sur la gestion de l'ONT et le développement du secteur, tandis que la réglementation et l'application demeurent incomplètes. L'Office national du tourisme a réduit son objectif à i) la promotion consistant quasi exclusivement à participer à des foires commerciales et des expositions ; et ii) l'organisation et la gestion d'événements parmi lesquels le Festival des villes anciennes, le Rallye Africa Eco Race, le Rallye Raid. Sa promotion n'est ni ciblée, ni axée sur les résultats, et le développement de produits en est pratiquement absent. La coordination des deux entités avec le secteur privé est minime. L'ONT a été créé comme un organisme privé-public financièrement autonome, mais un seul membre représente le secteur privé au sein du conseil d'administration.

Les cadres juridiques et réglementaires de la Mauritanie se rapportant au tourisme datent de 1996, avec la loi n° 69-023 sur l'organisation des activités touristiques dans le pays. Depuis lors, des textes réglementant les guides, les tour-opérateurs, les hébergements, la restauration, la classification des établissements et la taxe de promotion touristique ont été produits. Un certain nombre d'entre eux requiert maintenant une actualisation afin de prendre en compte l'évolution du secteur, tandis que d'autres exigent des textes d'application et des dispositions pour les mettre en œuvre et les faire respecter. En outre, un goulot d'étranglement majeur est l'écart de mise en œuvre entre les objectifs fixés dans la politique et la capacité institutionnelle à les mettre en œuvre et les faire respecter. Ceci est caractéristique des pays à des stades de développement du tourisme similaires. La plupart des politiques et des réglementations sur le tourisme reste partiellement appliquée et manque de conformité et de transparence dans leur application.

*Visas* : La Mauritanie exploite un système de délivrance des visas à l'arrivée, ce qui est parmi les meilleures pratiques internationales en matière de facilitation de voyage. Toutefois, il n'est pas bien communiqué, ce qui annule son principal intérêt. De plus, le coût du visa est passé de 50 euros à 120 euros en 2015, le plus élevé de la région et de la concurrence.

*Commercialisation* : L'image internationale de la Mauritanie souffre de deux problèmes-clés : i) la Mauritanie et ses attributs ne sont que peu connus ; et ii) lorsqu'elle est connue, c'est comme une destination dangereuse ayant peu à offrir. Ceci est dû à la fois aux 'conseils aux voyageurs' internationaux, et aux cadres et efforts promotionnels limités. Le petit budget promotionnel de l'ONT est majoritairement utilisé pour visiter un certain nombre de salons internationaux du tourisme chaque année ; toutefois, cette promotion n'est pas ciblée vers des marchés spécifiques et n'a pas produit de résultats quantifiables en termes d'augmentation des visiteurs.

*Main-d'œuvre* : Le manque de personnel qualifié affecte la confiance des entreprises et limite l'expansion du secteur du tourisme mauritanien. En particulier, il inhibe les efforts déployés à la fois par le Gouvernement et par des opérateurs touristiques pour diversifier l'offre de produits du secteur. Ceci est particulièrement vrai pour les micro-entreprises et PME, la majorité d'entre elles étant des entreprises familiales manquant de savoir-faire pour améliorer et intensifier leurs produits. La Mauritanie ne disposant pas d'un cadre national de développement de qualifications pour le tourisme, ni de programmes d'études ou d'instituts, la quasi-totalité de la main-d'œuvre du secteur est dépourvue de formation formelle.

*Fiscalité* : Les entreprises du secteur touristique sont assujetties aux taxes suivantes : i) l'impôt sur le revenu des sociétés, au taux de 25 % ; ii) la TVA à 16 %<sup>82</sup> ; iii) une licence d'exploitation versée lors de l'enregistrement et renouvelée annuellement<sup>83</sup> ; iv) une taxe de vente de 2,5 % ; et v) une taxe de promotion touristique de 200 MRO par personne et par nuitée utilisée pour financer les efforts de promotion de l'ONT ; et v) une taxe locale de 100 MRO pour la municipalité dans laquelle est située l'entreprise. Étant donné l'absence d'un inventaire des établissements de tourisme et d'audits sur les affaires des entreprises, on suppose qu'un montant considérable de recettes touristiques passe dans l'économie informelle, tandis que, parallèlement, le régime fiscal est appliqué de façon incohérente par les autorités<sup>84</sup>.

### 6.5.1 La promotion de l'investissement

*La Direction de la Promotion de l'Investissement du Secteur Privé* est chargée de i) promouvoir et générer l'investissement étranger ; ii) soutenir les entreprises mauritaniennes pour exporter leurs produits et s'associer avec des entreprises étrangères ; et iii) améliorer le climat des affaires. Le Code des investissements de 2012 prévoit des incitations à l'investissement en vertu de trois programmes spécifiques : i) les PME investissant entre 50 et 200 millions de MRO et générant au moins dix emplois ; ii) les zones économiques spéciales ; iii) les industries prioritaires dans lesquelles le tourisme et l'accueil des entreprises extérieures à Nouakchott sont éligibles, en attendant un investissement d'au moins 500 millions de MRO, de créer 20 emplois directs et 50 indirects<sup>85</sup>. Dans la pratique, seules deux entreprises de tourisme par an depuis 2013, soit six au total, ont fait des demandes de mesures d'incitation, pour un montant total de 2 829 722,024 MRO investis pour une création prévue de 120 emplois<sup>86</sup>. Toutes les initiatives ont concerné des entreprises mauritaniennes basées à Nouakchott.

L'investissement direct étranger demeure rare<sup>87</sup> avec un certain nombre d'investissements à forte visibilité qui ne se sont pas réalisés ; le plus célèbre étant celui d'un hôtel polyvalent de grande envergure soutenu par le Qatar, avec développement immobilier et commercial liés à la périphérie de Nouakchott. L'économie politique qui peut interférer avec l'efficacité des procédures d'obtention de licences et la gestion d'entreprise est une contrainte importante pour les investisseurs étrangers envisageant la création d'entreprises touristiques, une contrainte importante que l'on retrouve dans toute la région.

---

<sup>82</sup> ... a augmenté de 14 % en 2014.

<sup>83</sup> 100 000 MRO pour les établissements d'hébergement, 20 000 MRO pour la restauration et les entreprises de divertissement au sein de Nouakchott et de Nouadhibou, 50 000 MRO pour les établissements d'hébergement, 10 000 MRO pour la restauration et les entreprises de divertissement hors de ces villes. Pour les tour-opérateurs, 80 000 MRO pour les licences de la catégorie A, et 50 000 MRO pour les licences de catégorie B. Pour les Guides, 50 000 MRO pour des guides nationaux, 30 000 MRO pour les guides locaux et 20 000 MRO pour les guides auxiliaires.

<sup>84</sup> La Mauritanie est classée 187e sur 189e pour le paiement des impôts selon la classification du Doing Business.

<sup>85</sup> Loi n° 2012-052 du Code des investissements.

<sup>86</sup> Direction du Guichet Unique et Suivi des Investissements Privés, PSP, MAED, 2015.

<sup>87</sup> Classé 131 sur 140 pays pour la prévalence de la propriété étrangère par le Forum Économique Mondial, *Indice de Compétitivité Voyage et Tourisme*, 2013.

Des opportunités demeurent pour l'investissement dans i) les hôtels d'affaires trois étoiles de qualité supérieure et plus, en particulier dans la ville du nord à Nouadhibou ; ii) des hébergements de deux à trois étoiles à Nouakchott ; et iii) des hôtels de charme de petite taille ou des lodges de tentes luxueux permanents, avec la possibilité de week-end pour les résidents et les voyageurs manifestant un intérêt particulier sur la côte près de Nouakchott, dans le Parc national du Banc d'Arguin et la région du fleuve Sénégal. Suite à la levée des 'conseils aux voyageurs', il existe un potentiel de création de pôles de croissance du tourisme à Atar, Chinguetti et Nema, ainsi qu'autour des oasis de Terjit, Kasr, Torchane, Toungat, Kamour, Guerou et Kenkossa<sup>88</sup>. Une réglementation pour les PPP devrait d'abord être mise en place afin d'en établir pour le développement de sites touristiques tels que les oasis.

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS), adopté en 1995, vise à réduire les obstacles au commerce pour les services internationaux. Pour cela, quatre modes différents définissent le commerce international dans les services touristiques<sup>89</sup>, et contrairement au cas d'autres secteurs de services, dans celui des services de tourisme et de voyages le consommateur se déplace dans le pays producteur pour y profiter des installations et des services (le mode 2 de l'AGCS). Le commerce international dans les services de tourisme et de l'hôtellerie est partiellement libéralisé en Mauritanie. Dans toutes les catégories<sup>90</sup>, les programmes n'imposent pas de limitations à l'accès au marché et au traitement national au titre des modes 2 (consommation à l'étranger) et 3 (présence commerciale). Les modes 1 et 4, (respectivement 'fourniture transfrontalière' et 'présence de personnes physiques') ne sont pas mal consolidés, sauf pour les mesures affectant l'entrée et le séjour temporaire des personnes physiques dans les catégories suivantes : directeurs, cadres supérieurs et spécialistes possédant des connaissances essentielles à la fourniture du service<sup>91</sup>.

## 6.6 Aller de l'avant

### 6.6.1 Contraintes clés

Le secteur du tourisme de la Mauritanie reste à un stade très précoce de développement, avec une image sécuritaire défavorable paralysant l'investissement et le développement du secteur. Bien que les régions à l'ouest de 12 degrés de latitude soient en réalité en sécurité, la majorité des actifs phares du tourisme mauritanien est située près de la « zone rouge » de l'Est, et la perception, ainsi que les questions pratiques comme les contrats d'assurance voyage, continueront vraisemblablement à maintenir le commerce de services touristiques à des niveaux faibles dans le proche avenir. Ceci dit, le pays n'a pas réalisé son potentiel dans la construction d'une demande de base à partir de marchés et d'investisseurs régionaux et nationaux sur des produits moins dépendants des 'conseils aux voyageurs' internationaux. Ceci exigera un ciblage et une coordination plus efficace au sein du secteur, en se concentrant sur la modernisation de ses systèmes et organismes afin d'exploiter des marchés de niche cachés dès que la situation sécuritaire s'améliorera. Les principaux obstacles à la réalisation sont énumérés dans le Tableau 23.

Tableau 5 : Contraintes rencontrées par le développement du tourisme en Mauritanie

<sup>88</sup> Direction Générale PSP, MAED. 2012

<sup>89</sup> Les quatre modes sont : i) mode 1 'fourniture transfrontalière' ; ii) mode 2 'consommation à l'étranger' ; iii) mode 3 'présence commerciale' ; et iv) mode 4 'présence de personnes physiques'.

<sup>90</sup> Les quatre catégories sont i) les hôtels et restaurants ; ii) les agences de voyage et les tour-opérateurs ; iii) les guides touristiques ; et iv) autres.

<sup>91</sup> OMC, 2015.

Obstacles systémiques, fondamentaux	Contraintes cruciales spécifiques du tourisme
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sûreté et sécurité, spécifiquement avertissement aux voyageurs en raison de la difficulté à avoir une frontière sécuriser avec le Mali</li> <li>• Disponibilité et qualité des services de santé limitées</li> <li>• Climat : Les mois d'été (mai à octobre) reste trop chaud pour un tourisme du désert</li> <li>• Pénurie d'eau dans les zones rurales</li> <li>• Disponibilité, coût et non fiabilité de l'électricité (classement 169/189 en 2015 dans le <i>Doing Business</i>)</li> <li>• Marchés fonciers indéfinis et non réglementés</li> <li>• Application et exécution incohérentes des politiques et des réglementations</li> <li>• Services financiers sous-développés, depuis la faible pénétration des DAB et des cartes de crédits jusqu'à la faible disponibilité de crédit à long terme à des taux favorables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût et manque d'informations sur l'obtention d'un visa de visiteur</li> <li>• L'absence de contrôles de planification et de normes de qualité pour les établissements de tourisme</li> <li>• Absence quasi totale de lodges visés rudimentaires à l'extérieur de Nouakchott et de Nouadhibou</li> <li>• Manque de statistiques de tourisme fiables et de mesures d'impact</li> <li>• Mauvaise image du pays par les touristes, l'industrie touristique et les investisseurs</li> <li>• Faibles niveaux de service : pas d'organisme national de formation. La majorité des orateurs manque de formation tourisme</li> <li>• Les grandes distances entre les sites touristiques nécessitent des liens de transport aérien vers les régions éloignées et freinent les possibilités de circuits organisés</li> <li>• Mauvaises infrastructures touristiques sur les sites et les destinations.</li> </ul>

## 6.6.2 Recommandations

Le Gouvernement mauritanien peut entreprendre trois actions stratégiques pour accroître le commerce des services touristiques. À court terme, le secteur devrait tout d'abord concentrer ses ressources humaines et budgétaires limitées sur la création de produits et de services pour les marchés nationaux et régionaux <sup>92</sup>, ceux-ci n'exigeant qu'une promotion et un développement de produits modeste. Par la suite, ils fourniront une demande de base solide pour l'expansion et la montée en gamme au fur et à mesure que le secteur se professionnalise. Dans un second temps, et en parallèle, les systèmes, réglementations et organismes régissant le tourisme nécessitent une actualisation et un examen afin de gérer efficacement le secteur et positionner le pays pour un retour concurrentiel dans le marché international du tourisme une fois que les 'conseils aux voyageurs' seront levés.

À moyen terme, une fois les 'conseils aux voyageurs' levés, le pays devra investir massivement dans le tourisme et des infrastructures touristiques dans la région de l'Adrar (y compris l'aéroport d'Atar), dans un cadre national de développement de compétences touristiques et dans de solides campagnes promotionnelles.

Action 1 : Cibler activement des marchés faciles (*low hanging fruits*) avec des possibilités de découverte, de loisirs et de rencontres pour les indigènes, les expatriés, les pays voisins et les touristes régionaux et voyageurs d'affaires, en :

- a) Créant une plateforme pour cibler le dialogue privé-public et la coordination des parties prenantes afin de hiérarchiser et sélectionner chaque année un marché-source important sur lequel concentrer la promotion et le développement de produits touristiques. Un nouveau marché doit voir le jour chaque année.

<sup>92</sup> L'OMC projette que les arrivées du tourisme intra-régional africain augmenteront à 64 % de l'ensemble des arrivées de tourisme international, soit plus de 50 millions de personnes d'ici 2020.

- b) Réalisant des études de marché pour le segment sélectionné et élaborant un plan d'action pratique de commercialisation avec des engagements des secteurs public et privé. Un accent mis sur les événements comme facteur d'attrait et sur les relations publiques plutôt que sur les foires commerciales internationales pourrait utiliser efficacement les ressources limitées pour attirer des marchés captifs clés.
- c) Identifiant avec le secteur privé les contraintes-clés de facilitation réglementaire et de voyages pour le marché et la tenue de forums sur le tourisme en collaboration avec plusieurs organismes d'État afin d'y apporter des solutions, par exemple, en réduisant ou supprimant des frais de visas pour les segments spécifiques et en signant des accords bilatéraux de tourisme.

#### Encadré 7 : Commercialisation : Segments ciblés du tourisme régional

En 2011, la Gambie, où le tourisme représente environ 15 % du PIB, a pris la décision politique de cibler le segment de loisirs nigérian qui est à l'origine d'un large et riche marché. Le tourisme sortant nigérian est en croissance de 12 % par an et le pays était classé parmi les 50 plus grands consommateurs de tourisme en 2009.

La Gambie a signé un accord bilatéral de tourisme avec le Nigéria et a engagé une agence mandataire, basée à Lagos, pour commercialiser la destination au Nigéria, ainsi que pour promouvoir activement hôtels et complexes hôteliers aux investisseurs nigériens. La Gambie cible spécifiquement les familles nigérianes en quête de détente et de nature. Cette stratégie a porté ses fruits, avec une hausse de 22 % d'arrivées nigérianes en Gambie entre 2012 et 2013, stimulant ce qui est devenu maintenant le quatrième marché-source le plus important pour le pays.

Source : Gambie : *Policies to Foster Growth*. Vol II : *The Tourism Sector: Improving Competitiveness to Achieve Growth*. Banque mondiale 2015

Action 2 : Modifier la réglementation, améliorer les systèmes et rationaliser les organismes de tourisme pour gérer efficacement le secteur et de positionner le pays pour un retour compétitif sur le marché international une fois les 'conseils aux voyageurs' levés.

- a) Produire des données pour mieux appréhender la taille du secteur et son impact sur l'économie mauritanienne, y compris par un inventaire actualisé des différents types d'établissements (restauration, hébergement, agences de voyage, artisans), des créations d'emplois directs et indirects, et des recettes fiscales, et par une analyse comparative à d'autres secteurs. Cela aidera le secteur public à allouer des ressources aux établissements à caractère touristique selon leur taille et leur impact.
- b) Consolider, rationaliser et concentrer les entités régissant le tourisme. Actuellement, la *Direction du Tourisme* et l'*ONT* engagent/entreprennent des activités qui se chevauchent par manque d'une orientation stratégique et ciblée. Les rôles et les mandats des institutions doivent être clarifiés, le renforcement des capacités soutenu et un budget suffisant pour des activités axées sur les résultats devrait être alloué. Par exemple, la *Direction du Tourisme* devrait se recentrer sur la réglementation, la planification et la mesure du secteur, tandis que l'*ONT* devrait augmenter le nombre des membres du secteur privé dans son conseil (actuellement l'un des 22 membres est un représentant du secteur privé) afin de refléter son mandat qui est d'être un organisme public-privé.
- c) Réviser la taxe de promotion touristique et renforcer sa collecte. La taxe de promotion touristique de 200 MRO, prélevée sur les nuitées, est obsolète et sous perçue. Elle doit être examinée afin de i) réviser à la hausse en fonction de l'inflation ; ii) mettre à jour les

mécanismes de collecte et de mise en œuvre ; et iii) assurer l'utilisation transparente et efficace des fonds.

- d) Élaborer un système d'amélioration de la qualité du logement est une étape importante dans la mise en place des bases d'un secteur compétitif. L'absence de normes définies en matière d'hébergement a conduit à une mauvaise qualité et une offre peu diversifiée, en particulier pour les petits établissements indépendants. Souvent, les entrepreneurs n'ont pas d'antécédents dans le tourisme, et il est important de donner aux entrepreneurs les normes requises pour qu'ils puissent répondre aux besoins des touristes internationaux. Il existe un certain nombre d'options pour y parvenir, à savoir : i) réviser et mettre en œuvre le décret existant n° 98-63 sur le système gradué de classification des hébergements ; ii) des normes de qualité volontaires établies par des associations ou des mécanismes de retour d'information des consommateurs ; iii) des mécanismes d'octroi de licences prenant en compte la qualité spécifique et des exigences de construction ; ou iv) la construction et la qualité des lignes directrices en matière de construction. Quelle que soit l'option choisie, elle doit être adaptée à des contextes et des capacités locales, et être souple et suffisamment accessible pour ne décourager pas la formalisation des entreprises de tourisme, tout en offrant des incitations à son adhésion. Il est recommandé de fournir des services de développement des affaires ou des conseils sur l'octroi de licences pour assurer l'application des normes. L'objectif devrait être d'aider les entrepreneurs à proposer des produits de meilleure qualité (structures, services, hygiène et sécurité) en offrant des conseils et des incitations pour adhérer aux normes.
- e) Mettre à jour les lois et réglementations en matière de tourisme pour mieux répondre aux besoins modernes du secteur. Ceci inclut une meilleure définition des types de licences pour les agences de voyages et les tour-opérateurs, et d'actualiser les textes d'application et leurs mécanismes de mise en œuvre, dans la mesure où certains d'entre eux datent de 1996. À cet effet, la *Direction du Tourisme* exige une augmentation de ses ressources humaines et financières pour mettre en œuvre et de faire respecter les réglementations.
- f) Mettre en place des mécanismes pour soutenir les investissements privés locaux et étrangers dans les produits et destinations touristiques clés. La Zone Franche de Nouadhibou comprend un certain nombre de zones à fort potentiel touristique. Des pôles de croissance de tourisme peuvent être légalement créés à proximité du Parc National du Diawling et dans la région de l'Adrar, dans le but de préparer le terrain pour la promotion de l'investissement dans le tourisme.

Encadré 8 : Des gains rapides, les avantages d'une réduction des frais de visa et procédures

Selon une analyse approfondie du *World Travel and Tourism Council*, des mesures de facilitation des visas ont historiquement accru les arrivées de touristes internationaux sur les marchés de 5 à 25 % suite à la mise en œuvre des changements de politique (WTTC, 2012). En règle générale, moins une nation impose d'exigences en matière de visas, plus le potentiel de tourisme augmente dans ce pays (OMT 2013)

La Mauritanie pourrait envisager des gains rapides en réduisant ses frais de visas, soit pour les marchés spécifiques ciblés, soit pour tous les autres. Si un visa est perçu comme coûteux ou difficile à obtenir, les opérateurs touristiques risquent de ne pas inclure le pays d'émission dans les circuits régionaux et les voyageurs indépendants risquent de visiter moins de destinations (Christie *et al.* 2013). Ainsi, le Rwanda charge 30 dollars pour un visa touristique de 30 jours, et a complètement éliminé les visas de tourisme pour les ressortissants américains, anglais et allemands<sup>93</sup>. En 2009, la Jordanie a levé les restrictions sur l'entrée des ressortissants indiens afin de diversifier ses marchés d'origine, suite à la crise financière mondiale. Les frais de visas ont été levés, et les visas peuvent être obtenus au point d'entrée dans le pays pour des groupes de cinq personnes ou plus, voyageant avec

<sup>93</sup> Banque mondiale, 2011; [www.migration.gov.rw/visitor-s-tourism-visa.html](http://www.migration.gov.rw/visitor-s-tourism-visa.html)

un guide touristique agréé par l'État. La réforme a été un succès : les arrivées ont augmenté de 92 % au cours des six premiers mois de 2010 et l'initiative a été ensuite étendue aux particuliers et aux autres nationalités. Ce succès a été durable ; en 2012, le marché indien a augmenté de 45 %.

Source : Transforming Tourism Opportunities in Uzbekistan. Banque mondiale, 2013 ; WTTC, 2012 ; UNWTO 2013 ; Christie *et al.* 2013.

Action 3 : À moyen terme, une fois que les 'conseils aux voyageurs' internationaux seront levés, le secteur devra investir massivement dans les domaines suivants pour devenir compétitif au niveau international et catalyser sa croissance :

- a) Moderniser les infrastructures touristiques et d'accès dans la région de l'Adrar comme destination phare du tourisme. Ceci comprend la mise en conformité de l'aéroport d'Atar aux normes internationales d'opération, de sécurité et de sûreté<sup>94</sup>. Compte tenu de l'importance cruciale de l'aviation dans le redémarrage du secteur du tourisme international de la Mauritanie, l'investissement dans la modernisation des infrastructures de l'aéroport pour son opérationnalisation est une priorité absolue. L'aéroport d'Atar a accumulé un déficit d'investissements en termes de maintenance en raison de sa désuétude. De plus, les principaux sites exigent une réhabilitation et les infrastructures touristiques ont besoin d'être modernisées afin de s'adapter durablement à un nombre croissant de touristes dans des sites fragiles avec des capacités de transport faibles.
- b) Élaborer un cadre national de développement des compétences et de formation tourisme comprenant la création d'organismes de formation et des programmes, ainsi que des cours de formation tourisme de courte durée afin d'améliorer la qualité des services. Surtout, les entrepreneurs ont besoin de formation afin de mieux exploiter, gérer, commercialiser et développer les entreprises de tourisme.
- c) Entreprendre une campagne de commercialisation coordonnée pour réactiver l'intérêt pour le voyage et les relations avec la destination, en ciblant une à trois sources de marchés-clés, comme suit :
  - i. Relancer le produit 'randonnée dans le désert' dans la région d'Adrar pour le marché français ;
  - ii. Diversifier les marchés-sources pour ce produit phare vers la Suisse, la Belgique, l'Espagne et l'Italie ; se concentrer sur un nouveau marché chaque année ;
  - iii. Diversifier l'offre de produits de la région Nema, de la vallée du fleuve Sénégal et du Parc national du banc d'Arguin.
- d) Entreprendre des campagnes de promotion d'investissement ciblées sur deux types spécifiques d'entreprises (tourisme écologique, campings dans des Oasis) et de destinations, ainsi que des types spécifiques d'investisseurs. Un code d'investissement spécifique au secteur touristique, comme cela a déjà été fait dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, permettrait une telle mise au point.

Encadré 9: Investissements dans les infrastructures de tourisme, et développement de la destination en Géorgie

Le Gouvernement géorgien a développé une approche régionale pour le développement du tourisme, en mettant en exergue la région viticole de la Kakhetie comme pilote pour une croissance ciblée. Avec l'objectif d'attirer diverses PME de tourisme pour investir dans des restaurants, de l'hébergement, des installations et des activités, les autorités ont d'abord commencé par améliorer les infrastructures destinées à la région. Dans les villes de la province de Kakhetie, les priorités comprenaient l'éclairage public dans les parkings, des centres d'information, des toilettes publiques,

<sup>94</sup> Des investissements dans la réparation de l'aérodrome, de l'amélioration du dépôt de carburant, du balisage et du système ELS sont nécessaires.

des aires de pique-nique, des cartes et de la signalisation ; ainsi que des aspects « doux » comme de la cartographie électronique et une base de données des produits de destination. Fournir l'infrastructure nécessaire au soutien de la croissance du tourisme a permis aux Géorgiens de commencer à s'engager dans la promotion ciblée d'investissements pour garantir le développement privé d'installations et de produits touristiques.

Source : *Transforming Tourism Opportunities in Uzbekistan*. Banque mondiale, 2013.



## Chapitre 7 : Technologies de l'information et de la communication

### 7.1. Le secteur des télécommunications mauritanien a été substantiellement libéralisé

#### 7.1.1 Les principaux changements dans l'environnement réglementaire...

Au travers de leurs effets sur la compétitivité et la connectivité d'un pays avec le reste du monde, les télécommunications sont un vecteur essentiel de l'intégration commerciale. D'un point de vue général, l'utilisation des télécommunications, et plus particulièrement des services de communications offerts sur les réseaux mobiles (voix, messages texte, services financiers mobiles, Internet) compte tenu de leur vaste couverture géographique dans les pays en développement, a l'avantage d'améliorer l'accès et l'utilisation de l'information permettant de réduire les coûts de recherche d'information et d'accroître la coordination entre les individus, les entreprises et les autorités.

En Mauritanie, l'environnement réglementaire du secteur a considérablement évolué. Conscient de l'importance des télécommunications pour améliorer la compétitivité et la diversification de l'économie, le Gouvernement mauritanien a initié dès les années 1990 un vaste programme de réformes visant à transformer le secteur des télécommunications et à développer l'économie numérique. On distingue deux vagues distinctes de réformes articulées connectée chacune à une Lettre de Politique Sectorielle. L'objectif de la première vague, initiée par la Lettre de Politique Sectorielle du 22 mars 1998<sup>95</sup>, était de moderniser et développer le secteur des télécommunications *via* des réformes de libéralisation du secteur. L'objectif de la seconde vague, initiée par la Lettre de politique Sectorielle du 31 janvier 2013<sup>96</sup>, était de développer le segment de l'Internet haut débit comme nouvelle source de croissance du secteur des TIC, de création d'emplois et plus largement comme outil de diversification de son économie. Au milieu des années 1990, le Gouvernement mauritanien a entamé une importante réflexion en association avec les partenaires au développement afin de moderniser et développer son réseau de télécommunications. Cette étude a conduit à l'adoption de la loi n° 99-019 du 11 juillet 1999 sur les télécommunications concrétisant la fin du monopole d'État sur le secteur. L'Office des Postes et des Télécommunications (OPT) a été ainsi scindé en deux entités distinctes, Mauripost et Mauritel, avec une ouverture du capital de cette dernière en 2001. Une Autorité de Régulation fut créée et deux licences GSM attribuées, puis une troisième en 2006. La Mauritanie compte aujourd'hui trois opérateurs titulaires d'une licence globale (téléphonie mobile, téléphonie fixe, Internet) :

- Mauritel, opérateur historique, filiale du groupe Maroc Telecom qui détient 51 % du capital (le reste étant détenu par l'État) ;

---

<sup>95</sup> La lettre de politique sectorielle du 22 mars 1998 avait pour objectif : i) la mise en place d'un cadre réglementaire consacrant le désengagement de l'État et la libéralisation progressive du secteur ; ii) la séparation des fonctions d'exploitation et de régulation ; iii) la création d'un organe de régulation indépendant doté de pouvoirs étendus en matière d'attribution de licences, d'allocation de ressources limitées (fréquences numéros...) et de sanction des opérateurs défaillants.

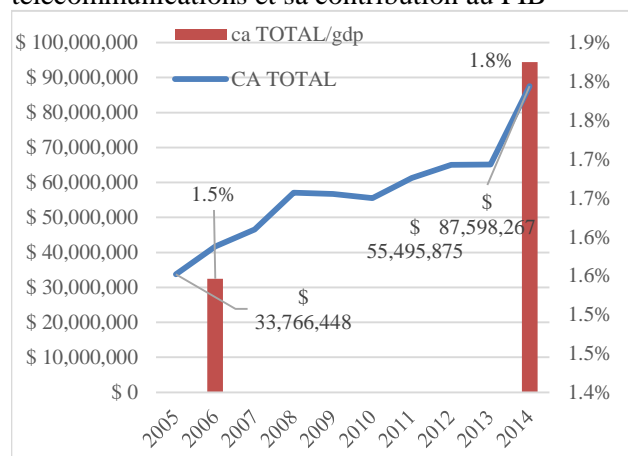
<sup>96</sup> La lettre de Politique Sectorielle du 31 janvier 2013 visait à : i) Pérenniser et renforcer la concurrence, l'investissement et l'innovation ; ii) Renforcer la protection des consommateurs et préserver les droits des utilisateurs ; iii) Optimiser les retombées du secteur sur l'économie et la croissance mauritanienne ; et iv) Mieux réguler.

- Mattel, deuxième entrant sur le marché (en 2000), filiale de Tunisie Telecom, qui détient 100 % du capital ;
- Chinguitel, troisième opérateur entrant sur le marché (en 2006), filiale d'Expresso (elle-même filiale de Sudatel à 100 %) qui détient 95,5 % du capital.

### 7.1.2 ... a eu de substantiels impacts macroéconomiques

La libéralisation du secteur des télécommunications a généré des impacts macroéconomiques significatifs sur l'économie mauritanienne au travers de ses répercussions sur le PIB, les recettes de l'État, l'emploi et l'investissement privé, notamment étranger. Aujourd'hui, le secteur des télécommunications est, après le secteur minier, l'un des principaux contributeurs à la croissance économique. Grâce à l'explosion des services mobiles, le chiffre d'affaires du secteur des télécommunications a presque triplé en l'espace de 10 ans, passant de 33,7 millions de dollars EU en 2005 à 55,4 millions de dollars EU en 2010, puis à 87,5 millions de dollars en 2014. On estime que la part du chiffre d'affaires des télécommunications dans le PIB (i. e. services fixes et mobiles des trois opérateurs) est passée de 1,5 % en 2006 à 1,8 % en 2014 (Figure 57).

Figure 57 : Chiffre d'affaires du secteur des télécommunications et sa contribution au PIB



Source : Calculs de l'auteur à partir des données GSMA, 2015 et de la note sectorielle TIC Mauritanie (Banque mondiale, 2011)

Le secteur des télécommunications est également, après le secteur minier, l'un des principaux contributeurs aux revenus de l'État. D'une part, les réformes de privatisation et de libéralisation ont généré des revenus ponctuels importants pour le budget de l'État : les trois licences attribuées aux opérateurs mauritaniens ont rapporté à l'État 154 millions de dollars, et la cession de 51 % du capital de Mauritel à Maroc Telecom a rapporté 48 millions de dollars. Récemment le renouvellement de la licence 2G de l'opérateur MATTEL a généré un revenu ponctuel additionnel de 16,6 millions de dollars en 2015<sup>97</sup>. D'autre part, le secteur contribue aussi régulièrement aux finances publiques à

travers les obligations fiscales et douanières annuelles, générales et spécifiques au secteur. Ainsi, en 2011, le secteur a fourni une contribution totale de 83,2 millions de dollars aux finances publiques, représentant 5,5 % du budget de l'État<sup>98</sup>.

Le secteur des télécommunications est un formidable moteur de l'emploi malgré un potentiel encore largement sous exploité. En Mauritanie, le secteur des télécommunications contribue

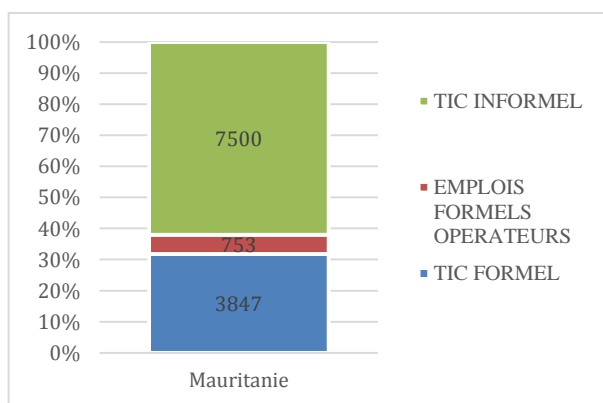
<sup>97</sup> <http://www.are.mr/index.php/fr/about-joomla/1-latest-news/540-03062015communiqu-e-relatif-au-renouvellement-de-la-licence-2g-de-mattel>

<sup>98</sup> La contribution du secteur des télécommunications aux finances publiques se fait *via* : i) les contributions correspondantes à la fiscalité (i.e. impôt sur les sociétés, TVA, divers impôts et taxes, taxes à l'importation et taxe sur le trafic international entrant), et qui s'élevaient à 24,4 milliards d'UM en 2011 ; ii) les contributions qui correspondent à la parafiscalité (i.e. redevances affectées à un objet ou un service : fréquences, numéros, contribution ARE et service universel), et qui s'élevaient à 2,9 milliards d'UM en 2011.

déjà de façon significative à la création d'emplois : en 2012, le secteur comptait 12 100 emplois représentant 1,7 % de la population active (700 600 actifs). Ceci tient à la présence de trois opérateurs sur le marché qui a permis de faire émerger un certain nombre d'activités connexes et qui externalisent certaines de leurs activités à des sous-traitants locaux. L'emploi dans le secteur des télécommunications en Mauritanie est diversifié : il se compose de 12 100 personnes, dont 7500 travaillent dans l'informel<sup>99</sup>, 5753 chez les trois opérateurs et 3847 dans des activités connexes de sous-traitance (Figure 58 à gauche). Cela étant, le potentiel de création d'emplois du secteur des télécommunications reste encore sous exploité compte tenu non seulement de l'absence de technopole et d'incubateur TIC promouvant le développement des entreprises de services à valeur ajoutée TIC<sup>100</sup>, mais aussi de l'absence d'acteurs de petites tailles (bien que le cadre légal autorise leur entrée) offrant des services de communications électroniques de type fournisseurs d'accès internet (FAI) et MVNO.

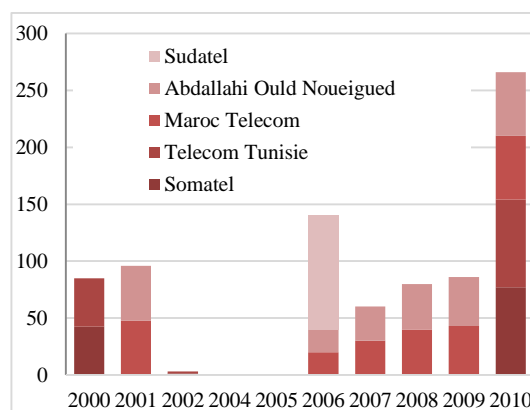
L'ouverture du secteur des télécommunications à une participation privée a aussi eu pour effet de promouvoir l'investissement privé dans le secteur. En dix ans, sur la période 2000-2010, les trois opérateurs télécom –tous détenus par des fonds étrangers– ont investi dans le secteur des télécom la somme totale de 817 million de dollars EU, soit 19,6 % du PIB 2013 (i.e. 4,1 milliards de dollars) de la Mauritanie (Figure 6 à droite). Sur la période 2000-2013, l'investissement privé total dans les télécom (i.e. 817 millions de dollars) a représenté plus de 15 % du total de l'investissement direct étranger dans le pays (i.e. 5,3 milliards de dollars). En outre, la libéralisation du secteur des télécommunications a aussi eu pour effet de créer de nouvelles activités TIC et télécom en amont des opérateurs (constructeurs, installateurs, distributeurs...) et en aval (groupement pour gérer les revendeurs individuels, fournisseurs de services à valeur ajoutée, etc.). Ces activités sont opérées par des sociétés privées locales mauritaniennes (parfois associées à des partenaires étrangers) et ont aussi contribué à l'investissement privé dans le secteur des TIC sans qu'il soit possible d'en évaluer l'ampleur de manière précise.

Figure 58 : Niveau d'emploi dans les TIC et composition de l'emploi TIC en Mauritanie



Source : Note sectorielle TIC et emplois en Mauritanie (BM, 2014)

Figure 59 : Investissement privé dans les télécommunications



Note : Les chiffres de la Figure de droite peuvent surestimer l'investissement privé car ils peuvent comprendre des investissements publics. La notion

<sup>99</sup> Revendeurs individuels de cartes SIM et de recharges ; Revendeurs de bonus ; Réparateurs de téléphones portables ; etc.

<sup>100</sup> En 2011, il n'y avait que quatre fournisseurs de services à valeur ajoutée indépendants actifs en Mauritanie, les deux principaux étant Interlink (filiale du Groupe Wimex) et *Mauritania Telecom Solutions* de Mattel. Interlink est le prestataire de centre d'appel de Mauritel et *Mauritania Telecom Solutions* de Mattel. Ces fournisseurs de services à valeur ajoutée sont membres de la Fédération des Services et Professions Libérales (FSPL).

de télécommunications regroupe les réseaux fixes, mobiles et de longue distance.

Source : Calculs de l'auteur à partir de la base des données PPI, Banque mondiale, 2015.  
<http://ppi.worldbank.org/>

Figure 60 : Évolution de l'IDE et de l'investissement privé dans les télécoms, 2000-2013

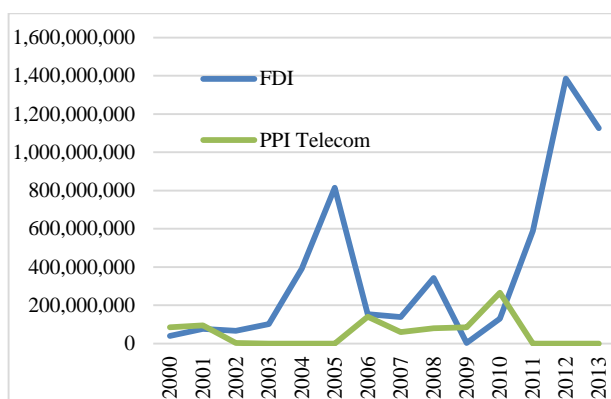
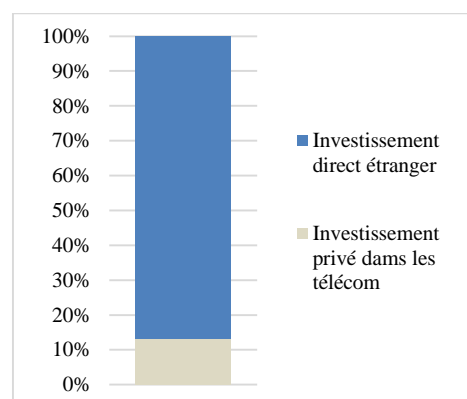


Figure 61 : Part de l'investissement privé en télécoms dans le total des IDE, 2000-2013



Source : Calculs de l'auteur à partir de la base des données PPI et de WDI, Banque mondiale, 2015.

### 7.1.3 ... et sur l'accès et l'usage des services de communications électroniques

Aujourd'hui, les différents segments du secteur des télécommunications sont entièrement libéralisés et a eu pour effet de dynamiser l'accès et l'usage des services, surtout les mobiles, *via* la baisse des prix et l'amélioration de la qualité des services résultant de l'introduction de la concurrence.

Figure 62 : Pénétration de la téléphonie mobile en Mauritanie et autres pays d'Afrique

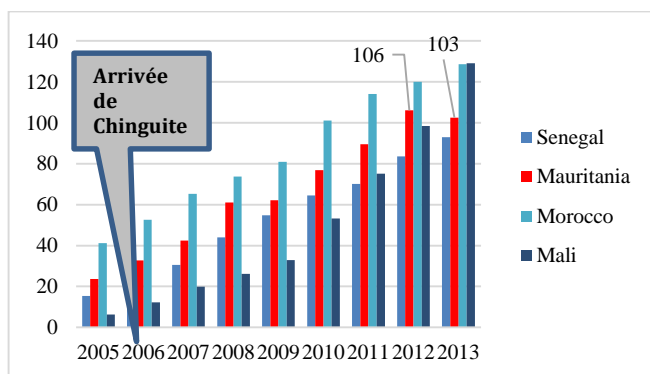
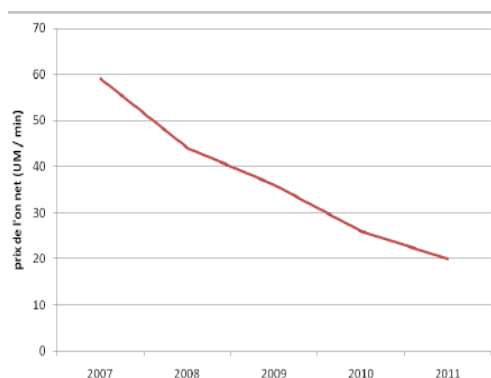


Figure 22 : Évolution du prix moyen de la communication on net en Mauritanie



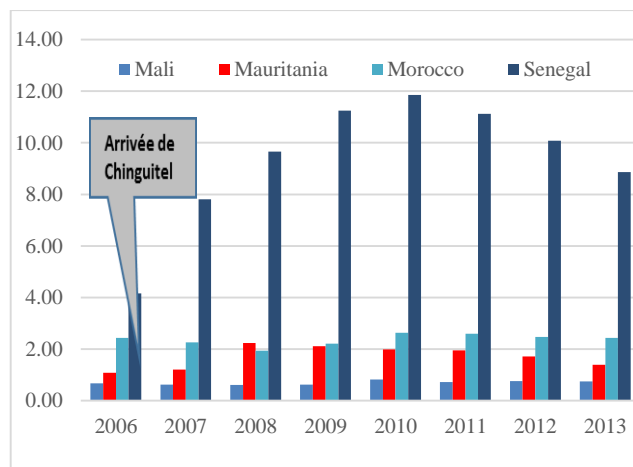
Source : ITU 2014 et note sectorielle TIC Mauritanie (Banque mondiale, 2011)

Le segment de la téléphonie mobile : Une phase de forte croissance stimulée par la concurrence s'est néanmoins sensiblement ralentie ces dernières années. Les services de téléphonie mobile en Mauritanie se sont développés rapidement, surtout depuis l'entrée du troisième opérateur en 2006, pour atteindre un taux de pénétration mobile de 103 % en 2013 (Figure 62). Même si ce taux de pénétration comptabilise les cartes SIM plutôt que les personnes ayant des téléphones (il y a, en moyenne, 2,01 cartes SIM par abonnés en 2014), la plupart des gens aujourd'hui en Mauritanie ont accès à un téléphone mobile. Bien que concurrentiel, le marché de la téléphonie mobile reste dominé par l'opérateur historique Mauritel (sous la marque Maroc Telecom) qui a réussi à maintenir sa part de marché au-dessus de 50 % (54 % en 2014), ses concurrents Mattel (entrée sur le marché en 2000, sous la marque Tunisie Télécom) et Chinguitel (entrée sur le marché en 2006, sous la marque Sudatel) se partageant le reste du marché avec respectivement 20 % et 26 % de part de marché en 2014. La concurrence entre les trois opérateurs a non seulement favorisé l'amélioration de la couverture géographique des réseaux mobiles qui couvrent aujourd'hui les principales villes du pays, ainsi que la quasi-totalité du réseau routier, mais ceci a également permis une baisse significative des prix réels (Figure 63). Par conséquent, les avantages liés à l'utilisation des services de téléphonie mobile (surtout voix et messages texte,) se sont généralisés à une large partie de la société mauritanienne qui peut acquérir un téléphone mobile, puis envoyer, recevoir et obtenir des informations plus rapidement et à moindre coût.

Le segment de la téléphonie fixe : Celui-ci est en déclin structurel malgré l'arrivée de la concurrence. L'entrée de Chinguitel sur le marché en 2007 avec ses offres CDMA a permis de stopper momentanément la tendance à la baisse du nombre d'abonnés fixe, Mauritel cherchant à développer sa clientèle fixe en concurrence avec Chinguitel. Néanmoins, depuis 2008, la croissance du nombre d'abonnés chez Chinguitel ne permet plus de compenser la décroissance du nombre d'abonnés chez Mauritel. En conséquence de cette croissance rapide de la téléphonie mobile, et comme d'autres pays de la sous-région, le taux de la téléphonie fixe de pénétration diminue progressivement pour atteindre 1,39 % de la population en 2013 contre 2,23 % en 2008 (Figure 64). La pénétration de la téléphonie fixe en Mauritanie s'établit en deca de celle de certains de ses voisins (Sénégal, Maroc).

Le segment du haut débit est encore au stade initial de développement mais il constitue le principal potentiel de croissance du secteur pour les années à venir. Les trois opérateurs ont un accès ouvert au câble sous-marin ACE (ce qui leur permet d'acheter de la capacité internationale à des prix compétitifs et bien inférieurs à ceux du satellite) et tous ont développé leurs services 3G. Le pourcentage de la population utilisant Internet, bien qu'en augmentation progressive depuis 2006, reste faible, il atteignait 6,2 % en 2013 contre 20 % au Sénégal et 56 % au Maroc (ITU, 2015). À l'instar des pays du continent, la croissance du nombre d'abonnés à

Figure 64 : Pénétration de la téléphonie fixe en Mauritanie et dans d'autres pays d'Afrique

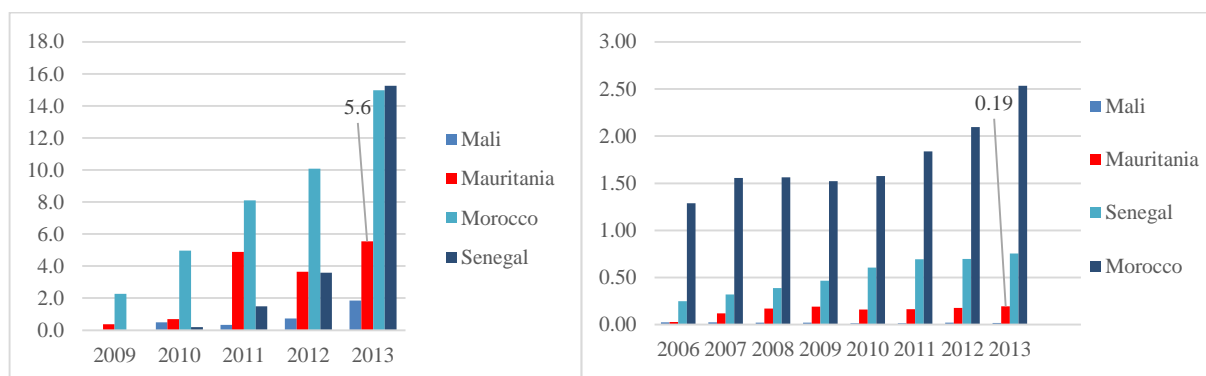


Source : ITU 2014

Internet haut débit est essentiellement portée par le développement de l'Internet mobile (CDMA, GPRS, 3G). La pénétration du haut débit fixe sur la population est très faible en Mauritanie (0,19 % en 2013 – Figure 64), car elle corrèle fortement avec la pénétration des lignes fixes. Sur le marché du haut débit mobile, Chinguitel est le leader du marché avec 75 % de parts de marché contre 24 % pour Mauritel et 1 % pour Mattel en 2014 (GSMA, 2015). Malgré la concurrence, la pénétration du haut débit mobile est encore très faible en Mauritanie, elle atteignait 5,6 % en 2013 contre 15 % au Sénégal (dont le PIB par habitant est similaire à celui de la Mauritanie) et au Maroc (Figure 65). Sur le marché du haut débit fixe, MAURITEL est actuellement le seul fournisseur de connexions ADSL, la concurrence possible des Fournisseurs d'accès Internet utilisant les boucles locales radio ne s'étant pas encore concrétisée. Le nombre d'abonnés ADSL est en stagnation depuis plusieurs années en raison du nettoyage de la base clients (pour cause d'impayés) et de problèmes de qualité de service.

Figure 65 : Pénétration du haut débit mobile

Figure 66 : Pénétration du haut débit fixe



Source : ITU 2014

### 7.1.4 Toutefois, la libéralisation du secteur des télécommunications a ses limites

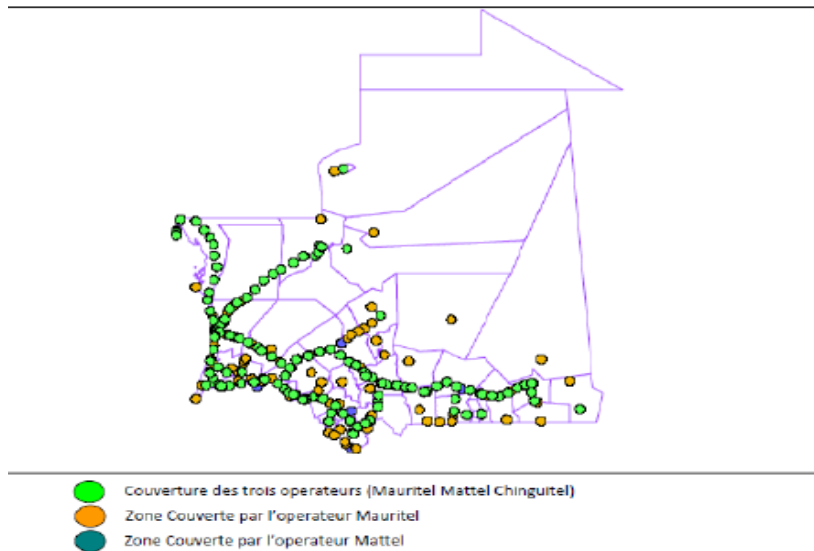
Comme dans d'autres pays, il existe en Mauritanie un risque élevé de fracture numérique entre les zones urbanisées et les moins urbanisées et les classes les plus pauvres de la population. Compte tenu du coût de déploiement des infrastructures de réseaux, les opérateurs concentrent leurs investissements dans les zones géographiques les plus rentables à forte densité de population :

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la croissance du nombre d'abonnés s'est sensiblement ralenti ces dernières années passant d'un taux de croissance moyen de 30 % sur la période 2005-2010 à 9 % sur la période 2010-2015. Il y a trois principales raisons à cela. D'une part, et à l'instar d'autres pays d'Afrique, si les prix réels ont baissé, ils restent encore élevés par rapport au pouvoir d'achat : en 2012, un abonné mauritanien dépensait 14 %<sup>101</sup> de son revenu mensuel en services de télécommunications mobiles. Cette proportion est très élevée lorsqu'on la compare à d'autres pays d'Afrique (12 % au Sénégal, 4 % en Afrique du Sud) et encore plus à celle des pays émergents (entre 3 % et 5 %) et développés (moins d'1 % en Europe et aux USA). D'autre part, il s'avère que la concurrence ne s'exerce que sur environ 65 % de la zone de couverture (Figure 67). Par conséquent, sur 35 % du total de la zone couverte les consommateurs mauritaniens ne bénéficient pas des effets de la concurrence car ils ne peuvent utiliser qu'un seul opérateur. Enfin, tandis que de nombreux pays ont autorisé l'entrée d'opérateurs mobiles virtuels MVNO qui dynamisent le marché et augmentent le niveau de

<sup>101</sup> Ce taux correspond au rapport de l'ARPU moyen en Mauritanie sur le GNI par habitant. Les données sont issues de GSMA (2015) et de WDI (2015).

concurrence, il n'existe pas de MVNO en Mauritanie alors que le cadre légal de 2013 autorise pourtant leur entrée. Tous ces aspects contribuent à expliquer pourquoi le taux de pénétration de la téléphonie mobile est en phase de saturation en Mauritanie depuis 2012 alors qu'il continue d'augmenter sensiblement dans les pays voisins (Figure 67).

Figure 67 : Couverture géographique des réseaux mobiles mauritaniens



Source : note sectorielle TIC Mauritanie (Banque Mondiale, 2011)

Le risque de fracture numérique est encore plus important en ce qui concerne le haut débit compte tenu du manque d'« abordabilité » des abonnements au service pour une large partie de la population, ainsi que les limites en termes de qualité et d'accès des infrastructures de réseaux existantes.

L'accès au service de haut débit –*via* abonnement– reste trop coûteux. Il est estimé (Figure 68) qu'en 2013 un ménage doit dépenser (hors frais d'installation et de

modem/clé) entre 24 % et 29 % de son revenu mensuel moyen (106 dollars) pour accéder à un abonnement haut débit (fixe *via* ADSL 1024kbps) ou mobile (*via* clé 3G DATA). Les abonnements aux services de haut débit restent donc inabordables pour la plupart des ménages et des entreprises (seules les grandes et moyennes entreprises peuvent se permettre des connexions de bonne qualité au haut débit). Ces constats suggèrent qu'il serait utile que le Gouvernement mette en place des mesures permettant aux segments les plus pauvres de la population d'avoir un accès minimum au haut débit et de se former à son utilisation. Ce, d'autant plus que les prix des abonnements mensuels au haut débit mobile sont plus élevés que dans les pays voisins de la sous-région.

Les infrastructures de réseaux existantes ne sont pas systématiquement adaptées à la fourniture de services haut et très haut débit. Par exemple, une large partie des réseaux existants de collecte et de transmission des opérateurs (e. g. stations de base, ou BTS) sont en faisceaux hertziens et non en fibre optique et seule une minorité de BTS est équipée en technologie 3G.

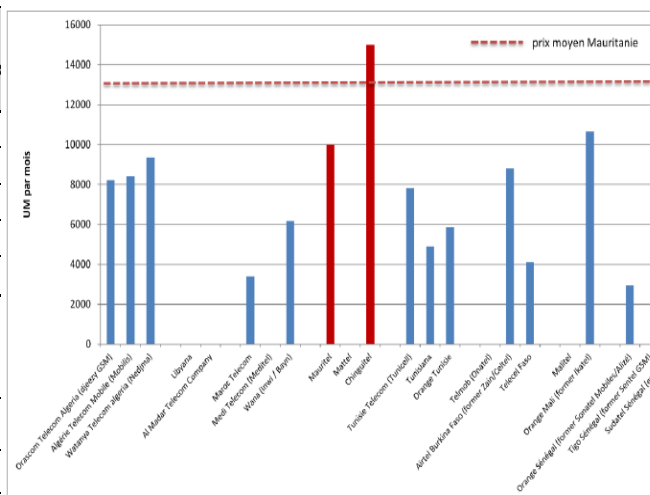
Le cadre réglementaire en vigueur n'est pas suffisamment mis en application *via* des décisions de régulation permettant l'accès de tous les opérateurs aux infrastructures de réseaux existantes. La structure du réseau national d'infrastructures est cloisonnée avec l'essentiel des infrastructures du réseau backbone de fibre optique détenu par Mauritel. Aujourd'hui, les deux autres opérateurs n'ont pas la possibilité d'y accéder à des conditions techniques et financières acceptables. Alors que les textes réglementaires relatifs au partage d'infrastructure existent, ils ne sont pas assez appliqués. Cela est en partie dû au fait que le régulateur n'a pas encore émis de décision de régulation relative au position dominante qui conduirait Mauritel à proposer une offre de gros sur ses infrastructures à des conditions techniques et financières acceptables.

Figure 68 : Coût des abonnements haut débit (% du revenu mensuel moyen en 2013) en Mauritanie

	Type de connexion	Coût mensuel en dollars (sans frais de branchement & matériel)	Ratio coût mensuel d'abonnement/RNB
Haut débit fixe	256kbps	9	9%
	512kbps	17	16%
	1 024kbps	26	24%
	2 Mbps	46	43%
	4 Mbps	76	72%
Haut débit mobile	Prépayé 30 jours (sans garantie de débit)	30	29%
	postpaid 1.8Mbps	30	29%
	postpaid 3.6Mbps	46	43%
	postpaid 7.8Mbps	76	72%

Source : Mauritel  
<http://www.mauritel.mr/particulier/Internet.asp>

Figure 69 : Comparaison internationale des prix du haut débit mobile



Note : à droite les barres manquantes correspondent aux opérateurs pour lesquels des données n'ont pas été obtenues. Source : Note sectorielle TIC Mauritanie (Banque mondiale, 2011)

### 7.1.5 Une nouvelle vague de réformes pour le développement de l'économie numérique est nécessaire

Après plus de dix années de libéralisation du secteur des télécommunications et des TIC, la Mauritanie a initié une nouvelle politique sectorielle visant à développer le segment de l'Internet haut débit comme nouvelle source de croissance du secteur des TIC, de création d'emplois et plus largement comme outil de diversification de son économie. Ainsi, le Gouvernement mauritanien a approuvé le 22 mars 2012 la Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration et des Technologies de l'Information et de la Communication 2012-2016. Cette stratégie repose sur six piliers : i) développer l'accès de tous à la société de l'information (y inclus des investissements dans la connectivité internationale, régionale et nationale) ; ii) réviser le cadre juridique et réglementaire pour les TIC ; iii) améliorer la qualité et l'accessibilité du service public ; iv) développer l'e-gouvernement ; v) développer l'économie numérique ; et vi) recours à de l'assistance technique pour des secteurs spécifiques. Les principaux objectifs de cette stratégie 2012-2016 sont de favoriser le développement humain (un meilleur accès à la connaissance, une meilleure mise en œuvre de l'e-éducation, un meilleur accès à l'information), le développement économique (amélioration de la production et de la qualité de vie, accroître l'efficacité du secteur privé, développer la recherche et les services) et une plus grande efficacité du service public (meilleur accès et à moindre coût du service public, meilleurs systèmes d'information). En 2015, le Gouvernement mauritanien a lancé une évaluation des premiers résultats de la Stratégie 2012-2016 en vue d'adapter les moyens et plans d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir pour tenter d'atteindre les objectifs définis en 2012.

Dans le cadre de la stratégie national TIC 2011-2015, une loi sur les communications électronique a été adoptée le 15 juillet 2013 et le Cadre Juridique de sur la Société Mauritanienne de l'Information a été préparé et sera définitivement adopté en 2015. Tandis que



la loi sur les communications électroniques a notamment pour but de promouvoir le partage d'infrastructure et de favoriser le déploiement d'infrastructure (régulation des positions dominantes, des infrastructures alternatives, autorisation des FAI et opérateurs d'infrastructure, utilisation du Fonds de Service Universel, etc.) la loi sur la Société Mauritanienne de l'Information vise à rendre possible (*via* des mesures légales sur la cybercriminalité, l'interopérabilité des réseaux ministériels, la certification électronique, le commerce électronique, etc.) la mise en œuvre de sept projets-clés identifiés dans la stratégie 2011-2015 :

- Mise en place d'un système intégrée de télé enseignement (e-Learning) ;
- Mise en place d'une plateforme de télé santé ;
- Développement d'un système d'information géographique national (SIG National) ;
- Développement d'un système de gestion du cadastre ;
- Développement d'un système de gestion du patrimoine de l'État ;
- Développement de la plateforme informatique intégrée des missions diplomatiques ;
- Système d'information de la pêche.

Le Gouvernement a aussi intégré le Programme WARCIP (West Africa Regional Communications Infrastructure Program), soutenu par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, qui vise à compléter le backbone national fibre optique existant en finançant plusieurs liens terrestres fibre optique dans des zones peu rentables caractérisées par des carences d'intérêt privé. Grâce à la combinaison i) des liens existants déjà financés par les opérateurs télécoms ; ii) de la capacité excédentaire disponible sur les réseaux fibres optiques des opérateurs alternatifs (i.e. les voies de chemin de fer de la SNIM et le réseau d'électricité de l'OMVS-SOGEM) ; et iii) des liens financés au titre du WARCIP, il est prévu une amélioration significative de la couverture territoriale du haut débit va augmenter et une baisse sensible des prix des services.

En parallèle des efforts d'investissement et de mise à jour du cadre légal et réglementaire, le Gouvernement a initié plusieurs mesures importantes pour permettre de développer une économie numérique moderne et dynamique *via* une série de services et d'applications permettant de créer des emplois et d'améliorer la fourniture des services publics. Dans cet objectif, a notamment appuyé en 2015 l'organisation du premier concours d'application mobiles à Nouakchott. Cette compétition, appelée 'MauriAppChallenge', a été configurée pour couvrir un ensemble de thématiques et de problématiques actuelles et pertinentes pour le développement économique et social de la Mauritanie. À l'instar d'autres compétitions de ce type, 'MauriAppChallenge' a permis de faire émerger des projets d'applications mobiles ayant un potentiel de commercialisation important étant donné leur capacité à répondre à des besoins existants des acteurs économiques et sociaux mauritaniens. Ainsi, en encourageant et en supportant le développement d'applications mobiles à fort potentiel, le Gouvernement contribue à promouvoir *in fine* le développement de contenu numérique local et l'usage des services numériques qui joue un rôle critique dans la rentabilisation des investissements privés et publics réalisés dans les infrastructures de connectivité. Dans la lignée de cette initiative, et afin de supporter davantage l'essor de l'économie numérique, le Gouvernement mauritanien s'est engagé à libérer des données numériques publiques pour favoriser le développement d'applications mobiles et de services e-gouvernementaux. De surcroit, des discussions sont en cours et une étude de faisabilité a été lancée en 2015 pour identifier les modalités techniques et financières permettant la création d'un incubateur spécialisé dans la création et l'accompagnement de startups dans les TIC.

## **7.2 Tirer parti des effets positifs générés par les TIC sur le développement des activités économiques**

Cette section détermine, à partir d'enquêtes auprès d'un échantillon de 15 entreprises mauritaniennes, les modalités d'usage des TIC en entreprises et leurs effets sur l'activité économique et commerciale. Ainsi, cette section fournit des éléments utiles pour influencer le processus d'élaboration des politiques publiques dans le secteur des TIC dans le but d'optimiser les effets positifs générés par les TIC sur le développement des activités économiques et commerciales.

L'enquête, fondée sur des questionnaires à choix multiples, a été menée à Nouakchott en avril 2015 auprès d'un échantillon de 15 entreprises. L'échantillon d'entreprises comporte deux catégories différentes d'entreprises : d'une part dix entreprises de grande taille (chiffre d'affaires moyen de 138 millions de dollars et un effectif moyen de 768 employés permanents)<sup>102</sup> déjà impliquées dans le commerce régional/international (*via* des activités d'importation et/ou d'exportation) et opérant des secteurs d'activités divers<sup>103</sup> ; d'autre part, cinq entreprises de taille plus modeste (chiffre d'affaires moyen de 3,1 millions de dollars et un effectif moyen de 38 employés permanents)<sup>104</sup> opérant exclusivement dans le secteur des TIC (hors opérateurs télécom)<sup>105</sup> et principalement sur le marché national mauritanien. Dans la mesure où les entreprises mauritaniennes opérant dans le secteur des TIC participent étroitement au développement de l'usage et de l'accès aux TIC de l'ensemble du tissu d'entreprises mauritaniennes, l'intérêt d'avoir un échantillon spécifique d'entreprises TIC est de pouvoir focaliser le questionnaire sur des questions visant à comprendre en détail : i) les obstacles qui freinent le développement de leurs activités à l'échelle nationale et internationale ; et ii) les mesures qui permettraient d'atténuer ces obstacles. L'exercice d'enquête réalisé, tout utile qu'il soit, présente des limites car l'échantillon d'entreprises reste réduit et ne peut donc pas être pleinement représentatif du tissu d'entreprises mauritaniennes. Cela étant, bon nombre des entreprises couvertes par l'enquête opère *via* un réseau d'agences implantées sur le territoire national dans différentes localités.

### 7.2.1 Les TIC, clés de la gestion pour les entreprises de grande taille

Figure 70 : Les principaux usages des TIC

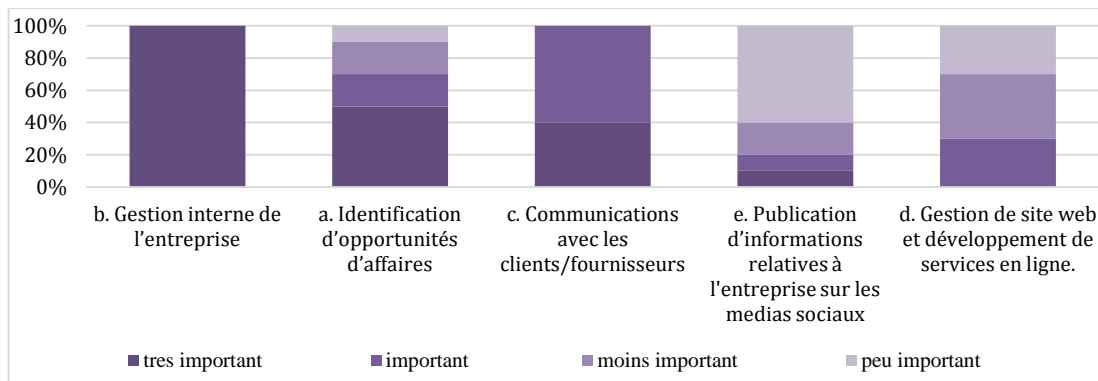
---

<sup>102</sup> Il existe au sein de l'échantillon des différences significatives entre entreprises, le chiffre d'affaires minimum étant de 640 000 dollars, et le chiffre d'affaires maximum de 1,2 milliard de dollars EU.

<sup>103</sup> Les secteurs d'activités sont les suivants : Importation de denrées alimentaires ; Forage d'eau ; Import/export de matières alimentaires et d'intrants agricoles ; Production et exportation de Minerai de Fer ; Production et distribution d'électricité ; Banque commerciale (x2) ; Poste et services bancaires/financiers.

<sup>104</sup> Il existe au sein de l'échantillon des différences importantes entre entreprises, le chiffre d'affaires minimum étant de 80 000 dollars, et le chiffre d'affaires maximum de 5,5 millions de dollars EU.

<sup>105</sup> Les secteurs d'activités sont les suivants : Matériel informatique/bureautique ; Infrastructure télécom ; systèmes informatiques ; formation et intégration IT ; Câblage réseau GSM et fibre optique



L'usage des TIC est principalement orienté vers la gestion interne dans un but d'amélioration de l'efficacité du système productif. D'une part, l'informatisation et l'utilisation de systèmes d'informations/logiciels intégrés s'avèrent indispensables pour la gestion des opérations/transactions, de la facturation, des stocks et de la comptabilité, de la présence des employés, etc. D'autre part, la connectivité Internet haut débit joue un rôle critique, surtout dans le cas des entreprises fonctionnant en réseau, pour permettre le transfert de données (fiches clients, éléments de comptabilité, autorisations, catalogues, synchronisation de serveurs, etc.) en temps réel entre les différents sites de l'entreprise et avec les sites de 'back-up' pour la sauvegarde des données. Enfin, les services de données et de voix importants pour le suivi des activités de production (activités industrielles, forages, etc.) à distance dont certaines sont opérées par des machines électroniques équipées de capteurs/sondes.

L'usage des TIC pour l'accès au marché (i.e. relation client/fournisseur, recherche d'information, suivi en temps réel des cours) est encore limité, et l'est encore davantage pour la communication et l'innovation (e. g. services en ligne). Cela tient principalement à des problèmes de : i) connectivité (qualité des liaisons et des débits) ; ii) de faible pénétration des services (haut débit surtout) au sein du tissu d'entreprises mauritaniennes ; et iii) de capacités en interne et au niveau du marché local d'entreprises TI/TIC. Tandis que la relation avec les clients internationaux et les fournisseurs/centrales d'achat, ces derniers étant généralement localisés à l'international, se fait principalement par internet (emails, consultations de catalogues en lignes, etc.), la relation avec les clients et fournisseurs nationaux se fait essentiellement par voix et fax en raison d'un manque de connectivité internet des clients et fournisseurs. De ce fait, la prospection d'opportunités d'affaires se fait encore souvent sur le terrain *via* le déplacement de commerciaux et non pas grâce aux services internet. Par ailleurs, rares sont les entreprises qui disposent d'un site Web, et celles qui en sont dotées manquent souvent de ressources et de capacités en interne pour alimenter et mettre à jour leur site et publier des informations relatives à l'entreprise sur les réseaux sociaux. Pour de nombreuses entreprises de l'échantillon, la publication d'informations relatives à l'entreprise se fait surtout *via* des supports médiatiques de type journaux et télévision. Les entreprises mauritaniennes mentionnent un usage des TIC plus intensif que par le passé en raison non seulement d'une amélioration du rapport qualité/prix des services mais aussi de la capacité des employés à utiliser les outils numériques. L'amélioration de la qualité de la connectivité internet (débits plus importants, coupures réduites) a permis, pour certaines entreprises, de passer d'un système de communication majoritairement basé sur la téléphonie fixe à un réseau de communication fondé sur l'internet haut débit. Pour les entreprises (e. g. banques) dont le réseau d'agences était déjà interconnecté par internet, cela a amélioré la gestion à distance des opérations en renforçant l'interconnexion des agences via la réduction de la durée des coupures de connectivité : tandis qu'il y a cinq ans une agence pouvait rester hors système pendant deux à trois jours, ce délai

est aujourd'hui réduit à quelques heures. Par ailleurs, en moyenne la proportion du nombre d'employés utilisant quotidiennement les outils informatiques a significativement progressé au cours des cinq dernières années passant de 19 % à 57 %.

Toutefois, le manque d'accès des clients et de fournisseurs nationaux aux services internet, ainsi qu'une forte résistance (surtout en province) d'une partie des employés (manque de capacité) limitent encore l'usage des TIC en entreprises. Au-delà des besoins d'investissement en infrastructure pour améliorer la couverture des services internet à l'échelle nationale, cela souligne le besoin d'intensifier les efforts de formation en entreprise pour améliorer l'aptitude des employés à utiliser les outils informatiques, 'hardware' et 'software', de façon systématique.

## 7.2.2 Des questions de qualité des TIC

L'essentiel des améliorations permises par les TIC ont trait à l'efficacité des systèmes productifs et prennent la forme de gains de productivité et d'une sécurité des opérations renforcée. Dans le secteur minier et industriel, par exemple, cela permet désormais un suivi en direct (via audio et/ou vidéo) des activités dans les différentes carrières/lieux de forage.

Figure 71 : Les raisons pour améliorer l'usage des TIC

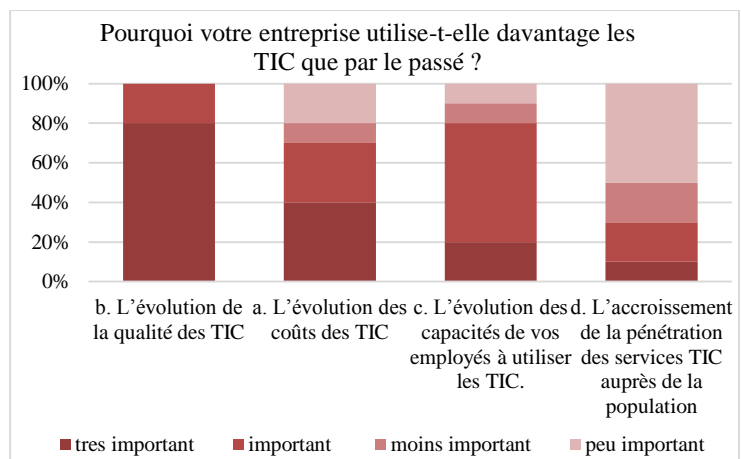
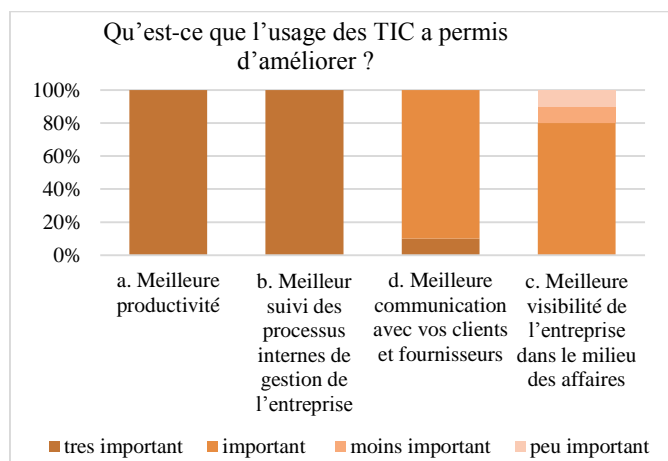


Figure 72 : Principaux impacts des TIC sur les entreprises



Ceci permet également le pointage numérisé (plutôt que papier) *via* un système d'empreinte digitale des employés et la résolution rapide des pannes des engins miniers (réduction des temps d'arrêt des machines et débits plus importants) grâce à des systèmes électroniques qui permettent de détecter l'origine de la panne technique et de déterminer le type de réparation à effectuer. Dans le secteur bancaire, par exemple, l'utilisation des TIC a permis des gains de productivité *via*

l'amélioration du traitement des demandes des clients et la réduction des délais de réponses. Il y a cinq ans, le traitement d'une demande prenait trois à quatre jours, tandis qu'aujourd'hui il suffit de 24h. L'usage des TIC a également permis de renforcer la sécurité et la sauvegarde des données, de dématérialiser les procédures d'autorisation entre le réseau d'Agences provinciales

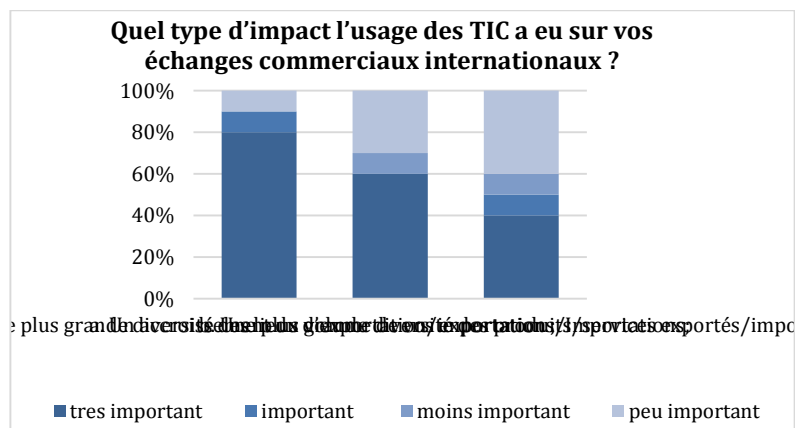
et l'Agence centrale et d'améliorer la traçabilité de l'ensemble des opérations et activités bancaires, réduisant ainsi le risque opérationnel.

La qualité renforcée des services de voix et de données a aussi généré des améliorations concernant l'accès au marché (i.e. relation client/fournisseur). Dans le secteur bancaire, par exemple, le développement de services en ligne a permis une meilleure communication avec le client et une amélioration de la qualité de service : les consultations de soldes à distance (SMS, internet) évitent au client de se déplacer en agence et de perdre du temps dans les files d'attente. Plus généralement, les entreprises du secteur bancaire mentionnent que l'usage des TIC a accru la confiance du client envers sa banque. Par ailleurs, certaines entreprises soulignent le fait que l'usage de l'internet a amélioré leur visibilité, surtout auprès des clients internationaux, et favorisé les contacts (*via* la rubrique contact du site Web) et la mise en place de partenariats avec des entreprises de la sous-région pour la réalisation de travaux en commun.

### 7.2.3 Des impacts substantiels sur les échanges

Les entreprises soulignent surtout un accès amélioré aux informations de marchés permettant d'accéder à de nouveaux clients et/ou fournisseurs (effet de diversification). Pour les entreprises exportatrices, l'usage des TIC a permis de mieux suivre les cours des matières exportées et de suivre l'évolution de l'activité des principaux marchés internationaux ce qui favorise le développement des opportunités de marchés *via* l'identification de nouveaux clients (marchés émergents). De la même façon, pour les entreprises importatrices, cela a facilité la consultation des catalogues produits des fournisseurs et leur comparaison ainsi que l'accès à des offres promotionnelles, ce qui favorisé la diversification des fournisseurs et amélioré le séquençement des achats.

Figure 73 : Impacts de l'usage des TIC dans le commerce



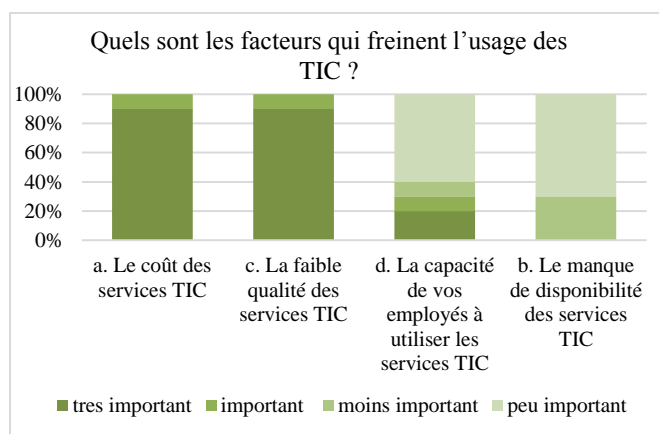
L'accès amélioré aux informations de marché est davantage allé de pair avec un accroissement des volumes échangés qu'avec une plus grande diversification des produits/services échangés. De fait, l'amélioration de l'accès à l'information sur les prix a permis d'acheter en temps réel et de commander des plus gros volumes (en fonction des offres et promotions commerciales, notamment). Dans le secteur bancaire l'usage des TIC a permis d'améliorer le volume des activités avec les clients étrangers de deux façons différentes. D'une part, en favorisant la mise en place de partenariats avec d'autres banques étrangères (grâce à l'utilisation de systèmes d'information sécurisés interconnectant les banques partenaires). C'est ainsi qu'un partenariat établi avec une banque étrangère, dont l'une de ses filiales est implantée en France, a permis aux mauritaniens de France (près de 25 000 mauritaniens habitent et travaillent en France) d'ouvrir un compte dans une banque mauritanienne *via* la filiale de la banque étrangère partenaire implantée en France. D'autre part, en promouvant les activités dites de « synergies »

qui sont initiées par les filiales étrangères de certaines banques mauritaniennes du groupe qui sont à la recherche de partenaires mauritaniens pour leurs propres clients et qui lorsque ces activités aboutissent débouchent sur des transactions bancaires additionnelles avec l'étranger. Dans l'ensemble, l'impact des TIC sur la diversité des produits/services échangés est relativement peu évoqué par les entreprises. Si la diversification des lieux d'échange est allée parfois de pair avec celle des produits/services échangés, cela ne concerne pas la majorité des entreprises qui continuent d'échanger le même type de produits/services.

## 7.2.4 Mais il demeure des obstacles persistants à l'usage des TIC

L'obstacle le plus important à un usage accru des TIC dans la conduite des activités commerciales (à l'échelle nationale et internationale) est le coût et la qualité des équipements et des services. Trois aspects sont mis en évidence. D'une part, tandis qu'en moyenne 57% des employés des entreprises consultées utilisent quotidiennement des équipements électroniques et informatiques à des fins professionnelles (contre 19% il y a cinq ans), certaines entreprises indiquent que le niveau élevé des coûts des équipements et des services empêche d'informatiser l'ensemble des employés.

Figure 74 : Principaux facteurs freinant l'usage des TIC dans les entreprises



D'autre part, la fréquence des coupures internet est problématique (de très nombreuses coupures sont reportées sur l'axe Nouadhibou-Nouakchott). Cela contraint, par exemple, à utiliser le service voix pour contacter l'international ce qui augmente les coûts. En outre, les débits disponibles ne permettent pas un recours fiable à certains services tels que la vidéo-conférence ou empêchent l'envoi de fichiers de données lourds, ce qui a notamment pour effet de gêner le processus de sauvegarde des données (surtout pour les serveurs basés à l'étranger). Les

problèmes de couverture des services voix et données sont également évoqués, surtout par les entreprises dont les sites de production sont mouvants (cas du secteur du forage, par exemple) et qui font face à problèmes de suivi de localisation des chantiers mobiles de production avec qui le contact (même voix) peut disparaître pendant plusieurs jours. Enfin, les entreprises soulignent le caractère prohibitif des prix des services (voix internationale, ADSL) en comparaison avec d'autres pays de la sous-région, tel que le Maroc. Aussi, compte tenu des faibles débits disponibles sur des offres entreprises basiques, de nombreuses entreprises souhaiteraient disposer de liaisons spécialisées mais celles-ci restent encore inabordables. À défaut, certaines entreprises préfèrent sécuriser leur connectivité internet *via* une liaison satellitaire qui renchérit encore la facture de communications.

Les principales attentes des entreprises concernent, presque de façon aussi importante, l'amélioration du rapport qualité/prix des services de communications électroniques et le développement de services e-gouvernementaux dans des domaines bien ciblés de l'administration publique (fiscal, douanier, banque centrale, passation de marché). Les attentes portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité des débits, la réduction des coupures internet et l'accroissement de la couverture réseau 2G/3G. Les appels internationaux et les

liaisons spécialisées sont considérés comme étant inabordables par la plupart des entreprises. Aussi, pour 90% des entreprises, la numérisation de services gouvernementaux (et des paiements associés) est un élément important pour promouvoir l'usage des TIC dans le milieu professionnel. Dans le domaine fiscal et douanier, le nombre des procédures administratives et l'absence de système informatisé (ou leur usage très limité) permettant de traiter les procédures à distance impliquent de nombreux déplacements en personne et génère des délais (l'accès à l'information sur les procédures est jugé problématique) et des frais importants. Par ailleurs, la Banque Centrale enregistre un retard grandissant en termes d'informatisation et de numérisation des procédures (envoi papier, système de compense manuel) par rapport aux banques commerciales qui offrent déjà des services numériques à leurs clients. Les entreprises du secteur bancaire manquent également d'un accès ouvert aux données statistiques nationales, utiles aux banques pour mettre en place leurs politiques commerciales. En ce qui concerne la passation des marchés publics, le site centralisant les appels d'offres publics n'est pas régulièrement mis à jour et développé (il n'existe pas de système de candidature en ligne, suivi des dossiers, etc.) et il n'existe pas de plateforme électronique permettant l'envoi numérisé de cautions. En particulier, la numérisation des paiements est considérée comme un défi stratégique pour le développement de l'activité économique et commerciale en Mauritanie. Outre les gains d'efficacité, cela favoriserait l'amélioration de la traçabilité et la transparence des opérations financières (réduction de la corruption).

### **7.3 Des contraintes entravent la croissance des entreprises mauritaniennes du secteur des TIC**

Les entreprises du secteur des TIC en Mauritanie manquent surtout de compétitivité à l'égard des entreprises concurrentes –étrangères mais aussi locales opérant dans l'informel<sup>106</sup>– et rencontrent des difficultés à saisir les opportunités d'affaires existantes. Si ce manque de compétitivité –par rapport aux sociétés étrangères surtout– s'explique en partie par des facteurs externes (manque de techniciens spécialisés, cherté de l'accès au crédit, manque de certification), il tient aussi à un manque relatif de spécialisation et d'expérience. Or ce dernier aspect reflète une dimension socio-culturelle selon laquelle les entreprises sont très souvent familiales et préfèrent diversifier leurs activités (ce qui nuit à leur spécialisation) plutôt que de se spécialiser en s'associant ou en fusionnant avec des partenaires (ce qui complique la gestion et réduit l'indépendance). Par conséquent les entreprises de taille moyenne ou petite du secteur des TIC sont de petite taille et peu spécialisées, elles ont donc du mal à obtenir des contrats, ce qui limite leur expérience et affecte leur compétitivité.

En outre, il apparaît que le marché mauritanien est trop étroit du fait d'un manque d'infrastructure de connectivité (faible connectivité des administrations, faible débit internet<sup>107</sup>, capacité du data centre réduite)<sup>108</sup>, d'un faible usage des TIC par les entreprises de petite taille

---

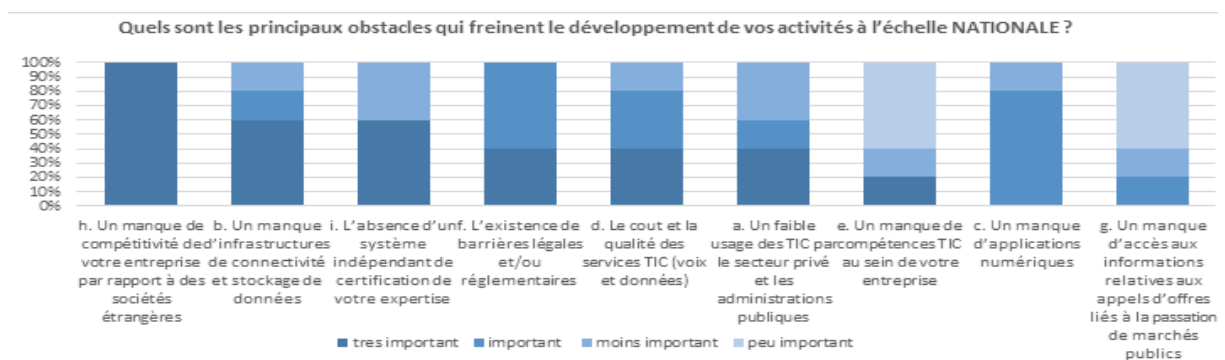
<sup>106</sup> Dans le secteur de la distribution et installation de matériel informatique/bureautique, il existe un problème de concurrence locale sur le marché des particuliers et sur les contrats à consultation restreinte (i.e. inférieurs à 7 millions d'Ouguiyas ; soit environ 20 000 dollars) passés par l'État et qui peuvent être octroyés en gré à gré. Cela tient au fait que de nombreuses entreprises locales peuvent opérer dans l'illégalité, sans licence d'exploitation ni licence d'importation, en raison d'un manque d'effectivité de l'application (contrôle des licences) du cadre réglementaire. Aussi, les termes de référence ne sont pas suffisamment précis et ouvrent la porte à des sociétés illégales qui se fournissent en matériel de seconde qualité (non licencié et non garanti) et exercent ainsi une concurrence déloyale.

<sup>107</sup> Les entreprises regrettent que seul un opérateur télécom dispose d'une infrastructure filaire et estiment que la qualité du service est déplorable. En outre, le service de 3GDATA est limité aux grandes villes et même au sein de ces villes le service repose sur de la technologie GPRS.

<sup>108</sup> À titre d'illustration, une entreprise développant des systèmes informatiques pour le compte de la Cour suprême de justice souligne que le système de suivi des dossiers de justice qu'elle a mis en place ne peut être partagé avec les tribunaux en raison d'un manque de connectivité et d'informatisation de ces tribunaux qui continuent, par conséquent, de faire le suivi des dossiers à la main et de transférer les dossiers *via* des coursiers motorisés.

et les administrations publiques<sup>109</sup>, mais aussi par un retard dans la mise en œuvre de la réglementation des Fournisseurs d'accès internet (FAI)<sup>110</sup> et dans l'adoption d'un cadre légal pour l'essor des activités de commerce en ligne<sup>111</sup>. A titre d'illustration, une entreprise développant des systèmes informatiques pour le compte de la Cour suprême de justice souligne que le système de suivi des dossiers de justice qu'elle a mis en place ne peut être partagé avec les tribunaux en raison d'un manque de connectivité et d'informatisation de ces tribunaux qui continuent, par conséquent, de faire le suivi des dossiers à la main et de transférer les dossiers via coursiers motorisés. Une autre entreprise souligne le fait que les problèmes de connectivité empêchent de développer son projet de centre offshoring d'appel car cela nécessite une forte bande passante qui est aujourd'hui proposée par les opérateurs à un coût inabordable. Par ailleurs, si la loi de 2013 relative aux communications électroniques a instauré de nombreuses améliorations, la plupart d'entre elles reste à être mis en vigueur en particulier sur le sujet des FAI puisque de fait, aucune autorisation n'a encore été accordée à des FAI. De surcroît, si plusieurs textes de loi sont en cours de programmation en Conseil des Ministres en 2015, ils ne sont pas encore en vigueur et donc le cadre légal pour le développement de la Société Mauritanienne de l'Information (i.e. promouvant l'économie numérique) n'est pas encore en place. Il en résulte que le développement de services e-commerce, notamment, ne peut avoir lieu, ce qui empêche les entreprises locales de se positionner sur ce marché.

Figure 75 : Obstacles à la croissance des entreprises moyennes du secteur des TIC



L'ensemble des entreprises TIC sont (ou ont été) impliquées dans des activités commerciales à l'internationale (Maroc, Sénégal et Mali, surtout) du fait de l'étroitesse du marché mauritanien mais aussi des opportunités d'affaires générées par la diaspora mauritanienne dans la sous-région qui sollicite les entreprises mauritaniennes. Tandis que les entreprises TIC ont enregistré des succès divers à l'international, ce sont celles de plus grande taille qui sont les plus présentes sur les marchés sous régionaux en raison de leur plus forte spécialisation et d'un plus grand nombre de ressources à dédier à la prospection de nouveaux marchés. A titre d'illustration, dans le secteur de la distribution et installation de matériel informatique/bureautique, une entreprise indique que sa décision de se tourner vers l'international tient à l'étroitesse du marché mauritanien et au fait que les fournisseurs mondiaux (KYOCERA, LENOVO, DEVEA France) demandent un certain volume d'activité pour octroyer leur licence de distribution. Pour ces raisons, l'entreprise a ouvert deux filiales au Mali (en 2009) et en Guinée Bissau (en 2010) en

<sup>109</sup> À titre d'illustration, la messagerie gov.mr reste sous utilisée alors qu'elle existe depuis 2004.

<sup>110</sup> Alors que les textes réglementaires relatifs à l'entrée sur le marché des FAI existent, un retard dans la mise en œuvre de ces textes fait qu'aucune autorisation n'a été accordée à des FAI.

<sup>111</sup> Il est important de noter cependant qu'en 2015, le projet de loi relatif aux transactions électroniques est en cours de programmation en conseil des Ministres et que le gouvernement mauritanien a initié le lancement d'une étude sur la certification électronique dont le commencement est programmé pour septembre 2015.



association avec des partenaires locaux (issus de la diaspora mauritanienne) qui avaient remporté des contrats. Aujourd'hui, des efforts de prospection sont en cours au Niger et au Burkina Faso. Par ailleurs, dans le secteur de la fourniture et installation de matériel de réseaux d'infrastructure télécom (câblage, faisceaux hertziens, réseau cuivre), une entreprise explique que c'est le fait d'avoir été sollicité par HUAWEI au Sénégal et au Mali pour des contrats d'installation d'équipements dans des délais courts qui l'a conduite à créer une filiale au Mali, considéré comme un marché porteur. Aujourd'hui l'entreprise a lancé un travail de prospection en Guinée Conakry compte tenu non seulement du caractère attractif du marché et de l'importance de la diaspora mauritanienne.

Comme c'est aussi le cas sur le marché national, le développement des activités à l'international est surtout freiné par un manque de compétitivité. Outre le manque relatif de spécialisation et d'expérience, l'absence de certification des entreprises mauritaniennes est un autre facteur explicatif important. En effet, tandis que le marché mauritanien n'exige pas de certification – ce qui n'incite pas les entreprises mauritaniennes à se certifier et ne favorise pas l'émergence de centres de certification en Mauritanie – c'est en revanche le cas des autres marchés de la sous-région qui exigent généralement des certifications d'expertise, des attestations de fabrication de matériel, etc. Sur les principaux marchés de la sous-région (Sénégal, Mali, Maroc), les clients demandent des certifications d'expertise (pour la distribution de solutions ALCATEL, par exemple) et des attestations de fabrication de matériel et vérifie la véracité de ces attestations auprès des fournisseurs étrangers. Pour ces raisons, le renforcement de la certification est considéré comme étant un moyen de se démarquer de la concurrence.

La faible qualité de la connectivité en Mauritanie ainsi que le manque de ressources à dédier par les entreprises mauritaniennes au commerce international sont également des facteurs qui freinent l'intégration commerciale. Plusieurs entreprises mentionnent le fait que le manque de services de connectivité de bonne qualité et à des coûts abordables fait qu'il est impossible d'utiliser la vidéo conférence qui est un outil clef pour établir des partenariats à distance et développer les affaires à l'international. Aussi, il apparaît qu'en raison d'un manque de ressources disponibles pour la prospection à l'étranger, certaines entreprises ont des difficultés à s'associer à des entreprises locales dans les pays d'export et cela complique l'accès aux informations relatives aux appels d'offres dans ces pays.

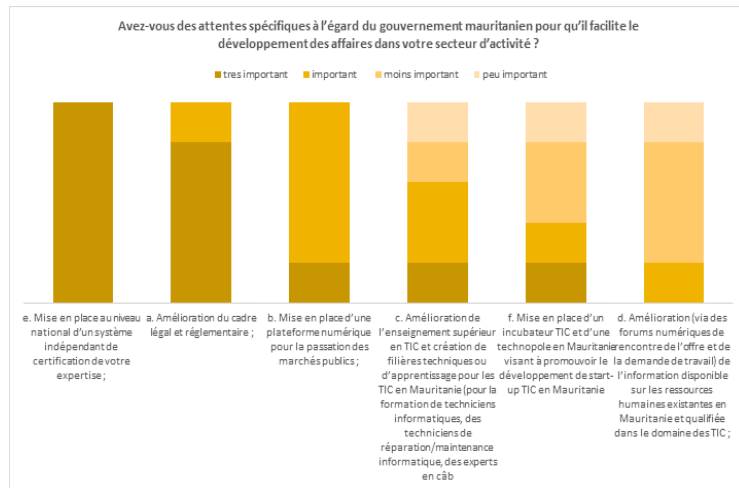
## **7.4 Recommandations**

Les entreprises expriment deux types d'attentes principales à l'égard du gouvernement. D'une part, il est attendu que le gouvernement exige, dans le cadre de ses procédures de passation de marché, des justificatifs de certification/attestation (et de licences d'exploitation/importation). En contraignant les entreprises soumissionnaires à se certifier, l'émergence d'un marché pour les fournisseurs de services de certifications serait accélérée. Si la certification ne joue pas un rôle critique sur le marché national, compte tenu du fait que le marché n'exige pas de certification, il joue un rôle critique sur les marchés étrangers où la certification permet de mieux faire face à la concurrence des sociétés locales. Certaines entreprises insistent sur le fait que le développement de la certification en Mauritanie doit être impulsé par le Gouvernement qui doit exiger un certain niveau de certification dans le cadre de ses contrats d'approvisionnements. Cela contraindrait le secteur privé mauritanien à s'aligner sur les exigences requises.

Figure 76 : Les attentes du secteur privé

D'autre part, les entreprises demandent des efforts d'amélioration du cadre légal et réglementaire sur les sujets relatifs à l'autorisation des FAI et au renforcement des clauses de préférence nationale dans le code de passation de marchés publics. En ce qui concerne la réglementation des FAI, les entreprises TIC mauritaniennes –dont la plupart ont déjà déposé des demandes d'autorisation auprès de l'Autorité de

Régulation Nationale (ARE)– indiquent qu'il est critique que le Gouvernement puisse non seulement progresser sur la régulation des FAI (soit mettre en œuvre le cadre légal de 2013), mais aussi réguler les positions dominantes de MAURITEL et du gestionnaire (i.e. l'IMT) de la station ACE en mettant en œuvre les décisions d'analyse de marché relatives à l'accès à la fibre optique et à la capacité internationale. Pour ce qui est de la passation de marchés publics, tandis que des clauses de préférence nationale existent déjà (voir article 39.40 du Code), les entreprises TIC estiment qu'elles ne sont pas suffisamment adaptées à la promotion de l'expertise locale en matière de TIC/IT. Dans ce sens, elles proposent d'adapter le code de passation des marchés publics : i) en créant un seuil de montant des contrats en dessous duquel les entreprises locales sont favorisées et de favoriser les entreprises locales pour certains types de contrats tels que ceux liés au développement de systèmes d'informations ; et ii) en exigeant des contrats de partenariat entre des sociétés étrangères et des entreprises locales afin de contraindre les entreprises étrangères à s'associer avec des partenaires locaux.



## ANNEXE 1 - MATRICE D'ACTION 2001

### INITIATIVES D'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ

Objectifs	Interventions	Organismes responsables/soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Réduire les coûts d'importation dans le but d'atténuer la discrimination à l'encontre des exportations dans le régime d'importation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifier le système l'IDE pour que les importateurs de bonne renommée soient exonérés de cet impôt, alors que pour les autres importateurs, l'IDE pourrait être majoré de, disons, 7 %.</li> <li>- Revoir la nécessité de lever une taxe de statistique distincte des droits de douane sur les importations.</li> <li>- Rendre opérationnel le régime de remboursements des droits de douane.</li> </ul>	Ministère des Finances	Exercice budgétaire 2002
<b>2. Améliorer le climat d'investissement afin d'attirer l'IDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner le Code d'investissement en vue d'éliminer les incitations fiscales qui devraient être accordées dans le cadre de la législation fiscale</li> <li>- auparavant, réduire considérablement ou abolir les droits de douane sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires.</li> </ul>	Conseil des Ministres, avec le Ministère des Finances comme chef de file	2002
<b>3. Rendre le crédit accessible à coût raisonnable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer une Étude poussée du secteur financier en vue de préparer un Plan d'action assurant aux entrepreneurs du secteur privé un meilleur accès au crédit, à un coût raisonnable.</li> </ul>	Banque centrale	2002
<b>4. Réduire les coûts de production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Télécommunications</li> <li>• Transport routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer si l'attribution d'une nouvelle licence de téléphonie mobile pourrait aider à réduire les coûts des communications.</li> <li>- Mettre en œuvre le programme de construction et de réfection routières, en particulier les routes entre Nouakchott et Nouadhibou et entre Rosso et Boghé.</li> <li>- S'assurer que le monopole du transport routier est mis en œuvre de manière efficace.</li> </ul>	Ministère des Télécommunications, avec l'appui du prêt en cours de la Banque mondiale  Ministère des Transports ; le reliquat de financement de ces projets doit être finalisé avec les donateurs	2002  2002  Faire appel au Groupe consultatif en décembre 2001

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aéroport</b></li>   <li>• <b>Ports</b></li> </ul>	<p>- Mener à terme le projet de construction d'un aéroport doté de nouvelles installations d'entreposage frigorifique à Nouakchott.</p> <p>- Réaliser une étude de faisabilité de la modernisation du port de Nouadhibou afin de permettre le transbordement du poisson capturé, et offrir de bons services au secteur des pêches artisanales.</p>	<p>Ministère des Transports ; les plans de financement doivent être finalisés avec les donateurs</p> <p>Ministère des Transports, et Ministère des Pêches et de l'économie maritime</p>	<p>2002</p>
---	---	--	-------------

## FACILITATION DU COMMERCE : LES SERVICES DOUANIERS

Objectifs	Interventions	Organismes responsables/soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. La facilitation du commerce doit être appuyée au niveau le plus haut du Gouvernement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un Comité directeur (doté d'un Secrétariat) où seraient représentés les secteurs public et privé pour offrir un soutien de haut niveau aux réformes proposées, coordonner l'ensemble des réformes douanières et assurer que ces efforts sont axés sur la facilitation des échanges commerciaux.</li> <li>- Mettre en place un mécanisme de suivi.</li> </ul>	Ministère des Finances	Avant la fin de 2001
<b>2. Assouplir les procédures douanières afin de réduire le coût des importations et des exportations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à un examen de la circulation des documents et s'engager à la simplifier i) en adoptant l'échange de documents informatisés (EDI) ; ii) en alignant la circulation des documents sur les pratiques commerciales modernes, comme celles du programme SYDONIA ; iii) en assurant un contrôle plus sélectif à travers un système de voies verte et rouge, et en ouvrant la voie verte aux entreprises qui auront conclu des 'contrats de probité' avec les douaniers.</li> </ul>	Ministère des Finances Fédération des employeurs (CGEM)	Premier semestre de 2002
<b>3. Réduire les pertes de recettes à travers une meilleure gestion des régimes d'importation spéciaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que le Gouvernement s'acquitte de droits de douane sur ses importations, financés par des subventions et des prêts.</li> <li>- Réviser la structure tarifaire et le Code d'investissement afin d'abaisser les droits tarifaires sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires et d'abolir tous les avantages tarifaires qu'offre le Code d'investissement.</li> <li>- Supprimer les exonérations accordées à la SNIM et, le cas échéant, apporter les ajustements nécessaires au mécanisme de transfert des bénéfices au budget.</li> <li>- La Direction générale des Douanes devrait établir un système de suivi des exonérations qui resteront en vigueur.</li> </ul>	Ministère des Finances Cabinet du Premier ministre	2002
<b>4. Assurer que les valeurs en douane sont correctement établies, notamment en raison de l'engagement d'adhérer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à une vérification indépendante afin de faire un meilleur usage des services de la SGS et donner des instructions sur la suite à donner aux résultats de cette vérification. Mettre l'accent sur les obligations relatives à l'émission de certificats de valeur dans le pays d'exportation et appliquer</li> </ul>	Ministère des Finances	Audit commence avant la fin de 2001

<p><b>aux principes de valuations en douane de l'OMC</b></p>	<p>une procédure de rapprochement (entre la valeur attribuée par la SGS et la valeur utilisée dans le calcul des droits de douane à verser).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les résultats de cette vérification lors de la négociation du nouveau contrat avec la société PSI.</li> <li>- Se préparer à appliquer la formule de valuations en douane de l'OMC : apporter les modifications requises à la législation, former le personnel, revoir la procédure, etc.</li> </ul>	<p>Direction générale des douanes, SGS</p>	
<p><b>5. Renforcer la Direction générale des douanes pour lui permettre de mettre en œuvre un plan d'action bien conçu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un plan d'action pour la Direction générale des douanes en énonçant une structure et des responsabilités bien définies ; conclure des contrats clairs pour les produits livrables et le rendement de l'organisation.</li> <li>- Élaborer un programme approprié de développement des ressources humaines.</li> <li>- Doter les services douaniers de ressources budgétaires adéquates pour lui permettre de mettre en œuvre les plans précités.</li> <li>- Préparer un Code de déontologie et le faire signer par tous les membres de la Direction générale des Douanes.</li> </ul>	<p>Ministère des Finances</p>	<p>Commencer en 2001</p> <p>Doit se terminer durant la première moitié de 2002</p>

## SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Objectifs	Interventions	Organismes responsables/soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Donner au Gouvernement les moyens de promouvoir activement le commerce extérieur, notamment dans le secteur des pêches et celui du tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits de la pêche et du tourisme. S'assurer que les interventions soient dotées d'un personnel et d'un budget adéquat.</li> <li>- Créer une unité de gestion et de suivi des engagements pris par la Mauritanie envers l'OMC.</li> </ul>	MCAT ou autre ministère responsable du commerce extérieur et du tourisme Ministère des Pêches et de l'Économie maritime	Premier semestre de 2002
<b>2. Améliorer la performance du secteur du tourisme en conformité avec les priorités du Gouvernement</b>	Créer un Office national du tourisme en prévoyant une participation majoritaire du secteur privé à sa gestion.	MCAT Fédération des employeurs (CGEM)	Premier semestre de 2002
<b>3. Améliorer la performance du secteur des pêches</b>	Créer un Centre de promotion des produits halieutiques.	Fédération des employeurs (CGEM) Ministère des Pêches et de l'Économie maritime	Premier semestre de 2002
<b>4. Renforcer la base des ressources humaines dans la fonction publique et le secteur privé de manière à promouvoir l'exportation</b>	Rechercher des moyens pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter des programmes de formation en commerce international au niveau universitaire et technique.</li> <li>- Instituer un programme d'éducation permanente pour le personnel déjà en poste dans le secteur privé et le secteur public.</li> </ul>	Université de Nouakchott Lycée Commercial MCAT Fédération des employeurs (CGEM) Ministère de l'Éducation	Plan d'action pour le premier semestre de 2002  Mise en œuvre débutant à l'automne de 2002
<b>5. Améliorer la qualité de la production locale comme mesure préalable au succès sur le marché d'exportation</b>	Lancer des initiatives d'amélioration de la qualité, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à l'audit des entreprises intéressées à améliorer la qualité de leurs produits et les aider à apporter les ajustements nécessaires au niveau de la production.</li> </ul>	MCAT  Fédération des employeurs (CGEM)	2002

	- Examiner les moyens d'implanter un programme 'label de qualité' en Mauritanie.		
<b>6. Mettre les producteurs locaux en contact avec les marchés d'exportation</b>	- Assurer la continuité du CIMDET en tant qu'ONG du secteur privé et étudier la possibilité de le doter d'un centre d'information sur le commerce.	MCAT Fédération des employeurs (CGEM) - CIMDET	Premier semestre de 2002



## PÊCHES

Objectifs	Interventions	Organismes responsables /soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Améliorer la gestion des ressources halieutiques en évitant la surexploitation et intensifier l'exploitation des espèces sous-exploitées</b>	- Établir des groupes de travail en vue d'élaborer une stratégie de développement des pêches et un plan de gestion annuel. Le plan devrait préciser les perspectives futures pour les quatre sous-secteurs des pêches (céphalopodes, petites espèces pélagiques, pêches artisanales et pêches spécialisées) ; il pourrait être soumis aux donateurs qui seront invités à participer à sa mise en œuvre, aux fins de recueillir leurs commentaires.	Ministère des Pêches CNROP	Terminer avant mars 2002
<b>2. Tirer le meilleur parti des accords de pêche à l'appui de la stratégie de développement sectoriel</b>	- Les négociations futures avec l'Union européenne et les Pays-Bas devraient porter sur la mise en œuvre de la stratégie sectorielle restant à élaborer. Dans l'intervalle, utiliser les ressources disponibles en vertu du récent Accord pour assurer une meilleure surveillance maritime, renforcer les infrastructures et faciliter le transfert des navires de pêche excédentaires de l'UE à la flotte nationale.	Ministère des Pêches Ministère des Finances	Terminer avant 2005
<b>3. Revoir le régime de taxes et de licences pour améliorer les incitations et accroître les recettes fiscales</b>	Lancer une nouvelle étude en vue de réviser le régime actuel de taxes et de licences et d'abolir progressivement toutes les taxes à l'exportation.	Ministère des Pêches Ministère des Finances	Début de 2002
<b>4. Hausser progressivement la part des prises récoltées par des navires affrétés ou détenus par des intérêts locaux et appuyer les technologies de capture et de transformation du poisson qui permettent d'optimiser la valeur ajoutée locale ; en outre, accroître la valeur ajoutée locale dans ce secteur</b>	- Obliger les navires qui détiennent une licence nationale (y compris les licences libres) à transborder leurs prises au port de Nouadhibou, ou à proximité, afin de faciliter les contrôles douaniers et la surveillance par les autorités mauritaniennes.  - Établir les modalités de transfert de chalutiers frigorifiques à des entrepreneurs mauritaniens, dans le cadre du programme de restructuration des pêches de l'UE, en vue de préparer la flotte mauritane à opérer en eau profonde (pêche aux céphalopodes) lorsque la flotte de l'UE se sera entièrement retirée.	Ministère des Pêches Ministère des Finances	Terminer d'ici fin 2005

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un projet pilote pour tester la faisabilité de l'application de diverses technologies de capture et de transformation par des intervenants locaux, tel que recommandé dans l'étude précitée.</li> </ul>		
<b>5. Renforcer la gestion publique de ce secteur</b>	<p>Le Ministère des Pêches devrait, à la lumière des expériences qui ont échoué, évaluer les besoins de ressources humaines, institutionnelles, réglementaires et financières nécessaires pour assumer correctement les trois fonctions fondamentales décrites précédemment.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité du Ministère des Pêches et, en particulier, sa capacité à élaborer et à surveiller l'exécution du Plan de gestion annuel des Pêches.</li> <li>- Le CNROP devrait accorder priorité au soutien de l'élaboration de ces plans, y compris la publication d'une liste d'études utiles à cette fin.</li> <li>- Évaluer les responsabilités actuelles et futures de la SMCP et déterminer si elles pourraient être assumées plus efficacement par d'autres institutions.</li> <li>- Créer un Fonds pour 'services des pêches' (FSP), doté de ressources spéciales, pour assurer le financement adéquat du CRNOP, les fonctions de surveillance de la Délégation et la préparation des plans de gestion annuels par le CNROP et le Ministère des Pêches.</li> <li>- Établir un Conseil de supervision du FSP, dont les membres seraient nommés par le Ministre des Pêches et comprendraient des représentants du CNROP, de la Délégation, des Douanes, de la Fédération des pêches et du Ministère.</li> </ul>	Ministère des Pêches	Terminer avant juin 2002
<b>6. Gérer les marchés de poisson de manière à obtenir de meilleurs prix pour les exportations de poisson</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un petit groupe de travail de haut niveau en vue de négocier avec le Maroc une stratégie et les modalités pratiques d'une commercialisation conjointe des poulpes sur le marché japonais. De même, étudier des solutions de rechange aux arrangements actuels concernant la commercialisation en Afrique de l'Ouest de blocs congelés de petits poissons pélagiques de Mauritanie.</li> </ul>	Ministère des Pêches Ministère des Affaires Étrangères	Compléter d'ici juin 2002 (pour le marché japonais) et décembre 2002 (pour le marché de l'Afrique de l'Ouest)

<b>7. Faire participer davantage le secteur privé à la définition et à la mise en œuvre du plan de développement du secteur des pêches</b>	<p>- Établir un petit groupe de travail chargé d'examiner et de définir les rapports de travail futurs entre le Ministère et le secteur privé, et définir les domaines spécifiques de coopération conjointe.</p> <p>- Créer un Centre de promotion des produits de la pêche mauritanienne (CPPPM), géré par le secteur privé, pour prendre le relais des activités de promotion commerciale de la Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP).</p>	Ministère des Pêches Fédération nationale des Pêches	Terminer avant juin 2002
<b>8. Fournir les infrastructures essentielles</b>	<p>- Évaluer les projets d'investissement et d'assistance technique connexes sur la base d'analyses économiques détaillées. Faire une mise à jour annuelle des projets d'investissement retenus dans le budget de développement. Rechercher le financement nécessaire.</p> <p>- Accorder une attention particulière aux initiatives suivantes : i) expansion limitée du port de pêche actuel à Nouadhibou, dragage du chenal d'accès et enlèvement de quelque 60 épaves ; ii) construction d'une route reliant Nouadhibou à Nouakchott ; iii) construction d'une capacité portuaire à Nouadhibou pour la manutention des prises de petites espèces pélagiques ; et iv) Évaluation de la faisabilité de la construction d'un nouveau port de pêche à Nouakchott pour desservir les pêches côtières et artisanales.</p> <p>- Transférer la gestion portuaire à des experts dans ce domaine, sous contrat de gestion.</p>	Ministère des Pêches  Ministère des Pêches  Port de Nouadhibou  Travaux publics	Terminer avant décembre 2002  Budget annuel pour les cinq prochaines années  D'ici juin-septembre 2002
<b>9. Mieux exploiter le potentiel du sous-secteur des pêches artisanales</b>	<p>- Élaborer une stratégie de développement à long terme du sous-secteur des pêches côtières et celui des pêches artisanales, ainsi que des plans d'investissement quinquennaux et des plans de mise en place d'assistance technique<sup>112</sup>.</p>	Ministère des Pêches Fédération nationale des Pêches	Commencer après la réactivation du Comité consultatif

<sup>112</sup> Ces plans de mise en œuvre pourraient servir à évaluer la faisabilité technique et financière des investissements et des projets d'assistance technique et à établir la priorité de ces activités, par exemple :

- Conception, financement et mise en place de systèmes de gestion spécifiquement axés sur les régions côtières.
- Conception, calendrier d'exécution, financement et construction des infrastructures.
- Réalisation d'études biologiques, Économiques et sociales spécifiques.
- Conception et financement de programmes d'éducation permanente et de formation professionnelle dans les communautés côtières.
- Conception, essai et production des nouveaux navires et des navires existants, et de l'attirail de pêche.
- Conception, essai, financement et mise en place de programmes pilotes de crédit pour les communautés de pêcheurs.
- Conception, financement et réalisation d'initiatives de surveillance et de contrôle spécifiques.

	<p>- Créer un Centre de développement des technologies des pêches attaché à l'École des Pêches. Ce centre aurait pour mission de travailler directement avec les fabricants et les transformateurs du secteur privé pour développer et tester de nouvelles technologies de pêches notamment pour les pêches artisanales et côtières<sup>113</sup>. Cette initiative formerait l'assise d'un programme de développement des ressources humaines destiné spécifiquement aux pêcheurs artisanaux.</p> <p>- Réactiver le Conseil consultatif des pêches artisanales, en y faisant participer la Fédération des pêcheurs, des transformateurs et des scientifiques, dans le but de conseiller le Ministre en matière de développement du sous-secteur des pêches artisanales et celui des pêches côtières, entreprendre des Évaluations périodiques et rendre compte des progrès accomplis.</p>	<p>Ministère des Pêches Fédération nationale des Pêches École des Pêches  Sociétés privées Ministère des Pêches</p>	<p>des Pêches artisanales  Cinq ans au moins  D'ici juin 2002</p>
--	--	---	---

- Prestation et financement de services publics généraux dans les communautés côtières.

Le plan de mise en œuvre devrait couvrir les projets d'infrastructure déjà prévus qui pourraient bénéficier d'un soutien financier du Japon (deux villages de pêche), de la Banque africaine de développement (quatre villages) et de l'Espagne (un village).

<sup>113</sup> La Norvège et la FAO fournissent peut-être déjà un soutien pour une activité pilote axée sur les petites espèces pélagiques.

## ÉLEVAGE

Objectifs	Interventions	Organismes responsables/soutien externe	Calendrier d'exécution
<p><b>1. Améliorer la santé animale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le cadre juridique de santé animale aux normes sanitaires régionales et internationales</li> <li>- Obtenir (de l'Office international des épizooties (OIE) le statut de pays exempt de problèmes sanitaires afin que la Mauritanie puisse exporter du bétail et des produits connexes vers l'UE et les pays voisins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger de nouveaux de textes pertinents</li> <li>- Renforcer la lutte contre les 'Épizooties' à travers un financement supplémentaire au REMEMA.</li> </ul>	<p>Ministère de l'agriculture et de l'élevage MDRE / DEA</p> <p>Idem</p>	<p>Terminer avant juin 2002</p> <p>De façon continue à partir de l'exercice budgétaire</p>
<p><b>2. Améliorer la base d'information sectorielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer que les entrepreneurs du secteur et du secteur public possèdent les données nécessaires pour prendre des décisions judicieuses</li> <li>- Mettre l'information commerciale à la disposition des entrepreneurs du secteur</li> <li>- Préserver la mémoire institutionnelle en ce qui a</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les efforts des divers organismes visant à mettre des statistiques adéquates sur la production et les exportations à la disposition des décideurs</li> <li>- Créer une entité chargée de recueillir et de diffuser l'information commerciale auprès des entrepreneurs du secteur privé.</li> <li>- Rassembler la documentation disponible (Études et rapports) sur le secteur pour la mettre à la disposition du grand public et des décideurs du secteur public.</li> </ul>	<p>Office national des statistiques (ONS)</p> <p>Banque centrale</p> <p>Ministère de l'Agriculture</p> <p>Les Douanes et la profession vétérinaire</p> <p>Les associations professionnelles</p>	<p>Fin 2001</p> <p>Fin 2001</p> <p>Fin 2001</p>

<b>trait à l'information sectorielle.</b>			
<b>3. Réformer les institutions responsables du secteur</b> - Veiller à ce que le secteur public améliore l'orientation et la gestion du secteur	- Mettre en œuvre les recommandations de l'étude à venir sur la gestion du MDRE	MDRE	Six mois après la fin de l'Étude
<b>4. Organisations professionnelles :</b> - Appuyer le rôle que ces organisations peuvent jouer dans la promotion des exportations du secteur de l'élevage	- S'inspirer des efforts en cours pour renforcer ces organisations sur le plan financier et organisationnel	Organisations professionnelles MDRE	Effort continu
<b>5. Stimuler les exportations du secteur de l'élevage</b> - Accroître les recettes tirées de l'exportation des produits du secteur	- Mettre en place une infrastructure adéquate afin de réduire les coûts de commercialisation du bétail sur pied aux pays voisins. - Engager des négociations bilatérales avec les anciens membres de la CEDEAO afin de créer un cadre commercial avec eux.	MDRE/MCAT/MAET	Finaliser d'ici la fin de 2001
<b>6. Stimuler l'exportation des sous-produits du secteur de l'élevage</b> - Accroître les recettes tirées de l'exportation des peaux, du cuir, des cornes et des animaux sur pied, ainsi que des produits dérivés du lait de chamelle.	- Veiller à ce que le nouvel abattoir de Nouakchott devienne opérationnel immédiatement et qu'il fonctionne de manière efficace. - Aider l'investisseur du secteur privé qui a exprimé son intérêt à investir dans une entreprise de tannage près de Rosso. - Aider les associations professionnelles dans leurs efforts d'adoption de meilleures pratiques de dépouille du bétail et de réduction du marquage des animaux afin d'améliorer la qualité des peaux. - Étudier la possibilité d'exporter des peaux de chameau, peut-être en s'inspirant de l'expérience acquise par le Soudan dans ce domaine.	MDRE / FNC  MDERE/DEA/OIE	D'ici la fin de 2001  Immédiatement  Immédiatement  D'ici la fin de 2001



## TOURISME

Objectifs	Interventions	Organismes responsables/soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Accorder au développement du tourisme une grande importance et une visibilité au niveau politique, ce qui est nécessaire pour mobiliser les ressources publiques et privées requises pour ce secteur.</b>	- Rédiger et approuver un Schéma directeur pour ce secteur et diffuser largement cet évènement	Cabinet du Premier ministre  Ministère responsable du tourisme	Fin 2001
<b>2. Fournir un soutien institutionnel adéquat au secteur du tourisme pour le guider sur la voie du développement durable.</b>	- Créer une unité bien dotée en personnel et en équipement au sein d'un ministère solide et lui confier la responsabilité du tourisme  - Établir un Office national du tourisme.	Cabinet du Premier ministre	Fin 2001  Mi-2001
<b>3. Améliorer et multiplier les destinations touristiques en élargissant la gamme des produits offerts.</b>	- Moderniser l'aéroport d'Attar et l'aéroport de Nema afin d'offrir aux touristes de nouvelles destinations en milieu désertique  - Consulter les autorités sénégalaises au sujet du développement du tourisme dans le bassin du fleuve Sénégal et prendre une décision opérationnelle à cet égard.	Ministère des Transports (?)  Unité responsable du tourisme et futur ONT	2002  Fin 2001
<b>4. Former le personnel du secteur du tourisme afin d'améliorer la satisfaction de la clientèle.</b>	- Établir un programme de formation professionnelle pour le personnel du secteur du tourisme (hôtel d'apprentissage, organisation de séances de formation locales et programme de bourses d'Études à l'Étranger).	Unité responsable du tourisme  ONT	Commencer fin 2001 et continuer par la suite
<b>5. Élaborer et mettre en œuvre un plan de commercialisation précisant les marchés cibles et les outils de marketing les plus efficaces.</b>	- Améliorer les plans de commercialisation existants qui ciblent la clientèle actuelle.  - Élaborer des plans de commercialisation pour de nouveaux marchés et de nouveaux produits.	ONT  Consultants externes	Organiser immédiatement des discussions avec les entrepreneurs du secteur privé et transférer la



	- Promouvoir l'image de marque de la Mauritanie à travers des initiatives bien ciblées.		responsabilité de l'initiative à l'ONT dès la création de celui-ci
<b>6. Préserver les richesses culturelles et naturelles essentielles à l'essor du tourisme.</b>	- Mettre en œuvre les diverses mesures définies dans les initiatives de préservation culturelle. - Élaborer des plans d'action pour la valorisation du Parc national du Banc d'Arguin et du Parc Diawling.	Unité responsable du tourisme ONT	Immédiatement Commencer dès la publication du Schéma directeur

## AGRICULTURE

Objectifs	Interventions	Organismes responsables/soutien externe	Calendrier d'exécution
<b>1. Diversifier la production agricole en privilégiant l'exportation de nouveaux produits</b>	- Poursuivre la mise en œuvre du projet PDIAIM, cofinancé par la Banque mondiale, afin d'aplanir les obstacles à la diversification agricole. - Modifier certains aspects du projet pour assurer aux petits agriculteurs un meilleur accès aux ressources financières.	Ministère de l'Agriculture avec l'appui du PDIAIM	En cours
<b>2. Veiller à ce que le régime foncier mis en place stimule la production agricole</b>	- Passer en revue la législation sur le régime foncier en vue de son adaptation et, le cas échéant, pour accélérer le transfert des titres fonciers.	Ministère de l'Agriculture	2002
<b>3. Réduire les coûts du transport routier et aérien qui représentent une part importante du coût d'exportation des produits agricoles</b>	- Améliorer les infrastructures, tel qu'indiqué dans la partie de la matrice consacrée à l'amélioration de la compétitivité.	Divers ministères, avec le Ministère des Transports en tête de file	2002 et années suivantes
<b>4. Attirer des investisseurs étrangers pour profiter de l'expertise, des investissements et des connaissances du marché qu'ils possèdent</b>	- Présenter des possibilités d'investissement dans le secteur agricole à des investisseurs potentiels, y compris ceux de la sous-région (Maroc).	Ministère de l'Agriculture Ministère des Finances	2002 et en continue par la suite
<b>5. S'assurer que la libéralisation du commerce dans le secteur de la production du riz suit le rythme des perspectives de diversification agricole</b>	- Lancer une étude réaliste du calendrier d'exécution qui serait compatible avec une diversification agricole réussie et une réduction supplémentaire de la protection du secteur.	Ministère du Commerce Ministère des Finances Ministère de l'Agriculture	Immédiatement

## Annexe 2 : Tableau de bord de la mise en œuvre de la Matrice d'Action de l'ÉDIC 2001

Type d'action	Organismes responsables /soutien externe	Calendrier d'exécution	Statut de mise en œuvre
Modifier le système l'IDE pour que les importateurs de bonne renommée soient exonérés de cet impôt, alors que pour les autres importateurs, l'IDE pourrait être majoré de, disons, 7 %.	Ministère des Finances	Exercice budgétaire 2002	<b>P</b>
Revoir la nécessité de lever une taxe de statistique distincte des droits de douane sur les importations.			<b>N</b>
Rendre opérationnel le régime de remboursements des droits de douane.			<b>Y</b>
Examiner le Code d'investissement en vue d'éliminer les incitations fiscales qui devraient être accordées dans le cadre de la législation fiscale ; auparavant, réduire considérablement ou abolir les droits de douane sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires.	Conseil des Ministres, avec le Ministère des Finances comme chef de file	2002	<b>P</b>
Lancer une Étude poussée du secteur financier en vue de préparer un Plan d'action assurant aux entrepreneurs du secteur privé un meilleur accès au crédit, à un coût raisonnable	Banque centrale	2002	<b>P</b>
Déterminer si l'attribution d'une nouvelle licence de téléphonie mobile pourrait aider à réduire les coûts des communications.	Ministère des Télécommunications	2002	<b>Y</b>
Mettre en œuvre le programme de construction et de réfection routières, en particulier les routes entre Nouakchott et Nouadhibou et entre Rosso et Boghé.	Ministère des transports	2002	<b>Y</b>
S'assurer que le monopole du transport routier est mis en œuvre de manière efficace.		Fin 2001	<b>Y</b>
Mener à terme le projet de construction d'un aéroport doté de nouvelles installations d'entreposage frigorifique à Nouakchott.		2002	<b>N</b>
Réaliser une étude de faisabilité de la modernisation du port de Nouadhibou afin de permettre le transbordement du poisson capturé, et offrir de bons services au secteur des pêches artisanales.	Ministère des Transports, et Ministère des Pêches et de l'économie maritime	2002	<b>P</b>

Créer un Comité directeur (doté d'un Secrétariat) où seraient représentés les secteurs public et privé pour offrir un soutien de haut niveau aux réformes proposées, coordonner l'ensemble des réformes douanières et assurer que ces efforts sont axés sur la facilitation des échanges commerciaux.	Ministère des Finances	Avant la fin de 2001	N
Mettre en place un mécanisme de suivi.			N

Remarque :

Les actions colorées en vert et marquées 'Y' sont considérées comme mises en œuvre.

Les actions colorées en jaune et marquées 'P' sont considérées comme partiellement mises en œuvre.

Les actions en rouge et portant la mention 'N' sont considérées comme non mises en œuvre.

Type d'action	Organismes responsables /soutien externe	Calendrier d'exécution	Statut de mise en œuvre
Procéder à un examen de la circulation des documents et s'engager à la simplifier i) en adoptant l'échange de documents informatisés (EDI) ; ii) en alignant la circulation des documents sur les pratiques commerciales modernes, comme celles du programme SYDONIA ; iii) en assurant un contrôle plus sélectif à travers un système de voies verte et rouge, et en ouvrant la voie verte aux entreprises qui auront conclu des 'contrats de probité' avec les douaniers.	Direction générale des douanes, SGS	Premier semestre de 2002	<b>N</b>
S'assurer que le Gouvernement s'acquitte de droits de douane sur ses importations, financés par des subventions et des prêts.	Ministère des Finances	2002	<b>N</b>
Réviser la structure tarifaire et le Code d'investissement afin d'abaisser les droits tarifaires sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires et d'abolir tous les avantages tarifaires qu'offre le Code d'investissement.	Ministère des Finances		<b>Y</b>
Le Département des Douanes devrait mettre en place un système de surveillance pour suivre les exonérations accordées restantes	Direction générale des douanes, SGS		<b>P</b>
Procéder à une vérification indépendante afin de faire un meilleur usage des services de la SGS et donner des instructions sur la suite à donner aux résultats de cette vérification. Mettre l'accent sur les obligations relatives à l'émission de certificats de valeur dans le pays d'exportation et appliquer une procédure de rapprochement (entre la valeur attribuée par la SGS et la valeur utilisée dans le calcul des droits de douane à verser).	Ministère des Finances	Audit commence avant la fin de 2001	<b>Non pertinent</b>
Utiliser les résultats de cette vérification lors de la négociation du nouveau contrat avec la société PSI.			<b>Non pertinent</b>
Se préparer à appliquer la formule de valuations en douane de l'OMC : apporter les modifications requises à la législation, former le personnel, revoir les procédures, etc.		Nouveau contrat en 2002	<b>Y</b>
Préparer un plan d'action pour la Direction générale des douanes en énonçant une structure et des responsabilités bien définies ; conclure des contrats clairs pour les produits livrables et le rendement de l'organisation.	Ministère des Finances		<b>Y</b>

Élaborer un programme approprié de développement des ressources humaines.	Ministère des Finances	2002	<b>P</b>
Doter les services douaniers de ressources budgétaires adéquates pour lui permettre de mettre en œuvre les plans précités.	Direction générale des douanes, SGS		<b>P</b>
Préparer un Code de déontologie et le faire signer par tous les membres de la Direction générale des Douanes.			<b>Y</b>
Renforcer les unités du Gouvernement qui promeuvent activement le commerce extérieur, notamment dans le secteur des pêches et celui du tourisme S'assurer que les interventions soient dotées d'un personnel et d'un budget adéquat.	MCAT	Premier semestre de 2002	<b>N</b>
Créer une unité de gestion et de suivi des engagements pris par la Mauritanie envers l'OMC	Ministère des Pêches et de l'Économie maritime		<b>P</b>
Créer un Office national du tourisme	MCAT, CGEM, ou autre ministère responsable du commerce extérieur et du tourisme	2002	<b>N</b>
Créer un Centre de promotion des produits halieutiques.			<b>N</b>
Rechercher des moyens pour : - Ajouter des programmes de formation en commerce international au niveau universitaire et technique. - Instituer un programme d'éducation permanente pour le personnel déjà en poste dans le secteur privé et le secteur public.	Université de Nouakchott Lycée Commercial MCAT Ministère de l'Éducation	Premier semestre de 2002	<b>N</b>
Lancer des initiatives d'amélioration de la qualité, par exemple : - Procéder à l'audit des entreprises intéressées à améliorer la qualité de leurs produits et les aider à apporter les ajustements nécessaires au niveau de la production. - Examiner les moyens d'implanter un programme 'label de qualité' en Mauritanie.	MCAT CGEM	2002	<b>N</b>
		Premier semestre de 2002	<b>N</b>

Assurer la continuité du CIMDET en tant qu'ONG du secteur privé et étudier la possibilité de le doter d'un centre d'information sur le commerce.	CIMDET	2002	<b>Y</b>
Établir des groupes de travail en vue d'élaborer une stratégie de développement des pêches et un plan de gestion annuel. Le plan devrait préciser les perspectives futures pour les quatre sous-secteurs des pêches (céphalopodes, petites espèces pélagiques, pêches artisanales et pêches spécialisées) ; il pourrait être soumis aux donateurs qui seront invités à participer à sa mise en œuvre, aux fins de recueillir leurs commentaires.	Ministère de la Pêche	2002	<b>Y</b>

Type d'action	Organismes responsables /soutien externe	Calendrier d'exécution	Statut de mise en œuvre
Les négociations futures avec l'Union européenne et les Pays-Bas devraient porter sur la mise en œuvre de la stratégie sectorielle restant à élaborer. Dans l'intervalle, utiliser les ressources disponibles en vertu du récent Accord pour assurer une meilleure surveillance maritime, renforcer les infrastructures et faciliter le transfert des navires de pêche excédentaires de l'UE à la flotte nationale.	Ministère des Pêches Ministère des Finances	Terminer avant 2005	Y
Lancer une nouvelle étude en vue de réviser le régime actuel de taxes et de licences et d'abolir progressivement toutes les taxes à l'exportation.	Ministère des Pêches Ministère des Finances	Début de 2002	Y
Obliger les navires qui détiennent une licence nationale (y compris les licences libres) à transborder leurs prises au port de Nouadhibou, ou à proximité, afin de faciliter les contrôles douaniers et la surveillance par les autorités mauritaniennes	Ministère des Pêches	Terminer d'ici fin 2005	Y
Établir les modalités de transfert de chalutiers frigorifiques à des entrepreneurs mauritaniens, dans le cadre du programme de restructuration des pêches de l'UE, en vue de préparer la flotte mauritane à opérer en eau profonde (pêche aux céphalopodes) lorsque la flotte de l'UE se sera entièrement retirée.	Ministère des Finances		N
Réaliser un projet pilote pour tester la faisabilité de l'application de diverses technologies de capture et de transformation par des intervenants locaux, tel que recommandé dans l'étude précitée <sup>114</sup>	Ministère des Pêches Ministère des Finances		N
Le Ministère des Pêches devrait, à la lumière des expériences qui ont échoué, évaluer les besoins de ressources humaines, institutionnelles, réglementaires et financières nécessaires pour assumer correctement ces trois fonctions fondamentales	Ministère des Pêches	Terminer avant juin 2002	P
Le Ministère des Pêches devrait renforcer sa capacité et, en particulier, sa capacité à élaborer et à surveiller l'exécution du Plan de gestion annuel des Pêches.			P

<sup>114</sup> La Norvège et la FAO pourraient appuyer cette action pilote.



Type d'action	Organismes responsables /soutien externe	Calendrier d'exécution	Statut de mise en œuvre
Le CNROP devrait accorder priorité au soutien de l'élaboration de ces plans, y compris la publication d'une liste d'études utiles à cette fin			Y
Évaluer les responsabilités actuelles et futures de la SMCP et déterminer si elles pourraient être assumées plus efficacement par d'autres institutions			P
Créer un Fonds pour 'services des pêches' (FSP) doté de ressources spéciales pour assurer le financement adéquat du CRNOP, les fonctions de surveillance de la Délégation et la préparation des plans de gestion annuels par le CNROP et le Ministère des Pêches.			N
Établir un Conseil de supervision du FSP, dont les membres seraient nommés par le Ministre des Pêches et comprendraient des représentants du CNROP, de la Délégation, des Douanes, de la Fédération des pêches et du Ministère.			
Établir un petit groupe de travail de haut niveau en vue de négocier avec le Maroc une stratégie et les modalités pratiques d'une commercialisation conjointe des poulpes sur le marché japonais. De même, étudier des solutions de rechange aux arrangements actuels concernant la commercialisation en Afrique de l'Ouest de blocs congelés de petits poissons pélagiques de Mauritanie.	Ministère des Pêches Ministère des Affaires Étrangères	2002	N
Établir un petit groupe de travail chargé d'examiner et de définir les rapports de travail futurs entre le Ministère et le secteur privé, et définir les domaines spécifiques de coopération conjointe.	Ministère des Pêches		N
Créer un Centre de promotion des produits de la pêche mauritanienne (CPPPM), géré par le secteur privé, pour prendre le relais des activités de promotion commerciale de la Société mauritanienne de commercialisation des produits de la pêche (SMCP).	Ministère des Pêches Fédération nationale des Pêches	Terminer avant juin 2002	N
Évaluer les projets d'investissement et d'assistance technique connexes sur la base d'analyses économiques détaillées. Faire une mise à jour annuelle des projets	Ministère des Pêches Ministre		Y

<p>d'investissement retenus dans le budget de développement. Rechercher le financement nécessaire.</p> <p>- Accorder une attention particulière aux initiatives suivantes : i) expansion limitée du port de pêche actuel à Nouadhibou, dragage du chenal d'accès et enlèvement de quelque 60 épaves ; ii) construction d'une route reliant Nouadhibou à Nouakchott ; iii) construction d'une capacité portuaire à Nouadhibou pour la manutention des prises de petites espèces pélagiques ; et iv) Évaluation de la faisabilité de la construction d'un nouveau port de pêche à Nouakchott pour desservir les pêches côtières et artisanales.</p>		Budget annuel pour les cinq prochaines années	<b>Y</b>
Transférer la gestion portuaire à des experts dans ce domaine, sous contrat de gestion.	Ministère des Pêches Port de Nouadhibou Travaux publics	D'ici juin-septembre 2002	<b>N</b>

Type d'action	Organismes responsables /soutien externe	Calendrier d'exécution	Statut de mise en œuvre
Accroître les produits d'exportation du secteur - Instaurer des infrastructures permettant de réduire le coût de commercialisation du bétail sur pied vers des pays voisins - Négociation d'accords bilatéraux avec des membres de la CEDEAO, que la Mauritanie avait laissé, afin de fournir un cadre institutionnel pour ce commerce.		Fin 2001  Fin 2001	N  N
Assurer un fonctionnement rapide et efficace d'un abattoir moderne à Nouakchott	Municipalité de Nouakchott, associations de bouchers et d'éleveurs	Fin 2001	Y
Aider les investisseurs du secteur privé ayant exprimé leur intérêt à investir dans une activité de tannerie	Ministère des Affaires Économiques	Immédiatement	N
Aider les associations professionnelles dans leur action pour améliorer l'état des peaux recueillies (dépeçage, marquage au feu) et améliorer ainsi la qualité des peaux	MDRE / FNC	Immédiatement	N
Examiner la possibilité d'exporter des peaux de camelins, éventuellement par l'apprentissage de l'expérience du Soudan en la matière	MDRE / DEA / OIE	Fin 2001	N
Préparer et approuver un Schéma directeur pour le secteur et le diffuser largement			Y
Créer une entité bien dotée en personnel et équipée sous la responsabilité du ministère en charge du tourisme			P
Créer un Office national du tourisme mauritanien (ONT)	Cabinet du Premier ministre	Fin 2001	Y
Consultations avec les autorités sénégalaises			N
Établir un programme de formation professionnelle		2002	P

Améliorer les plans de commercialisation actuels ciblant la clientèle existante et aboutir à des décisions opérationnelles - Préparer des plans de commercialisation pour de nouveaux marchés et de nouveaux produits	Direction du Tourisme ONT	2002	Y Y
- Promouvoir l'image de la Mauritanie grâce à des initiatives bien ciblées - Organiser des discussions avec des opérateurs du secteur privé immédiatement	Direction du Tourisme ONT	2002	P P
Mettre en œuvre diverses actions définies par la préservation de la culture initialement prédéfinie	Direction du Tourisme ONT	Immédiatement	N
Établir des plans d'action pour la valorisation des Parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling	Direction du Tourisme ONT		Y
Continuer la mise en œuvre du projet du PDIAIM, cofinancé par la Banque mondiale, pour surmonter les obstacles de la diversification agricole. Modifier certains aspects du programme pour assurer l'accès à des ressources financières aux petits agriculteurs.	Ministère de l'Agriculture avec le soutien du DPIAIM	En cours	N
Revoir la législation de la propriété foncière dans l'optique de l'ajuster si nécessaire pour accélérer l'octroi de titres fonciers.	Ministère de l'Agriculture	2002	N
Améliorer les infrastructures comme décrit dans la matrice d'action sur l'amélioration de la compétitivité	Divers ministères avec le ministère des transports comme chef de file	2001, puis années suivantes	N
Présenter les possibilités d'investissement dans le secteur agricole aux investisseurs potentiels, y compris ceux dans la sous-région (Maroc)	Ministère de l'Agriculture	2002 et en cours	N
Entreprendre une étude réaliste du calendrier compatible avec une diversification agricole réussie et une meilleure réduction de la protection de la filière riz.	Ministères du Commerce, des Finances, et de l'Agriculture	Immédiatement	N